

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche scientifique
Université d'Alger II / Bouzaréah



Faculté des lettres étrangères
Département de français

Thèse

En vue de l'obtention du diplôme de Doctorat en sciences du langage option analyse du discours
médiatique et didactique de l'interculturalité

Jérusalem, le conflit sur l'Esplanade des Mosquées (2014-2015) : désignations et représentations de l'altérité dans les journaux El Watan, Liberté, Le Parisien et Le Figaro

Thèse préparée par :

Lina Aggoun

Sous la direction de :

Pre. Karima Ait Dahmane

Membres du jury :

Amrouayache Essafia	Pre	Université d'Alger 2	Présidente
Ait Dahmane Karima	Pre	Université de Blida 2	Rapporteure
Bouazri Idjenadène Fatiha	Pre	Université d'Alger 2	Examinatrice
Bounouni Widad	MCA	Université de Bejaïa	Examinatrice
Bellemouche Hacène	MCA	Université de Batna	Examineur
Salhi Imen Amel	MCA	Université d'Alger 2	Examinatrice

Année universitaire

2024/2025

A mes parents qui m'ont toujours soutenue, encouragée, qui m'ont redonné la foi dans les moments difficiles et poussée à persévérer. Jamais je ne serai arrivée ici sans votre soutien. Aucun mot ne saura exprimer ma gratitude.

A mon époux qui m'a redonné confiance en moi dans les moments de doute, qui m'a patiemment accompagnée et poussée à finir ce travail.

A ma fille, ma vie.

A mes frères et à ma sœur.

A mes grands-parent.

•

•

•

A toi Jérusalem

Remerciements

Mes remerciements vont d'abord à ma directrice de recherche Pr. Karima Ait Dahmane qui m'a fait confiance et encouragée à travailler sur ce thème qui me tenait tant à cœur. Merci d'avoir cru en moi, de m'avoir guidée et fait aimer l'analyse du discours médiatique. C'est pour moi un honneur d'avoir été encadrée par vous.

Je remercie le Laboratoire LIRADDI de m'avoir permis d'accéder à un stage à Bordeaux et par la même occasion le professeur Alpha Barry pour ses précieux conseils.

Merci à tous les enseignants qui nous ont offert une formation de qualité tout au long de notre parcours.

Enfin, je remercie les membres du jury qui ont pris le temps de lire mon travail et de l'examiner.

Résumé

En 2014, un important soulèvement à lieu à Jérusalem sur l'Esplanade des Mosquées donnant lieu à de violents affrontements entre Palestiniens et forces de l'occupation israélienne. Considérés par certains comme une troisième intifada, ces évènements de violence ont fait couler beaucoup d'encre et suscité différents discours et points de vue notamment dans les médias. Censés rapporter les faits de façon neutre et objective, nous avons observé que les médias traitaient les informations liées au conflit israélo-palestinien différemment, le contraste étant plus flagrant lorsqu'il s'agit de comparer le traitement médiatique du conflit dans la presse française et la presse algérienne, dès lors s'est posée pour nous la problématique de la représentation de l'altérité, comment sont désignés les acteurs du conflit israélo-palestinien dans les médias algériens et quelles représentations en découlent ?

Notre travail s'inscrit en analyse du discours médiatique et s'intéresse aux désignations et représentations de l'altérité dans le conflit israélo-palestinien dans quatre journaux dont deux français (Le Figaro et Le Parisien) et deux algériens (El Watan et Liberté) entre 2014 et 2015. Notre objectif est de montrer comment sont désignés l'Autre Palestinien/Israélien et quelles représentations et stéréotypes ces désignations véhiculent. Nous nous appuyons sur l'approche énonciative (Benveniste) pour déceler les traces de subjectivité des journalistes locuteurs ainsi que sur l'approche praxématique (Praxling, Montpellier 3) pour analyser le contexte d'emploi des praxèmes redondants (émeutiers, musulmans, juifs, extrémistes, occupation). Nos résultats nous renseignent sur des représentations totalement différentes du conflit entre les journaux français et algériens ainsi que sur le fait que les nominations et catégorisations dévoilent des positionnements idéologiques des locuteurs journalistes qui sont loin d'être neutres.

Table des matières

Introduction générale	1
Première partie Histoire du conflit israélo-palestinien	7
Chapitre1 : Aux origines du peuple juif	9
1.1 Formation du peuple juif.....	10
1.2 Le royaume de David et Salomon.....	10
1.3 L'empire chrétien.....	12
1.4 La conquête arabe	13
1.5 Guerres saintes.....	14
Chapitre 2 : Naissance du sionisme.....	18
1.1 Qu'est ce que le sionisme ?.....	19
1.2 Le mythe biblique de la terre promise.....	20
1.3 Naissance de l'Etat d'Israël.....	20
1.3.1. Soutien britannique	20
1.3.2. L'Allemagne nazie et la création de l'Etat d'Israël.....	22
1.4 La « Nakba » de 1948	24
1.5 La guerre de 1956.....	25
1.6 La guerre du Liban 1982.....	28
1.7 La première Intifada 1987.....	29
1.8 Le processus de paix	30
1.9 La seconde Intifada	31
Chapitre 3 : Présentation de la ville de Jérusalem.....	33
1.1 Jérusalem, ville trois fois sainte	34
1.2 Fragmentation de Jérusalem.....	35
1.3 Jérusalem, poudrière du conflit israélo-palestinien.....	36
1.4 Jérusalem, capitale d'Israël ?	37
Chapitre 4 : Influence des lobbies dans le conflit israélo-palestinien	41
1.1 L'influence des lobbies dans le conflit israélo-palestinien	41
1.1.1 Qu'est-ce qu'un lobby ?.....	41
1.2 Antisionisme et antisémitisme	42
1.3 Les groupes pro-palestiniens.....	43
1.4 Médias étrangers en Israël et en Palestine.....	44
1.5 Le lobby en France.....	45
1.6 Le lobby pro-israélien aux Etats-Unis.....	47
1.7 Le transfert de l'ambassade américaine à Jérusalem.....	51
Chapitre 5 : Conflit israélo-palestinien et droit internationa	53

1.....	53
1.9 Décolonisation et droit international.....	54
1.10 Palestine et autodétermination	56
Deuxième partie Concepts de l'analyse du discours journalistique.....	61
Chapitre 1 : Qu'est-ce-que le discours	59
1. Le discours chez les linguistes	60
1.1. Les caractéristiques du discours.....	61
2. Discours et textes	63
3. Dichotomie langue/parole	64
4. Le discours : essai de définition	65
Chapitre 2 : Le discours journalistique et positionnement idéologique	66
1. Le discours journalistique chez les linguistes	67
1.1. Le discours de presse	67
1.2. Le discours journalistique	67
1.3. Presse et journalisme.....	68
2. L'énonciation journalistique.....	68
2.1. Positionnement énonciatif dans le discours journalistique.....	69
2.2. Contrat de communication et contrat d'énonciation journalistique	70
3. Instructions discursives et enjeux médiatiques	72
4. Genres et énonciation dans le discours journalistique.....	73
4.1. Le récit historique	73
4.2. L'explication dans le discours journalistique.....	74
4.3. Le discours persuasif.....	74
5. Enjeux de captation et éthique journalistique.....	75
5.1. La suractualisation	75
5.2. La surdramatisation.....	76
6. Discours de presse et réalité	78
6.1. Discours médiatique et discours journalistique.....	78
6.2. Le discours médiatique	79
6.3. Légitimité et autorité du discours journalistique.....	79
Chapitre 3 : De l'énonciation à l'événement discursif.....	81
1. L'évènement	82
1.1. L'évènement dans le discours journalistique	83
1.2. Influence des représentations sur les événements historiques.....	84

Chapitre 4 : Construction de sens dans le discours médiatique	85
1. Machine médiatique et construction du sens.....	86
2. Les conditions de production	86
3. Les conditions de réception.....	87
4. Les contraintes de construction du produit	87
5. Le double processus de construction du sens	88
6. Catégories de connaissances.....	90
6.1. Les savoirs de connaissance.....	90
6.2. Les savoirs de croyances.....	91
7. Les représentations.....	91
Chapitre 5 : Les approches de l'analyse du discours.....	93
1. L'énonciation dans le discours	94
1.1. L'approche énonciative chez Emile Benveniste	95
1.2. La subjectivité dans le langage	96
1.3. L'implicite.....	98
1.4. La polyphonie énonciative	99
1.4.1. Locuteur, producteur, énonciateur	100
1.4.2. Gradualités de prise en charge énonciatives	101
2. La Pragmatique.....	102
3. L'approche praxématique : problématique de la production du sens... 105	
3.1. Dialectique du Même et de l'Autre.....	106
3.2. L'interdiscours	107
3.3. Le journalisme et interdiscours	107
3.4. Représentation et production du sens.....	107
3.5. L'altérité : nous et eux.....	108
3.6. Les représentations en analyse du discours.....	109
3.7. Les stéréotypes.....	111
3.7.1. Les stéréotypes en analyse du discours	112
3.8. Désignations.....	112
3.9. Nomination, catégorisation et représentation de praxis	113
Chapitre 6 : Méthodologie.....	116
2. Nature de la démarche.....	120
4. Approches méthodologiques d'analyse.....	127
4.1. L'approche énonciative.....	127
4.2 L'approche praxématique.....	128

4.2. Démarche et outils d'analyse	128
Lecture et repérage des marques discursives	128
Extraction et analyse des exemples relevés.....	129
Focalisation sur les praxèmes et contextualisation	129
Outils mobilisés.....	130
Troisième partie : Analyse des données	131
I-Analyse de la subjectivité énonciative	132
Chapitre 1 : Embrayeurs et adjectifs affectifs, évaluatifs et axiologiques..	133
1. Embrayeurs.....	134
2. Les adjectifs évaluatifs, affectifs et axiologiques.....	138
2.1. Agression sauvage.....	139
2.2. Affrontements à forces inégales.....	142
2.3. Chasse à l'homme	143
Chapitre 2 : Le procédé de dramatisation dans le discours journalistique	146
1. La dramatisation : marque de subjectivité dans le discours journalistique	147
1.1. La triade victime/agresseur/ héro dans les les journaux algériens	149
1.1.1. Les victimes ne sont pas des chiffres	149
1.1.2. L'agresseur : une machine de guerre.....	151
1.1.3. Victimes mais héros de guerre	153
1.2. La triade Victimes/agresseurs/héro dans les journaux français.....	154
1.2.1. Un gouvernement mainteneur de l'ordre	156
1.2.2. Les émeutiers	157
1.2.3. Agresseurs et agressés.....	159
Chapitre 3 : L'éditorial, « positionnement idéologique du journal »	161
1. Variations de prises en charge énonciatives et positionnements.....	126
1.1. Prise en charge énonciative.....	163
2. Mécanismes citationnels et modalisation du discours.....	172
2.1. Modalisation en discours second	173
3. Les guillemets de modalisation.....	175
4. Le discours rapporté.....	179
4.1. Subjectivité dans le discours rapporté.....	182
5. Les verbes subjectifs introducteurs de paroles.....	182
5.1. Proclamer, évoquer, alerter... ..	182
5.2. Accuser vs Dénoncer.....	185

5.3. Verbes d'appréhension perceptive	188
II. Analyse des désignations et représentations de l'altérité	190
Chapitre 1 : Désignations et nominations médiatiques dans le conflit israélo-palestinien	191
1. Représentations et stéréotypes dans les médias	143
1.1. L'acte de nomination.....	194
1.2. Désignations et représentations en analyse du discours médiatique	195
1.3. La nomination dans le discours de l'information.....	196
2. Nominations des lieux.....	198
2.1. Rappel du droit international.....	198
2.2. Territoires palestiniens...occupés ?	198
2.3. Al-Aqsa, Esplanade des Mosquées ou Mont du temple ?	209
3. Forces de l'occupation vs forces armées.....	214
Chapitre 3 : Désignations de l'altérité religieuse	218
1. Désignations et représentations de l'Autre musulman	221
1.1. Bons VS mauvais musulmans	221
1.2. L'effacement de l'Autre Palestinien	229
1.2.1. L'Autre musulman est palestinien.....	230
1.3. Fanatisme religieux ou mouvements de résistance	231
2. L'Autre juif	238
2.1. Désignations et représentations de l'Autre juif	238
2.1.1. Rappel du contexte politico-religieux israélien.....	238
2.1.2. Colonisation et intégrisme religieux juif.....	241
2.2. L'Autre juif dans les journaux algériens	243
2.3. L'Autre juifs dans les journaux français	244
2.4. L'Autre extrémiste juif.....	246
2.4.1. Une minorité d'extrémistes juifs	248
2.5. Le colon juif	251
Chapitre 4 : Représentations journalistiques de la violence	199
1. L'Esplanade des Mosquées « épicerie de toutes les tensions ».....	260
1.1. L'Islam religion de violence	263
1.2. Attentats	264
2. L'Esplanade des Mosquée : cri de ralliement à la contestation	267
3. Colonisation et autres injustices.....	271
Conclusion générale.....	275

Bibliographie	284
Annexes	293

Introduction générale

En 1917, Lord Balfour, ministre britannique des Affaires étrangères, écrit une lettre ouverte à Lord Rothschild, représentant la communauté juive en Grande-Bretagne, promettant l'établissement d'un « foyer national juif en Palestine ». Cette lettre est depuis considérée comme l'un des actes fondateurs de « l'Etat » sioniste.

En 1948 est né « l'Etat d'Israël », les forces d'occupationsionistes expulsent plus de quatre cent mille Palestiniens et quatre cent quinze villages sont détruits. Depuis et jusqu'à ce jour le conflit israélo-palestinien n'a cessé d'alimenter l'actualité et devient selon Jérôme Bourdon (2011 :11) le conflit le plus traité au monde. Ce sujet fait également naître une polémique confrontant différents discours journalistiques et différents positionnements idéologiques.

En 2014 des événements de forte violence éclatent à Jérusalem sur l'Esplanade des Mosquées (Al Aqsa) troisième lieu saint pour les musulmans, et considérée par les juifs comme leur premier lieu saint (Mont du Temple). Palestiniens et forces de l'occupation israéliennes s'affrontent donnant naissance à ce que certains ont qualifié de troisième Intifada. En plus de la colonisation et de l'occupation, les Palestiniens dénoncent les provocations des colons et extrémistes juifs protégés par les forces armées de l'occupation israélienne ainsi que leurs aspirations à judaïser Jérusalem-Est et ce en changeant le statu quo qui régit l'Esplanades des Mosquées. Chaque camp tente de défendre sa cause et ses actions en dénonçant celles de l'autre ce qui donne lieu à des affrontements violents causant des blessés et des morts.

Dans tous les conflits, il est évident que les protagonistes appréhendent la réalité de manières opposées et la nomment donc différemment. Par ailleurs, la question se pose pour les journalistes qui eux sont amenés à rapporter les faits au grand public. A l'ère actuelle, la connaissance de l'Autre repose essentiellement sur les représentations véhiculées par les institutions médiatiques.

Pour rapporter les faits, les différents discours journalistiques emploient et reprennent différentes désignations et représentations de l'événement, de ses acteurs et de leurs actions. Selon Laura Calabrese plus une désignation est employée dans les médias plus elle a de chances de se figer et être reprise par l'espace public, social et médiatique. Lorsque les médias rapportent un événement, ils doivent le nommer, reprendre des désignations déjà employées ou encore les reformuler (Calabrese, 2006 :2).

Ainsi, les journalistes contribuent fortement à construire les représentations des acteurs et à la légitimité de leurs actions dans la sphère sociale et internationale. Selon Jérôme Bourdon: « Le conflit israélo-palestinien a toujours été une affaire de violence mais aussi une affaire de mots, une confrontation interminable entre des points de vue incompatibles » (Bourdon, 2011 :11). Le traitement médiatique du conflit israélo-palestinien a un impact direct sur l'image et l'opinion que les sociétés s'en construisent. Les désignations employées par les médias pour faire référence à l'Autre Palestinien/Israélien non seulement véhiculent des représentations mais témoignent également du positionnement idéologique de l'instance de production, en nommant l'Autre, on le catégorise. La réalité telle qu'elle apparaît dans les médias dispose du pouvoir de représenter les choses d'une certaine manière et influence les croyances, les relations sociales, les identités des groupes désignés mais aussi les positionnements idéologiques. Le traitement que les médias font du conflit israélo-palestinien influence directement l'image et l'opinion que les lecteurs s'en construisent.

C'est à travers une consultation personnelle des informations (presse écrite, Journal télévisé, presse numérique, radio) que nous avons observé que les médias traitaient les informations liées au conflit israélo-palestinien différemment, le contraste étant plus flagrant lorsqu'il s'agit de comparer le traitement médiatique du conflit par la presse française et la presse algérienne.

Cette différence de traitement médiatique s'est manifestée pour nous principalement à travers les désignations et nominations des acteurs du conflit ainsi que la représentation de la violence et de la religion. Le discours

journalistique étant censé rapporter l'information de façon objective et impartiale, nous avons constaté un contraste entre les représentations que véhiculent les médias algériens et français, dès lors s'est posée la problématique de la représentation de l'altérité:

- Par quoi les représentations du conflit et de ses acteurs dans le discours médiatique sont-elles influencées ?
- Quelles représentations de l'altérité les médias algériens et français construisent-ils ? Comment des nominations en apparence neutres engendrent-elles des représentations divergentes du conflit et de ses acteurs ?
- Quel est le contexte d'emploi des désignations et nominations de l'Autre ?
- Quelles représentations de la violence sont construites dans le traitement médiatique du conflit israélo-palestinien ?

Ces questionnements nous ont conduits dans notre réflexion à vouloir comprendre la place du conflit israélo-palestinien ainsi que les différents positionnements des médias quant au conflit israélo-palestinien. Cette démarche nous a mené à établir une première bibliographie rassemblant les travaux les plus pertinents pour notre recherche pour comprendre les différents positionnements des médias quand au conflit israélo-palestiniens selon les chercheurs. Par ce cheminement, nous avons pu faire le choix de nous situer et délimiter notre champ d'étude à l'analyse du discours médiatique d'un point de vue spécifiquement linguistique et à formuler nos hypothèses de recherche :

- Les nominations et désignations influencent les représentations du conflit et de ses acteurs.
- A travers les nominations et désignations de l'Autre, nous pouvons relever les positionnements idéologiques des journalistes.
- Le discours journalistique est traversé par l'interdiscours (citations, discours rapporté et stéréotypes actualisés en fonction de l'évolution du contexte).

- Certains discours journalistiques véhiculent des représentations idéologiques de la violence par l'emploi du praxème « terroriste ».

Pour comprendre les enjeux liés au traitement médiatique du conflit israélo-palestinien, il est nécessaire de rappeler brièvement les principaux apports théoriques qui ont nourri notre réflexion sur la nomination et la construction de l'altérité.

L'étude des discours médiatiques s'inscrit dans un courant de recherche qui a montré l'importance de la nomination comme acte social et idéologique. Depuis les années 1970, la praxématique a mis en évidence que nommer, c'est à la fois catégoriser le monde et se positionner à son égard (Siblot, 2001). Cette perspective a nourri de nombreux travaux : Aït Dahmane (2005) a analysé la dimension idéologique des désignations dans les écrits militaires coloniaux ; Moirand (2007), Krieg-Planque (2003) et Veniard (2007) ont montré, dans le champ médiatique, que la nomination participe à la construction des événements, des représentations collectives et des mémoires sociales ; enfin, Abualrob (2011) a mis en évidence le rôle des médias européens dans la reproduction de stéréotypes liés au conflit israélo-palestinien.

En outre, notre travail se distingue d'abord par son inscription en analyse du discours médiatique et par les outils que les approches choisies mettent à notre disposition pour analyser nos données (axiologiques, verbes introducteurs de paroles, nomination, praxèmes, actualisation) mais aussi par son corpus qui offre une actualisation du traitement médiatique du conflit israélo-palestinien et qui permettra d'informer sur la différence de représentations entre des journaux algériens et français mais aussi sur la façon dont se manifeste cette différence.

Notre corpus est constitué de quatre quotidiens francophones, deux algériens (*El Watan* et *Liberté*) et deux français (*Le Parisien* et *Le Figaro*), choisis pour la

diversité de leurs ancrages éditoriaux et idéologiques. Il couvre la période 2014-2015, marquée par une intensification du conflit israélo-palestinien et par de fortes répercussions médiatiques. Ce corpus comparatif permet d'observer, dans deux espaces médiatiques distincts, les modalités de désignation, les cadrages discursifs et les représentations de l'altérité en jeu dans le traitement d'un même événement international.

Nous ne prétendons pas à l'exhaustivité ni apporter des réponses définitives à notre problématique mais nous nous proposons de contribuer à éclairer sur la différence de représentations que les journaux choisis construisent du conflit israélo-palestinien en exploitant les contradictions qui s'en dégagent.

Pour mener à bien notre analyse nous nous appuyons sur deux approches phares de l'analyse du discours médiatique à savoir l'approche énonciative pour l'intérêt qu'elle porte à la subjectivité des locuteurs-journalistes ainsi qu'à leur positionnements et prises en charge des propos rapportés ; ainsi que l'approche praxématique pour sa prise en compte de l'importance de la notion de nomination ainsi que des conditions de productions et de l'actualisation du sens selon le contexte et la réalité socioculturelle dans laquelle s'inscrit le discours. Nous nous intéressons au contexte d'emploi des praxèmes redondants employés pour désigner l'Autre palestinien/Israélien : musulmans, juifs, extrémistes, émeutiers, Palestinien, colon.

Notre travail s'organise en trois parties. La première partie repose sur le rappel du contexte historique de la Palestine remontant à l'époque de Salomon et David (Xème siècle) et allant jusqu'à notre ère car pour comprendre la couverture médiatique du conflit, il est nécessaire de revenir au contexte historique, politique, social ainsi qu'au droit international pour favoriser l'analyse et l'interprétation des résultats. Cette première partie se compose de cinq chapitres.

La seconde partie, également composée de cinq chapitres, a été consacrée au rappel et définitions des notions de l'analyse du discours qui nous seront utiles au

cours de notre analyse. Nous nous intéressons aux concepts d'énonciation de discours, altérité, positionnement, désignations, représentations, etc.

Dans la troisième partie composée de deux grands chapitres composés de trois sous-chapitres chacun. Nous analyserons le contenu de notre corpus dans un premier grand chapitre selon l'approche énonciative puis dans un deuxième grand chapitre nous nous appuierons sur l'approche praxématique pour tenter de répondre à notre problématique et comprendre ce qui caractérise le discours journalistique de chaque journal sélectionné. Nous tenterons de déceler les traces de subjectivité ainsi que le sens que peut cacher le discours notamment concernant le positionnement des locuteurs journalistes et ce en analysant leur prise en charge des propos rapportés ou au contraire leur distanciation ainsi que les procédés de modalisation qui permettront de décortiquer notre corpus et déceler d'éventuels contenus subjectifs ainsi que la catégorisation des victimes, héros et agresseurs. Dans un second temps nous analyserons les praxèmes dans la désignation des acteurs et des événements de notre corpus selon le contexte et conditions de production du discours. L'interdiscours, les stéréotypes et les catégorisations de l'Autre constituent les notions clés de notre analyse.

Première partie

Histoire du conflit israélo-palestinien

Chapitre1 :

Aux origines du peuple juif

1.1 Formation du peuple juif

Les juifs se veulent être les descendants d'Abraham et de ses deux fils Isaac et Jacob dont les douze fils ont donné naissance aux douze tribus qui composent le peuple juif.

Les récits bibliques et coraniques racontent que les tribus du peuple d'Israël s'étant établis en Egypte furent réduits à l'esclavage et ont fini, par la suite, sous la conduite de Moïse, par fuir l'Egypte pour s'installer en Palestine. Pour la plus part des commentateurs le peuple hébreu a été historiquement repérable en Palestine au 1^{er} millénaire avant J.C mais ne sont pas le seul peuple à y demeurer puisque les Cananéens y vivaient déjà à leur arrivée. (Pignon, 2012)

Vers l'an 1000 avant J.C., une grande partie de la terre de Palestine est occupée par les tribus du peuple d'Israël, tous liés par la religion de Moïse, une religion qui donna une identité commune à ce peuple qui se revendique comme étant le peuple « élu de Dieu » (idem)

1.2 Le royaume de David et Salomon

Au cours du X^{ème} siècle, les tribus israélites acceptent de se placer sous une autorité commune car ces tribus israélites se sont retrouvées confrontées aux Philistins, un adversaire bien plus redoutables que les petits royaumes de Canaan et qui était venu s'installer en Palestine. (Pignon, 2012)

Face à la menace de l'envahisseur, le peuple juif décide de former un royaume israélite unifié qui a vite atteint son apogée sous le règne de deux grands souverains. Le premier souverain fût Saül vaincu et tué par les Philistins. Suite à sa mort, le règne passa alors à David qui unifia politiquement la Palestine et fait de Jérusalem la capitale politique et religieuse du royaume. A la mort de David, lui succède son fils, Salomon (970-965 - 930-925 avant J.C.). En plus de

s'occuper du royaume, il entreprit de construire à Jérusalem un temple abritant l'Arche d'Alliance, sanctuaires où sont célébrées les cérémonies religieuses. Cependant, au cours du deuxième millénaire avant J.C. des rivalités s'instaurent et dès la mort de Salomon, des troubles éclatent et l'Etat Israélite se divise en deux royaumes. Au nord, Israël avec pour capitale Samarie et au Sud le royaume de Judée qui maintient Jérusalem comme capitale. Mais les deux royaumes israélites sont fragiles et la puissance dominante dans toute la Mésopotamie était alors L'Assyrie qui ne tarda pas à soumettre la Palestine (idem).

Dés le milieu du IXème siècle, l'un des rois du royaume d'Israël s'allie à l'Egypte contre les assyriens qui s'emparent alors de Samarie, la capitale du royaume d'Israël en 721 avant J.C. le royaume est alors détruit et certains israélites sont déportés et remplacés par des colons. Le reste de la population israélite restée sur place forma avec les colons Assyriens un nouveau peuple : les Samaritains.

La Judée finit également par et les troupes Babyloniennes s'emparent alors de Jérusalem en 587 avant J.C. Le temple du roi Salomon est détruit et une grande partie de la population est déportée à Babylone et pendant plusieurs siècles la Palestine est dominée par les empires qui prirent le contrôle de la région à tour de rôle.

Cependant, l'exile à Babylone n'efface pas l'attachement du peuple hébreu à sa religion, c'est d'ailleurs à Babylone que la Torah fût rédigée.

Un demi-siècle après leur déportation, Babylone tombe et Cyrus, le roi des Perses autorise les Israélites à retourner à Jérusalem et à rebâtir leur temple. Toute fois seul un petit nombre d'exilés retournent à Jérusalem, retrouvant alors une Palestine en ruine et se heurtent à l'hostilité des Samaritains. Le temple ne fût alors restauré qu'en 515.

Pendant deux siècles la Palestine fit partie de l'empire Perse pour, en 332 avant J.C. être conquise par Alexandre le Grand puis L'Egypte.

En 198 avant J.C., la Palestine est conquise par les Séleucides et l'influence hellénistique n'est pas sans conséquences. Le souverain Antiochus décide d'interdire la pratique de rites religieux juifs dans le temple et des sacrifices honorant Zeus y sont effectués et entreprend une politique d'hellénisation pour unir les différentes communautés composant son Etat et tente de créer une divinité qui serait commune à ses sujets Grecs, syriens et juifs mais une révolte nationale éclate et se termine par l'émergence d'un nouvel Etat juif indépendant en terre de Palestine mais qui ne dura pas. (Pignon, 2012)

En l'an 4, Rome envahit la Palestine et c'est sous l'emprise romaine que le Christianisme naquit et les premières communautés chrétiennes sont considérées comme des courants du judaïsme.

Parmi ces communautés, les Zélotes qui entreprennent une lutte armée contre les romains. La guerre dure de 66 à l'an 73 et est marquée par la prise de Jérusalem par Titus en l'an 70. Le temple juif est de nouveau détruit lors d'un incendie et l'Etat juif à nouveau renversé (idem).

1.3 L'empire chrétien

Au cours du IVème siècle, le christianisme s'élève au rang de religion d'Etat de l'Empire Romain et renforce ses positions, Jérusalem reste fermée aux juifs et devient une ville exclusivement chrétienne. Des sanctuaires sont construits et l'empereur Constantin fait bâtir une basilique à l'emplacement où le Christ serait enterré. Constituant alors la majorité de la population de Palestine, les juifs et les Samaritains continuent de résister. Sous l'influence des évêques des mesures sont à nouveaux prises contre les juifs et au VIème siècle la religion juive n'est plus mentionnée comme religion légale dans l'empire. (Perrin, 2000)

En 614, l'Empire Byzantin envahit Jérusalem et les contraint la population à se convertir au christianisme, une conquête qui prendra fin avec l'arrivée des arabes en 638. (idem)

1.4 La conquête arabe

L'Empire Byzantin est défait et Jérusalem se rend en 638 lorsque le Calife Omar promet de protéger les chrétiens de préserver leurs églises en respectant leurs cultes contre l'obligation de payer une taxe. La population de Palestine accueille favorablement l'arrivée des arabes et un double processus d'arabisation/islamisation se produit. La langue arabe se propage assez rapidement et devient même langue liturgique au sein de l'église melkite (grecque-orthodoxe de Syrie-Palestine). Quant à l'islamisation, les autorités musulmanes n'ont pas pratiqué de politique de conversion forcée, d'ailleurs la Palestine n'a jamais été entièrement islamisée, il subsiste jusqu'à aujourd'hui une forte minorité chrétienne. Les chrétiens continuent à occuper des places importantes au sein la vie sociale et occupent même des postes administratifs de l'Etat musulman (Perrin, 2000).

Les juifs quant à eux sont également sous la protection de l'Etat musulman et leur situation évolue par rapport à ce qu'il en était sous la dominance de l'empire byzantin et romain. Les juifs retrouvent peu à peu le droit de retourner à Jérusalem et la principale école talmudique y est transférée. (idem)

Les non-musulmans (chrétiens et juifs sont considérés comme des gens du livre, ceux qui ont reçu les Ecritures (Bible et Evangile) et dont le Coran est un prolongement. Les communautés juives et chrétiennes sont protégées par le pacte d'Omar, un pacte dont certaines mesures datent du califat d'Omar qui par la suite a été au fur et mesure modifié par ses successeurs au gré du contexte et de la vision des califes alors au pouvoir, ce qui fait que les engagements pris par le musulmans n'ont pas toujours été respectés et il arrivait que des synagogues et églises soient converties en mosquées voire même détruites ou confisquées. Certains souverains tels que Fatimide Al-Hakim n'a pas hésité à aller au-delà des mesures de la loi musulmane et va jusqu'à s'en prendre aux juifs et chrétiens et interdit leurs pèlerinages, leurs biens religieux sont confisqués et va jusqu'à

détruire la basilique de la St-Sépulcre en l'an 1009 qui sera reconstruite par le successeur d'Al Hakimi vingt ans après sa mort. (Perrin, 2000)

Cette islamisation se manifeste notamment à Jérusalem qui devient pluriconfessionnelle. Ville chrétienne au moment de la conquête arabe, les juifs sont de nouveau admis à y résider et les musulmans y attachent également une importance et y construisent sur l'esplanade de l'ancien temple juif détruit par les romains deux grands édifices religieux cultes le Dôme du Rocher ainsi que la mosquée Al Aqsa. Cette esplanade devient alors pour les musulmans « le noble sanctuaire » troisième lieu saint de l'islam ce qui fait de Jérusalem la « ville sainte » pour les trois religions. En 1071 c'est au tour des Turcs Seldjoukides de conquérir la Palestine et la vie religieuse des non-musulmans s'en trouve troublée et les pèlerinages des chrétiens venant d'Occident sont perturbés. (idem)

1.5 Guerres saintes

A la fin du Xe siècle, suite à l'appel du Pape Urbain II, l'Occident entreprend une vaste opération militaire contre l'Orient musulman qui perdurera près de deux siècles, il s'agit des « Croisades ». Durant cette période de Croisades, L'Europe occidentale connaît un important développement économique qui lui permet de contre-attaquer et la reconquête des territoires conquis par les Musulmans est désormais lancée, d'abord en Espagne et en Sicile et les forces de la chrétienté s'unissent pour libérer les lieux saints de Palestine et libérer Jérusalem, la Croisade est alors proposée aux soldats comme étant un pèlerinage leur permettant de se repentir et d'effacer leurs péchés. Cet appel réunit plusieurs milliers d'hommes qui en 1096 prennent la direction de la Palestine. Le 15 juillet 1099, les Croisés assiègent Jérusalem et une grande partie de la population musulmane et juive sont massacrés (Perrin, 2000).

La population occidentale s'accroît et une société latine se constitue à Jérusalem. La Palestine devient alors une mosaïque de communautés aux

origines et religions différentes mais la majorité de la population demeure musulmane. Les musulmans conservent leur droit de culte mais sont soumis à un impôt à payer et plusieurs mosquées sont reconverties en églises notamment le Dôme du Rocher qui devient alors le Temple du Seigneur à Jérusalem. La Palestine continue à abriter une population juive toutefois peu nombreuse, beaucoup de juifs ayant fui vers les pays musulmans voisins au début de la conquête de la Palestine par les croisés (idem).

Quant aux chrétiens palestiniens, ils sont épargnés par les massacres de la conquête mais leur sort est semblable à celui des musulmans, les Chrétiens orientaux sont des sujets de « seconde zone » et une certaine hiérarchie ecclésiastique latine est établie. Les Chrétiens orientaux gardent un ordre religieux propre à eux. Mais la situation change au XIIème siècle lorsque resurgit la notion de « djihad » définie alors comme un devoir religieux ont les musulmans de mener une guerre sainte contre les chrétiens venus les envahir (idem).

Extrait d'un traité de Djihad :

Dans l'ouvrage de Dominique Perrin (2000), nous relevons cet extrait du traité du Djihad qui nous informe sur les causes et motivations du Djihad.

... Une partie des infidèles assaillit à l'improviste l'île de la Sicile, mettant à profit des différends et des rivalités qui y régnaient ; de cette manière les infidèles s'emparèrent aussi d'une ville après l'autre en Espagne. Lorsque des informations se confirmant l'une l'autre leur parvinrent sur la situation perturbée de ce pays (la Syrie), dont les souverains se détestaient et se combattaient, ils résolurent de l'envahir. Et Jérusalem était le comble de leurs vœux. Examinant le pays de Syrie, les Francs constataient que les Etats étaient aux prises l'un avec l'autre, leurs vues divergaient, leurs rapports reposaient sur des désirs latents de vengeance. Leur avidité s'en trouvait renforcée, les encourageant à s'appliquer (à l'attaque). En fait, ils mènent encore avec zèle le *djihâd* contre les musulmans : ceux-ci, en revanche, font preuve de manque d'énergie et d'union dans la guerre, chacun essayant de laisser cette tâche aux autres. Ainsi les Francs parvinrent-ils à conquérir des territoires beaucoup plus grands qu'ils n'en avaient l'intention, exterminant et avilissant leurs habitants. Jusqu'à ce moment, ils poursuivent leur effort afin d'agrandir leur entreprise ; leur avidité s'accroît sans cesse dans la mesure où ils constatent la lâcheté de leurs ennemis, qui se contentent de vivre à l'abri du danger. Aussi espèrent-ils maintenant avec certitude se rendre maîtres de tout le pays et en faire prisonniers les habitants. Plaise à Dieu que, dans sa bonté, il les frustre dans leurs espérances en rétablissant l'unité de la communauté. Il est proche et exauce les vœux.

Vos doutes s'étant dissipés, vous devez maintenant être sûr quant à votre obligation personnelle de guerroyer pour la foi. Cette tâche incombe plus spécialement aux souverains, puisque Allâh leur a confié les destinées de leurs sujets, et prescrit de veiller à leurs intérêts et de défendre le territoire musulman, il faut absolument que le souverain s'emploie chaque année à attaquer les territoires des infidèles et à les en chasser, ainsi qu'il est enjoint à tous les chefs (musulmans), pour exalter dorénavant la parole de la foi et abaisser celle des mécréants, enfin pour dissuader les ennemis de la religion d'Allâh de désirer entreprendre de nouveau une telle expédition. On est saisi d'un étonnement profond à la vue de ces souverains qui continuent à mener une vie aisée et tranquille lorsque survient une telle catastrophe, à savoir la conquête du pays par les infidèles, l'expatriation forcée (des uns) et la vie d'humiliation (des autres) sous le joug des infidèles, avec tout ce que cela comporte : carnage, captivité et supplices qui continuent jours et nuits. Composé vers 1105 par al-Sulamî à Damas
Source : *Orient et Occident au temps des Croisades*.(CL. Cahen, Aubier, p. 219 cité dans Perrin, 2000)

En observant la Syrie, l'avidité des Francs est renforcée ce qui les poussait à attaquer et à mener le *djihâd* contre les musulmans qui eux montrent un manque d'énergie et d'union dans leur combat, chacun cherchant à délaissé cette tâche aux autres. C'est ainsi que les Francs ont pu conquérir des territoires bien plus vastes qu'ils n'en avaient initialement l'intention, selon Perrin (2000) les Francs « [...] espèrent-ils maintenant avec certitude se rendre maîtres de tout le pays et en faire prisonniers les habitants. Plaise à Dieu que, dans sa bonté, il les frustre dans leurs espérances en rétablissant l'unité de la communauté. Il est proche et exauce les vœux. C'est donc à partir de 1130 que des souverains musulmans se lancent dans la guerre sainte (dijhad) contre les Chrétiens » (Perrin, 2000).

Une union égypto-syrienne est réalisée par Salah-Ad-Din, fondateur de la dynastie des Ayyoubides. Il est à la tête d'un vaste Etat et dispose d'une force militaire considérable qui lui permettra en 1187 de s'emparer de la Palestine et de Jérusalem. Les Chrétiens sont épargnés, et doivent quitter Jérusalem, à l'exception des chrétiens orientaux qui avec les musulmans et les juifs sont autorisés à y demeurer. A l'exception du Saint Sépulcre, toutes les églises sont confisquées et le caractère musulman est rendu à l'Esplanade des Mosquées (Perrin, 2000).

Ainsi, à travers le récit historique de Dominique Perrin (2000), nous comprenons la dénomination « terre sainte » employée pour désignée la Palestine

terre des trois religions monothéistes, terre des premiers rois hébreux David et Salomon, terre de naissance et de mort du Christ et terre sacrée pour les musulmans d'où le prophète Mahomet a effectué son voyage nocturne, legs commun aux trois religions monothéistes (idem).

Chapitre 2 :

Naissance du sionisme

1.1 Qu'est ce que le sionisme ?

Doctrine politique nationaliste et coloniale née en 1896, telles sont les trois principales caractéristiques du sionisme tel que le définit son fondateur Théodore Herzl. Contrairement à certaines opinions, le sionisme n'avait à son apparition aucune motivation religieuse : « Je n'obéis pas à une impulsion religieuse » (Herzel, 1958). En effet, ce qui l'intéresse ce n'est pas la terre sainte : il accepte aussi bien pour ses objectifs nationalistes, l'Ouganda ou la Tripolitaine, Chypre ou l'Argentine, mais réalise assez rapidement l'importance de la puissante légende « mighty legend » (Idem : 56) un cri de ralliement incontestable, un slogan mobilisateur qui lui vaudra bien le soutien et l'adhésion du peuple juif. Ainsi naît le sionisme religieux.

Cinquante ans plus tard, au lendemain de la deuxième guerre mondiale, les disciples de TH. Herzl suivant ses méthodes et sa ligne politique créent l'Etat d'Israël.

Néanmoins, il faut le rappeler, des oppositions à la création de cet Etat se sont faites entendre. Les juifs n'étaient pas tous d'accord pour la création de cet Etat. En effet, Le Rabbin Isaac, personnalité la plus représentative de l'Amérique s'opposa à la lecture politique et tribale du sionisme lors de la conférence de Montréal en 1987 le rabbin a déclare :

Nous désapprouvons totalement toute initiative visant à la création d'un Etat juif. Des tentatives de ce genre mettent en évidence une conception erronée de la mission d'Israël que les prophètes juifs furent les premiers à proclamer. Nous affirmons que l'objectif du judaïsme n'est ni politique, ni national, mais spirituel. Il vise une époque messianique où tous les hommes reconnaîtront appartenir à une seule grande communauté par l'établissement du Royaume de Dieu sur la terre (Garaudy, 1998 :158).

Telle fut l'opinion des organisations juives depuis « L'Association des rabbins d'Allemagne », jusqu'à l'Alliance Israélite universelle de France » ainsi que les Associations juives de Londres.

1.2 Le mythe biblique de la terre promise

Selon le mythe, il y a trois mille ans de cela, les hébreux promettent à Yahvé leur dieu obéissance constituant ainsi son peuple privilégié, le peuple élu, et reçoivent en échange l'héritage de la terre promise. (GEN. IX, 18) A partir de là, apparaissent deux notions fondamentales du judaïsme : race et terre promise : « J'ai octroyé à ta race ce territoire du torrent de l'Egypte jusqu'au grand fleuve l'Euphrate » GEN. XV, 18. C'est donc à partir de cela que c'est fondé le « droit historique » des juifs sur la terre de Palestine.

Il est à noter que cette alliance sacrée entre un dieu et son peuple a été aussi adoptée par les chrétiens dont la doctrine rejoint la doctrine judaïque. En effet, dans la religion catholique, l'Evangile de Saint Jean (Jn IV,22) proclame que le salut vient des juifs. Quand aux chrétiens des Etats Unis, Mormons, Evangélistes, Baptistes etc. voient en la création de l'Etat d'Israël sur la totalité de la terre de Palestine, une étape nécessaire à l'accomplissement de la prophétie qui ne peut s'accomplir que si le peuple juif possède la terre promise en sa totalité. Ainsi, selon le livre de l'Apocalypse, il s'avérerait que la fin du monde arriverait avec la bataille d'Armageddon opposant Jésus, le messie, et Satan, et avec la conversion des juifs au christianisme.

1.3 Naissance de l'Etat d'Israël

1.3.1. Soutien britannique

Pendant la première guerre mondiale, plusieurs événements ont contribué à l'histoire de la Palestine.

Une grande révolution est lancée contre l'empire ottoman (qui alors colonisait la Palestine) par le shérif de la Mecque Hussein Bin Ali. (Legrand, 2009). Les ottomans s'étant rangés du côté de l'Allemagne, deviennent l'ennemi des alliés.

D'un autre côté, le gouvernement britannique, pour obtenir l'appui des Etats Unis et de la Russie contre l'Allemagne, cherche le soutien des juifs américains,

dont l'influence n'est plus à prouver, en espérant ainsi hériter de la Palestine lors du démantèlement de l'empire ottoman. C'est l'occasion pour Weizmann (successeur de Herzl à la présidence de l'Organisation sioniste mondiale) de faire part du plan sioniste comme un moyen de servir les intérêts de la Grande-Bretagne.

En 1916, Paris et Londres signent l'accord Sykes-Picot et se partagent l'héritage de l'empire Ottoman. Parallèlement, La Grande Bretagne promet au mouvement sioniste son soutien : déclaration de Balfour. En effet, Lord Balfour, Ministre britannique des affaires étrangères adresse une lettre à Lord Walter Rothschild alors représentant de la Fédération Sioniste anglaise, le 02 novembre 1917 lui disant :

Cher Lord Rothschild,

J'ai le plaisir de vous adresser, au nom du gouvernement de Sa Majesté, la déclaration ci-dessous de sympathie à l'adresse des aspirations sionistes, déclaration soumise au cabinet et approuvée par lui. Le gouvernement de Sa Majesté envisage favorablement l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif, et emploiera tous ses efforts pour faciliter la réalisation de cet objectif, étant clairement entendu que rien ne sera fait qui puisse porter atteinte ni aux droits civiques et religieux des collectivités non juives existant en Palestine, ni aux droits et au statut politique dont les Juifs jouissent dans tout autre pays.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette déclaration à la connaissance de la Fédération sioniste.

Arthur James Balfour (Garaudy, 1998 : 79).

Trois ans plus tard, en 1919, Lord Balfour annonce que la Grande-Bretagne, la France, l'Italie et les Etats-Unis soutiennent la cause sioniste (Khader, 1999).

De son côté le shérif Faïçal ibn Houssein signe un accord avec Weizman dans le cadre de la conférence de paix de Paris en 1919 acceptant ainsi les termes de la déclaration de Balfour en échange de l'indépendance de la nation arabe.

S'étant vu octroyé un mandant en Palestine par le Société des nations, les britanniques mettent sur pied un gouvernement de Palestine. De nouvelles lois sont adoptées ouvrant la porte à une immigration juive d'une ampleur massive faisant passer le nombre de juifs en Palestine de 60 000 en 1919 (soit moins de

10% de la population) (Gresh & Vidal, 2006 : 63) à 650 000 juifs en 1948 (soit 33% de la population) (idem : 64).

Cette arrivée massive de juifs en Palestine, les discriminations britanniques en faveur des juifs (Gresh, 2001) et la construction de colonies juives, ne manquent pas d'inquiéter les palestiniens qui, selon André Gaillard (2004), après maintes protestations et révoltes d'abord de 1921 à 1929 puis de 1936 à 1939, les arabes s'insurgent contre les forces britanniques qui continuent à favoriser l'immigration des juifs dont le nombre ne cesse de croître.

Des émeutes s'en suivent, tout de suite rattrapées par de fortes représailles de la part du Royaume-Uni. Prés de mille palestiniens sont tués, plusieurs milliers sont faits prisonniers et plusieurs milliers de maisons sont détruites.

1.3.2. L'Allemagne nazie et la création de l'Etat d'Israël

Pendant la deuxième guerre mondiale (1939-1945), des millions de juifs sont persécutés et massacrés dans des camps de concentrations. La Shoah va marquer les mémoires de toute l'humanité. Cependant, la Shoah n'a aucun lien avec le conflit israélo-palestinien (Gresh, 2001) mais ce drame est exploité en faveur du projet colonial. En effet, le groupe sioniste allemand « s'engagea dans une politique de compromis et même de collaboration avec Hitler. » (Garaudy, 1998: 65).

En effet, dans son ouvrage *Les mythes fondateurs de la politique israélienne*, Roger Garaudy (1998) explique que l'accusation de complot avec les autorités allemandes ne vise pas la majorité des juifs dont certains avaient entrepris la lutte contre le fascisme avant même la guerre, comme le rappelle l'auteur, en Espagne de 1936 à 1939, d'autres dans les ghettos de Varsovie. Cette accusation vise une minorité, celle des dirigeants sionistes dont le seul objectif était la création de cet Etat juif. Toujours selon Garaudy (1997 :66), ces mêmes dirigeants comme Menahem Beghin ou Itzac Shamir, sont plus tard devenus des « dirigeants de premier plan dans l'Etat d'Israël ».

Toujours dans la perspective de Roger Garaudy, « l'objectif essentiel des sionistes n'était pas de sauver des vies juives mais de créer un Etat juif en Palestine. » (Garaudy, 1998: 67) Le premier dirigeant de l'Etat, Ben Gourion affirme en décembre 1938 : « si je savais qu'il est possible de sauver tous les enfants d'Allemagne en les amenant en Angleterre, et seulement la moitié d'entre eux en les transportant en Eretz Israël, je choisirai la deuxième solution car nous devons tenir compte non seulement de la vie de ces enfants, mais aussi de l'histoire du peuple d'Israël. » (Gelber, 1979: 199). Garaudy affirme également que le projet sioniste exigeait qu' « on sélectionne pour l'immigration un « matériel humain utile » qui amène avec lui des capitaux ou des compétences techniques et militaires et que l'on ne s'attendrisse pas sur le sort des démunis » (Garaudy, 1997 :86).

Cette perspective n'allait pas pour déplaire le régime allemand puisque « Il n'y a aucune raison, d'entraver par des mesures administratives, l'activité sioniste en Allemagne, car le sionisme n'est pas en contradiction avec le programme du nationalisme dont l'objectif est de faire partir progressivement les Juifs d'Allemagne. » disait Buloz-Schwante au Ministre de l'intérieur dans une lettre (Garaudy, 1997 :71). Pour montrer leur reconnaissances, les dirigeants sionistes entamèrent de lever le boycott que tentaient d'établir les antifascistes. Ainsi, cette opération satisfaisait les deux partis, les produits allemands continuaient à se vendre, et les sionistes pouvaient procéder à l'immigration des juifs en Terre de Palestine. Une immigration certes mais toutefois « sélective » : Seuls les juifs riches dont les capitaux permettraient d'investir dans la colonisation sioniste, pouvaient y participer. Il était en effet plus primordial de sauver des capitaux juifs que « des vies de juifs miséreux, ou inaptes au travail ou à la guerre qui eussent été une charge » (Garaudy, 1997 : 72).

Cette collaboration entre les dirigeants sionistes et le régime hitlérien constituait un sabotage de la lutte antifasciste et se poursuivit même au moment où les massacres nazis des juifs européens étaient les plus atroces. (idem).

1.4 La « Nakba »¹ de 1948

L'année 1948 fût pour les Palestiniens celle de la Nakba.

Le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale des nations unies vote la résolution 181 « le plan partage ». Comme son nom l'indique, ce plan avait pour but de partager le pays en deux Etats, l'un juif et l'autre arabe. (Gresh, 2001 : 98). L'Etat juif devait s'étendre sur « 56% du territoire regroupant à ce moment là une majorité de 498 000 Juifs et une minorité de 407 000 Palestiniens. » (Sanbar, 1997 cité dans Abularob Ziyad, 2001 :17)

L'Etat palestinien quant à lui devait se fonder sur 43% du pays avec Jérusalem comme zone internationale (idem: 51). L'État palestinien regrouperait alors une majorité de «700 000 Arabes et quelques milliers de juifs et la zone de Jérusalem comptera 200 000 personnes, pour une moitié juifs, pour une moitié arabes » (Gresh, 2001: 98)

En 1946, Cite Ziyad Abualrob (2011 :17) dans sa thèse « les juifs ne contrôlaient que 7% de la Palestine mandataire et ne constituaient que 35.1% de la population du pays (608225 juifs et 1 237 334 arabes) »

Le 14 mai 1948, un jour avant le fin du mandat britannique, les sionistes s'étant préparés à la guerre, fournis militairement et financièrement par les Etats Unis et la Tchécoslovaquie en armes (Gaillard, 2004:26) ils proclament leur Etat (Gresh, 2001 : 99) et lancent une offensive générale (Gaillard, 2004 :26). De son côté la ligue arabe forme son armée constituée principalement de volontaires Arabes, Palestiniens, des armées jordanienne, irakienne, syrienne, libanaise, et égyptienne. Une armée qui pour faute d'organisation et d'équipement se voit défaite par l'armée sioniste qui occupe bien plus que les terres qui avaient été octroyées par le plan de partage à l'Etat d'Israël, soit 78% du pays (Gresh, 2001 :79).

¹ Nakba : catastrophe en langue arabe.

Le 14 mai 1948, Ben Gourion, président du conseil national juif, proclame la naissance de l'Etat d'Israël. Trumann le reconnaît sans attendre suivi de la France en mai 1949 (Gaillard, 2004 :28). Les forces arabes sont neutralisées.

Entre novembre 1947 et juin 1948 les palestiniens se voient dépossédés de leurs terres (Vidal & Algazy, 2002: 210). Les Palestiniens sont chassés de pratiquement tous les territoires voulant être intégrés à leur Etat (Vidal & Boussois, 2009), ce qu'ils appellent selon l'historien Israélien Pappé « le nettoyage ethnique » des Palestiniens (Pappé, 2008). Selon Beny Morris, environ 700 000 palestiniens sont expulsés mais « les israéliens parlaient officiellement de quelques 520 000 Arabes, tandis que les Palestiniens avançaient le chiffre de 900 000 à 1 000 000 » (Morris, 2004: 277)

Ainsi naît « l'Etat d'Israël » occupant 78% de la terre de Palestine en détruisant plus de 700 villages et « en expulsant des centaines de milliers de palestiniens » (Abualrob, 2011).

Six mois plus tard, le 11 décembre 1948, « l'Assemblée générale des Nations adopte la résolution 194 qui affirme le droit au retour des Palestiniens ainsi que leur compensation (Vidal et Algazy, 2002 :11). Israël choisit de reconnaître cette résolution qui représentait en fait l'unique condition de son adhésion à l'ONU mais s'oppose toutefois à son application et adopte la « Loi d'urgences » qui avait pour contenu de s'approprier les biens des Palestiniens s'ils ont quitté leur lieu habituel de résidence entre le 29 novembre 1947 et le 1^{er} septembre 1948 (Vidal et Algazy, 2002 :1026). En 1952, une autre loi est votée, favorisant l'immigration juive en Israël et garantit ainsi une majorité juive en Israël.

1.5 La guerre de 1956

En 1952 naît la première république d'Egypte avec pour président le colonel Gamal Abdel Nasser. En 1956, ce dernier décide d'agir pour la libération de la

Palestine et décide de nationaliser le canal de Suez encore sous contrôle de la France et du Royaume-Uni. (Abualrob, 2011 :20)

Suite à cela, Israël devient l'allié de la France et du Royaume-Uni et entament une guerre contre l'Egypte. Suite à un accord entre ces trois pays « protocole de Sèvres » les troupes israéliennes envahissent le Sinaï par une offensive aérienne tandis que les français et les britanniques bombardent l'Egypte. Face à l'ampleur de l'attaque, l'Egypte est neutralisée. C'est alors que l'URSS menace de se tenir aux côtés de Nasser et l'ONU exige qu'Israël se retire. C'est donc, malgré la défaite militaire, une victoire politique pour l'Egypte. (Gresh et Vidal, 2006 :415)

En 1964, Israël procède au détournement du Jourdain ce qui suscite l'indignation des arabes qui se réunissent lors du sommet de la ligue arabe du 13 au 16 janvier 1964 considérant cet acte comme une déclaration de guerre et crée suite à cela le commandement arabe unifié qui constituait en fait une coordination militaire entre les pays arabes (Shemesh, 2008 cité dans Abualrob :21).

Le sommet décide également d'apporter de l'aide aux Palestiniens en créant l'OLP (Organisation de libération de la Palestine) (Gresh et Vidal, 2006 : 425).

Yasser Arafat, alors co-fondateur du Fatah (Front populaire de libération de la Palestine) « se veut indépendant des pays arabes » (Gresh et Vidal, 2006 : 425) et lance en 1967, avec l'aide de la Syrie ses premiers commandos armés en Israël (Gresh et Vidal, 1996 : 158). Les représailles israéliennes se font entendre par des raids. L'Egypte et la Syrie craignent une opération d'envergure contre les pays arabes et « s'en inquiète publiquement » (ibid). Le 15 mai 1967, un défilé à Jérusalem a lieu allant à l'encontre des armistices. Les troupes du Caire sont en état d'alerte, l'Egypte occupe Gaza. Le Golf d'Akaba est interdit d'accès aux bateaux israéliens qui transportent des matériaux stratégiques pour Israël. L'Irak et la Jordanie se rallient au pacte militaire Syro-égyptien ce que le gouvernement israélien considère comme un « casus belli ».

Après plusieurs années de tensions, Israël attaque. C'est la guerre des six jours (Gaillard, 2004 :30). Israël lance une attaque surprise contre l'aviation égyptienne et la détruit complètement (Abualorb, 2011 :22). L'armée égyptienne ramasse donc une défaite absolue. Toutefois, « les médias occidentaux et notamment français, prennent alors fait et cause pour Israël face aux Arabes, comme pour David face à Goliath. La guerre de 1967 fut même présentée comme l'enchaînement d'une agression égyptiennes et d'une foudroyante riposte israélienne» (Gresh & Vidal, 2006: 249). Désormais, Jérusalem Est, Gaza, La Cisjordanie et le Sinaï sont sous l'emprise d'Israël (ibid.) « la surface du territoire sous contrôle israélien est brutalement multipliée par 4 : elle occupe désormais 100 000 kilomètres carrés, soit les 4/5 de la Palestine historique. » Rapporte Gaillard (2004 :30)

Cette victoire israélienne va leur valoir le soutien des Etats-Unis dont la sécurité devient une priorité (Gresh et Vidal, 2006), un soutien économique, matériel et idéologique (Chomsky cité dans Abualrob, 2011 :22).

L'occupation de ces terres et l'échec de la ligue arabe à libérer le moindre territoire va pousser la résistance palestinienne à se mobiliser plus. Plusieurs mouvements, en plus du Fatah, sont créés. En 1967 Le Front Populaire de Libération de la Palestine voit le jour (FPLP) et dix ans plus tard, en 1974 le Front Démocratique pour la Libération de la Palestine (FDLP). Tous sont membres de l'OLP (idem).

En 1968, Israël décide d'anéantir l'OLP. L'armée sioniste se rend en Jordanie, devenue alors base de résistance de l'OLP, pour attaquer le village de Karameh. L'artillerie jordanienne ainsi que les combattants palestiniens ripostent avec fougue. Devant le nombre de morts et de blessés, Israël demande une trêve pour les évacuer (Abuarob, 2011 :22).

Toutefois, le roi Hussein de Jordanie est vite inquiété par les ripostes israéliennes dues aux attaques de l'OLP et décide en 1970 d'attaquer les combattants palestiniens de l'OLP qui fuient au Liban où Yasser Arafat et

d'autres personnalités historiques comme Habache, organisent la résistance palestinienne.

Parallèlement, Gaza, la Cisjordanie, le plateau de Golan et le Sinaï toujours occupés entraîne une « guerre d'usure » (Gaillard, 2004 :30). Sadat, alors successeur de Nasser en Egypte, lance le 06 octobre 1973 une offensive contre les troupes israéliennes dans le Sinaï pendant que l'armée syrienne accède au Golan. Cette attaque surprise se veut fructueuse les trois premiers jours mais Israël réagit et reprend le dessus avec le soutien militaire et politique des USA (Abdualrob, 2011, 24). L'Egypte en ressort perdante et perd le contrôle sur le Sinaï.

En 1974, l'OLP change de résolution et « exprime la volonté d'arriver à un accord de paix par la voie des négociations. » En 1977, Sadat se rend à Jérusalem pour des négociations de paix et signe avec le premier ministre israélien Menahem Begin « les accords de Camps David » en 1977 à la Maison Blanche (Abualrob, 2011 : 24).

1.6 La guerre du Liban 1982

Israël a pour objectif de détruire l'OLP et d'établir le pouvoir entre les mains des Phalanges chrétiennes, il attaque le Liban en 1982 et encercle en juin la partie ouest de Beyrouth alors siège de l'OLP. Cet encerclement dura près de 80 jours. « Un cessez-le-feu est déclaré à condition que l'OLP quitte le Liban » (Abualrob,2011 :25). Arafate S'exile alors en Tunisie avec ses hommes et leurs armes. Des centaines de civils sont alors tués lors des massacres de Sabra et Chatila (Gaillard, 2004 : 31), massacres « perpétrés par les milices chrétiennes maronites alliées de l'armée israélienne dirigée par Ariel Sharon (idem). C'est à cette époque que fait son apparition le mouvement chiite de résistance islamique le Hezbollah, une résistance soutenue par l'OLP et qui plus tard, en 2000, contraindra Israël à se retirer du sud du Liban (Abualrob, 2011 :24).

Suite à ces événements, Gaillard souligne dans son ouvrage (2004 : 36) que le monde entier ainsi qu'une partie de l'opinion israélienne condamnent ces attaques. Des manifestations ont lieu à Paris et en Israël même pour dénoncer les massacres perpétrés par le gouvernement comparés par un grand journal israélien (Ha'aretz) aux massacres nazis (Gaillard, 2004 : 32).

« La guerre du Liban fit 30 000 tués ou blessés, 10 000 disparus, 80 000 sans abris tandis que 32 villes et 14 camps de réfugiés palestiniens furent totalement ou en partie détruits. »(Gaillard, 2004 :32).

A Tunis, l'OLP n'échappe pas à Israël, en 1985 Israël bombarde et fait 70 morts.

L'occupation du Liban dura jusqu'en 1985 et la zone du sud du Liban jusqu'en 2000. Pendant cette période de nombreuses attaques israéliennes ayant pour conséquences la mort de centaines de civils (Gaillard, 2004 :32).

Le Hezbollah remplace maintenant l'OLP en tant qu'organisation clandestine de lutte contre l'occupation israélienne (Idem).

1.7 La première Intifada 1987

Le 08 décembre 1987 un grave accident de la circulation a lieu à Gaza. Un camion israélien heurte violemment deux voitures palestiniennes provoquant ainsi la mort de plusieurs palestiniens. Tout de suite, la rumeur se propage mettant en avant la prémédité de l'acte (Vincent Legrand, 2009 : 139). Le lendemain, le 09 décembre 1987, des manifestations éclatent dans la bande de Gaza et finissent par gagner tous les territoires occupés. Deux Palestiniens sont tués et environ 30 autres sont blessés (Idem). C'est ainsi qu'éclate l'Intifada, en arabe « soulèvement ». Un soulèvement violemment réprimé par le premier ministre israélien Yitzhak Shamir qui déclara selon Abualrob (2011 : 25) : « Nous allons casser les bras et les jambes de ceux qui jettent des pierres. » « Face aux manifestations pacifiques des palestiniens, l'armée israélienne utilise des balles réelles » (idem). Le Hamas, crée le 06 décembre 1987 ainsi que le

Fatah se joignent à cette Intifada l'intègrent et en deviennent les organisateurs. La vente et la consommation des produits israéliens et américains est interdite. Les drapeaux palestiniens flottent à nouveau sur les toits des écoles, des mosquées et des églises. Le 09 de chaque mois est un jour de grève alimentant le nationalisme palestinien. Les artistes sont des acteurs actifs de cette intifada et alimentent par des poèmes, des dessins et des chansons, la révolte et le soulèvement du peuple palestinien (Abualrob, 2011 :25).

Des centaines de palestiniens sont morts, on compte des milliers de blessés et de détenus. Au Liban, en Syrie, en Jordanie les palestiniens de la diaspora soutiennent l'intifada. Des radios dont les ondes atteignent les territoires occupés par Israël en Palestine sont mises en place et des chansons soutenant la révolution.

Le 31 juillet 1988, le Roi Hussein de Jordanie décide de rompre tout contacte avec la Cisjordanie (Legrand, 2009 cité dans Abualrob, 2011 :26). Le 15 novembre 1988 à Alger, un Etat palestinien est proclamé et reconnu par plus 90 pays (idem).

L'intifada qui aura duré six ans prit fin en 1993 lors des accords d'Oslo et a eu pour bilan 1500 morts palestiniens (dont 233 de moins de 17 ans), 20000 blessés, 15 000 prisonniers (Gaillard, 2004 :60).

1.8 Le processus de paix

Le 13 Septembre 1993 l'OLP et le gouvernement israélien signent les accords d'Oslo. Une certaine souveraineté est accordée aux palestiniens en Cisjordanie et à Gaza désormais sous la gouverne de l'autorité palestinienne. Les palestiniens se voient promettre de répondre à leurs revendications dans les cinq ans à venir. L'intifada prend fin. Mais la colonisation des territoires se poursuit et l'immigration afflue. La promesse de résolution des revendications n'a jamais été respectée et le nombre de colons israéliens double de 1993 à 2000 (Abualrob, 2011 : 27).

En 1994, Yasser Arafat fait son grand retour en Palestine. Deux ans plus tard sont organisés les élections législatives et présidentielles (Idem). Rabin assassiné et remplacé par Peres qui décide d'attaquer le Liban (Raisins de la colère). Le Hezbollah intensifie sa contre-offensive. Yahya Ayyash, un des chefs du Hamas est assassiné avec l'approbation de Shimon Peres. En réponse à cela, une série d'attentats suicides sont organisés par le Hamas en Israël. Sous la pression des USA, les autorités palestiniennes font des centaines de prisonniers parmi les soldats du Hamas (Idem).

1.9 La seconde Intifada

En 2000, Israël se retire du Liban occupé depuis 1982. C'est une victoire pour le Hezbollah.

Quelques mois plus tard, Ariel Sharon se rend sur l'Esplanade des Mosquées d'Al-Aqsa à Jérusalem, « Une visite provocatrice pour les Palestiniens » (Abualrob, 2011 : 28). C'est le début de la deuxième Intifada, une intifada non armée à son commencement, cependant réprimée violemment par Ariel Sharon qui n'hésite pas à déployer des avions de chasse et à tuer ainsi des centaines de palestiniens. Les attentats kamikazes des palestiniens se multiplient en Israël. (Idem).

En avril 2002, lors de l'opération Rempart l'armée israélienne attaque et détruit une partie du camp des réfugiés de Jénine au nord de la Cisjordanie. « Les infrastructures de l'Autorité palestinienne sont bombardées intensivement, notamment les bâtiments de la police. » Abualrob (2011 :28). Un mur de 8 mètres de haut s'étendant sur plus de 750 km et traversant des dizaines de villages, est bâti par les forces israéliennes. Ainsi des terres sont confisquées, des check points instaurés, des familles séparées.

Le 11 novembre 2004, Yasser Arafat décède. Mahmoud Abbas est alors élu président. En 2005, Sharon se retire de la bande de Gaza mais garde le contrôle des points de passages et des espaces maritimes. (Gresh & Vidal, 2006)

En 2006, le Hamas remporte la victoire lors des élections. L'Union Européenne ainsi que les Etats Unis boycottent ce gouvernement et coupent les fonds à l'Autorité palestinienne. Plus tard, un soldat israélien est enlevé par des militants palestiniens, il s'en suit alors des attaques israéliennes auxquelles les palestiniens ripostent par des lancements de roquettes. En juillet, le Hezbollah fait à son tour prisonniers des soldats israéliens ce qui provoque une guerre de 34 jours entre le Hezbollah et Israël. En 2008 ont lieu des négociations entre les deux camps, des prisonniers sont échangés.

Chapitre 3 :

Présentation de la ville de Jérusalem

1.1 Jérusalem, ville trois fois sainte

Jérusalem, al Quds en arabe et Yerushaláyim en hébreux encore la ville sainte ou la ville trois fois sainte se situe au nord de la Palestine. Ayant toujours été Cosmopolite, Jérusalem se compose de plusieurs quartiers selon les appartenances religieuses.

Le quartier juif situé au sud de la ville a été ainsi baptisé au XIII^{ème} siècle lorsque les juifs s'y installèrent. Même si les juifs logeaient dans d'autres quartiers de la ville, selon Benvenisti avant la Naqba de 1948 seulement 20% du quartier appartenait aux juifs, le reste appartenait aux Palestiniens arabes qui les louaient. (Sroor, 2010). Le quartier juif abrite le Mur des Lamentations qui serait le dernier vestige du temple d'Hérode construit au premier siècle avant J-C. Au nord-ouest de la vieille ville se situe le quartier chrétien abritant la communauté chrétienne depuis l'époque du Christ. Parmi les différentes communautés chrétiennes établies en Palestine depuis le XIII^{ème} siècle: les orthodoxes romains, les catholiques romains, les Coptes, les Maronites, les Ethiopiens, les Syriens, les Allemands, les Russes. (Sroor, 2010)

Aussi, au sud-ouest de la vieille ville se situe le quartier des arméniens qui s'étaient installés en Palestine dès le II^{ème} siècle. Et enfin, vient s'ajouter à cette mosaïque le quartier musulman dont les bâtiments entouraient les institutions religieuses et autour des routes qui y menaient aux portes principales de la ville, notamment le *Haram al-Sharîf* (noble sanctuaire). Certaines de ses structures telles que la mosquée Al Aqsa et le Dôme du Rocher ont existé dès le début du premier siècle de la naissance de l'islam comme c'est le cas de certains habitants musulmans de Jérusalem dont les ascendants s'étaient établis dès le début de l'Islam. (Sroor, 2010)

1.2 Fragmentation de Jérusalem

Comme nous l'avons expliqué en 1947 l'Assemblée générale adopte la résolution 181(II) qui propose le partage du territoire de la Palestine en deux Etats indépendants ainsi que la démilitarisation et l'internationalisation de la ville de Jérusalem pour en faire un « corpus separatum² » sous régime international administré et géré par les Nations Unies.

En 1948, lorsque les britanniques quittent la Palestine, la guerre éclate entre Israël et les pays arabes qui aboutit à un cessez-le-feu en 1948 et qui entraîne la division de Jérusalem dont le secteur ouest se retrouve sous le contrôle des israéliens et la partie Est est alors régie par la Transjordanie.

En 1967 éclate alors la guerre des six jours et Jérusalem-Est tombe aux mains des israéliens et la ville de Jérusalem est entièrement prise mais en 1987 démarre l'intifada et les Palestiniens regagnent Jérusalem que Yasser Arafat proclame en 1988 capitale de l'Etat Palestinien. Des négociations sont entamées pour faire de Jérusalem capitale (divisée) des deux Etats pour que Jérusalem-ouest soit reconnue par la communauté internationale comme territoires israélien, et seule la partie Est de Jérusalem est considérée comme territoire occupé par Israël.

Cependant il est à savoir que la partie Est de Jérusalem renferme les principaux et plus importants lieux religieux des juifs, chrétiens et musulmans : Le Mur des Lamentations, le Saint Sépulcre, la mosquée al-Aqsa et l'Esplanade des Mosquées ; ce qui rend son partage difficile.

En 1980, le gouvernement israélien va à l'encontre de la résolution déclare Jérusalem capitale d'Israël unifiée et indivisible mais l'occupation de Jérusalem-Est n'est pas reconnue par la communauté internationale. Jérusalem-Est, revendiquée par les Palestiniens comme capitale de la Palestine est considérée par

²Coprus separatum : statut d'internationalisation de Jérusalem

le droit international (résolution 478 du Conseil de sécurité des Nations Unies) comme occupée et annexée par Israël.

1.3 Jérusalem, poudrière du conflit israélo-palestinien

Jérusalem a déjà été la cause du déclenchement de la deuxième Intifada en 2000, l'Esplanade des Mosquées est à nouveau au cœur du conflit israélo-palestinien en 2014.

Mais pourquoi donc Jérusalem est-elle source de conflits entre les deux camps hébreux et musulmans ?

Le problème remonte à longtemps dans l'histoire. En effet, « les lieux saints du Judaïsme et de l'Islam sont situés au même endroit car les ruines du temple de Salomon détruit par les Romains, sont situées sous l'Esplanade des Mosquées, troisième lieu saint de l'Islam » (Dominique Grouille, 2003 :94).

Ainsi, comme nous l'avons vu, malgré la victoire israélienne en 1967 lors de la guerre des six jours, Le premier ministre de la défense israélien Moshe Dayan, cède la tutelle de l'Esplanade des Mosquées à la Jordanie. Aujourd'hui encore, gérés par l'organisme jordanien chargé des biens religieux musulmans (El Waqf), le musée et les mosquées islamiques selon l'accord, ne sont accessibles aux non-musulmans qu'à certaines heures de la journée et ne peuvent prier sur l'Esplanade des Mosquées.

Cependant, depuis quelques années maintenant, les colons dont le poids politique se fait de plus en plus insistant, demandent à ce que le statu quo soit rediscuté pour que les juifs aient le droit de prier sur l'Esplanade des Mosquées (bâtie sur les vestiges du temple de Salomon). Les incursions se multiplient et certains extrémistes exigent même la destruction du dôme du rocher pour reconstruire le temple.

Le 13 septembre 2015, la police israélienne s'est incrustée à l'intérieur de la mosquée Al-Aqsa, sous prétexte que « des manifestants masqués » s'y étaient

rendu dans la nuit dans le but de déranger les visites des juifs. Des affrontements éclatent dans la vieille ville de Jérusalem. Des grenades lacrymogènes assourdissantes sont utilisées par les forces de l'ordre israéliennes. Des dizaines d'Israéliens d'extrême droite tentent d'accéder au site par la force.

De violents heurts s'en suivent faisant plusieurs blessés. Au mois d'octobre, les tensions montent, plusieurs morts sont enregistrés. Israël bombarde maintenant la Cisjordanie et la bande de Gaza. Les palestiniens eux procèdent à des attaques au couteau en plus des lances de pierres.

Selon l'ONU, près de 800 palestiniens ont été blessés depuis la fin du mois de septembre. De visite à Paris, Mahmoud Abbas met en garde contre une troisième Intifada.

Pour régler ce conflit sur le statu quo, le secrétaire d'Etat américain, John Kerry, a annoncé en octobre 2015 qu'un accord allait être convenu et signé entre la Jordanie et Israël dans le but d'un commun accord sur les nouvelles mesures qui concerneront l'Esplanade des Mosquées notamment l'accord entre le roi Abdallah et Benjamin Netanyahu sur la mise en place de caméras de surveillance vingt-quatre heures sur vingt-quatre sur le site.

1.4 Jérusalem, capitale d'Israël ?

Mercredi 6 décembre 2017, le quarante-cinquième président des Etats-Unis, Donald Trump reconnaît Jérusalem comme capitale d'Israël en procédant ainsi à une rupture sans précédent avec ses prédécesseurs ; suscitant ainsi la colère et la révolte du peuple palestinien.

Avec cette décision, Donald Trump réalise l'une des promesses de sa campagne : « L'heure est venue pour les Etats-Unis de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël. Alors que les présidents précédents avaient fait cette

promesse de campagne, ils ont échoué à l'honorer, aujourd'hui je l'honore» (Le Monde, 06/12/2017).

Le président palestinien a délibérément condamné l'action américaine en dénonçant le sabotage de toute tentative d'efforts de paix.

Le Hamas a quant à lui a annoncé que cette déclaration aurait de graves conséquences sur les intérêts des Etats-Unis dans la région. Ismaïl Radouane, haut responsable du parti incite tous les pays arabes et musulmans à « couper les liens économiques et politiques avec les ambassades américaines ainsi qu'à l'expulsion des ambassadeurs. »(idem).

Netanyahou de son côté a salué « un jour historique » mais a affirmé maintenir le statu quo des lieux saints de la ville de Jérusalem. Le premier ministre a également sollicité les autres pays à reconnaître Jérusalem comme capitale de l'Etat hébreu et à y installer leurs ambassades.

La communauté internationale a également réagi. Le monde arabe et musulman condamne à l'unanimité la décision américaine.

Le président français Emmanuel Macron a jugé cette décision « regrettable » et a rappelé l'attachement de la France ainsi que de l'Europe à une solution à deux Etats aux frontières internationalement reconnues avec Jérusalem comme capitale des deux Etats.

Steffen Seibert, porte-parole de la chancelière allemande Angela Merkel a rapporté dans un tweet les propos de cette dernière déclarant que le gouvernement allemand ne soutenait pas cette décision et ce car le statut de Jérusalem ne pouvait être remis en question en dehors d'un cadre d'une solution à deux Etats.

Le ministère des Affaires étrangères iranien a quant à lui dénoncé une provocation de la part du président américain qui engendrait une nouvelle intifada et qui pousserait à « des comportements plus radicaux et à davantage de colère et de violence. » alors que le porte parole du gouvernement jordanien,

Mohammed Moumenié a estimé que cette décision constituait une violation du droit international et de la Charte des Nations Unies. (Le Monde du 06/12/2017).

Chapitre 4 :

Influence des lobbies dans le conflit israélo-palestinien

1.1 L'influence des lobbies dans le conflit israélo-palestinien

Les médias sont influencés par des pratiques sociales dont les groupes d'intérêts notamment dans le conflit israélo-palestinien, conflit le plus traité au monde (Bourdon, 2009). Ainsi, pour une analyse fiable, il est nécessaire d'aborder la question des lobbies afin de ne pas négliger le contexte des parutions journalistiques que nous traitons dans ce travail de recherche.

Avant d'aborder le vif du sujet, il y a une notion que nous voudrions clarifier. En effet, l'anti-sionisme, les critiques de l'Etat d'Israël et de sa politique sont souvent confondus avec l'antisémitisme. Il est important pour nous de souligner que nous nous opposons à toute forme de racisme ou d'antisémitisme. Critiquer le sionisme ou l'Etat d'Israël n'est pas un acte antisémite. Il est nécessaire de distinguer entre foi, religion juive et sionisme ou encore colonialisme israélien.

1.1.1 Qu'est-ce qu'un lobby ?

Il n'existe pas de définition sur laquelle sont d'accord tous les auteurs mais selon Zerrer (2008 :3) le lobbying serait : « le processus qui cherche à influencer le gouvernement et ses institutions par l'information et les procédés de la persuasion. »

Mearsheimer et Walt proposent la définition suivante du lobby pro-israélien :

La coalition d'individus et d'organisations qui travaillent activement afin de façonner la politique étrangère américaine dans un sens pro-israélien. Le lobby n'est pas un mouvement unique, unifié avec une direction centrale, cependant, et les individus ou groupes qui composent cette vaste coalition sont parfois en désaccord sur des questions spécifiques de sa politique. Il ne s'agit toutefois pas d'une sorte de complot. Au contraire, les organisations et les individus qui composent ce lobby fonctionnent ouvertement de la même manière que les autres groupes d'intérêt (Mearsheimer & Walt cités dans Abualrob Ziyad, 2009 :33).

Dormagen et Mouchard définissent l'appellation « groupes d'intérêt » comme : « toute structure organisée qui au sein d'un système politique donné défend collectivement un intérêt spécifique notamment auprès du pouvoir

politique sur lequel le groupe peut chercher à exercer de l'influence » (Dormagen & Mouchard cités dans Abualrob Ziyad, 2011 :34).

1.2 Antisionisme et antisémitisme

En Novembre 1975, l'Assemblée Générale des Nations Unies opte pour la résolution 3379 qui déclare que « le sionisme est une forme de racisme et de discrimination raciale. » Une résolution confirmée par la déclaration finale de la « conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie » organisée par l'ONU en Afrique du Sud à Durban du 31 août au 08 septembre 2001.

Cette déclaration soulève une polémique et la révolte de certains protagonistes. Le journal Le Monde déclare dans un éditorial que « la déclaration est jugée inacceptable par Israël et des pays alliés notamment les Etats-Unis qui boycotteront Durban II en avril 2009 à Genève. » (Abualrob, 2011)

La LICRA³ lance aussi une tribune libre dans Le Monde (27 février 2008) dans le but de pousser les pays démocratiques à boycotter Durban II (Abualrob, 2011).

Certains groupes juifs ouvertement antisionistes comme l'IJSN (The International Jewish anti-Zionist Network) considèrent le sionisme comme une idéologie coloniale répondant à un système d'apartheid et participent avec de multiples autres groupes juifs au mouvement BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions) qui est une campagne visant à boycotter et à affaiblir les institutions officielles en Israël économiquement, culturellement, académiquement et politiquement dans le but de faire cesser l'occupation des territoires palestiniens.

Les groupes pro-palestiniens quant à eux adoptent une position allant contre l'occupation des territoires palestiniens et pour l'application des résolutions de l'ONU. La majorité de ces associations sont pour une solution à deux Etats.

³ L.I.C.R.A : Ligue Internationale contre le racisme et l'antisémitisme

Ainsi, être pro-palestinien ne signifie pas forcément être anti israélien ou encore antisémite. Or les groupes de pression israéliens confondent entre la critique de la politique israélienne et l'antisémitisme. Pour eux, critiquer Israël et le sionisme serait un agissement antisémite (Giniewski, 2005 cité dans Abualrob Ziyad, 2009 :36). Pour faire taire les critiques, les groupes israéliens intimident, marginalisent et accusent d'antisémitisme les journalistes ou politiciens qui tiennent des propos à l'encontre de l'entité sioniste et de la politique israélienne (Abualrob, 2011 :55).

Selon Mearsheimer et Walt « l'une des préoccupations majeures du lobby pro-israélien est de veiller à ce que le discours public sur Israël reflète les arguments d'ordre stratégique et moral » (Mearsheimer & Walt, 2006 :184) Les arguments d'ordre stratégiques sont ceux selon lesquels Les Etats-Unis et Israël luttent ensemble contre le terrorisme et les arguments d'ordre moral sont ceux qui font entendre qu'Israël est un Etat démocratique ou qu'Israël a le droit de se défendre contre les agressions (Walt & Mearsheimer, 2006 :49).

1.3 Les groupes pro-palestiniens

Une campagne internationale du boycott académique et culturel d'Israël a commencé en Grande-Bretagne à l'initiative de Stephen et Hilary Rose, professeurs de l'Open University qui ont publié dans The Guardian un article signé et approuvé par 125 autres universitaires britanniques en 2002 et qui avait pour but d'inciter les universitaires européens à boycotter les universités israéliennes. Cet article dénonce également l'implication des institutions académiques israéliennes dans le soutien de l'apartheid ainsi que l'occupation des territoires palestiniens. Cet appel au boycott a été approuvé et signé par environ mille universitaires, il s'en est suivi que les syndicats universitaires britanniques ont finalement rejoint à leur tour la cause et coupé tout lien avec de nombreuses universités israéliennes. En 2009, L'UCU (University and College Union) a également voté pour le boycott universitaire des institutions académiques israéliennes.

Plutôt, en 2004, des universitaires palestiniens lancent un appel de boycott culturel et académique des institutions israéliennes : The Palestinian Campaign for the Academic and Cultural Boycott of Israël (PACBI) expliquant que cet appel au boycott n'était pas en soi une finalité mais plutôt un moyen de pression sur Israël.

Ce mouvement de boycott ne se limite pas au domaine académique mais s'étend également aux produits israéliens et institutions culturelles. Il y a aussi des groupes de pression « lobbies » qui essayent d'influencer les hommes politiques.

1.4 Médias étrangers en Israël et en Palestine

Dans sa thèse, Ziyad Abualrob (2011 :) explique que le contact avec les médias est une des principales priorités de l'Etat d'Israël. Le contact avec les médias étrangers est principalement géré par le GPO⁴ qui informe les journalistes étrangers et leur accorde une accréditation nécessaire pour pouvoir travailler en Israël. C'est cet organisme qui confère aux journalistes, locaux et étrangers, toutes les informations relatives au gouvernement, au parlement ou à l'armée. Mais il existe d'autres institutions ayant le droit de s'exprimer de façon officielle au nom d'Israël, tels que le ministère de la défense, le ministère du tourisme et autres porte-paroles. L'agence juive s'exprime au nom des communautés juives dans le monde mais sans avoir de directives de la part du ministère des affaires étrangères. Abualrob parle également du Mossad⁵ ayant un département chargé de la guerre psychologique et de la propagande noire.

Les batailles israélo-palestiniennes n'étant pas exclusivement militaires, utilisent également l'arme médiatique et plus particulièrement un programme appelé « Hasbara » qui signifie en hébreu « explication ». La Hasbara est utilisée par Israël afin de « clarifier », « légitimer » ou « justifier » sa politique aux yeux du monde mais aussi diaboliser les palestiniens. Selon Bernier (2004 :351), le

⁴ GPO : Government Press Office

⁵Mossad : services secrets israéliens

projet Hasbara est un acte de militantisme qui consiste à protéger l'image d'Israël coûte que coûte et auquel des journalistes américains ont participé de leur plein gré. Ce projet consiste également à construire un éthos qui reflète une image d'un Israël victime quelle que soit la situation, même quand ce sont des civils palestiniens qui sont attaqués et tués. Pour Noam Chomsky (1999), la Hasbara est une propagande noire qui a pour but de désinformer l'opinion publique quant au conflit israélo-palestinien. Bernier (2004 :351) ajoute qu'en plus des mensonges et aux pressions infligés pour que seuls des experts favorables à Israël soient interviewés lorsqu'il est question de l'Etat d'Israël.

La Hasbara utilise une double stratégie, celle de l'éclaircissement et celle de l'attaque. Dans la première, Israël vise à expliquer et à défendre son point de vue par trois principaux et récurrents arguments : 1. En omettant le contexte historique. 2. Israël est la seule démocratie au Moyen-Orient. 3. Il faut montrer les aspects positifs d'Israël. Quant à la stratégie d'attaque, celle-ci se base sur trois autres arguments : 1. Les palestiniens utilisent un double langage. 2. Les palestiniens sont mauvais. 3. Les médias sont en tort ; mais aussi des sous-arguments qui viennent souvent s'y ajouter : « Israël agit selon la loi », « Israël n'est pas l'Afrique du Sud » ou « Israël est un bienfaiteur. » (Shleifer, cité dans Abualrob, 2011 : 52-53)

1.5 Le lobby en France

En France, seul le général De Gaulle a osé déclarer qu' : « il existe en France un puissant lobby pro-israélien exerçant notamment son influence dans les milieux d'information. » Une déclaration qui à l'époque fit scandale (Philippe Alexandre, Le Parisien 1988).

En France, c'est le pouvoir médiatique qui domine avec à sa tête la L.I.C.R.A.⁶ étant tellement présent et influent qu'il peut manipuler l'opinion à son gré.

⁶ L.I.C.R.A : Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme

La population juive en France constitue seulement 2% du peuple français environ, ce qui n'empêche pas, selon Roger Garaudy (1997) que le sionisme détienne un pouvoir considérable sur la plus part des médias, que se soit à la télévision, dans la presse écrite, à la radio , au cinéma (notamment avec l'invasion hollywoodienne) et même l'édition (par les comités de lecture ayant le pouvoir d'imposer leur droit de véto).

Dans son ouvrage « Les Mythes Fondateurs de la Politique Israélienne » (1997), Roger Garaudy apporte son propre témoignage concernant la censure médiatique lorsque l'on ose critiquer l'Etat d'Israël en France.

L'auteur explique que jusqu'en 1982, l'auteur avait librement accès aux plus grandes maisons d'édition, à la télévision, à la radio et dans la presse écrite, jusqu'au moment de l'invasion d'Israël et de ses massacres commis au Liban ; lorsque dans le journal Le Monde du 17 juin 1982, l'auteur avait obtenu de Jacques Fauvet alors directeur du quotidien la publication d'un article co-écrit avec le Pasteur Matthiot et le Père Michel Lelong, dans lequel tous trois ont tenté d'expliciter l'agression israélienne au Liban. Un article qui leur a valu des menaces de mort et par la suite un procès lancé par la L.I.C.R.A. pour « antisémitisme et provocation à la discrimination raciale ».

L'avocat de Jacques Fauvet avait alors entrepris de mettre en évidence l'impertinence de cette dénonciation de la L.I.C.R.A en rappelant que l'on ne pouvait confondre judaïsme et foi juive avec sionisme et Etat d'Israël, un état dont les agressions au Liban ont été dénoncées par de hautes personnalités juives puisqu'allant à l'encontre des principes religieux de la foi judaïque.

Garaudy, reprend devant le juge que le sionisme politique est condamné par tous les rabbins du monde étant considéré comme trahison de la foi juive et que donc sa lutte contre le sionisme politique était indissociable de sa lutte contre l'antisémitisme. En 1983, considérant « qu'il s'agit de la critique licite de la politique d'un Etat et de l'idéologie qu'il inspire et non de provocation

raciale... » le tribunal « déboute la L.I.C.R.A de toutes ses demandes et la condamne aux dépens ».

Cependant l'affaire, fut vite étouffée et passée sous silence. Et à partir de là, commence ce que Garaudy appelle « l'asphyxie médiatique » : plus aucun accès à la télévision, ses articles furent tous refusés et les portes des plus grandes maisons d'édition telles que Gallimard au Seuil, Plon, Grasset, chez qui l'auteur avait déjà publié maintes fois, lui furent alors fermées.

1.6 Le lobby pro-israélien aux Etats-Unis

La création de lobbies puissants a considérablement influencé l'action des politiques et l'opinion publique. Selon Paul Findley: « Le premier ministre d'Israël a beaucoup plus d'influence sur la politique des Etats-Unis au Moyen-Orient que dans son propre pays. » (Paul Findley, 1985 cité dans Garaudy, 1998 :197).

Aux Etats-Unis, où vivent 6 millions de juifs, le « vote juif », peut avoir beaucoup d'impact. Les lobbies les plus puissants officiellement accrédités au Capitole sont les AIPAC⁷ et le NRA⁸. La puissance des sionistes aux Etats-Unis était déjà en 1942 tellement forte qu'à l'hôtel Biltmor à New York, il a été décidé par une convention maximaliste le passage du « foyer juif en Palestine » (promis par Balfour, la colonisation lente par achats de terre sous la protection britannique et américaine) à la création d'un Etat juif souverain. (Garaudy, 1998 :194)

L'histoire du sionisme se caractérise par les « interprétations » de la déclaration de Balfour ». La formule de « foyer national juif » est reprise du congrès de Bale. Lord Rothschild avait prévu une déclaration prévoyant « le principe national du peuple juif ». La déclaration finale de Balfour ne parle quant

⁷ AIPAC : American Public Affairs Committee

⁸ NRA : National Rifle Association

à elle que de l'établissement en Palestine d'un foyer national pour les juifs. Cependant, d'après Roger Garaudy, même si tout le monde parle de « foyer juif » comme centre spirituel et culturel, tout le monde pense plutôt à « Etat juif » (idem).

En 1916, Lord Curzon écrivait :

Pendant que Weizmann vous dit quelque chose et que vous pensez « foyer national juif », il a en vue quelque chose de tout à fait différent. Il envisage un Etat juif, et une population arabe soumise, gouvernée par les juifs. Il cherche à réaliser cela derrière l'écran et la protection de la garantie britannique (Cité dans Garaudy, 1997 :195).

Weizmann avait expliqué de façon assez explicite au gouvernement britannique que l'objectif du sionisme était la création d'un Etat juif avec quatre ou cinq millions de juifs. Lloyd George et Balfour lui assurèrent alors : « en usant du terme « foyer national » dans la déclaration Balfour, nous entendions bien par là un Etat juif ». (Garaudy, 1997 :195).

Ainsi, le 14 Mai 1948, Ben Gourion annonce à Tel-Aviv l'indépendance : « L'Etat juif en Palestine s'appellera : Israël ». Certains comme Ben Gourion considéraient comme un devoir incontestable de tout juif de s'établir dans cet Etat, d'autres pensaient plutôt que l'action des juifs, pour le bien de cet Etat, était plus importante et plus influente aux Etats-Unis. C'est cette dernière partie du peuple juif qui l'emporta. En effet, sur 35000 Américains et Canadiens qui immigrèrent en Israël, seuls 5400 s'y établirent.

Selon Roger Garaudy (1994 :195), l'Etat d'Israël a été admis aux Nations Unies grâce aux pressions de l'AIPAC. Parmi les présidents des Etats-Unis, Eisenhower ne voulait pas s'attirer les foudres des pays pétroliers arabes : « Une prodigieuse source de puissance stratégique et l'une des plus grandes richesses de l'histoire du monde. ». Ce dernier avait avec les soviétiques stoppé en 1956 l'agression israélienne contre le canal de Suez appuyée par les anglais et les français.

Truman quant à lui oublia ses scrupules pour des raisons électorales comme il fût également le cas de ceux qui lui succédèrent. Il déclara devant un groupe de

diplomates en 1946 : « Je regrette Messieurs, mais je dois répondre à des centaines de milliers de gens qui attendent le succès du sionisme et je n'ai pas des milliers d'Arabes parmi mes électeurs. » (William Eddy, F.D. Roosevelt & Ibn Saoud. N.Y.(1954) cité dans Garaudy,1994 :196)

Clément Atlee, ancien premier ministre britannique témoigna : « La Politique des Etats-Unis en Palestine était modelée par le vote juif et par les subventions de plusieurs grandes frimes juives. » (Cité dans Garaudy, 1994 :196)

Le sénateur J.F. Kennedy alors candidat possible aux élections présidentielles des Etats-Unis, n'avait pas montré d'enthousiasme dans cette affaire. En 1958 Kennedy a été contacté par par Klutznik (président de la conférence des présidents des associations juives) pour l'informer que s'il ne leur montrait pas son soutien il n'obtiendrait pas leur soutien pour sa campagne. Kennedy choisit alors de suivre le président de la Conférence des présidents des associations juives en 1960 et obtint 500.000 dollars pour financer sa campagne, Klutznik devint son conseiller, et bénéficia donc 80% du vote juif. (Melvin I. Wrofsky cité dans Garaudy, 1994 :196)

Après le décès de Kennedy, Lyndon Johnson lui succéda et prit également le côté d'Israël. Johnson soutint « la guerre des six jours » en 1967 et 99% des juifs des Etats-Unis défendaient alors le sionisme.

La résolution 242 des Nations Unies de novembre 1967 ordonna l'évacuation des territoires occupés ce qui fit que De Gaulle interdit de laisser partir les armes à destination d'Israël, ainsi que le gouvernement américain jusqu'à ce que Lyndon Johnson fit lever l'embargo sous la pression de l'A.I.P.A.C et envoya à Israël les avions Phantom qu'ils avaient commandés. (Garaudy, 1994 :197)

Après Lyndon Johnson, en 1970, Richard Mulhouse Nixon, trente-septième président des Etats-Unis expédia à Israël 45 phantoms et 80 bombardiers Skyhawk.

Après l'offensive égyptienne du président Sadat le 06 octobre 1973 contre Israël qui en a été fortement destabilisé, le lobby juif du Capitole eu à Washington un grand succès pour le très rapide réarmement de l'Etat juif, autrement dit, deux milliards de dollars (Neff cité dans Roger Garaudy, 1994 :198) et l'argent des banques juives de Wall Street vint alors s'ajouter à l'aide du gouvernement américain.

En 1975, le lobby le plus puissant alors, se mobilisa pour obtenir une fois encore, et en un laps de temps de trois semaines, la signature de 76 sénateurs demandant l'appui du président Ford. (Garaudy, 194 :198). Jimmy Carter ne suivit également la voie de ses prédécesseurs et donna tout son appui à l'Etat d'Israël mais aussi et donc à l'A.I.P.A.C. D'ailleurs, Nahum Goldman, président du Congrès juif mondial, ayant voué sa vie au sionisme et joué un rôle prépondérant dans le lobby à l'époque du président Truman ; alla en novembre 1976 rencontrer le Président Carter et ses conseillers leur demandant de « briser le lobby sioniste aux Etats-Unis. » en disant que ce groupe était une « force destructive » et « un obstacle majeur à la paix au Moyen-Orient » Ce à quoi le président américain répondit qu'il n'en avait pas le pouvoir. (Garaudy, 1994 :199)

Beghin voulant sans fin élargir le « Grand Israël » poursuivit la colonisation en Cisjordanie que le président Carter avait déclarées illégales et allant contre les résolutions 242 et 338 des Nations Unies. Cependant, Reagan considérait en Israël, un moyen de stopper l'Union soviétique et ses visées sur le pétrole du Golfe (Idem :201). En décembre de la même année, le premier ministre israélien Begin Menahem annexa le Golan ce qui a été encore une fois dénoncé par Reagan comme étant une violation de la résolution 242, une dénonciation dont ne tenait pas compte le premier ministre israélien qui un an plus tard envahissait le Liban. Il y eu peu de critiques américains, tout comme Israël n'avait pas critiqué la guerre du Vietnam. Les massacres de Sabra et Chatila furent justifiés par le porte-parole de l'A.I.P.A.C. comme voulant : « renforcer notre soutien d'Israël vers la droite (...) avec des gens qui ne se soucient pas de ce qui se passe sur la

« west bank » mais qui visent l'Union Soviétique » (Idem :202). De nouveau, les chrétiens sionistes ont soutenu l'offensive israélienne. Jerry Falwell qui en était le chef reçu la plus haute distinction sioniste : le prix Jabotinski pour services rendus à l'Etat hébreu, ainsi que cent millions de dollars à l'Etat d'Israël. Les réserves du président Reagan et le refus du secrétaire d'Etat à la Défense de livrer à Israël des bombes à fragmentation pour soutenir l'agression du Liban, les Israéliens les obtiennent toute de même par le biais du président lui-même et n'ont pas hésité à s'en servir dans le massacre de civiles. (Idem :209)

De 1948 à 1994, les Etats-Unis avaient financé l'Etat d'Israël de 28 milliards de dollars d'aide économique.

1.7 Le transfert de l'ambassade américaine à Jérusalem

Le lobby chrétien conservateur des Etats-Unis a félicité Donald Trump de sa décision de transférer l'ambassade américaine de Tel-Aviv à Jérusalem : « Nous chrétiens américains, saluons l'obéissance de Donald Trump à la parole de Dieu à propos de Jérusalem. » (L'Express, 06/12/2017)

Aussi, la voie de Laurie Cardozav-Moore, activiste chrétienne pro-israélienne semble avoir eu plus d'écho aux oreilles du président américain que les tentatives de dissuasion d'Emmanuel Macron, d'Angela Merkel ou de celle du pape afin d'éviter toute flambée de violence à ce propos. Cet engouement de la droite religieuse des Etats-Unis date des années de Reagan et de l'apparition de prédicateurs tels que le pasteur évangélique chrétien Jerry Falwell à l'instar de qui a été voté en 1995 un texte de loi qui prévoit le transfert de l'ambassade américaine vers Jérusalem : le Jerusalem Embassy Act. (Idem)

Lauric Hanneton, spécialiste des affaires religieuses aux USA a rapporté que : « Le texte de cette loi a été adopté sous la présidence de Bin Clinton. Depuis, lui et tous les présidents qui lui succédèrent ont signé le report de son application tout comme l'a d'ailleurs fait Donald Trump à deux reprises depuis son élection. (Idem)

Pour ce qui est de la base chrétienne conservatrice de Donald Trump, « les protestants évangéliques sont des partisans de la droite israélienne et constituent le socle le plus solide de l'électorat républicain. » ; 80 % d'entre eux ont voté Trump même si ce dernier n'est pas très porté sur la religion affirme le journal L'Express (06/12/2017). La raison de ce soutien reviendrait au fait que les chrétiens évangéliques voient en Israël une prophétie biblique et croient en le retour du Messie en terre sainte après avoir rassemblé tous les juifs et où se déroulerait l'ultime combat entre Dieu et les forces du mal et à l'issue duquel les juifs se rendraient à l'évidence que leur Messie est Jésus et qu'ils se convertiraient. (Idem)

Ainsi, un grand nombre d'organisations de chrétiens évangéliques tels que la National Christian Leadership Conference for Israel ou Le Christian Zionist Congress ; font pression en la faveur de l'Etat hébreux en organisant des collectes, des pèlerinages et en encourageant la propagation des colonies israéliennes en terre de Palestine. (Idem)

Ainsi, l'impact des lobbies sionistes et des lobbies pro-sionistes est très pesant aux Etats-Unis. Selon Garaudy, tous les moyens sont bons pour Israël : « depuis la pression financière jusqu'au chantage moral en passant par boycott des médias et des éditeurs, et à la menace de mort » (Garaudy,1998 :209)

L'auteur cite également dans son ouvrage Paul Findley, homme politique américain et membre du parti républicain connu pour ses positions antisionistes : « Quiconque critique la politique d'Israël doit s'attendre à de douloureuses et incessantes représailles, et mêle à la perte de ses moyens d'existence par les pressions du « lobby » israélien. Le président en a peur. Le Congrès cède à toutes ses exigences et les plus prestigieuses universités veillent, dans leurs programmes, à écarter tout ce qui s'oppose à lui : les géants des médias et les chefs militaires cèdent à ses pressions. » (Findley, 1983 cité dans Garaudy, 1998 :212)

Chapitre 5 :

**Conflit israélo-palestinien et droit
international**

1.9 Décolonisation et droit international

A partir de 1960, l'assemblée générale des Nations Unies adopta une série de résolutions portant sur la nécessité d'irradier le colonialisme et mettant en exergue le droit à la liberté et à l'indépendance des pays colonisés, la principale résolution ayant, révolutionné l'histoire du droit international fût celle du 14 décembre 1960, 1514 (XV) portant sur le droit à l'indépendance aux pays et peuples colonisés. Depuis, plusieurs autres résolutions se sont succédé :

- Résolution 1803 (XVII), 14 décembre 1965 et portant sur le droit à la souveraineté sur les ressources naturelles.
- Résolution 2131 (XX) du 21 décembre 1965 portant sur l'interdiction absolue d'agir ou d'intervenir dans les affaires intérieures, et la protection de l'indépendance et de la souveraineté des Etats.
- Résolution 2625 (XXV) datant du 24 octobre 1970 a pour fonction l'approbation des principes du droit international qui touchent les relations amicales et coopératives entre les Etats et ce, en conformité avec la Charte des Nations Unies.
- Résolution 3281 (XXIX) du 12 décembre 1974 : déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international.
- Résolution 3281 (XXIX) du 12 décembre 1974 reconnaissant la Charte des droits et des devoirs économiques des Etats.
- Résolution 3398 (XXX) du 21 novembre 1975 portant sur les intérêts étrangers économiques faisant obstacle à mise en application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples colonisés en Rhodésie du Sud, en Namibie et autres territoires sous domination coloniale, et faisant obstacle aux efforts d'éliminer l'apartheid, la discrimination raciale et le colonialisme en Afrique australe.

Ainsi, il nous paraît inutile de s'étendre sur le caractère général, obligatoire imposable des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale des Nations Unies, à tous les Etats, notamment ceux qui ne les ont pas votées.

Parmi les résolutions citées, nous emprunterons quelques unes particulièrement significatives pour le cas de la Palestine.

En effet, la résolution 2131 (XX) s'adresse principalement aux Etats dans le but de protéger leur souveraineté politique contre toute intrusion ou intervention étrangère affirmant ainsi « l'égalité de droits des peuples ainsi que leur droit à disposer d'eux-mêmes » (Ruiz-Fabri, 1992). Ce principe de résolution explicite également le droit à la résistance ainsi que le droit de recevoir de l'aide conformément à la Charte.

Etant clairement énoncé dans les principes cités, la souveraineté étatique n'a pas un caractère absolu. Le droit international protège donc seules «L'intégrité territoriale ou l'unité politique de tout Etat souverain indépendant se conduisant conformément au principe de l'égalité de droits et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes énoncés ci-dessus et doté ainsi d'un gouvernement représentant l'ensemble du peuple appartenant au territoire sans distinction de race, de croyance ou de couleur » (Nijhoff, 1989)

Aussi, l'égalité des droits des peuples ainsi que le droit de disposer d'eux même représentent un des principes fondamentaux des relations économiques internationales. Ainsi, En plus des Etats auxquels les normes de la Charte s'appliquent forcement, le droit international s'adresse également aux peuples, puisque, nous prendrons pour exemple significatif celui de la résolution 3398 (XXX) désignant la Namibie, la Rhodésie du Sud et la République d'Afrique du Sud, dont seule la Namibie est soumise au colonialisme, alors que la Rhodésie et de la République d'Afrique bénéficient d'un gouvernement légitime et indépendant non contesté ; toutefois, ces deux derniers pays sont longtemps été victimes d'un régime d'apartheid, de la domination et de l'exploitation d'une minorité détenant la force sur d'autres peuples occupant le même territoire.

La comparaison entre l'Afrique australe et la Palestine est frappante, d'un côté comme de l'autre, l'Etat a été constitué par un seul groupe de population prétendant représenter l'ensemble des peuples. D'un côté comme de l'autre, une discrimination sévère sépare les peuples. Cette comparaison s'étend même

jusqu'au caractère dit démocratique des institutions aidant à l'auto-gouvernance du peuple dominant sans que le fonctionnement de l'Etat de droit ne représente un obstacle à l'assujettissement des peuples dominés. Sauf que depuis 1991, les pays de l'Afrique australe ont aboli l'apartheid et ont bénéficié des toutes les résolutions garanties par le droit international, alors que ce n'est toujours pas le cas en Palestine, ce pays que la colonisation continue à ronger toujours plus.

1.10 Palestine et autodétermination

Le 24 octobre 1945, lors de la fondation des Nations-Unies, la Palestine était alors un Etat dépendant sous Mandat britannique à l'entité politique bien déterminée. Selon la Charte des Nations-Unies, comme tous les autres territoires sous mandat, devait soit devenir un Etat indépendant (art. 88) soit être placée sous un régime sous tutelle, or les Nations-Unies représentées par l'Assemblée Générale, n'ont pris aucune de ces deux mesures. De là a été renié le droit à l'autodétermination du peuple palestinien. (Muhammed Aziz Shukri, Palestine, colloque de Bruxelles, 1976 :188)

Le peuple palestinien n'a donc pas eu le droit à disposer de lui-même puisque malgré 1.237.374 d'arabes musulmans et chrétiens, contre 608.225 de sionistes introduits illégalement en Palestine sous le mandat britannique, la majorité réclamant le droit inhérent à l'autodétermination et à la totalité de leur territoire de par l'avantage du nombre et qu'ils occupaient ce pays depuis plus de 14 siècles, pourtant disposés à vivre dans un Etat fédéral avec les juifs ; c'est finalement le plan de partage qui fût adopté alors qu'aucune clause de la Charte n'autorise l'Assemblée général ni tout autre organisme de l'ONU à partager un pays contre la volonté de la majorité de la population, sans parlé de la violation du droit des peuples à l'autodétermination. (Idem)

Ainsi, le partage de la Palestine a été un des actes les plus illégitimes de l'histoire des Nations-Unies. D'abord dans la forme parce qu'aucun texte de la charte n'autorise aucun organe de l'ONU à partager un pays contre le gré de la majorité du peuple ; puis dans le fond car, en partageant la Palestine l'Assemblée

Générale des Nation a violé par elle-même un de ses principaux fondements, celui du droit à l'autodétermination des peuples (Idem).

Deuxième partie

Concepts de l'analyse du discours journalistique

Chapitre 1 :

Qu'est-ce-que le discours

1. Le discours chez les linguistes

Pour les linguistes qui distinguent traditionnellement entre le système linguistique et son actualisation en contexte, le discours est défini comme « l'usage de la langue ». Certains auteurs tels que Paltridge y ajoutent une dimension communicationnelle : « le langage au-delà du mot, du groupe de mots et de la phrase » construit de façon à ce que « la communication réussisse » (Paltridge, 2006: 02).

Selon Dominique Maingueneau (1995), la linguistique distingue entre trois oppositions : discours/phrase, discours/langage et discours/texte.

Dans l'opposition discours/phrase, le discours est considéré comme une unité linguistique « transphrastique » constitué d'un enchaînement de phrases. Les chercheurs s'appuient sur cette interprétation de discours pour à visées cognitives, se penchant sur la manière dont un énoncé s'interprète en tenant compte des énoncés antérieurs et postérieurs. Toute fois, cette interprétation du discours n'est pas la plus commune.

L'opposition discours/langue distingue la langue appréhendée comme système de son utilisation en contexte. Dans cette conception du discours nous retrouvons certaines caractéristiques de la dichotomie langue/parole de Ferdinand de Saussure.

Nous verrons la troisième opposition de façon détaillée dans ce qui va suivre. Il ne peut y avoir de définition précise du discours en raison de l'instabilité de la notion. Cependant, le mot discours peut accepter plusieurs définitions selon les chercheurs dont certains ont une conception très limitée et que d'autres considèrent comme synonyme de « texte » ou « d'énoncé ». L. Guespin lui affirme que l'énoncé s'oppose au discours dans le fait que l'énoncé représente « la suite des phrases émises entre deux blancs sémantiques, deux arrêts de la communication, le discours, c'est l'énoncé considéré du point de vue

du mécanisme discursif qui le conditionne » (L.Guespin cité dans Alpha Ousman Barry, 2002 :2).

Selon Alpha Ousman Barry, « discours » peut également désigner « un ensemble d'énoncés de dimension variable produits à partir d'une position sociale ou idéologique » et donne l'exemple d'une déclaration d'une personnalité politique ou syndicale. Selon le même auteur, par discours on envisagerait aussi la conversation « comme type particulier d'énonciation. » (idem).

Quand à Benveniste (Benveniste, Problèmes de linguistique générale, 1966), il oppose le discours à la langue caractérisé comme étant un lieu où est mise en avant la créativité et la contextualisation (Alpha Ousman Barry, 2002 :3). Jean Michel Adam (1996) définit le discours comme « (...)un énoncé certes caractérisable par des propriétés textuelles mais surtout comme un acte de discours accompli dans une situation (participants, institutions, lieu, temps » (Adam cité dans (Barry, 2002 :02)

1.1.Les caractéristiques du discours

Selon Dominique Maingueneau (1996 : 30), le discours se définit par plusieurs caractéristiques qui lui sont propres.

En effet, selon l'auteur « Le discours est une organisation au-delà de la phrase », il mobilise des structures ne correspondant pas nécessairement à celles de la phrase, sans pour autant vouloir dire que le discours englobe seulement les suites de mots dont la taille dépasse celle de la phrase. Une interdiction telle que « Ne pas déranger » est un discours même si constituée d'une seule et unique phrase. Les discours transphrastiques répondent à des normes d'organisation. On distingue entre les genres de discours lorsqu'il s'agit de groupes sociaux déterminés (recherche scientifique, émission de télé etc...) et les genres qui régissent un récit, une argumentation, une description etc. (idem)

Aussi, le discours est considéré comme forme d'action sur l'autre. Dans cette perspective la linguistique s'inspire de la rhétorique qui met en avant le pouvoir de la parole. Ainsi, selon J.L Austin (1962) et J.R. Searle (1969), toute énonciation est action (promettre, interroger, déclarer, nier ...) et dont la visée serait de modifier un état des choses, une situation.

Maingueneau parle également d'interactivité du discours qui engage deux ou plusieurs partenaires, ce qui pourrait laisser croire à une interactivité limitée aux échanges oraux où l'énonciation des participants dépend de la réaction ou de la réponse de l'autre et où l'effet des paroles émises se manifeste sans délais. Mais, l'interactivité ne peut se limiter à ce genre d'échanges car « toute énonciation, même produite sans la présence d'un destinataire ou en présence d'un destinataire qui semble passif, est prise dans une interactivité constitutive.» (Maingueneau, 2014 :20) Autrement dit toute énonciation implique une instance d'énonciation (instance de production et instance de réception) qui régit le discours.

Le contexte est aussi une notion primordiale dans le discours même s'il n'est pas toujours facilement déterminable.

Par ailleurs, on ne peut parler de discours s'il ne se rapporte à un sujet parlant, un JE qui se tient responsable des propos qu'il énonce à l'égard de son destinataire (« Ce crime a été commis par un musulman ») mais dont le degré d'adhésion peut varier selon les formulations choisies (« Il paraît que le crime a été commis par un musulman ») , ou encore établir une certaine distance entre le propos qu'il tient et son degré de vérité en attribuant par exemple cette responsabilité à autrui (« Selon untel, le crime a été commis par un musulman. »)

Il est également à noter que le discours n'est jamais inédit, tout énoncé est confronté à d'autres discours, « le discours ne prend sens qu'à l'intérieur d'un immense interdiscours ».

Enfin, au sein du discours le sens n'est jamais figé, il est construit et actualisé selon des pratiques sociales, la culture, les idéologies etc.

Cerner les caractéristiques du discours est donc nécessaire à notre analyse, et nous permet de mieux appréhender notre corpus pour en extraire des données les plus fiables possible. Nous verrons dans ce qui suivra plus en détails les notions que nous venons d'aborder pour mieux les exploiter.

2. Discours et textes

Si auparavant le discours ne renvoyait qu'à un énoncé oral, aujourd'hui c'est un mot qui englobe non seulement l'énoncé oral mais aussi écrit. Certains chercheurs ne distinguent pas entre texte et discours. Selon Fuchs le discours serait défini comme un « objet concret » produit dans une situation déterminée des conditions extralinguistiques, sociales et idéologiques (Fuchs cité dans (Barry, 2002 :03).

Le mot discours étant polysémique en linguistique s'emploie de façons variées et se trouve avoir des délimitations assez floues. Cependant les auteurs s'accordent pour définir le discours comme étant « toute réalisation orale ou écrite par un sujet de la dimension de la phrase ou au-delà (succession de phrases : texte) et ainsi que son contexte (Alpha Ousman Barry, 2002 :03). Ainsi, le discours pourrait représenter le prolongement de la grammaire textuelle vers une dimension transphrastique et renverrait à d'autres notions telles que « la cohérence discursive » ou « cohérence textuelle ». En effet, la grammaire de texte qui a pour objet d'étudier la cohérence des énoncés et qui considère le discours comme unité totalisante se trouve confrontée à la linguistique de l'énonciation qui ne se contente pas de rechercher ce que dit le texte mais qui s'intéresse à la façon dont il est dit et ce en tenant compte des conditions de production et en définissant le discours comme toute production d'énoncés, qu'elle soit verbale ou non verbale, répondant à des conditions de production et d'interprétation.

Widdowson définit le discours comme « l'utilisation d'énoncés dans leur combinaison pour l'accomplissement d'actes sociaux. » (Widdowson, 1979 :93). Ainsi, le discours possède trois fonctions : la fonction propositionnelle (qui vise ce que disent les mots), la fonction illocutoire (qui définit ce qui est fait des mots : demander, ordonner, expliquer) et qui instaure une relation entre les actants du discours. Enfin la fonction perlocutoire qui détermine le but visé.

3. Dichotomie langue/parole

Saussure distingue dans le langage un aspect social (la langue) et un aspect individuel (la parole). Selon l'auteur, séparer la langue de la parole revient à séparer d'abord ce qui social de ce qui est individuel mais aussi ce qui est essentiel de ce qui est « accidentel » (Saussure, 1971 : 30).

C'est cette différence entre ces deux aspects du langage qui pousse Saussure à proposer deux linguistiques distinctes : une linguistique de la langue et une linguistique de la parole. Selon l'auteur «En accordant à la science de la langue sa vraie place dans l'ensemble de l'étude du langage, nous avons du même coup situé la linguistique tout entière » (Saussure, 1971 : 37- 38). L'auteur ajoute qu'il « serait chimérique de réunir sous un même point de vue la langue et la parole. Le tout global du langage est inconnaissable, parce qu'il n'est pas homogène, tandis que la distinction et la subordination proposées éclairent tout» (idem).

La définition des concepts langue/parole est nécessaire à la compréhension de cette dichotomie.

Lorsqu'on utilise le terme langue, on fait référence à un ensemble de faits observables qui font système, c'est-à-dire qu'ils sont 106 interdépendants et que cette interdépendance est régie par des règles : dans cette perspective, une langue est la somme totale d'un ensemble de sous-systèmes qui se combinent et qui sont le système lexical (les mots se définissent les uns par rapport aux autres par leurs traits sémantiques), le système phonologique (les règles de combinaison des mots entre eux pour former des phrases) (...) La notion de langue renvoie donc au système fermé, au modèle de référence de la linguistique traditionnelle (Saussure) tel qu'on peut le trouver décrit dans les dictionnaires et les grammaires : c'est un objet abstrait envisagé en dehors de tout contexte d'emploi (...) La parole s'oppose à la langue dans la mesure où elle est le produit de l'activité langagière des sujets parlants, l'exploitation individuelle et concrète de la langue par ses utilisateurs. L'opposition langue/ parole peut donc aussi se

concevoir comme une opposition système / usage (Détrie & P. Siblot, 2001 cité dans Ait Dahmane, 2005 :106).

Ainsi, la langue « système de valeurs » s'oppose à l'usage de la langue en un contexte particulier, au discours. Cependant, la distinction saussurienne entre ce qui social et ce qui est individuel ne peut être concevable puisque la construction de tout discours dépend des conditions sociales qui entoure l'individu. (K. Ait Dahmane, 2005 : 106)

4. Le discours : essai de définition

Il ne peut y avoir de définition précise du discours en raison de l'instabilité de la notion. Cependant, le mot discours peut accepter plusieurs définitions selon les chercheurs dont certains ont une conception très limitée et que d'autres considèrent comme synonyme de « texte » ou « d'énoncé ».

Selon Alpha Ousman Barry, le discours peut aussi désigner : «un ensemble d'énoncés de dimension variable produits à partir d'une position sociale ou idéologique » (Barry, 2002 :02) et donne l'exemple d'une déclaration d'une personnalité politique. Selon le même auteur, « par discours on envisagerait aussi la conversation comme type particulier d'énonciation. » (idem).

Quand à Benveniste, il oppose le discours à la langue caractérisé comme étant un lieu où est mise en avant la créativité et la contextualisation (Alpha Ousman Barry, 2002 :3) et rejoint Jean Michel Adam (1989) lorsqu'il définit le discours comme « [...]un énoncé certes caractérisable par des propriétés textuelles mais surtout comme un acte de discours accompli dans une situation (participants, institutions, lieu, temps). » (Adam cité par Barry, 2002 :03).

Chapitre 2 :

**Le discours journalistique et
positionnement idéologique**

1. Le discours journalistique chez les linguistes

1.1. Le discours de presse

Dans les années 1970 apparaissent les premières études sur le discours de presse au sein de l'analyse de discours française formée de linguistes, philosophes et historiens dont les objectifs de recherche portent majoritairement sur les formations idéologiques et doctrines. Ces recherches s'inscrivent dans une approche critique fortement influencée par Althusser qui voit les médias comme un « appareil idéologique d'Etat ». D'autres approches telles que l'analyse structurale du récit œuvrent à légitimer la presse dans les corpus. Toutefois, la presse ne constitue pas vraiment un objet de recherche encore mais elle alimente plutôt les corpus d'étude en analyse des structures signifiantes, de la lexicologie politique, de la syntaxe etc.

Ce n'est que dans les années 1980-1990 que le développement des sciences de l'information et de la communication va considérer les médias en objet de recherche. Les études portent toujours sur les corpus mais s'intéressent davantage aux conditions de production. Charaudeau inscrit le discours dans un processus de production, produit et réception. (Charaudeau, 1997) La presse demeure dominante dans les corpus de recherche portant sur l'information mais on parle plus de discours médiatique.

1.2. Le discours journalistique

En 1990 émerge la notion de discours journalistique. Le discours journalistique ne touche pas à tous les discours des journalistes tels que les discours didactiques ou explicatifs ou syndical et se soumet à un cadre empirique, délimité et efficace.

Des chercheurs issus de courants anglais et s'inspirant du *cultural studies* ou *journalism studies* ont focalisé leurs travaux sur des productions culturelles

« ordinaires » (presse, émissions télévisées) plutôt que sur des travaux de recherches d'ordre littéraire (romans, poésie, théâtre) en vogue à l'époque (Ringoot, 2014:16).

1.3.Presse et journalisme

Le journal est un terme qui englobe plusieurs types de supports : imprimé, en ligne, télévisé, radio, etc. Cependant le terme presse renvoyant plus au journal imprimé de son ancrage historique, il n'en va pas moins qu'aujourd'hui la notion de presse en ligne est plus répandue. Ceci dit elle provient souvent et en majorité de la presse imprimée.

Le journal imprimé ou en ligne répond à une structure précise fondée sur la thématisation et la hiérarchisation des informations qu'il classe en rubriques et en genre journalistique tout en répondant à une périodicité régulière et en veillant à garder un style propre au journalisme et à la concurrence.

Il en va de même pour le journal en ligne qui offre en addition des éléments agrémentant la consultation en ligne comme le blog, mini vidéo et présence sur les réseaux sociaux. (Ringoot, 2014 :23)

2. L'énonciation journalistique

Ce sont les marques énonciatives que l'on repère dans un énoncé qui déterminent l'énonciation journalistique. Ainsi, c'est en se basant sur un corpus que la recherche peut avoir lieu, un corpus élaboré en adéquation avec les objectifs de l'étude menée. Lors du choix du corpus il est indispensable de prendre en considération l'identité éditoriale à laquelle appartient le journal choisi car selon Roselyne Ringoot « l'élaboration du corpus consiste souvent à extraire les énoncés de leur environnement d'origine, mais ces derniers n'existent pas « hors sol ». Leur analyse doit prendre en compte l'identité éditoriale qui les conditionne. » (2014 :19)

Ainsi, dans l'analyse du discours journalistique, le corpus représente « une rencontre » entre analyse de l'énonciation textuelle et analyse de l'énonciation éditoriale. (Ringoot, Analyser le discours de presse, 2014)

L'énonciation éditoriale est définie par Souchier comme « ‘un texte second’ » dont le signifiant n'est pas constitué par les mots de la langue, mais par la matérialité du support et de l'écriture, l'organisation du texte, sa mise en forme, bref par tout ce qui en fait l'existence matérielle. Ce ‘signifiant’ constitue et réalise le ‘texte premier’, il lui permet d'exister » (Souchier, 1998:144)

Quant à Annelise Touboule elle conçoit que :

Le concept d'énonciation éditoriale présente une dimension fonctionnelle et médiatrice puisqu'il s'agit de faire entrer le texte dans l'espace public, bref de le publier. L'énonciation éditoriale inscrit le texte dans une histoire des formes, en permet la reconnaissance par le public, participant notamment à sa légitimation ou sa démarcation (cité dans Roselyne Ringoot, 2014 : 19).

Pour ce qui est de l'énonciation textuelle, il s'agit de l'investigation des énoncés journalistiques, iconiques et verbaux. Il s'agit du contenu proposé par les articles journalistiques constituant l'information diffusée mais aussi des modalités de leur organisation : titres, unes, rubriques, catégories, genres journalistiques, etc. Quelque soit l'objectif d'une analyse du discours de presse (construction d'un événement, désignation d'un acteur social, traitement d'un conflit ou d'une guerre), l'information n'est jamais analysée de manière générale ou impersonnelle, elle répond toujours à une certaine mise en forme et mise en page. Dans le discours journalistique, l'analyse ne se contente pas du contenu des articles car le journal contribue également à la matérialité de l'information et ce par l'ensemble de ses préconstruits énonciatifs (Roselyne Ringoot, 2014 :p20).

2.1.Positionnement énonciatif dans le discours journalistique

Avant d'aborder le vif du sujet, il est important de rappeler le modèle socio-communicationnel de l'analyse du discours.

Pour Patrick Charaudeau, tout acte de langage se veut être un échange interactionnel entre deux partenaires : un sujet communiquant et un sujet interprétant. Ces deux acteurs de la communication sont liés par ce que l'auteur appelle un principe d'intentionnalité qui dépend de la situation de communication.

En prenant possession de la parole, le sujet communiquant devient énonciateur alors que le sujet interprétant prend la fonction de destinataire. Le positionnement du sujet énonciateur dépend des données de la situation de communication qui déterminent l'identité des acteurs de la communication, la relation qui les lie et la visée de la prise de parole.

De ce fait, Patrick Charaudeau définit la situation de communication comme étant :

un cadre fonctionnel instaurant des places et des relations autour d'un dispositif qui détermine : l'identité des sujets en terme de statut et de rôle selon certains rapports hiérarchiques, la finalité de la relation en terme de visées pragmatiques (de « prescription », « d'incitation », « d'information », « d'instruction », etc.), le propos échangé en terme d'univers thématisé, les circonstances matérielles selon le type de situation locutive (interlocutive/monolocutive) et de support de transmission de la parole (écrit, audio-oral, audio-visuel, etc.) (Charaudeau, 2006).

Ces données sont pour le sujet énonciateur une forme « d'instructions discursives » qui dicteront sa façon de se comporter vis-à-vis du destinataire, à propos de l'identité qu'il doit lui attribuer et à propos de la façon d'organiser son discours (descriptif, narratif, argumentatif), sur les topiques sémantiques auxquels il fait appel. Toutes ces données constituent ce que Patrick Charaudeau appelle le « contrat de communication ».

2.2. Contrat de communication et contrat d'énonciation journalistique

Au sein de la communication, les comportements langagiers des acteurs se stabilisent par l'instauration de normes communicationnelles établies par de nombreux échanges répétitifs. Ainsi, des types de situations de communication

s'établissent en accordant des places et des rôles aux partenaires de l'échange tout en délimitant la relation qu'ils entretiennent entre eux dans un dispositif socio-communicationnel. Ce dispositif fait partie des conditions de production mais il n'est pas le seul, en effet, il convient de distinguer entre situation de communication et situation d'énonciation car si la situation de communication établit des normes discursives à l'énonciateur, celui-ci dispose tout de même d'une certaine marge pour agir et y ajouter une touche énonciative (Charaudeau, Discours journalistique et positionnements énonciatifs. Frontières et dérives, 2006).

Patrick Charaudeau distingue donc entre contrat de communication médiatique et contrat d'énonciation journalistique.

Le contrat d'énonciation journalistique renvoie à la manière dont le journaliste (énonciateur) s'approprie le discours d'information destiné au récepteur tout en respectant les normes imposées par la situation de communication.

Le contrat de communication médiatique quant à lui rend compte des caractéristiques du dispositif mettant en avant une instance de production médiatique et une instance de réception, toutes deux reliées par une visée : l'information. Les caractéristiques de ce contrat sont explicitées par Patrick Charaudeau comme suit.

Au sein de l'instance de production, l'information se construit sur cinq axes principaux où chaque acteur joue un rôle bien déterminé : le chercheur d'information, le pourvoyeur d'information qui amène l'instance de production à sélectionner les informations trouvées en fonction de critères donnés ; le transmetteur d'information qui conduit l'instance de production à mettre en scène l'information selon les effets qu'elle veut produire ainsi que par la manière de raconter et de décrire les faits rapportés ; le commentateur de ces informations qui a pour rôle de produire un discours explicatif en essayant d'établir des relations de cause à effet ; et enfin le provocateur de débat qui met en exergue et en confrontation les différents points de vue suscités par l'information transmise. L'instance de production est également hétérogène. Ses acteurs n'ont pas de rôles à jouer mais il est à savoir qu'elle se divise en deux catégories distinctes :

l'instance cible qui est celle imaginée par l'instance de production et l'instance-public, celle qui reçoit l'information et qui l'interprète et que l'instance de production tente de déterminer par des enquêtes et sondages mais aussi d'hypothèses sur les intérêts et capacité de compréhension du public visé (idem).

La finalité de ce contrat est double. Il répond à une finalité éthique qui oblige l'instance de production à traiter l'information transmise de manière crédible et selon des normes de déontologie ; et à une finalité commerciale qui pousse l'instance médiatique à traiter l'information de manière à toucher le plus grand nombre de récepteur possible puisque soumise à la concurrence et ne peut continuer qu'en vendant, on parle alors d'enjeu de captation.

3. Instructions discursives et enjeux médiatiques

Ces critères du dispositif médiatique imposent au sujet journaliste des instructions discursives qui varient en fonction de l'enjeu.

Parmi ces instructions, celle du positionnement énonciatif. L'enjeu de crédibilité exige du sujet énonçant une « délocutivité obligée » et un effacement du « je » par des phrases à la forme impersonnelles et nominalisées ce qui ne suscite pas forcément l'objectivité, Patrick Charaudeau parle plutôt de « jeu de l'objectivité par effacement énonciatif », on pourrait penser alors à une sorte d'objectivité simulée. Un principe auquel l'enjeu de captation peut faire de l'ombre.

Ensuite vient le principe de saillance qui exige du journaliste énonciateur de rapporter les faits le plus précisément possible avec un point de narrateur externe en décrivant fidèlement les événements et en respectant la logique d'enchaînement qui les lie. Ce critère de saillance veut également que le sujet énonciateur respecte le principe de neutralité dans le rapport des paroles, un principe qui, encore, une fois, lorsque répondant à des fins de captation, n'est pas toujours respecté.

Le discours journalistique se doit également de d'expliquer et de mettre en exergue les causes et effets des événements racontés ce que implique une activité discursive proposant un questionnement auquel il faudra répondre en tentant d'élucider et d'évaluer les prises de positions de l'instance de réception mais en veillant à ce que le journaliste énonciateur ne prenne pas parti, qu'il explique sans vouloir influencer le récepteur. Tâche qui est d'après Charaudeau « un exercice quasi-impossible ». Une fois de plus, les fins de captation peuvent biaiser ce principe lorsque les explications véhiculent des prises de positions et que plus tellement éclairantes, elles deviennent surtout « dramatisantes » (Idem)

Enfin, l'instance journalistique joue également un rôle d'animation de débats en organisant des rencontres politiques, des interviews, etc. Ici le rôle du journaliste peut être complètement neutre et effacé lorsqu'il donne la parole à une personnalité, tout comme il peut être aussi très présent lors d'interviews où le principe de distance de neutralité n'est pas toujours évident car c'est au journaliste à qui revient la tâche du choix des questions, il peut jouer un grand rôle et faire pencher la balance par les questions qu'il choisi de poser à chaque acteur du débat, par la confrontation de rivaux politiques par exemple.

4. Genres et énonciation dans le discours journalistique

4.1.Le récit historique

L'histoire est une discipline complexe relatant des événements du passé et qui a recours à des procédés qui lui sont propres et auxquels le discours journalistique ne peut prétendre.

En effet, le temps de l'histoire n'est pas celui du discours journalistique. Les événements dont traite ce dernier font nécessairement partie de l'actualité, voire de l'instant immédiat, ne pouvant se permettre aucune temporisation en vue de la concurrence et du fameux enjeu de captation.

Aussi, L'événement médiatique nous arrive à l'état brut, authentique. Patrick Charaudeau explique que de ce fait : « l'explication causale n'a donc qu'une seule dimension, celle d'un avant immédiat dont on ne sait si c'est seulement un avant dans l'ordre de succession des faits ou d'un avant origine et cause. »

(Charaudeau, Discours journalistique et positionnements énonciatifs. Frontières et dérives, 2006)

4.2.L'explication dans le discours journalistique

Dans le commentaire, le discours journalistique se plie à un discours d'analyse et d'explication. Dans ce processus, le discours journalistique ne se réfère pas à une méthodologie particulière. L'effacement de l'énonciateur ne permet pas l'emploi de marques de modalités qui susciteraient le doute et un manque de crédibilité aux yeux du lecteur-récepteur. Cependant, le discours journalistique explicatif se manifeste sous la modalité de «l'affirmation » qui lui concède un ethos de crédibilité et de savoir. (Idem)

4.3.Le discours persuasif

A ne pas confondre avec le discours politique, le discours journalistique répond à une visée d'information, il tend à « faire-savoir » et non à « faire-faire » sauf si ce dernier est partisan d'un parti politique. Dans cette catégorie de discours journalistique, l'énonciateur journaliste n'est censé se préoccuper que de la construction d'un éthos de savoir et de crédibilité au près du lecteur. Cependant, dans un cadre de concurrence, l'enjeu de captation peut changer la mise et conduire l'instance de production à un discours de persuasion ce qui sort des frontières du contrat médiatique et où le journaliste peut être amené à dénoncer ou à prendre position et de ce fait, le discours journalistique passe d'une visée de « faire-savoir » à une visée de « faire-penser ». (Idem)

Ainsi, nous en concluons que le discours journalistique est censé répondre à des instructions discursives régies par le contrat médiatique qui impose des normes d'éthiques. Des normes qui peuvent vite être perdues de vue en raison de fins de captation et de concurrence.

5. Enjeux de captation et éthique journalistique

5.1. La suractualisation

Selon Patrick Charaudeau, l'enjeu de captation est souvent dominant dans le discours journalistique. La visée de l'information tend à disparaître à l'instar d'un effet de spectacularisation et de dramatisation, ce qui finit par nuire à l'éthique ainsi qu'à la déontologie journalistique et l'événement traité par les médias peut également subir des déformations sous l'effet de ce que Patrick Charaudeau appelle la « suractualité ». Deux procédés discursifs sont utilisés dans le discours journalistique pour faire la « suractualité ».

Le premier procédé est celui de la focalisation qui consiste à mettre en avant un événement qui a pour résultat une amplification de la nouvelle traitée et un effet de prépondérance dans le champ de l'information qui la fera paraître comme plus importante par rapport aux autres événements du monde. De plus, selon l'auteur, pour que la parole du locuteur soit digne d'intérêt aux yeux de son interlocuteur, il faut que sa prise de parole soit justifiée et ce par la pertinence des propos qu'elle transmet. Aussi, de par le contrat de communication, le sujet jouit d'un statut légitime d'énonciateur ce qui assigne à ses propos plus d'importance. Dans le discours journalistique, l'instance de production a donc le pouvoir de mettre en exergue certaines informations au détriment des autres et d'imposer une certaine « thématization » du monde (idem).

Le deuxième procédé se trouve être celui de la répétition. En effet, le passage en boucle d'une information lui assigne un titre d'authenticité, de valeur sûre et indéniable. Charaudeau (2006) parle alors d'« une réification : la nouvelle prend une existence en soi, se trouve par là même authentifiée, se fige et donc s'inscrit dans la mémoire. ». (Idem)

Dans le domaine de la communication, ce procédé de répétition devient « un gage de vérité » et dans une visée persuasive le propos véhiculé par l'information redondante devient dès lors comme « essentiel » et « irréfutable » supprimant ainsi toute possibilité d'appréhender les événements avec un esprit critique, et quand tout fois cela se fait, les

commentateurs osant aller contre cette « vérité » pré-établie, se voient souvent eux même sévèrement critiquer.

Ainsi, en dépit de l'absence de toute marque de subjectivité, et par l'emploi de phrases impersonnelles ou nominales, le journaliste énonciateur laisse toutefois transpar  tre sa pr  sence    travers la focalisation et la r  p  tition qui tendent    essentialiser l'  v  nement et qui l'impose    l'instance de r  ception.

5.2.La surdramatisation

Afin de satisfaire l'enjeu de captation, l'instance de production peut   galement avoir recours    la « dramatisation » comme strat  gie discursive et qui consiste    implorer les   motions du r  cepteur. Des   motions qui peuvent   tre socialement ancr  e, chose qui facilite aux m  dias d'avoir une certaine influence sur l'instance de r  ception.

Dans la mise en sc  ne m  diatique des   v  nements, Patrick Charaudeau parle de la triade : victime/agresseur/sauveur qui fait ainsi na  tre trois types de discours.

Le discours de victimisation qui tend    mettre en avant toutes les victimes d'un   v  nement trait  . Ces victimes peuvent   tre pr  sent  es en grand nombre, ce qui quelque part justifie leur anonymat. Elles peuvent   galement   tre singuli  res ou diff  remment qualifi  es (c  l  bres, victime de guerre, victime s'  tant sacrifi  e, innocente, victime du hasard, etc.) Ainsi, par ce type de discours,   tant partag  e par les victimes elles-m  mes ou par des t  moins proches des victimes, l'  nonciateur journaliste fait partager les souffrances endur  es en impliquant le destinataire de par ses   motions le mettant face    un devoir « compassionnel » envers les victimes mais partag  e par et avec l'  nonciateur journaliste. Le destinataire s'en trouve alors comme soumis    ce devoir de compassion, puisqu'il ne peut en   tre autrement, une v  rit   v  hicul  e par des t  moins ou les victimes elles-m  mes est irr  futable. Patrick Charaudeau (2006) parle d' « assignation    s'  mouvoir » et souligne l'implication de l'  nonciateur et l'influence que celui-ci peut avoir sur le destinataire et son opinion. Le « faire-savoir » du contrat m  diatique est ainsi d  laiss      l'instar du « faire-penser ».

Un autre discours de surdramatisation peut être rencontré dans le discours journalistique, celui de la description de l'agresseur. Un discours qui focalise l'attention sur le portrait de l'« ennemi ». Un procédé qui répond aussi parfaitement aux enjeux de captation puisque l'agresseur devient objet d'attraction et de curiosité mais en même temps objet de rejet. Dans ce type de discours le destinataire est encore une fois assujéti à cette au bien vouloir de l'énonciateur qui par l'absence de marques de subjectivité flagrante est pourtant bien présent.

Vient ensuite le discours d'héroïsation qui cette fois met au devant de la scène le « héros » qui remet de l'ordre dans le chaos, qui sauve les victimes d'un événement. Ce « héros » peut être occasionnel (une personne anodine qui vient porter secours), officiel (policier, pompier, etc.) ou « un Grand sauveur porteur de valeurs symbolique » (un président, une figure politique ou religieuse, etc.) Certes, les médias ne créent pas ce genre de discours qui a tendance à être entrepris par les politiques, mais ils participent en revanche à leur diffusion parfois en prenant position à travers des descriptions. Ainsi et une fois encore, l'énonciateur soumet son destinataire à une image préconstruite des faits et des acteurs ce qui a pour conséquence de clore toute possibilité de réflexion et de critique.

Enfin, Patrick Charaudeau expose le procédé discursif d'amalgame qui est le fait d'établir un lien de ressemblance entre deux événements rapprochés sans prise de recul pour que cette comparaison puisse consister en une explication car si le point commun entre les deux faits n'est pas précisé, la comparaison ne peut être objective et donc vérifiable ce qui de ce fait engendre un effet de globalisation qui une fois de plus fait obstruction à l'esprit critique. Ce procédé va, selon Patrick Charaudeau (2006), contre les normes d'éthiques du journalisme et de l'information car poussant le destinataire à « s'appuyer sur une mémoire globale(...) qui met tout dans le même panier d'une émotion interprétative et évite de se livrer à un effort d'analyse. » Ainsi, tout en se laissant paraître comme neutre et effacé du discours, l'énonciateur par le procédé

d'amalgame incite et influence le destinataire à partager et à consentir les faits partagés ce qui satisfait le besoin de captation auquel il veut répondre.

6. Discours de presse et réalité

Etant souvent menée dans le cadre d'une observation de phénomènes, l'analyse du discours de presse doit prendre en compte le fait que les discours politiques dans les journaux ne sont pas des produits bruts, ils sont retravaillés selon les normes du discours journalistique. On parle par contre d'autonomie du discours par rapport à la réalité en comparaison avec l'autonomie du langage par rapport à la réalité. Selon Courtès:

[...] tantôt le langage est censé constituer une représentation de la réalité (le signe ne pouvant qu'être le signe de quelque chose situé en dehors du langage (...), tantôt au contraire- on affirmera volontiers que le langage est plutôt indépendant par rapport au réel (Courtès, 1991 : 37).

Roselyne Ringoot quant à elle perçoit que :

[...]la notion de représentation du réel ne peut pas fonctionner sans le postulat d'un système de représentations qui la rend possible. Ce système inscrit dans la langue et le discours fonde le principe d'autonomie. Si le journal informe sur la réalité, le discours journalistique instaure la réalité à la fois comme « matière première » et comme produit transformé (Ringoot, 2014:22).

Ainsi, on retient que ce principe d'autonomie voudrait donc que le discours journalistique soit indépendant du journal lui-même, car si le journal ne fait que transmettre une information qui elle-même est issue d'une réalité instaurée et configurée selon le système de représentation inscrit dans la langue et le discours, par le discours journalistique.

6.1.Discours médiatique et discours journalistique

Il est aujourd'hui indéniable de distinguer entre le journalistique et le médiatique car si le journalisme occupé une place dans les médias celle-ci demeure limitée. L'élargissement des médias sur internet rend de plus en plus

compte de ce fait, ne se limitant plus à un cadre strictement professionnel mais s'ouvrent maintenant à la sphère privée où tout individu peut devenir gérant de son propre compte médiatique : forums, blogs, Facebook, Twitter, etc.

6.2.Le discours médiatique

Le discours médiatique pourrait être reporté à tout ce qui se dit et se rend public dans les médias en s'inscrivant dans une optique d'intentionnalité. Roselyne Ringoot rapporte à ce propos que :

« Le discours médiatique pourrait éventuellement se définir comme un régime de cohabitation de discours fondé sur l'impératif de publicité et les médias imprimés, audiovisuels et numériques formeraient la part exposée de tous les discours sociaux, et à la fois, l'arène dans laquelle ils interagissent. Du coup, le discours médiatique serait le discours par lequel se constituent les normes du dévoilement et de l'exposition des discours sociaux, ce qu'une société donne à voir d'elle-même en octroyant aux médias la mission de sécularisation. » (Ringoot, 2014:35)

Ainsi, selon l'auteur, le discours médiatique serait un méta-discours qui rendrait public les autres discours et leur garantirait la visibilité.

Le discours journalistique partage en partie ces caractéristiques même mais jouit en plus d'une certaine « autorité symbolique » et s'assure d'afficher un discours sérieux.

Selon Patrick Charaudeau, les médias de l'information obéissent à une double logique : la logique économique qui fait que tout système médiatique fonctionne comme une entreprise qui a pour finalité la fabrication d'un produit qui sera placé sur le marché et dont la valeur sera déterminée selon son chiffre de vente. D'un autre côté, les médias agissent selon une logique symbolique qui participe à la construction de l'opinion publique. (2005 :13)

6.3.Légitimité et autorité du discours journalistique

Participant activement à la circulation des discours dans l'espace public, les journaux ont pour enjeux d'afficher un certain sérieux en s'obligeant à entrer

dans le répertoire des discours spécialisés quand il s'agit de traiter de différents domaines tels que l'environnement ou la santé mais en gardant toutefois la capacité à traduire ces discours selon les normes journalistiques, parfois même en simplifiant certains sujets plus ou moins pointus afin de les rendre accessible au grand public. Ces deux phénomènes de traitement de rubriques spécialisées sur les sciences par exemple, ainsi que la déspecialisation de ces mêmes sujets constitue toute la légitimité journalistique (Ringoot, 2014 : 40-41).

En effet, selon son appartenance éditoriale, le discours journalistique s'articule autour de nombreux domaines dont certains peuvent être considérés comme sérieux (politique, international, culture) et dont l'autorité est socialement acquise et validée de sa source même. D'autres domaines moins « sérieux » dont l'intérêt n'est à priori pas significatif, peuvent également être rendus « sérieux » (Ringoot, 2014 : 41).

Ainsi, de par son caractère « sérieux », en filtrant l'information pour ne garder que ce qui relève du pertinent, de l'actualité et de l'intérêt public, le discours journalistique s'octroie le statut de légitimité et bénéficie donc d'une certaine autorité.

Chapitre 3 :

De l'énonciation à l'événement discursif

1. L'évènement

En science du langage ainsi que dans de nombreuses autres disciplines, on parle de construction de l'évènement. Comme nous l'avons précédemment mentionné, le journal filtre l'information pour ne garder que ce qui mérite d'y figurer. Des travaux de recherches se sont penchés sur la question du tri que subit l'information afin de comprendre selon quels critères certains faits sociaux sont rendus importants et publics tandis que d'autres n'accèdent pas à la visibilité médiatique et quels acteurs sont impliqués dans ce tri de l'information.

En journalisme, l'évènement se construit selon des critères professionnels d'une part et des critères éditoriaux d'autre part.

Selon Sophie Moirand (2016), l'évènement est : « ce qui surgit, ce qui arrive, ce se produit ». Mais il devient un lieu de parole et de controverses dès qu'il a « quelque importance pour l'homme » (Le Petit Robert). Objet d'échange, de débat et de discussion entre les religieux, les philosophes, les littéraires, les historiens et aujourd'hui lieu emblématique des travaux en sciences de la communication, l'évènement a un sens plus technique en linguistique lorsqu'il se positionne à côtés des actions et des états.

Choisir de travailler sur « l'évènement saisi par la langue » invite à se plier à certains critères de recherche qui, n'excluant pas les travaux en science humaines qui ont déjà été proposés, exigent de s'appuyer sur des observables du langage afin de garantir l'objectivité de l'analyse.

Les travaux de Sophie Moirand axés sur l'élaboration d'une sémantique discursive post-structuraliste présentent l'activité de langage comme une « manière de saisir le monde » et mettent en relief l'importance de s'intéresser aux représentations que les locuteurs ont de la réalité et repensent ainsi la sémantique discursive en avançant que « si le sens se construit dans l'histoire à travers le travail de la mémoire, le sens découle aussi de l'inscription du mot

dans ses contextes syntaxiques, pragmatiques, sémiotiques, textuels » (Née & Veniard dans Moirand, 2016).

Il s'agit alors de repérer les relations entre les locuteurs et prendre en considération leurs expériences vécues quant à l'objet traité et l'évaluation qu'ils en font.

Ainsi, on peut s'interroger sur le rôle du langage dans la construction discursive des événements en prenant en compte l'inscription spatio-temporelle de l'événement à travers les images d'archives diffusées mais qui peut également se manifester dans « les trajets sémantiques » des mots et les sens qu'ils obtiennent ou qu'ils perdent selon les différents contextes textuels, énonciatifs, sémiotiques où ils apparaissent dans les médias. (Née & Veniard, dans Moirand, 2014)

1.1.L'événement dans le discours journalistique

Le journaliste de presse écrite ou de presse en ligne traite une seule et même matière : l'information journalistique, définie comme :

la description précise et/ou l'explication d'un fait (événement ou situation) d'actualité. Ce fait étant significatif universellement ou collectivement recherché au nom du public et de son droit de savoir, sélectionné, hiérarchisé et mis en forme (Lagardette cité dans Lopez Diaz, 2014: 141).

Patrick Charaudeau donne une définition de l'événement brut :

c'est quelque chose qui s'est produit ou a été produit, une modification de l'état du monde qui s'est manifestée physiquement, qui est perceptible mais encore sans signification. Pour qu'il signifie, il est évidemment nécessaire qu'il soit perçu, mais aussi qu'il soit formulé à son propos un discours qui permette de lui donner du sens afin de l'intégrer dans un monde d'intelligibilité sociale (Charaudeau, 2003 cité dans Ricardo Lopez Dias, 2014 : 142).

Ainsi, l'événement naît lorsqu'un fait est perçu et commenté à travers un discours qui lui octroiera son importance dans la sphère sociale.

1.2. Influence des représentations sur les événements historiques

Si les médias construisent des représentations considérées comme « miroir social » (Patrick Charaudeau, 1997), s'ils constituent également un « lieu de construction des mémoires collectives » (Moirand, 2016) et qu'ils participent à la nomination des événements, des actes qui le régissent et de ses acteurs, qu'en est-il de l'Histoire ?

Défini par le dictionnaire historique de langue française (Le Petit Robert, 2012) comme « ce qui arrive et qui a quelque importance pour l'homme », l'évènement est toutefois tributaire des interprétations que « l'homme » en fait et dépend fortement du contexte dans lequel il est analysé, autrement dit, des représentations qui le régissent ainsi que des positionnements de ceux qui le traitent, aux valeurs qu'ils défendent et qui « caractérisent donc leur identité sociale et idéologique » (Patrick Charaudeau, 1998)

Il en va ainsi que l'évènement ne peut être perçu d'une seule et même manière par tous les « hommes », les représentations qui en sont faite dépendent de critères idéologiques et culturels. Son inscription dans l'Histoire est donc forcément influencée par ces représentations, par des critères sociaux, culturels et idéologiques.

Chapitre 4 :

**Construction de sens dans le discours
médiatique**

1. Machine médiatique et construction du sens

Afin de comprendre le système de fonctionnement de la construction du sens dans le discours médiatique de l'information, nous nous baserons sur un modèle de l'analyse du discours fondé sur le fonctionnement de l'acte de communication que Patrick Charaudeau élucide dans son ouvrage *Les médias et l'information* (2005). L'acte de communication est en fait défini comme étant un échange entre une instance de production et une instance de réception et dont le sens est soumis au critère d'intentionnalité établi entre ces deux instances mais dépend également des conditions de productions, des conditions d'interprétation et de conditions de construction qui façonnent le produit fini.

2. Les conditions de production

Les conditions de production du texte médiatique se déroulent dans deux espaces différents : « externe-externe » et « externe-interne ».

L'espace « externe-externe » englobe les conditions socio-économiques de la machine médiatique dont les normes sont institutionnalisées dont les différents membres ont des statuts et une fonction qui répond à la déontologie de leur métier. Cependant, les individus prenant part dans cette entreprise qui est la machine médiatique doivent, en plus des normes de leur métier, présenter un produit qui répondra également aux effets économiques attendus et ce en offrant l'information mais selon les représentations adéquates au public visé. Ce qui influence ainsi le travail mais aussi le choix de recrutement des membres de chaque entreprise.

Quant à l'espace « externe-interne », P. Charaudeau le décrit comme comprenant les conditions sémiologiques de la production, des conditions qui gouvernent la construction du produit médiatique et qui décident du choix de l'article de journal, de sa mise en page, etc. Cette construction confronte l'équipe journalistique à réfléchir à ce qui pourrait pousser les consommateurs à s'intéresser à une information transmise par les médias, quelle serait la nature de cet intérêt et si les récepteurs interagiraient selon la raison ou l'affect. Patrick Charaudeau (2005) explique également que ces conditions sémiologiques

tiennent également compte des cibles et distinguent entre un public dit averti qui dispose de moyens de vérification de la fiabilité de l'information, ou un public non averti et dit de « grand nombre » qui n'accordera pas la même importance à la fiabilité de l'information véhiculée par le média en question mais qui s'intéressera davantage aux effets de dramatisation et aux stéréotypes véhiculés par les propos.

Cet espace « externe-interne », tout comme l'espace « externe-externe » a mis en avant des discours de représentation en façonnant le produit selon la visée et le destinataire cible. Selon P. Charaudeau (2005 :16), ces discours véhiculent une certaine « intentionnalité » dans les effets de sens produits mais sans pour autant être certains que le résultat obtenu corresponde aux effets souhaités sur le récepteur.

3. Les conditions de réception

Comme pour l'instance de production, l'instance de réception comprend deux espaces : « interne-externe » et « externe-externe ».

L'espace « interne-externe » comprend le destinataire tel que se le conceptualise l'instance de production et telle qu'elle prévoit qu'il recevra les effets visés du produit médiatique. P. Charaudeau parle donc d'espace à « effets supposés ». (Charaudeau, 2005:18)

L'espace « externe-externe » quant à lui englobe le récepteur réel, le public consommateur de l'information qui aura à interpréter le produit médiatique selon les « conditions d'interprétations » qui lui sont relatives.

L'analyse de ces conditions prête à distinguer entre deux sortes de résultats obtenus. La première est de l'ordre de la consommation et s'intéresse aux critiques, sondages, enquête, etc. La deuxième porte sur les effets d'impact que le produit médiatique a sur le public : compréhension, mémorisation, perception, jugement, etc.

4. Les contraintes de construction du produit

Il s'agit ici du lieu où tout discours se forme selon une construction sémio-discursive et dont le sens dépend de l'agencement des formes sémiologiques,

verbales, iconiques, graphiques, etc. et qui veillent à la bonne transmission de l'échange communicatif.

Dans ce mécanisme de construction du produit médiatique, nous l'avons expliqué dans ce qui a précédé, le sens qui en découle ne peut être que supposé puisque l'instance de production, elle, se figure le récepteur comme « destinataire-cible » idéal à ses attentes. D'un autre côté, ce récepteur même régait selon ses propres conditions d'interprétation. L'effet du sens ne peut alors être que supposé puisque soumis aux différentes interprétations du public.

Patrick Charaudeau en conclue que dans la sphère médiatique, cela veut dire que tout discours journalistique déclenchera une multitude de réactions qui certaines répondront aux attentes de l'instance d'énonciation tandis que d'autres dépendront du système de représentation, d'interprétation, de l'idéologie et de l'appartenance du récepteur.

Ainsi, selon l'auteur, on ne peut déceler le sens du produit fini sans avoir à analyser le discours médiatique sous l'angle de sa structuration et des discours de représentations qu'il véhicule de par sa production mais aussi les représentations dont dépend son interprétation à sa réception. Toujours selon Charaudeau : « ces deux types de discours de représentation constituent l'imaginaire socio-discursif qui alimentent et rendent possible le fonctionnement de la machine médiatique. » (Charaudeau, 2005),

On parle ici de « co-intentionnalité » qui régit donc la construction du sens d'un produit médiatique.

5. Le double processus de construction du sens

Le sens n'est pas donné, il se construit par une action langagière au sein d'un échange social et selon un double processus de sémiotisation (transformation-transaction) (Charaudeau, 1995).

Le processus de transformation consiste à identifier les êtres du monde en les nommant pour les identifier, en les qualifiant pour attribuer des qualités, en

narrant des actions pour les décrire ou en argumentant pour fournir des motifs. Ainsi, on parle de processus de transformation du « monde à signifier » en « monde signifié » (idem).

L'acte d'informer, se devant de décrire, raconter des événements et expliquer les agissements rapportés, s'inscrit donc dans ce processus dit de transformation.

Quant au processus de transaction, celui-ci est pour le sujet qui produit un acte de langage, le fait de donner un rôle psychosocial et d'établir des enjeux à cet acte en émettant des hypothèses sur l'identité du destinataire, sa position sociale, son niveau de savoir, ses intérêts, etc. ; et d'appréhender l'effet qu'il voudrait produire sur le récepteur ainsi que la relation qui pourrait les lier suite à cet acte de langage.

Par ce processus de transaction, l'acte d'informer met en avant un objet de savoir possédé par seulement l'un des deux acteurs de l'échange et qu'il et dont il est chargé de sa transmission pour que le destinataire le reçoive, le comprenne et l'interprète.

Il est à préciser ici que le processus de transformation dépend du processus de transaction. En effet, c'est d'abord en se mettant en rapport avec l'autre, en prenant en considération qui est cet autre auquel on s'adresse, établissant aussi une différenciation avec lui que l'émetteur peut envisager le processus de transformation en le configurant selon le destinataire cible et le genre de relation qu'il voudrait établir avec celui-ci.

Ainsi, tout discours avant de témoigner du monde, témoigne d'une relation et il en va de même pour le discours d'information. Le sujet informateur ne peut construire son information sans avoir pris en compte l'identité du destinataire-cible et établi une différenciation avec lui-même pour enfin configurer l'information à transmettre selon ces critères.

C'est dans cette perspective que Patrick Charaudeau (1995) explique qu'aucune information ne peut prétendre à une totale transparence ou neutralité

car elle passe nécessairement par l'acte de transaction et est configurée selon le destinataire ciblé et la relation à établir avec ce dernier.

6. Catégories de connaissances

L'information étant définie comme la transmission d'un savoir à un récepteur censé ne pas le posséder à l'aide de moyens langagiers ; nous nous pencherons dans ce qui suit sur les natures sous lesquelles peut apparaître le savoir.

Le savoir est le résultat d'une construction humaine qui a pour fonction de rendre le monde intelligible en le catégorisant. Sa structuration dépend de l'angle dont il est perçu par les individus. Patrick Charaudeau rapporte trois types de savoirs : les savoirs de connaissances, les savoirs de croyances et les représentations. (Charaudeau, 2005 : 33)

6.1. Les savoirs de connaissance

Les savoirs de connaissance sont des savoirs issus d'une représentation rationalisée dont le rôle est de rendre le monde intelligible en repérant des similarités et des distinctions, en observant les hiérarchies, les relations de contiguïté etc.

L'acquisition des savoirs de connaissance se fait selon un processus dit de double apprentissage. Un apprentissage qui puise ses racines dans l'expérience de l'individu, de ses observations, de ses erreurs et réussites, ce qui lui permet de repérer des récurrences, de se figurer des explications empiriques du monde. Le deuxième type d'apprentissage est celui des données scientifiques et techniques qui lui permet d'appréhender ce qui n'est préhensible à l'aide d'un outillage intellectuel (calcul, raisonnement, analyse, discours...)

Ces connaissances témoignent du monde d'une façon aussi objective que possible, mais cette objectivité ne peut être totale puisqu'elle est conditionnée selon des critères sociaux et culturels, ceci-dit, il n'en demeure pas moins que ces

connaissances sont reconnues comme étant réaliste et objectivement fiables dans la construction de la vision du monde.

6.2. Les savoirs de croyances

Ce sont les savoirs qui résultent du regard subjectif que l'individu porte sur le monde. Ici on ne parle plus de rendre le monde intelligible mais plutôt de l'évaluer quant à son existence et aux effets qu'il produit sur le cours de la vie de l'homme. Ces croyances rendent compte des comportements existants mais aussi selon les représentations qui dominent dans une communauté sociale, on juge les comportements effectifs pour créer des comportements idéals : ce qu'il faut ou ce qu'il ne faut pas faire, ce qui est bon ou mauvais. (Charaudeau, 2005 :35)

Ces croyances sont donc soumises au système d'interprétation qui engendre des hypothèses de probabilité dont résultent des prédictions (sic'est que ... ».

Dans une énonciation informative, ces croyances servent à transmettre des jugements sur ce qui se passe dans le monde et oblige l'autre à prendre position.

7. Les représentations

C'est au sein du processus de représentations que les savoirs de connaissances et de croyances se construisent.

Les représentations en tant qu'elles construisent une organisation du réel à travers des images mentales qui sont elles-mêmes portées par du discours ou d'autres manifestations comportementales des individus vivant en société, sont incluses dans le réel, voire sont données pour le réel lui-même. Elles s'appuient sur l'observation empirique de la pratique des échanges sociaux et fabriquent un discours de justification de ceux-ci qui met en place un système de valeurs, lequel est érigé en norme de référence. Ainsi est produite une certaine catégorisation sociale du réel qui témoigne à la fois du rapport de « désirabilité » que le groupe social entretient avec son expérience de la quotidienneté, et du type de commentaire d'intelligibilité du réel qu'il produit, sorte de métadiscours révélateur de son positionnement. En bref, les représentations témoignent d'un désir social, produisent des normes et révèlent des systèmes de valeurs (Charaudeau, 2011: 35).

Ainsi, qu'il s'agisse de savoirs de connaissances ou de croyances, c'est le rapport de perception et d'interprétation du réel que l'individu entretient qui

délimite la nature du savoir. En effet, les représentations sont en fait un le reflet du regard porté sur le monde à travers différentes cultures basé sur des systèmes d'évaluation qui établissent de normes de référence et des critères appréciatifs ou dépréciatifs du réel.

Selon l'emploi et selon le contexte, certains praxems « arabes », « juifs », « musulmans » peuvent révéler certaines croyances et être porteurs de représentations. « Les mots à force d'emploi dans des situations réccurentes par des mêmes types de locuteurs finissent par être porteurs de certaines valeurs » (Charaudeau, 2011 :36).

Chapitre 5 :

Les approches de l'analyse du discours

1. L'énonciation dans le discours

Depuis l'apparition de la linguistique comme science, les linguistes n'ont accordé au langage du corps que très peu d'attention. Le structuralisme qui dominait alors pendant toute la moitié du XXème siècle, les linguistes tels que Chomsky, Saussure, et Bloomfield avait laissé de côté tout ce qui se rapportait aux usages langagiers en contexte ou pour ainsi dire à la parole. La linguistique de la parole étant donc écartée des analyses linguistiques, il ne pouvait y avoir de place pour une linguistique des signifiants non verbaux. (Colletta, 2004:7)

Cependant, la linguistique a tout de même évolué. Les progrès en sciences humaines ont fait écho en linguistique, des progrès qui vont en partie contribuer à la naissance de la pragmatique, notamment la distinction entre le sens et la référence des mots opérée par Frege ainsi que les travaux de Pierce sur l'indexicalité comme mode de signification. (idem.)

C'est entre autres des travaux de Bakhtine et de Jakobson sur la communication linguistique et les fonctions du langage dont s'inspirent les problématiques énonciatives et textuelles qui se développent en Europe à partir des années 50.

Au cours du développement de la linguistique, de nouveaux courants ont fait leur apparition (linguistique de l'énonciation, linguistique textuelle, pragmatique, sociolinguistique) ainsi que de nouveaux objets d'étude (relation entre le locuteur et l'énoncé, entre l'énoncé et son contexte discursif, situationnel ou social) ce qui a mené à la diversification des méthodes de travail (enregistrements audio et audio-visuels, nouvelle méthode d'analyse des données) et donc à étudier de nouveaux faits langagiers jusque là négligés (stratégies pragmatiques des locuteurs, positionnements énonciatifs, structure des discours et conversations). Ainsi, nous en ressortons avec de nouveaux outils pour décrire les

comportements langagiers dont nous aborderons certains aspects dans ce chapitre (idem).

1.1.L'approche énonciative chez Emile Benveniste

C'est en voulant dépasser la limite d'une linguistique de l'énoncé que les chercheurs ont développé le concept d'énonciation. En France, la problématique de l'énonciation fait l'objet de grand intérêt dans les travaux de Benveniste à la fin des années 60. C'est en effet la prise en compte des conditions de production du discours comme facteur déterminant dans la compréhension qui détermine l'importance de cette approche. Ainsi, le sens des unités linguistiques devient indéniablement relié aux facteurs extralinguistiques qui le régissent. E. Benveniste définit donc l'énonciation comme « mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation. » (Benveniste, 1966:254)

En voulant dépasser la dichotomie langue/parole pour celui du concept de discours, l'auteur s'intéresse au mouvement qui met la langue en action et qui spécifie l'échange produit entre locuteur et allocutaire. E. Benveniste insiste sur la présence d'indicateurs linguistiques (pronoms personnels, déictiques spatiaux, déictiques temporels, formes verbales, modalisateurs etc.) qui permettraient au locuteur de s'inscrire dans l'énoncé, « des actes discrets et chaque fois uniques par lesquels la langue est actualisée par un locuteur. » (Benveniste, 1966 :251). D'ailleurs, «Le terme discours renvoie aux manifestations concrètes du langage, et implique donc une prise en considération du locuteur, du référent et de la situation de communication» (Détrie, Siblot, & Verine, 200:168- 169.)

L'auteur définit l'énonciation par rapport à la langue comme :

[...]un procès d'appropriation. Le locuteur s'approprie l'appareil formel de la langue et il énonce sa position de locuteur par des indices spécifiques. Mais dès qu'il se déclare locuteur, il plante l'autre en face de lui, quel que soit le degré de présence qu'il lui attribue. Ainsi, toute énonciation est allocation, elle postule un allocutaire (Benveniste, 1974:82).

En définissant l'énonciation par rapport au concept de langue, l'auteur distingue entre la langue comme système de signe et la langue comme moyen de

communication, et oppose ainsi deux linguistiques distinctes, la linguistique de la phrase et la linguistique du discours.

L'approche énonciative donnerait donc ainsi à la langue deux dimensions de signification l'une sémiotique traitant du signe linguistique formel, rigoureux et structuré et l'autre sémantique provenant du discours et de la communication. (Ait Dahmane, 2005 :108)

1.2.La subjectivité dans le langage

Dans ce qui a précédé nous avons parlé de la « valeur d'usage » qui représente l'inscription du sujet dans son discours et de la « valeur d'échange » qui nous le rappelle et détermine selon des critères linguistiques, sociologiques, historiques et idéologiques le réglage du sens. Il en va de sorte que cette perspective nous ouvre la voix de la subjectivité dans le discours, notion clé des théories de l'énonciation. L'inscription du sujet dans son discours peut nous révéler un sens caché dans le discours, des dires intentionnel ou inconscients. Nous tenterons de démontrer de part les théories et notre corpus, que l'acte de parole est soumis à la subjectivité, et ce même lorsque celle-ci n'est pas forcément évidente. Ayant démontré l'importance du contexte et du positionnement idéologiques, nous nous guiderons pour avancer dans cette recherche en nous soumettant aux questionnements suivants : De quoi parlent les discours étudiés ? Qui visent-ils ? Où et quand sont-ils prononcés ? Quels positionnements du locuteur ? Quel est le genre discursif dominant ? Quelle interdiscursivité ? Comment l'autre est-il représenté ?

Pour mieux aborder la notion de subjectivité dans le langage, nous commencerons par en proposer une définition.

A partir de la théorie de l'énonciation, E. Benveniste a développé une réflexion sur la relation du sujet parlant au discours. En travaillant sur la

dichotomie langue/parole, Benveniste définit la notion de subjectivité comme étant « la capacité du locuteur à se poser comme sujet » (Benveniste, 1966 :159). Pour lui, le langage n'est un simple outil de communication mais il est aussi ce qui fait vivre l'Homme : « C'est dans et par le langage que l'Homme se constitue comme sujet ». (idem)

Selon le même auteur, le discours du locuteur n'est possible que parce qu'il suppose un allocutaire, tout discours est adressé, ce qui inscrit systématiquement le locuteur comme sujet s'adressant à l'Autre : « Le sujet se sert de la parole et du discours pour se « représenter » lui-même tel qu'il veut se voir, tel qu'il appelle l'autre à le constater » (idem)

Il nous explique que pour parvenir à s'inscrire en tant que sujet, le locuteur fait usage d'outils linguistiques prévus à cet effet en l'occurrence le pronom personnel « je » dont l'utilisation reflète la conscience de soi. Cependant, cette conscience de soi n'a de valeur que si le locuteur s'adresse à un « tu » ce qui présuppose une allocution, un dialogue :

La conscience de soi n'est possible que si elle s'éprouve par contraste. Je n'emploie je qu'en m'adressant à quelqu'un, qui sera dans mon allocution un tu. C'est cette condition de dialogue qui est constitutive de la personne, car elle implique en réciprocité que je devient tu dans l'allocution de celui qui à son tour se désigne par je (...) je pose une autre personne, celle qui, tout extérieure qu'elle est à « moi », devient mon écho auquel je dis tu et qui me dit tu. La polarité des personnes telle est dans le langage la condition fondamentale, dont le procès de communication, dont nous sommes partis, n'est qu'une conséquence toute pragmatique...Ainsi tombent les vieilles antinomies du « moi » et de l'« autre », de l'individu et la société. (...) C'est dans cette réalité dialectique englobant les deux termes et les définissant par relation mutuelle qu'on découvre le fondement linguistique de la subjectivité (Benveniste, 1966 :160).

Cette émergence du sujet parlant nous pousse à nous intéresser aux traces du locuteur, l'identification de l'allocutaire, l'objet du discours et la relation qui lie le locuteur à son discours : y adhère-t-il ? le rejette-t-il ? Garde-t-il ses distances face aux propos qu'il prononce ?

1.3.L'implicite

Derrière l'homogénéité de surface que peut laisser paraître le discours journalistique, il demeure toujours certaines disparités si nous creusons en profondeur. En effet, nous l'avons mentionné, même si se voulant aussi objectif que possible, cette objectivité ne peut être totale puisque conditionnée selon des critères sociaux, politiques, idéologiques, etc.

Dans ce chapitre, nous nous pencherons sur les contenus implicites que peuvent véhiculer les discours journalistiques.

Si pour la sémiologie il ne peut y avoir de signifié sans signifiant, Catherine Kerbrat-Orecchioni définit l'implicite comme étant tout contenu pouvant être décodé et possédant dans l'énoncé un support linguistique quelconque. En effet, les plus part des énoncés véhiculent en plus de leur contenu explicite, des contenus implicites qui ne sont pas de moindre importance et qui peuvent même être plus révélateurs que le contenu explicite. (Orecchioni, 1986 :24)

On distingue dans les contenus implicites deux catégories : les présupposés et les sous entendus.

Les présupposés, plus proches que les sous –entendus du contenu explicite, sont « des informations qui sans être ouvertement posées (i.e. sans constituer en principe le véritable objet du message à transmettre), sont cependant automatiquement entraînées par la formulation de l'énoncé, dans lequel elles se trouvent intrinséquement inscrites, quelque soit la spécificité du cadre énonciatif ». Aussi interpréter des sous-entendus ne nécessite pas des compétences particulières si ce n'est la compétence linguistique puisqu'ils sont présumés et supposés connus et admise par le récepteur. (Orecchioni, 1986 : 25).

Les présupposés sont habituellement indépendants du contexte de l'énonciation qui n'est pris en considération seulement dans certains cas pour lever les cas possibles de polysémie.

Les sous-entendus, au contraire naissent du jumelage de facteurs à la fois internes et externes et où le contexte joue un rôle prépondérant. Ils sont définis

comment englobant toute information pouvant être transmise par un énoncé mais dont l'actualisation dépend fortement de certaines particularités du contexte dans lequel ils apparaissent. C.K. Orecchioni cite pour exemple « il est huit heures », cet énoncé véhicule un sous-entendu qui peut être interprété différemment selon le contexte, en effet, il peut vouloir dire « prends ton temps ! » ou « dépêche-toi ». Ainsi, le décryptage des sous-entendus implique un « calcul interprétatif » et ne peut se faire qu'en répondant à des circonstances bien déterminées, chose qui n'est pas toujours de toute évidence car elle exige du sujet décodeur des compétences non seulement linguistiques mais aussi des compétences encyclopédiques, rhétoriques et pragmatiques.

1.4. La polyphonie énonciative

Quand un locuteur parle, il ne se contente pas toujours d'exprimer ses propres opinions, il laisse intervenir d'autres voix par rapport auxquelles il se situe. Observons l'exemple suivant :

Un Palestinien a été blessé, selon la police. (El Watan, 06/11/2014)

Le fragment « Un palestinien a été blessé » a bien été dit par le journaliste, mais la responsabilité du contenu est manifestement attribuée à une autre *voix* comme le laisse voir « selon la police » qui montre que le fragment auquel il renvoie est pris en charge par l'instance qui suit « selon », autrement dit « la police ». Il s'agit ici de polyphonie énonciative.

C'est donc à partir de la théorie de O. Ducrot que nous aborderons notre analyse.

La théorie de la polyphonie de Ducrot s'est révélée précieuse pour sa prise en compte d'un certain nombre d'aspects du fonctionnement énonciatif du langage. En effet, si la linguistique considère que chaque énoncé ne peut être rapporté qu'à un seul auteur, celui qui dit « je », O. Ducrot lui remet en cause cette idée admettant que le sujet parlant est unique en développant une théorie polyphonique de l'énonciation et qui veut qu'un même énoncé puisse refléter

simultanément plusieurs *voix* et plusieurs *points de vue*. Autrement dit, un même énoncé peut laisser entendre une multiplicité de voix qui ne renvoient pas forcément à un même personnage. Pour O. Ducrot, il ya polyphonie lorsque dans une énonciation l'on peut distinguer deux types de personnages : les énonciateurs et les locuteurs.

A partir des travaux de Ducrot, d'autres théories de la polyphonie ont vu le jour ayant pour mission de montrer comment ces voix se manifestent dans un énoncé, quelles relations elles entretiennent avec le locuteur qui les sollicite dans son discours.

C'est justement ce pour quoi nous nous intéressons à la notion de polyphonie énonciative, pour son organisation et hiérarchisation des voix et des points de vue qu'elle démasque au sein du discours ainsi que les positionnements des locuteurs-citants quant aux propos qu'ils rapportent au sein du discours et aux points de vue qu'ils suscitent.

Avant de nous avancer davantage, il est nécessaire d'établir la distinction entre le producteur, l'énonciateur et le locuteur.

1.4.1. Locuteur, producteur, énonciateur

Afin de mener à bien l'interprétation des résultats de notre analyse, il est nécessaire de savoir distinguer entre le producteur, le locuteur et l'énonciateur dans un énoncé donné.

Le producteur est la personne qui est « chargée de toute l'activité psychophysiologique nécessaire à la production de l'énoncé » (Ducrot, 1984 :189), autrement dit, celui qui élabore l'énoncé matériellement. Le producteur ne correspond pas forcément au locuteur qui se trouve être celui qui accomplit l'énonciation, celui à qui réfèrent le *je* et le *ici*.

Le locuteur peut avoir plusieurs rôles, il est donc celui qui construit l'énonciation, celui à qui réfèrent les embrayeurs mais aussi le responsable de ses propres points de vue. Il peut également mettre en scènes d'autres voix et ainsi

d'autres points de vue que les siens sans avoir à en endosser la responsabilité en les renvoyant à un tiers qu'il citera. Il devient alors locuteur-citant et le tiers locuteur cité.

Il est aussi à savoir que tout locuteur est responsable de l'énoncé qu'il émet, il n'est donc pas rare de voir au sein d'un même énoncé plus d'un locuteur, chacun responsable de son point de vue. En effet, il y a des énoncés ou les points de vue ne sont pas forcément attribuables au locuteur mais à l'énonciateur. Selon Maingueneau (Maingueneau, 1987 :54) : « L'énonciateur est un peu au locuteur ce que le personnage est à l'auteur ».

1.4.2. Gradualités de prise en charge énonciatives

Le discours journalistique se doit d'éviter d'entrer en conflit avec les différentes sensibilités de son lectorat : soient-elles politiques, culturelles ou communautaristes et ce en s'efforçant d'adopter une position se voulant neutre et garantissant le respect de toutes les idéologies, religions ainsi qu'une honnêteté intellectuelle délivrant l'information de façon impartiale et présentée comme objective. Afin de ne pas tomber dans la controverse, le discours journalistique tend à dépolitiser les sujets sensibles en invoquant des experts, des autorités ou des témoins des faits rapportés. En effet, plus les points de vue présentés seront (Moirand, 2007) différents et plus le contrat journalistique paraîtra respecté. Ainsi la présence d'éléments extérieurs dans le discours journalistique est l'une des caractéristiques essentielles que l'on retrouve comme le remarque Sophie « le texte journalistique devient alors une mosaïque de voix constitué d'une pluralité de fils intertextuels, et le fil horizontal du discours apparaît, dans sa matérialité même, fracturé par des marques de cette hétérogénéité. » (Moirand,2007 :45)

L'hétérogénéité du texte journalistique se fait par l'intégration de discours ou d'idées qui lui sont extérieurs. Ceci-dit, le discours journalistique répond à des normes et est soumis à de nombreuses contraintes. Il est alors intéressant de se demander comment à travers ces contraintes et normes qui le conditionnent

le discours journalistique peut intégrer des éléments extérieurs et en quoi peuvent-ils l'influencer ?

Parmi les éléments extérieurs que nous étudierons, nous nous pencherons particulièrement sur le discours rapporté ainsi que sur les phénomènes de modalisation. Nous nous interrogeons sur la façon dont un discours tiers s'intègre au discours du journaliste et en quoi cela risque d'affecter son objectivité ou trahir son positionnement. En effet, en rapportant des informations ou des paroles tierces, les journalistes peuvent y adhérer ou au contraire manifester une certaine réticence voire opposition et ce notamment dans le traitement du conflit israélo-palestinien où des sources d'informations contradictoires s'affrontent.

Ainsi l'analyse qui va suivre aura pour objectif de comprendre le degré d'implication énonciative des différents locuteurs journalistes pour chaque quotidien choisi et ce en relevant les failles que l'on peut repérer ainsi que les indices témoignant d'une énonciation subjective.

2. La Pragmatique

La pragmatique du discours est un programme de recherche s'intéressant à la pragmatique inférentielle et cognitive au sein du discours. Ce programme apparu dans les travaux de Grice sur l'intention de la signification non naturelle a changé le cours des recherches sur l'interprétation des énoncés. Les premiers travaux de pragmatiques sont apparus chez Austin. La théorie des actes de langage selon laquelle parler c'est d'une certaine manière agir, a joué un rôle important, d'abord parce qu'elle contredisait la thèse principale de la théorie du langage mais surtout car elle ouvrait des perspectives de recherche nouvelles en linguistique notamment les actes de langage indirects, les modalités, la montée de la négation etc. (Moeschler & Reboul, 1998: 3). Depuis 1975 lorsque Grice

publie « logic and conversation », la pragmatique se voit emprunter de nouvelles orientations en s'intéressant à la communication implicite et au rôle du contexte et des conditions extralinguistiques dans l'interprétation des énoncés.

Ce n'est cependant pas une mince tâche que de définir la pragmatique et ce en raison des multiples courants qu'elle englobe sans parler des controverses qu'elle connaît. Nous parlerons dans ce qui suit des éléments les plus importants pour comprendre l'influence de la pragmatique en analyse du discours.

La pragmatique envisage le langage comme une forme d'action, tout acte de langage (affirmer, interroger, ordonner, promettre, baptiser, licencier, etc.) est lié à une institution présumée par le simple accomplissement de cet acte. Si un locuteur ordonne quelque chose, il se place dans une position d'habilitation et place automatiquement son interlocuteur dans la position de celui qui doit obéir ; et n'a donc pas besoin de demander pour le faire, en accomplissant cet acte de langage, le locuteur réunit toutes les conditions nécessaires à son accomplissement et fait de l'acte de langage par son énonciation un acte pertinent.

Les actes de langages manifestent des conventions permettant de régler institutionnellement les relations entre les sujets, donnant à chaque participant un statut. Patrick Charaudeau nous parle de « contrat » :

La notion de contrat présuppose que les individus appartenant à un même corps de pratiques sociales soient susceptibles de se mettre d'accord sur les représentations langagières et ces pratiques sociales. Il s'ensuit que le sujet communicant pourra toujours raisonnablement supposer à l'autre (le non-JE) une compétence langagière de reconnaissance analogue à la sienne. L'acte de langage devient alors une proposition que le JE fait au TU et pour laquelle il attend une contrepartie de connivence (Charaudeau, 1983:55).

Ainsi, en énonçant le locuteur suppose un contrat sociolangagier implicite qu'il partage avec les autres interlocuteurs.

Dans sa thèse, Karima Ait Dahmane (2005 :110) affirme que tout énonciateur doit légitimer ce qu'il dit et ce en bénéficiant d'une position institutionnelle et

parle de « pratique discursive » plutôt que de discours ; et appuie ses dires par une citation de J. Boutet (1997 :61) :

La notion de formation langagière introduit l'idée qu'il existe des rapports de force entre les pratiques langagières et non pas seulement que le langagier porte trace ou reflète des rapports de force qui lui sont extérieurs (...). En introduisant la notion de pratiques langagières nous souhaitons aussi dire que le langage est une pratique, et qu'à ce titre il est à concevoir comme partie prenante des autres pratiques sociales, que ce soit des pratiques de production, de transformation ou de reproduction (Boutet 1997 cité dans Ait Dahmane, 2005 :110).

La pragmatique puise également dans le domaine du jeu. John R. Searle souligne que : « Lorsqu'on parle, on adopte une forme de comportement intentionnel régie par des règles. Les règles rendent compte des régularités exactement de la même manière que les règles de football rendent compte des régularités que présente une partie de football. » (Searle cité dans Maingueneau, 1987 : 21).

La pragmatique fait donc de la prise de parole un acte qui met l'autre, le non-je, devant un fait accompli tout en exigeant une reconnaissance. En énonçant, le locuteur se confère une place complémentaire à l'autre et lui demande de s'y tenir.

Aussi, la pragmatique s'oppose à l'idée de la langue comme simple outil de transmission d'information et souligne le caractère interactif de l'acte de langage en reprenant tout l'ensemble de la situation d'énonciation, ce qui rejoint les théories de l'analyse du discours. Cependant, certaines incompatibilités persistent notamment lorsqu'il s'agit de la notion de subjectivité énonciative. En pragmatique, on accorde beaucoup d'importance aux « intentions » du sujet parlant, selon J. Guilhaumou et H-J Lüsebrink :

La réduction des conditions de production du discours aux variables sociopsychologiques de la situation de communication, l'importance des interprétations psychologisantes [...] inspirées de la sociologie interrelationnelle (E. Goffman) sont spécifiques de l'approche pragmatique. Il s'agit, du point de vue de l'analyse du discours, d'une perspective qui tend à effacer le rapport réel de la langue et au réel de l'histoire, à la base linguistique constitutive de tout fait discursif et aux effets de conjoncture dans une formation sociale déterminée (Guilhaumou & Lüsebrink cité dans Maingueneau, 1987 :21).

En d'autres termes, l'analyse du discours préfère utiliser le terme « places » pour ce formuler les instances d'énonciation afin de mettre en avant la topographie sociale des sujets parlant.

3. L'approche praxématique : problématique de la production du sens.

Nous nous sommes penchée dans ce travail de recherche sur l'approche praxématique en raison de la démarche d'analyse qu'elle propose. Selon Karima Ait Dahmane, en dépassant les dichotomies langue/parole, signifiant/signifié et synchronie/diachronie, l'approche praxématique revêt un aspect qui fait toute son originalité puisque désormais le signe saussurien se voit remplacé par le praxème, unité pratique de production du sens inscrit dans le temps et actualisé selon le contexte de sa production. (Ait Dahmane, 2005 :113)

Dans l'approche praxématique, la langue est sans cesse retravaillée par chaque acte de parole, jouée par chaque communauté verbale. La parole ne peut donc être une simple mise en application des principes de la langue, relation que la praxématique envisage dans le cadre de la production de sens. Cette dernière travaille les réglages sociaux, en rapport avec l'intentionnalité référentielle du locuteur. La praxématique, en tant que linguistique de la parole, se donne pour tâche de rendre compte de la façon dont les praxis, le rapport au réel perçu façonnent nos représentations linguistiques, et donc modifient la langue. Elle entend montrer aussi comment les discours antérieurs (capitalisés en langue) sous-tendent la dialectique de la production de sens, et permettant de la sorte l'actualisation de la langue en parole, c'est-à-dire de potentialités langagières en discours pourvus de sens (C. Détrie, P. Siblot, 2001 :168).

En d'autres termes, le sens ne peut être considéré que dans son procès de production. La signification figée devient alors signifiante, un procès de production du sens qui selon Détrie, Siblot et Verine :

celle-ci renvoie à une productivité toujours à l'œuvre, un champ de possibles sur lequel la signification opère une restriction. Elle est donc la condition même de la production du sens qui ne peut advenir que dans l'interaction des voix qui la sous-tendent (Détrie, Siblot, & Verine, 2001 :315)

Le recours à des actualisateurs praxématiques (outils topoéthiques et chonoéthiques) s'avère donc nécessaire à la production d'un sens réglé. (Ait Dahmane, 2005 : 114)

3.1.Dialectique du Même et de l'Autre

Nous visons par la notion de dialectique du même et de l'Autre une meilleure appréhension du contraste établi entre le je/tu et la 3eme personne du singulier mais nous voulons également démontrer la subjectivité du locuteur dans le discours qu'il prononce.

La représentation de l'Autre ne peut se faire sans se reporter au Même. Ceci dit, cette dialectique ne peut se faire sans dévalorisation de l'Autre à l'instar du « je ». On ne parle de l'Autre sans parler de soi. L'altérité, souvent passée au tamis des stéréotypes nous reflète une image révélatrice de comment le locuteur construit son identité à travers l'altérité :

La représentation de l'Autre est également traversée par la représentation que l'on a de soi. Ce rapport entre Soi et Autre peut s'analyser comme simple distance, mais aussi comme rapport dialectique entre le Même et l'Autre, rapport qui interdit de penser l'altérité sans la « mêmeté » (A. Dalongeville, 2001 cité dans Ait Dahmane, 2005 : 122).

Dans ce travail de recherche, nous tendons à repérer l'altérité dans notre corpus sous toutes ses formes, rendant compte ainsi des différents points de vue et positionnements des instances de production choisies.

3.2.L'interdiscours

La notion d'interdiscursivité dérive de l'intertextualité. Charaudeau et Maingueneau (2002 : 324) définissent l'interdiscours comme un « ensemble des unités discursives (relevant de discours antérieurs du même genre, de discours contemporains d'autres genres, etc.) avec lesquelles un discours particulier entre en relation implicite ou explicite ». les auteurs expliquent également que « tout discours est traversé par l'interdiscursivité », puisqu'il possède comme caractéristique « d'être en relation multiforme avec d'autres discours, d'entrer dans l'inter-discours » (2002 : 324).

3.3.Le journalisme et interdiscours

Tout discours est traversé par l'interdiscursivité, il a pour propriété constitutive d'être en relation multiforme avec d'autres discours, d'entrer dans l'interdiscours [...] l'identité d'un discours ne fait qu'un avec son émergence et son maintien à travers l'interdiscours (Charaudeau & Maingueneau, 2002: 324).

En adéquation avec la définition que nous donnent Patrick Charaudeau et Dominique Maingueneau, le discours journalistique ne se distingue pas du lot et se plie également au critère de l'interdiscursivité qui se manifeste par diverses rubriques, différents sources, parole données à différentes personnalités, témoins, etc.

Selon Roselyne Ringoot (2014), l'interdiscursivité journalistique peut également se manifester au niveau des trois instances impliquées : les professionnels, les sources et le public.

3.4.Représentation et production du sens

Dans ce chapitre, nous voudrions tout d'abord démontrer la nature des rapports entre l'activité linguistique et les opérations cognitives de catégorisation et de représentation. Dans « cahiers de praxématique n°31, 1998) Bruno Maurer et Pierre Yves Raccah font référence aux travaux de L. Danon Boileau et A.

Mohamadou où ils réfutent l'idée que les classes nominales regrouperaient des objets aux caractéristiques communs car ces classes ne sont pas forcément constituées d'ensembles toujours homogènes et englobent parfois des référents ne partageant pas les principales caractéristiques du reste de la classe nominale en question (Maurer & Raccah, 1998).

Les deux auteurs en concluent donc que le classement effectué ne dépend pas de l'objet mais des opérations de l'esprit qui les considère comme : « [...] les opérations que l'on met en jeu pour construire un objet de pensée qui définissent la classe dont il relève, non l'analyse du référent qui lui correspond » (1993 : 130).

Ainsi, l'analyse de Boileau et Mohamadou permet de réfléchir sur l'activité de représentation au sein de la linguistique et donc sur la notion de « nomination ». En effet, l'acte de nomination ne suppose pas l'étude des différentes caractéristiques de l'objet mais c'est plutôt la représentation de la relation qui lie le sujet à l'objet. Autrement dit, il est en fait question des opérations de pensées qui s'occupent dans l'esprit du sujet pour catégoriser l'objet lorsqu'il doit le nommer. (Maurer & Raccah, 1998: 28-29)

3.5.L'altérité : nous et eux

Le sens donné par le dictionnaire (Le petit Robert) pour ce mot est le « fait d'être un autre, caractère de ce qui est autre. »

« Alter » en latin qui signifie « l'autre » était opposé à « idem » qui signifie « le même » ou « semblable à soi » et dont a résulté le mot « identique » en français. Ainsi, selon Ngalasso (2017 :15) être autre, différent, *alter*, s'oppose donc à l'identité à la même. Cette opposition est selon l'auteur analogue à celle que l'on a fait entre « Nous », la communauté à laquelle le sujet parlant « je » appartient, et « eux », la communauté différente à laquelle « l'autre » appartient.

« Autre » est généralement mentalement associé à « étranger », celui qui n'appartient pas à notre communauté. Cet « autre » est mentalement perçu comme étrange, inquiétant, dangereux parfois.

Sur le plan des valeurs, Ngalasso (2017 :18) affirme que l' « Autre » est placé à un niveau hiérarchique inférieur à celui du « nous », plus mauvais, indésirable et donc pouvant être exclu.

Pour Jean Paul Sartre, la connaissance d'autrui se fait par comparaison avec soi. Dans la même perspective, le « je » ne se connaît qu'à travers son observation de l' « Autre » en le regardant comme un miroir qui lui renvoie sa propre image. (Sartre, 1943 :260 cité par Radia Benslimane, 2017 :79)

Ainsi, « nous » et « eux », « je » et l' « Autre », sont indissociable, ce n'est qu'à travers notre identité que nous reconnaissons l' « Autre » dans sa différence, et ce n'est aussi qu'à travers l' « Autre » que nous nous reconnaissons dans notre même. C'est aussi à travers cette dialectique du même et de l'autre que les représentations se construisent.

3.6.Les représentations en analyse du discours

Changeantes et en permanence actualisées, les représentations sont indispensables à la construction de l'identité. Cependant elles peuvent vite devenir outil de construction de stéréotypes envers l'Autre. Selon Abric (1994) les représentations seraient des réalités subjectives, fruits d'une activité mentale par laquelle un groupe social perçoit une réalité selon des critères cognitifs et idéologiques. Ainsi, la perception du monde par l'individu ne dépend pas toujours de lui mais de la manière dont la société traite ce sujet et donc de la représentation qu'elle en reflète. Selon Roussiau et Bonardi « Elle est alors une grille de lecture de la réalité, socialement construite, des groupes forts différents

qui élaborent à leur manière cette grille, en fonction notamment de leurs intérêts» (Roussiau & Bonardi, 2001 : 15). Ce qui donne à la représentation un caractère à la fois social, partagé par les membres d'un groupe, et individuel.

Dans la même perspective Abric (1994) considère qu'il n'existe pas de réalité objective, que toute réalité est un préconstruit régi par des représentations et adopté par un groupe social ou un individu et modelé selon le contexte historique, social et idéologique qui l'environne.

J.R Searle quant à lui défend l'idée que le monde existe indépendamment des représentations qui en sont faite : « « J'ai défini le réalisme comme la thèse selon laquelle le monde existe indépendamment des représentations que nous en avons » (Searle, 1998 : 197) Aussi, l'auteur affirme pour ce qui est des réalités conceptuelles que : « Tout système de classification ou d'individuation des objets, tout ensemble de catégories permettant de décrire le monde, et en fait tout système des représentations, est conventionnel, et dans cette mesure arbitraire » (Searle, 1998 :206)

Kauffmann, lui, aborde les institutions à travers les lesquelles sont fondées les représentations, partie intégrante de la culture, elles ont forcément un impact sur la construction de l'identité et de la réalité. Dans ce contexte, la presse écrite, par exemple, joue un rôle dans la construction d'une perception du monde et par les représentations de l'altérité qu'elle diffuse, elle contribue aussi à la construction de l'identité :« Il est difficile et fatigant d'être soi(...) Comment pourrait-on imaginer que cela soit possible sans au moins quelques supports institutionnels, s'imposant d'évidence, lourds, d'une longue mémoire historique, fixant une partie de la personnalité ? » (Kauffmann, 2004 :259)

L'une des représentations des plus importantes à prendre en compte dans l'analyse du discours médiatique est le stéréotype. (Abualrob, 2012 : 105)

3.7. Les stéréotypes

En 1922, Walter Lippman définit le stéréotype dans son ouvrage *Opinion publique* comme étant « les images dans notre tête qui médiatisent notre rapport au réel, il s'agit de représentations toutes faites, des schèmes culturels préexistants » (Amossy, 2011 :29).

Lippman précise également que selon lui, ces images sont indispensables à la vie en société sans lesquelles il serait impossible à l'individu de comprendre le réel, de le catégoriser ou d'agir sur lui. (Ibid.) Aussi, ces démarches seraient en effet utiles à la cognition car nous aurions « besoin de rapporter ce nous voyons à des modèles préexistants pour pouvoir (...) faire des prévisions et régler nos conduites. » (Ibid. : 30)

Les psychologues sociaux américains ont eux insisté sur la péjoration des stéréotypes expliquant leur caractère nocif et réducteur puisque le stéréotype relève de la généralisation et de la catégorisation il peut facilement refléter une image de l'Autre déformée entraînant ainsi des préjugés. (Ibid.)

En sciences sociales le stéréotype est considéré comme concept permettant de définir et d'analyser « le rapport de l'individu à l'autre et à soi, ou les relations entre les groupes et leurs membres individuels. » (Amossy, 2011 :30)

D'autres définitions ont ensuite afflué. Ruth Amossy définit les stéréotypes comme étant : « Clichés, images préconçues et figées, sommaires et tranchées, des choses et des êtres que se fait l'individu sous l'influence de son milieu social (famille, entourage, études, professions, fréquentations, médias de masse, etc.) et qui déterminent à un plus ou moins grand degré nos manières de penser, de sentir et d'agir » (Amossy, 1989 :30). Ainsi, nous en déduisons le caractère figé et de fixité du stéréotype. Cependant il est à signaler que le concept de stéréotype est

toujours généralement considéré comme une image collective figée au caractère péjoratif. (ibid)

3.7.1. Les stéréotypes en analyse du discours

En analyse du discours, les stéréotypes ont d'abord été abordé à parti de la notion de préconstruit que Pêcheux définit comme « ce qui renvoie à une construction antérieure, extérieure, en tout cas indépendante par opposition à ce qui est « construit » par l'énoncé. » (Pêcheux cité par Almossiy, 2011 : 105).

Le préconstruit relève de « formes d'enchâssement de la syntaxe » (Ibid.) telles que la nominalisation ou les constructions épithétiques. Ce jugement préconstruit n'est pas asserté par le sujet énonciateur et dont l'origine discursive a été négligée ou oubliée. Sériot a montré dans ses recherches que ces tournures linguistiques de préconstruit présentent l'assertion « comme un constant d'évidence éternelle, du ressort d'un sujet universel » (Sériot, cité dans Amossy, 2011 :105). Dans cette perspective, le stéréotype relève du préconstruit puisque celui-ci désigne une construction syntaxique présentant du préasserté et comme étant la trace de discours et de jugements antérieurs dont l'origine a été omise, une « évidence sans histoire » à l'effet de vérité immédiate (Ibid).

3.8.Désignations

Le langage a pour principal but de parler du réel. La fonction de désignation, de représentation constitue le caractère principal du signe linguistique, or les signes linguistiques ne sont des signes que parce qu'ils réfèrent à autre chose qu'eux-mêmes (Kleiber, 1984 :77). En effet la désignation, utilisée ici comme catégorie de nomination, se veut être un processus qui met en rapport les signes avec les choses pour établir une relation référentielle qui, contrairement à la dénomination, ne requière pas l'instauration d'un lien référentiel antérieur constant, d'une règle de fixation référentielle qui permette l'emploi ultérieur du nom pour l'objet dénommé. Aussi, contrairement à la dénomination, la

désignation possède une visée argumentative ce qui implique donc la subjectivité du sujet parlant. Geroges Kleiber (idem) insiste sur le caractère appréciatif de la désignation en l'opposant encore une fois au procédé de dénomination qui relève quand à lui d'un acte référentiel.

Ainsi, les désignations soulèvent des prises de positions et assignent des attributs aux êtres ce qui participe à faire circuler, à généraliser et à banaliser les points de vue subjectifs.

La problématique de la modalité appréciative se retrouve chez plusieurs auteurs. En effet, Paul Siblot a démontré le rôle argumentatif de la nomination par les praxèmes et ce à partir de noms communs désignant des groupes sociaux (Les Arabes, Les juifs etc.).

Le discours médiatique utilise constamment les noms communs qui ont tendance à cadrer les individus dans des classes génériques ce qui implique de façon directe ou indirecte, volontaire ou involontaire, l'ensemble de la classe à laquelle il appartient ce qui peut provoquer une réflexion inductive et engendrer une généralisation de causalité qui en fait se trouve être sans fondement.

3.9.Nomination, catégorisation et représentation de praxis

Dans ses travaux, D. Dubois (1993 :120) partage la théorie de L. Danon et A. Mohamadou et affirme que le langage n'a pas pour fonction de dire ce qui se trouve déjà dans l'objet mais de construire la signification et que le rapport du sujet à l'objet joue un rôle important dans la catégorisation et la nomination mais que, contrairement à L. Danon et A. Mohamadou, elle affirme que ce rapport entre le sujet et l'objet est plus d'ordre de la praxis matérielle que de l'esprit (Danon & Mohamadou dans Bruno Maurer, 1998 : 30).

D. Dubois met en avant deux plans cognitifs différents :

- « ce qui est de l'ordre de la construction individuelle (singulière et subjective) des représentations (sous la dépendance des processus perceptifs du monde en ce qu'il a de fondamentalement collectif et culturel) ;
- ce qui est de l'ordre des connaissances comme constructions sociales en particulier des savoirs partagés dans la connaissance et l'usage des langues ». (Dubois, 1993 :120)

En d'autres termes, les processus cognitifs entrant en jeu dans la construction des représentations peuvent soit être d'ordre individuel relevant la perception de chaque individu et de sa vision du monde, même si influencé par les fondements culturels, historiques, religieux, idéologiques, etc. ; ou peuvent être reliés directement aux critères sociaux partagés par un groupe social particulier, des connaissances communes et de l'usage de la langue, la dimension linguistique joue un rôle considérable dans les processus de représentations.

Paul Siblot quant à lui définit la nomination comme étant :

« la nomination désigne un acte de parole contextualisé, saisi dans la dynamique de l'actualisation. La problématique du praxème permet de repérer dans la signification du nom les effets de la relation dialectique du sujet au réel, et ceux du dialogisme. Elle permet aussi d'interpréter le « prédicat de réalité » en termes de référence, et d'explicitier par l'absence de marques temporelles et personnelles dans la catégorie nominale « le propre du nom » : sa capacité à « évoquer les choses en tant que telles » (Siblot, 2001 :20)

L'auteur rejoint certes la théorie selon laquelle l'acte de nomination est régi par une relation liant le sujet à l'objet mais pas seulement : Selon Maurer et Raccach : « L'acte de nomination se fait dans une tension entre le sujet et l'objet, mais aussi entre le sujet, l'objet et l'autre pour lequel on nomme » (Maurer & Raccach, 1998 :10).

Ainsi, le processus de nomination dépend de connaissances partagées, des influences sociales, historiques, religieuses, ethniques, etc. et que pour désigner l'autre, il est nécessaire de revenir à soi, à se catégoriser soi même.

Nous nous baserons dans notre analyse sur les travaux de Paul Siblot afin de comprendre et mettre en évidence les représentations faites du conflit israélo-palestinien dans chacun des deux quotidiens choisis et selon les idéologies auxquelles ils répondent, au milieu socio-culturel ainsi qu'à l'influence politique exercée.

Chapitre 6 :

Méthodologie

Cette recherche s'inscrit en sciences du langage, dans le champ de l'analyse du discours, à l'intersection de la praxématique et de l'énonciation. Elle interroge les mécanismes discursifs à travers lesquels les médias algériens et français construisent les représentations de l'altérité dans le conflit israélo-palestinien. Ce chapitre expose les choix méthodologiques opérés pour répondre aux hypothèses de recherche énoncées au début de cette recherche. Il comprend une mise en perspective des approches retenues, un état de l'art, une justification des choix épistémologiques et analytiques, une présentation du corpus et des outils d'analyse.

Dans cette perspective, l'analyse s'inscrit dans une démarche qualitative, à visée interprétative, fondée sur un raisonnement déductif et sur une approche analytique du discours. Elle mobilise deux cadres théoriques complémentaires : une approche énonciative, qui permet d'analyser les marques de subjectivité, les positionnement et la polyphonie énonciative dans les discours journalistiques, et une approche praxématique, centrée l'analyse du contexte d'emploi des praxèmes redondants dans la nomination de l'altérité.

La recherche adopte également une perspective comparative, visant à confronter les logiques discursives de deux contextes médiatiques distincts (algérien et français) dans leur manière de nommer et représenter les acteurs du conflit.

1. Etat de l'art

À partir des années 1970, l'approche praxématique met en lumière la centralité de la nomination dans le lien entre langage, représentation et monde social. Selon Paul Siblot (in Détrie et al. 2001), nommer n'est jamais un acte neutre : « en même temps qu'elle catégorise l'objet nommé, [la nomination] positionne l'instance nommante à l'égard de ce dernier ». La nomination relève donc à la fois d'une pratique sociale et d'un ancrage idéologique, ce qui en fait un levier d'analyse essentiel des discours médiatiques. Ce principe fonde l'un des piliers de notre méthodologie : l'attention portée aux praxèmes comme révélateurs de positionnements idéologique.

Plusieurs travaux ont contribué à nourrir cette réflexion sur la nomination et la représentation de l'altérité. En particulier, la thèse de Karima Aït Dahmane (2005), consacrée à la conquête de l'Algérie dans les écrits militaires, propose une lecture de la formation discursive coloniale fondée sur l'analyse des désignations. Son travail montre la pluralité des postures dans des corpus variés (correspondances, récits, ethnographies) et envisage la nomination comme une catégorisation ancrée dans des savoirs, des images sociales et des interdiscours. Bien que son corpus soit de nature historique et militaire, cette étude a inspiré notre attention portée sur les catégorisations et le lien entre désignation et idéologie.

Dans le champ médiatique, Sophie Moirand(2007) et Alice Krieg-Planque(2003) ont montré que la nomination d'événements dans la presse constitue un acte de construction du réel, où s'inscrivent des représentations collectives, des cadrages narratifs et une mémoire sociale. Marie Veniard(2007) complète cette perspective en étudiant la nomination des conflits armés, en insistant sur la dynamique sociale des dénominations, dans une approche sémantique et discursive. Ces travaux ont éclairé notre propre analyse de la construction événementielle dans les articles de presse, et renforcent la

pertinence d'une lecture croisée entre forme linguistique et contexte socio-politique.

Plus proche de notre objet, la recherche de Ziyad Abualrob (2011), dans une perspective d'analyse critique du discours, interroge la manière dont les médias européens ont traité le conflit israélo-palestinien à travers l'étude des unes de journaux en 2006. Il met en évidence le rôle des médias dans la reproduction de stéréotypes et dans l'actualisation de représentations idéologiques et orientalistes. Ce travail confirme la nécessité d'une analyse qui tient compte du contexte **d'énonciation**, des choix lexicaux, et des voix rapportées, ce que nous proposons ici à travers un double cadrage énonciatif et praxématique.

Cependant, notre démarche se distingue de ces travaux sur plusieurs points :

- d'abord par le croisement de deux approches: l'analyse énonciative (centrée sur les postures, les voix, la subjectivité) et la praxématique (focalisée sur les praxèmes et leurs valeurs contextuelles) ;
- ensuite, par le dispositif comparatif qui confronte deux espaces médiatiques francophones distincts — la France et l'Algérie — traitant d'un même événement international, ce qui permet de faire émerger des logiques discursives différenciées selon les contextes de production ainsi que des interdiscours intéressants ;
- enfin, par le choix d'un corpus journalistique, qui permet de saisir la construction de l'altérité dans ses formes les plus implicites.

Ainsi, tout en s'inscrivant dans un courant de recherche bien établi sur la nomination et les représentations dans les discours, notre travail ambitionne de proposer une analyse conjuguant les apports de l'énonciation, de la praxématique.

2. Nature de la démarche

La présente recherche repose sur une approche analytique, qui consiste à repérer dans le discours les unités pertinentes (énonciatives, lexicales, contextuelles) afin d'en relever les régularités et effets de sens. Elle s'inscrit également dans une démarche qualitative, qui privilégie l'étude approfondie de cas discursifs situés plutôt qu'une généralisation quantitative. Cette orientation permet de mettre en exergue des logiques de représentation implicites, des postures éditoriales ou des structures idéologiques implicites.

Le raisonnement est déductif : à partir du cadre théorique (énonciation, praxématique), des hypothèses ont été formulées sur la manière dont les médias algériens et français construisent l'altérité autour du conflit israélo-palestinien. Ces hypothèses ont été mises à l'épreuve sur le corpus sélectionné, à travers des outils linguistiques précis.

Enfin, l'étude adopte une démarche comparative, qui permet de dégager les spécificités idéologiques de la représentation du conflit et comment ces spécificités se manifestent à travers les mécanismes discursifs.

3. Choix du corpus

Nous analyserons dans ce travail de recherche un corpus composé de quatre quotidiens dont deux algériens (El Watan et Liberté) et deux autres français (Le parisien et Le Figaro). Nous avons jugé intéressant de comparer les points de vue et les représentations de deux quotidiens appartenant à deux pays ayant un passé historique commun et si proches géographiquement parlant.

Pour obtenir un échantillon représentatif, nous analyserons tous les numéros parus de l'été 2014 à l'été 2015 et traitant des événements de violences sur l'Esplanade des Mosquée à Jérusalem.

La période d'étude choisie n'est pas aléatoire puisqu'elle correspond au début des événements marquants de l'été 2014 sur l'esplanade des moquées disputée par les deux peuples et considérée comme troisième lieu saint de l'Islam qui s'étend à l'emplacement du mont du Temple, le site le plus sacré du judaïsme.

3.1. Le choix des journaux

Les articles sélectionnés jouissent d'un statut de légitimité étant parus dans des quotidiens reconnus dans leurs pays de parution respectifs. Ils témoignent des heurts, des violences et du conflit qui ont marqué cette période à Jérusalem mais aussi, d'un point de vue méthodologique, nous nous en servirons pour refléter les représentations que chacun des journaux construit et véhicule sur le conflit ainsi que sur ses acteurs.

3.1.1. Quel format

Nous avons pour ce travail de recherche choisi le format numérique pour constituer les articles de notre corpus.

Depuis plusieurs années maintenant, l'ère du numérique fait partie de toutes nos activités. Le journalisme n'y échappe pas. La quasi-totalité des journaux a aujourd'hui adopté la forme numérique (en parallèle de la forme imprimée) qui semble d'ailleurs s'être imposé d'elle-même tant internet régit aujourd'hui tous les domaines.

Aussi, internet est devenu pour les journaux un moyen d'étendre leur visibilité et la diffusion active de l'information ainsi qu'à atteindre le plus de monde possible, au-delà des frontières d'édition. L'émergence d'internet dans les foyers ainsi que l'apparition de la presse gratuite a favorisé le développement de la consommation de l'information en ligne.

Parmi les avantages de la presse numérique pour l'instance de production nous citons en premier lieu les possibilités de ciblage qui permettent par l'analyse des données d'identifier les profils par catégories socioprofessionnelles et allant même jusqu'au profil individuel ciblant et proposant pour chaque visiteur les thèmes et articles à lire selon son profil et ses centres d'intérêt. La lecture devient alors individuelle, ciblée, sélective et rapide, autrement dit adaptée à l'ère et au quotidien du lecteur.

Aussi, la forme numérique permet une facilité d'accès partout dans le monde et en temps réel. L'information a aujourd'hui la possibilité de franchir toutes les frontières. On peut consulter un journal possédant une plateforme où que l'on soit dans le monde ce qui élargit considérablement l'audience d'un journal.

De plus, la forme numérique intéresse de plus en plus de lecteurs de par sa praticité, la facilité de consultation qu'elle offre, sans parler de l'immédiateté de l'information, sa diffusion en temps réel et son actualisation permanente. En

effet, transportable et consultable partout et à tout moment, la presse numérique séduit un nombre considérable de lecteurs.

C'est donc pour cela que nous avons choisi pour notre corpus des articles journalistiques sous leur forme numérique, téléchargés sur les plateformes en lignes respectives de chaque journal.

Tous nos articles sont tirés de la rubrique « international ».

3.1.2 Lignes éditoriales

Le choix des journaux n'a également pas été aléatoire. Nous avons dès le début de ce projet de recherche voulu porter notre étude sur des journaux qui seraient des « miroirs sociaux » des pays dans lesquels ils paraissent.

Notre choix s'est alors porté sur Le Parisien et Le Figaro pour ce qui est des journaux français et sur El Watan et Liberté pour les journaux algériens.

Le Parisien

Le Parisien est un grand quotidien populaire et généraliste de qualité. [Il a un] caractère à la fois national et régional, qui fait sa force et sa particularité. Sa ligne éditoriale est faite de neutralité politique et de proximité avec son lectorat. À cet égard, il ne doit pas servir les intérêts d'un homme, d'un parti politique, d'un clan ou d'une entreprise. (Société des journalistes du quotidien *Le Parisien*, octobre 2010)

Ce choix s'est aussi basé sur le nombre de lecteurs qui s'élève à 15.6 millions par mois, ce qui rend compte d'un lectorat assez large.

En 2015, Jean Hornain, directeur général, déclare donner la priorité au web. *Le Parisien* en ligne se trouve être le 5^{ème} journal français le plus visité. Le format numérique compte à lui seul 5.3 millions de lecteurs, soit une hausse de 19% entre 2014 et 2015, date correspondant à celle du recueil de notre corpus ainsi que des événements sur l'Esplanade des Mosquées. (*Le Parisien*)

Le directeur général confirme alors la puissance de la stratégie menée sur la plateforme numérique. (Le parisien, économie, 2015)

Crée en 1944, à l'époque encore « Le Parisien libéré », se voulait être un journal populaire de qualité. Jusqu'aux années 1970, le quotidien se réclamait de droite et gaulliste.

En 1986, devenu alors « Le Parisien », de nouvelles stratégies de marketing sont adoptées en pariant sur des articles de texte courts accompagnés d'illustrations.

Dés lors, « Le Parisien » se détachant d'une réputation gaulliste, affirme vouloir défendre les idées de ses lecteurs en abandonnant l'étiquette de journal d'opinion.

Désormais d'une ligne éditoriale généraliste, les sujets abordés se résument d'abord aux faits divers et à l'actualité puis, en second lieu aux rubriques internationales.

Aujourd'hui se situant politiquement au centre, le public visé du *Parisien* sont des lecteurs non ou peu clivés politiquement parlant.

Le Figaro

Le deuxième journal que nous avons sélectionné dans notre corpus est Le Figaro.

Le Figaro est un quotidien français fondé en 1826 sous le règne de Charles X. Son slogan « Sans liberté de blâmer il n'est point d'éloge flatteur » est tiré du personnage Figaro de Beaumarchais. A son image, le journal est antiroyaliste et satirique.

En 1944, Le Figaro devient principal quotidien de droite.

Avec l'arrivée de François Mitterrand, le quotidien devient journal d'opposition et sa ligne éditoriale se veut « conservatrice » et proche de la droite.

En 2013, Alexis Brezet, directeur général du *Figaro*, définit le quotidien comme : « libéral pas dogmatique, conservateur mais pas passéiste, européen mais pas eurobéat, attaché à défendre la culture française mais ouvert sur le monde. »

Le Figaro est souvent pointé par d'autres médias comme Le Monde Diplomatique ou Le Canard enchaîné pour son manque d'indépendance éditoriale notamment lors de la candidature d'Eric Zemmour à la présidentielle en 2022 lorsque Le Figaro a été accusé de servir de marchepied politique et médiatique au candidat. Jean-Michel Apathie (journaliste politique français) souligne alors qu'Alain Soral et Dieudonné ont été condamné pour antisémitisme et bannis des médias alors que qu'Eric Zemmour accusé de propager le racisme et la haine n'a reçu que plus d'espace d'expression au sein des médias. A ce propos le directeur adjoint du *Figaro* Yves Théard a répondu par ces mots : « On ne peut pas les comparer. [...] Zemmour ne s'en prend pas aux Arabes parce qu'ils sont arabes, mais parce qu'ils sont voleurs ».

Le Site du journal en ligne est le premier site français d'information et endosse le chapeau de leader en dépassant aujourd'hui les 10 millions de visiteurs par mois.

El Watan

Pour ce qui est de « El Watan », premier journal quotidien du matin d'expression française dont la notoriété n'est plus à prouver porte un nom significateur de la patrie.

Pour ce qui est des chiffres, El Watan est sélectionné comme premier quotidien de la presse francophone avec en 2015 une moyenne quotidienne de diffusion de 95 346 pour un tirage de 125 000 exemplaires par jour. (Wikipedia), consulté le 17 janvier 2017)

Une version électronique est également disponible et le journal téléchargeable gratuitement sur internet. Le quotidien francophone occupe, aux côtés du quotidien arabophone « El Chourouk » la première place en terme de visites par les internautes. (Taiebi Moussaoui, 2013)

Il a également reçu, entre autres, le prix de la plume d'or de la liberté en 1994.

Généraliste, El Watan proclame avoir basé sa ligne éditoriale sur le traitement objectif de l'information dont la vérification se fait rigoureusement.

El Watan se veut également lieu de débat et s'intéresse de près aux questions liées au statut de la démocratie, aux choix économiques et sociaux qui régissent le pays, notamment lorsqu'il s'agit d'opposition démocratique.

Le journal s'intéresse à l'actualité à la fois nationale et régionale et assure des éditions régionales dans les quatre coins du pays.

Les rubriques abordées sont variées, on y traite d'actualité politique, internationale, faits divers, culture, sports etc.

Liberté

Liberté est un journal quotidien généraliste algérien de langue française créé en 1992 ayant pour devise « Le droit de savoir et le devoir d'informer »

Le directeur de la rédaction du journal, Hassan Ouali, affirme que «Ce journal défend le caractère républicain de l'Algérie, face à l'intégrisme islamiste. Il défend les valeurs de progrès, d'émancipation, d'universalisme»

C'est en effet dans un contexte où l'Algérie était en proie à des violences de la guerre civile suite à l'annulation de la victoire des islamistes aux législatives de décembre 1992 que le journal voit le jour. Durant cette période Liberté fait

figure de résistance face à l'intégrisme et quatre de ses membres sont tués par les groupes islamistes armés.

Hassan Ouali, explique que « Depuis sa fondation, le journal a été viscéralement attaché à son indépendance. Il a joué un rôle de vigie de la société, de contre pouvoir et a toujours été aux avant-postes pour défendre la liberté, l'égalité, la citoyenneté »

Durant le hirak, plusieurs journalistes du quotidien ont été arrêtés

Liberté employait près d'une cinquantaine de journalistes et tirait à près de 50 000 exemplaires par jour jusqu'à sa fermeture le 14 avril 2022.

4. Approches méthodologiques d'analyse

4.1. L'approche énonciative

L'approche énonciative permet d'interroger les formes de subjectivité et de **prise** de position dans les discours journalistiques. Elle s'appuie sur les notions suivantes :

- **Posture énonciative** (Maingueneau, Amossy) : manière dont le locuteur-journaliste se positionne dans le discours vis-à-vis des acteurs, des faits et du lecteur ;
- **Polyphonie énonciative** (Maingueneau, Orechionni): coexistence de plusieurs voix dans le texte, avec des degrés variables de prise en charge ;
- **Modalisation (Orechionni)** : marques linguistiques de doute, de jugement, d'engagement ou de distance.

4.2 L'approche praxématique

L'approche praxématique, principalement fondée sur les travaux de Siblot met l'accent sur le contexte d'emploi des praxèmes redondants dans la désignation de l'altérité.

L'analyse praxématique vise à :

- identifier les praxèmes dominants liés à l'altérité et à la violence (*colons, forces d'occupation, musulmans, juifs, extrémistes, terroristes, etc.*).
- analyser leur contexte d'apparition).
- comprendre les représentations, interdiscours et stéréotypes qui contribuent à la construction de l'altérité.
- comparer les usages d'un même praxème dans différents contextes journalistiques.

4.2. Démarche et outils d'analyse

L'analyse a été menée selon une démarche qualitative-interprétative, s'appuyant à la fois sur une lecture minutieuse du corpus et sur un aller-retour constant entre les données empiriques et les outils théoriques mobilisés. Le travail s'est déroulé en plusieurs étapes, que nous détaillons ici.

Lecture et repérage des marques discursives

Dans un premier temps, une lecture intégrale du corpus a été effectuée, article par article, dans le but d'identifier les unités discursives pertinentes liées aux représentations de l'altérité. Cette phase a consisté à repérer les marques de subjectivité, et plus précisément :

- les termes à charge axiologique (valorisation ou disqualification implicite ou explicite) ;

- les marques de modalisation appréciative (verbes, adverbes, adjectifs évaluatifs) ;
- les formes de discours rapporté (discours direct, indirect) et les verbes introducteurs de paroles, indicateurs de distanciation, de prise en charge ou de mise en doute.

Ces repérages ont permis de mettre en évidence le rôle du journaliste dans son propre discours ainsi que son positionnement (prise en charge, distanciation, rejet, adhésion) quant aux propos rapportés.

Extraction et analyse des exemples relevés

À l'issue de cette phase exploratoire, tous les exemples significatifs ont été extraits manuellement, en fonction de leur pertinence pour éclairer les phénomènes étudiés. Chaque exemple a fait l'objet d'une analyse détaillée, centrée sur les marqueurs linguistiques de subjectivité, de positionnement et d'idéologie.

L'interprétation s'est appuyée sur un cadre théorique précis, combinant les apports de l'énonciation (Orecchioni, Maingueneau) et de la praxématique (Siblot), ainsi que sur des outils linguistiques que l'analyse du discours (met à disposition du chercheur (modalisation, polyphonie, cadrage énonciatif, contexte d'énonciation).

Focalisation sur les praxèmes et contextualisation

Au fil de l'analyse, il est apparu que certaines désignations qui semblent neutres dans un journal devenaient plus signifiantes dans un autre. Ce constat a conduit à approfondir l'analyse des contextes d'emploi des **praxèmes récurrents** liés à la désignation de l'altérité (ex. *colons*, *citoyen juif*, *Palestinien*, *occupation*, *musulman*, etc.).

Là encore, les interprétations ont été éclairées par des outils linguistiques précis et replacées dans un cadre théorique afin d'évaluer la portée idéologique des choix de désignation selon les journaux et de comprendre les représentations qui s'en dégagent.

Ce travail de confrontation a permis de faire émerger les écarts discursifs entre les représentations produites dans la presse algérienne et la presse française, tout en identifiant certains procédés transversaux de construction de l'altérité.

Outils mobilisés

L'ensemble du travail s'est appuyé sur une analyse manuelle et réflexive. Aucun logiciel ni grille standardisée n'a été utilisé. Les outils employés relèvent :

- d'un outillage linguistique ciblé (repérage des modalisateurs, analyse des verbes introducteurs, marqueurs de distance ou d'adhésion, etc.) ;
- de fiches d'analyse élaborées au fur et à mesure pour chaque exemple (sous forme de notes ou de tableaux libres) ;
- d'un journal de recherche consignant les hypothèses, inférences, liens intertextuels et éléments contextuels pertinents pour l'interprétation.

Cette méthode a permis d'allier exigence théorique et interprétations sans figer l'analyse dans des protocoles mécaniques.

Troisième partie :
Analyse des données

I-Analyse de la subjectivité énonciative

Chapitre 1 :

**Embrayeurs et adjectifs affectifs,
évaluatifs et axiologiques**

1. Embrayeurs

Selon Catherine Kerbrat Orecchioni, parler c'est en plus de signifier, référer : donner des informations à propos d'objets spécifiques du monde extralinguistiques qui ne peuvent être spécifiés que par rapport à des points de référence. (Catherine Kerbrat Orecchioni , 2012 :55).

Le repérage déictique est un des systèmes les plus importants auquel les langues naturelles ont recours. Son originalité se définit par le fait que ce repérage déictique se fait par rapport à ce qui lui est extérieur du discours, on parle effectivement des données de la situation de communication. Selon Emile Benveniste :

En tant que réalisation individuelle, l'énonciation peut se définir, par rapport à la langue, comme un procès d'appropriation. Le locuteur s'approprie l'appareil formel de la langue et il énonce sa position de locuteur par des indices spécifiques [...]. De l'énonciation procède l'instauration de la catégorie du présent et de la catégorie du présent naît la catégorie du temps. Le présent est proprement la source du temps. Il est cette présence au monde que l'acte d'énonciation rend seul possible car, qu'on veuille bien y réfléchir, l'homme ne dispose d'aucun autre moyen de vivre le « maintenant » et de le faire actuel que de le réaliser par l'insertion du discours dans le monde (Benveniste, 1970 :14).

Dans notre corpus, on remarque l'absence du couple je/tu. Cependant, d'autres marques d'embrayage soulignent la présence de l'auteur et le rapport des événements rapportés à la situation d'énonciation. Les marques de modalité sont également indispensables car tout énoncé a une valeur modale puisque celui-ci (l'énoncé) modalisé par son énonciateur montre que la parole ne représente le monde que dans le cas où l'énonciateur de façon directe ou indirecte laisse paraître sa présence à dans ce qu'il dit. (Dominique Maingueneau, 2012 :109)

Nous nous intéresserons en premier lieu aux déictiques temporels que nous repérerons grâce aux marques du présent, passé, futur ainsi qu'adverbes aux locutions adverbiales tels que *hier*, *aujourd'hui*, *demain*, *l'an passé* et qui se réfèrent au moment de l'énonciation.

Tout énoncé comporte des marques de modalité à commencer par le mode du verbe (indicatif, subjonctif, conditionnel) et qui renseignent sur l'attitude qu'a l'énonciateur vis-à-vis de ce qu'il dit ou de la relation qu'il tend à instaurer entre lui et le co-énonciateur de par son acte d'énonciation.

Le choix des temps utilisés se fait selon des axes aspectuels et relèvent de la subjectivité langagière. Leur emploi renseigne sur la façon dont le locuteur envisage les faits rapportés les considérant dans leur déroulement, reliés à l'activité présente ou au contraire dans leur achèvement, passés et terminés. (Kerbrat-Orecchioni, 1980:46)

Maingueneau (2012 :117) distingue entre temps (présent, passé, futur) et tiroirs qui correspondent aux paradigmes de conjugaison (passé composé, imparfait, futur simple, etc.) Le tiroir dominant du plan embrayé est le passé composé dans notre corpus. Cependant le plan embrayé recourt également dans le passé à deux tiroirs : le plus que parfait et l'imparfait ; le futur simple et le futur paraphrasique pour le temps du futur.

Dans notre corpus, les verbes sont conjugués au passé composé (1), au présent de l'indicatif (2) et à l'imparfait (3).

(1)« Des tirs de balles **ont** également **retenti** lors de ces affrontements » (Le Parisien du 03.10.2015)

(2)« La ville d'El Qods **est** en proie depuis des mois à des tensions qui se *sont* transformées en troubles quasi quotidiens. » (El Watan du 06.11.2014)

(3)« Samedi soir, alors que la police israélienne **bouclait** toutes les entrées de la Vieille ville et que les Palestiniens **étaient** refoulés aux nombreux barrages» (Le Parisien du 03.10.2015)

L'emploi de ces temps est en effet celui que l'on retrouve le plus souvent au sein du discours journalistique.

Le passé composé est selon Annick Mauffrey et Isdey Cohen (1995 :225) « un temps caractéristique du discours et du récit oral. ». Il exprime des actions du passé achevées par rapport au moment de l'énonciation. En général, dans le discours journalistique le passé composé relate des faits récents par rapport au moment de l'énonciation, cependant il peut tout aussi bien faire référence à des faits plus lointains.

En plus de ses valeurs temporelles, le passé composé est aussi utilisé lors de l'usage de citations. (4)

(4)« "La décision est de revenir aux procédures normales, sans restriction d'accès des fidèles" à l'esplanade, **a déclaré** dans un communiqué la porte-parole de la police Luba Samri. » (Le parisien, 07/10/2015)

D'autres temps sont également utilisés. Le présent de l'indicatif déictique domine remarquablement et se caractérise par la proximité qu'il crée vis-à-vis du lecteur. Ce temps jouit de nombreuses valeurs (vérité générale, présent d'énonciation, récit historique, etc.) ce qui lui vaut son importance au sien du discours journalistique et marque l'énonciation puisque souvent accompagné de déictiques tels que « actuellement », « toujours » (5) Le présent est également très prôné dans le titrage de la presse.

(5) « Les donateurs [...] mais butent **toujours** sur le blocus israélo-égyptien qui empêche tout matériel de construction d'entrer dans l'enclave » (El Watan, 09.11.2014)

Quant à l'imparfait de l'indicatif, ce temps occupe également une place importante dans les articles de presse, notamment dans notre corpus. Il peut parfois être utilisé pour accentuer un effet affectif marquant ainsi le temps qui passe mais qui n'altère en rien un drame vécu ou les conséquences d'un événement. Ce temps est cependant plus rare dans notre corpus et est le plus

souvent utilisé pour sa valeur narrative. Le plus que parfait est par contre un tiroir temporel du passé plus présent que l'imparfait (6).

(6)« Ces mesures *avaient été prises* après l'assassinat samedi par un Palestinien de deux Israéliens non loin de là » (Le parisien, 07/10/2015)

D'autres déictiques temporels renvoyant à la situation d'énonciation sont également facilement repérables.

(7)« Un nourrisson de quelques mois a été tué et sept autres personnes ont été blessées **mercredi soir** » (Le figaro, 23/10/2014)

(8)« 700 Palestiniens arrêtés **ces trois derniers mois** » (Le Figaro, 23.10.2014).

(9)« Des heurts similaires avaient eu lieu **en novembre dernier** » (El Watan, 27.07.2015).

Dans ces exemples extraits de notre corpus, le repérage temporel se fait à l'aide d'embrayeurs tels que « *mercredi soir* », « *ces trois derniers mois* », « *en novembre dernier* ». Ces marques temporelles prennent pour repère le jour de la parution du quotidien, autrement-dit, ils composent l'environnement temporel de l'énonciation.

Les déictiques spatiaux sont moins nombreux dans le discours journalistique et nous n'en avons relevé aucun dans notre corpus d'analyse. Il y a beaucoup de compléments circonstanciels de lieu, de mots renvoyant à la dimension spatiale mais sans aucune valeur déictique étant donné que les énonciateurs ne se trouvent pas sur les lieux des événements.

2. Les adjectifs évaluatifs, affectifs et axiologiques

Selon Catherine Kerbrat-Orecchioni, toute unité lexicale est subjective puisque les mots ne sont que des symboles de notre interprétation des choses. Dans le discours journalistique censé être objectif, les traces de subjectivité de l'auteur sont subtiles et implicites.

Nous nous intéressons au phénomène des unités lexicales axiologiques et affectives employés dans le discours journalistique et permettant de déceler les réactions émotionnelles et évaluatives des locuteurs journalistes dans leur description de l'Autre palestinien/israélien.

Nous nous intéressons aux adjectifs affectifs pour leur portée subjective, afin d'essayer de percevoir quels sentiments animent les journalistes de chaque quotidien quant aux événements du conflit israélo-palestinien.

Catherine Kerbrat-Orecchioni les définit comme suit:

Les adjectifs affectifs, énoncent, en même temps qu'une propriété de l'objet qu'ils déterminent, une réaction émotionnelle du sujet parlant face à cet objet dans la mesure où ils impliquent un engagement affectif de l'énonciateur, où ils manifestent sa présence au sein de l'énoncé, ils sont énonciatifs (Kerbrat-Orecchioni, 1980 :84)

Selon l'auteure (idem), les évaluatifs axiologiques sont quant à eux doublement subjectifs, ils sont d'abord subjectifs car leur usage varie selon la nature du sujet d'énonciation dont ils reflètent l'idéologie mais aussi dans la mesure où ils rapportent une prise de position de la part de l'énonciateur qui va en faveur ou à l'encontre de ce dont il s'agit.

Nous avons extrait de notre corpus les énoncés les plus pertinents de chaque journal, puis nous concluons par une analyse des résultats obtenus en comparaison les uns avec les autres.

2.1.Agression sauvage

Dans El Watan et Liberté

On peut à travers ces exemples observer un discours journalistique algérien marqué de subjectivité et de positionnements idéologiques de la part des locuteurs journalistes qui explicitement dénoncent les méthodes oppressives et disproportionnées d'Israël considéré par les journalistes algériens comme un Etat occupant barbare et criminel.

Dans ces exemples nous relevons des substantifs et adjectifs évaluatifs axiologiques à portée négative et dévalorisante.

« Israël et son armée montrent sans aucune gêne ni embarras le **visage hideux de l'occupation** » (El Watan, 18/10/2015)

« **l'occupantisraélien** a multiplié ses violences **meurtrières**, tuant près d'une cinquantaine de civils palestiniens et blessant plus de 1500 autres manifestants qui dénoncent quotidiennement l'impunité de Tel Aviv » (Liberté, 20/10/2015)

Par l'énoncé « le visage hideux de l'occupation » nous pouvons relever une double évaluation. D'abord par « occupation » qui relève d'une représentation référentielle (Kerbrat-Orecchioni) faisant écho à un phénomène honnie dans l'imaginaire des sociétés démocratiques notamment algérienne et française en vue du lourd passé colonial de cette dernière et du vécu douloureux du peuple algérien. Le substantif « occupation » est empreint de subjectivité dans la mesure où il reflète l'appartenance culturelle et idéologique du locuteur journaliste ainsi que de l'instance de production ciblée par le journal (communauté algérienne musulmane propalestinienne). L'adjectif affectif axiologique « hideux » vient renforcer cette représentation péjorative en marquant la répulsion et le sentiment de dégoût provoqué par les agissements d'Israël à l'encontre du peuple palestinien.

« Amnesty International a affirmé hier que l'armée israélienne a fait preuve d'un « mépris » choquant pour la vie des civils à Ghaza, lors des 50 jours de **l'agression sauvage** qui ont ravagé le territoire palestinien en juillet et août. »

Le journaliste d'El Watan qualifie également les agissements des Israéliens comme une « agression », cette partie de l'énonciation appartient à L0 autrement dit au locuteur journaliste qui contrairement à « mépris » - employé par Amnesty international- n'est pas placé entre guillemets ce qui l'attribue à la charge du locuteur journaliste. Le substantif « agression » est un axiologique péjoratif qui attribue la responsabilité de la violence à Israël et qui se trouve renforcée péjorativement par l'adjectif axiologique de type évaluatif « sauvage » qui connote la barbarie de l'armée israélienne.

« elle ne portait ni armes blanches ni rien d'autre. Elle a tout simplement été liquidée à cause peut-être du sourire **innocent** qu'elle arborait avant de recevoir trois balles à bout portant » (El Watan, 06/11/2014)

Cet exemple montre également que pour l'énonciateur le meurtre commis par l'armée israélienne à l'encontre de la jeune adolescente dont il s'agit dans cet article est injustifié, on relève ici un contenu implicite selon lequel la jeune fille a été tuée sans aucune raison. « Liquidée » connote le fait que cette jeune adolescente palestinienne a été tuée de sang-froid et l'expression « tout simplement » sous-entend la facilité des soldats israéliens à tuer des enfants.

En contre partie dans cet énoncé, le journaliste s'apitoie sur le sort de cette jeune adolescente palestinienne. Si les israéliens prétextent tirer sur des enfants et des adolescents qui les attaquent à l'arme blanche par légitime défense, l'auteur vient ici contredire cette version en présentant une jeune fille qui ne portait aucune arme et qui ne représentait aucune menace si ce n'est son sourire que le journaliste décrit en employant l'adjectif évaluatif « innocent ». L'apitoiement du journaliste se laisse donc facilement percevoir. Il est émotionnellement impliqué et espère ainsi atteindre son lecteur par son sentiment de pitié envers ces jeunes palestiniens.

On le voit pour le journaliste locuteur la violence de l'occupation israélienne n'est pas exceptionnelle.

« Cet **énième assassinat** a déclenché de nouveaux affrontements » (El Watan, 09/11/2014)

Le substantif péjoratif « assassinat » sous-entend la prémédité du meurtre et associe Israël à un état criminel impitoyable.

Nous considérerons « énième » comme un adjectif appartenant à la fois aux évaluatifs non axiologiques et aux évaluatifs affectifs.

Il est à savoir que selon Catherine Kerbrat-Orecchioni (1980 :86), les adjectifs non axiologiques peuvent en contexte prendre une dimension affective ou axiologique impliquant une évaluation qualitative et ou quantitative de l'objet selon le substantif qu'ils déterminent. Ils sont alors considérés comme spécifiques au locuteur et sont tenus pour subjectifs. C'est à notre sens le cas pour « énième ».

Selon le dictionnaire Larousse en ligne, « énième » veut dire « qui occupe un rang indéterminé mais très grand » et selon Wiktionnaire « ènième » évoque ce qui « arrive après un grand nombre d'autres éléments de même nature, dans une répétition jugée excessive ou ennuyeuse » (Wiktionnaire). Ainsi, en tenant compte du contexte et du substantif auquel il renvoie, « énième » marque l'excès, l'exagération. Cet adjectif (à première vue non axiologique) vient ici montrer que pour l'énonciateur, cet assassinat vient s'ajouter à une liste d'assassinats déjà beaucoup trop nombreux ce qui sous-entend l'exaspération du journaliste du fait qu'Israël tue inlassablement.

« La sauvagerie **habituelle** de la réaction israélienne face à la colère des palestiniens des territoires occupés et de la bande de Gaza a remis sur le tapis la question de la mise en place d'une force internationale, notamment dans l'Esplanade des Mosquées » (Liberté, 20/10-2015)

Tout comme « énième », l'adjectif « habituelle » est à priori non axiologique, mais en l'analysant dans son contexte d'apparition, il s'imprègne affectivement

et marque la lassitude ou le fait que le journaliste ne soit plus surpris d'une telle violence de la part des israéliens.

2.2. Affrontements à forces inégales

« les jeunes qui mènent un combat inégal contre l'occupation, la colonisation et les atteintes à leurs lieux saints dans la ville d'el Qods ont deux caractéristiques. Ils sont déterminés à aller au bout du chemin qu'ils se sont tracé depuis le début du mois. Ils n'ont pas peur malgré toutes les méthodes oppressives et criminelles utilisées contre eux par la machine de guerre israélienne » (El Watan, 18/10/2015)

« la nouvelle intifada « aux couteaux » des jeunes Palestiniens est qualifiée par l'occupant de terrorisme, alors que Tel-Aviv a autorisé, fin septembre, ses soldats et ses policiers à tirer à balle réelles, alimentant ainsi le feu pour justifier ses violations aux droits de l'homme » (Liberté, 20/10/2015)

Pour les journaux algériens le conflit israélo-palestinien est disproportionné et asymétrique puisque opposant les « jeunes » palestiniens aux forces armées qui emploient des méthodes que le locuteur journaliste juge de « oppressives » et « criminelles » en désignant Israël comme « une machine de guerre ». Ces axiologiques évaluatifs collent des étiquettes signifiantes négatives à l'Etat d'Israël et son armée les désignant comme « meurtrier ».

Dans Liberté, le journaliste emploie la conjonction d'opposition « alors que » pour montrer l'ironie du fait qu'Israël qui a autorisé ses soldats à tirer à balles réelles qualifie les « jeunes Palestiniens » de « terroristes » et souligne le déséquilibre des forces « couteaux » contre « balles réelles ». Le substantif « jeunes » employé en opposition avec « soldats » et « policiers » tend également à rappeler ce déséquilibre de force.

2.3.Chasse à l'homme

Dans Le Parisien

Contrairement aux journaux algériens, le discours journalistique dans Le Parisien comporte peu d'axiologiques renvoyant aux acteurs du conflit et à leurs actions. En revanche nous avons pu relever des métaphores renvoyant à une subjectivité plus implicite. Observons les exemples suivants :

« Israël mène actuellement une **chasse à l'homme** en Cisjordanie pour retrouver les meurtriers de ce couple tué sous les yeux de leurs enfants. Ce samedi, l'armée israélienne a mené un raid à Naplouse au cours duquel dix Palestiniens ont été blessés par balles. » (Le parisien, 03/10/2015)

« Dans le cadre de la répression, le Premier ministre a aussi donné toute latitude d'action à la police et à l'armée face à **la vague de violences** qui parcourt la Cisjordanie et Jérusalem-Est et réveille le **spectre d'une nouvelle intifada**. » (le parisien 07/10/2015)

« Devant un nouvel **accès de fièvre et de crainte qu'une étincelle ne fasse exploser la poudrière qu'est l'Esplanade**, les autorités israéliennes, qui en contrôlent les accès, l'avaient fermée complètement jeudi. » (Le parisien, 31/10/2014)

Les expressions mises en caractère gras relèvent de la métaphore que l'on retrouve comme stratégie discursive dans l'argumentation émotive. Les désignations métaphoriques contribuent à l'activation des sens connotés et stéréotypés.

« chasse à l'homme » est en effet une métaphore aux connotations péjorative. Habituellement c'est l'animal qui est chassé, or dans ce contexte il s'agit d'hommes, des palestiniens, qui auraient tué un couple de colons, sont ici implicitement comparés à des animaux sauvages que l'on chasse.

D'autres expressions comme « vague de violence », « accès de fièvre » « exploser la poudrière qu'est l'Esplanade » renvoient à la violence, une violence ici expliquée comme provoquée par les Palestiniens et à laquelle Israël et son armée doivent faire face.

Faire référence à l'Esplanade des Mosquées -désignée cette fois par son appellation musulmane et non judaïque (Mont du temple) – comme poudrière explosive permet grâce aux connotations données d'accentuer la dimension des actions de violence qui s'y déroulent et dont les responsables sont donc les musulmans.

« Le spectre d'une nouvelle intifada » est une métaphore qui renvoie au thème de du mystique et de la peur et qui sous entend le retour effrayant d'un mort ici « l'intifada » (soulèvement protestataire des palestiniens (1987 puis 2000) que l'on croyait morte et enterrée.

Ces désignations métaphoriques des actions et des acteurs relèvent de l'émotivité et permettent de créer chez lecteur une atmosphère de peur dont seraient responsables les supposés déclencheurs de la violence ce qui engendre une réception unilatérale du message et des émotions négatives telles que la haine, l'hostilité et l'intolérance du lecteur envers l'agent considéré comme responsable de cette « peur » et ennemi déstabilisateur de l'ordre social consolidant ainsi les connotations stéréotypées et le système de valorisation du lecteur envers l'Autre.

Dans Le Figaro

« **Le spectre** d'une guerre de religion plane sur Jérusalem » (Le figaro, 06/11/2015)

« Conscient du **caractère explosif** de ces provocations, Benyamin Nétanyahou ne cesse de proclamer qu'il n'a aucune intention de changer le statu quo en

vigueur depuis la conquête de Jérusalem-Est par Israël durant la guerre de juin 1967. » (Le Figaro, 06/11/2015)

« A défaut de pouvoir enrayer cette **spirale inquiétante**, Benyamin Nétanyahou a prié ses concitoyens d'«être en état d'alerte maximale» ». (Le Figaro, 08/10/2015)

« Aux abords de l'esplanade, des policiers déployés en nombre ont **pourchassé** les manifestants. » (Le figaro/13/09/2015)

Tout comme dans le Parisien, on retrouve dans Le Figaro l'emploi de désignations métaphoriques porteuses d'étiquettes signifiantes péjoratives. Nous retrouvons le même type de métaphores que dans Le Parisien « le risque explosif », « la pourchasse des Palestiniens » et « le spectre » cette fois d'une guerre de religion. Ces métaphores appartiennent donc au registre de la peur et instaurent chez le destinataire des stéréotypes dévalorisant à propos de l'Autre Palestinien.

Ces métaphores sont appuyées par l'emploi de désignants stigmatisants tel que « émeutiers » qui est un substantif à valeur péjorative et qui renvoie au vandalisme, ce qui attribue aux Palestiniens l'étiquette péjorative de « perturbateurs sociaux ».

« **les émeutiers** palestiniens ont en effet pris l'habitude de viser les forces de l'ordre au moyen de fusées pyrotechniques. (Le Figaro, 04/11/2014) »

Chapitre 2 :

**Le procédé de dramatisation dans le
discours journalistique**

1. La dramatisation : marque de subjectivité dans le discours journalistique

Parmi les divers modes d'apparition de la subjectivité dans le discours journalistique, nous retrouvons la dramatisation.

Selon Patrick Charaudeau (2006), la dramatisation est un procédé de la stratégie discursive qui a un impact sur l'affect du destinataire. Selon l'auteur « les médias en usent et abusent parce qu'il est le meilleur moyen de satisfaire l'enjeu de captation » (Charaudeau, 2006) relève un modèle de dramatisation redondant dans le discours médiatique, celui de la triade victime/agresseur/sauveur qui en fait génère trois types de discours : le discours de victimisation, le discours d'héroïsation, le portrait de l'ennemi. On parle alors de procédé d'amalgame.

Le discours de victimisation présente différentes sortes de victimes : les victimes présentées en grand nombre, ce qui compense leur anonymat, ou les victimes singulières pouvant être célèbres, innocentes, victimes du hasard ou de la logique de guerre. Le discours de victimisation partage au lecteur la souffrance des autres notamment du fait qu'elle soit rapportée par les victimes elles-mêmes ou par les témoins. Ainsi, le lecteur se trouve dans la position de devoir compatir envers des victimes, une compassion néanmoins partagée avec l'énonciateur. Selon Patrick Charaudeau (idem), le lecteur devient alors soumis au diktat de l'énonciateur qui lui impose son angle de vision et l'incite à partager son ressenti mais aussi de sa catégorisation des acteurs parmi les victimes et non parmi les agresseurs qui pourraient dans un contexte précis payer les frais de leurs agissements sans pour autant être victimes.

Le discours d'héroïsation met en scène une figure de héros qui selon Charaudeau (idem) peut être un réparateur de désordre social ou d'un mal affectant des victimes. Il peut apparaître comme étant un sauveteur occasionnel ou officiel (pompier, services médicaux, etc.) Ce peut également être un « grand

sauveteur » porteur de valeurs. Dans son article Charaudeau (2006) donne l'exemple de G.W. Bush après l'attentat du 11 septembre prit plusieurs figures à la fois par ses déclaration contre « l'empire du mal » : le vengeur, justicier, etc. Selon le même auteur, C'est parfois le discours politique qui crée ce genre de figure, néanmoins, les médias quand ils ne les créent pas, ils participent grandement à leur diffusion.

Encore une fois, on peut constater l'invite de l'énonciateur qui tout en s'effaçant présente des figures de héros l'assignant à l'admiration ou au moins à la reconnaissance du bien que ce dernier procure ce qui a pour effet de suspendre tout esprit critique. Encore une fois, le héros peut être perçu par d'autre comme agresseur d'une autre communauté. En effet, si Benjamin Netanyahu est présenté comme un rétablissement de l'ordre par Le Figaro (13/09/2015) certaines catégories de lecteurs pourraient le considérer autrement. Pour la communauté palestinienne il prend au contraire la figure de l'agresseur. Nous le verrons dans des exemples que nous avons analysés et que nous citerons dans ce qui va suivre.

Le portrait de l'ennemi consiste à décrire l'agresseur. C'est le portrait d'un ennemi puissant. Tout comme pour les victimes ou pour le héros, en faisant le portrait de l'ennemi, l'énonciateur tout en s'effaçant jette en pâture au lecteur des figures d'agresseurs et l'influence ainsi, à partager sa « répulsion », « colère » ou du moins la « catégorisation » qu'il lui attribue. Cette stratégie de dramatisation peut être mise en scène par le procédé d'amalgame. L'amalgame est définie par Patrick Charaudeau (idem) comme étant « un procédé d'analogie abusif : deux événements, de faits, deux phénomènes sont rapprochés sans mise à distance qui permettrait que cette comparaison eut un effet explicatif. ». Si une comparaison n'est pas objective et vérifiable elle ne peut être explicative si elle ne précise pas le point de vue qui doit être pris en considération. En usant de cette stratégie, les médias produisent un effet de globalisation et perturbent ainsi l'esprit critique du récepteur.

Ainsi, ces différents procédés marquent la subjectivité des énonciateurs de par leurs positionnements, dans leur catégorisation des victimes, agresseurs, et héros, mais aussi dans leur invite envers le récepteur à partager leur point de vue.

Nous allons maintenant procéder à l'analyse pour découvrir comment dans notre corpus se manifestent cette stratégie de dramatisation et en quoi elle diffère d'un journal à l'autre. Nous concluons en rendant compte des différents positionnements que nous aurons relevés.

1.1. La triade victime/agresseur/ héros dans les les journaux algériens

1.1.1. Les victimes ne sont pas des chiffres

Dans El Watan

(1) « En moins de 12 heures, deux jeunes Palestiniens, un garçon de 21 ans et une fille de 17 ans, ont été ciblés par des soldats de l'armée d'occupation israélienne dans la région d'El Khalil, en Cisjordanie occupée. Le premier, Diaa Etalahme, a été tué dans la nuit de lundi à mardi au carrefour de Kharsa, au sud d'El Khalil. Il venait d'avoir tout juste 21 ans. La jeune fille, Hadil El Hachlamoun, une écolière de 17 ans a, quant à elle, été mitraillée hier matin par des soldats israéliens postés au niveau d'un barrage militaire situé au centre-ville d'El Khalil, où vivent près de 500 colons sous la protection d'importantes forces de l'armée de l'occupation. » (El Watan, 23/09/2015)

Dans cet exemple (1) le journaliste présente deux victimes singulières dont il fait un portrait en mentionnant certains détails significatifs.

En citant le nom des victimes et plus particulièrement les prénoms, le journaliste focalise l'attention sur l'identité des victimes et fait ressentir une certaine familiarité.

Le journaliste insiste sur l'âge des victimes. « tout juste 21 ans », « dix sept ans » pour montrer qu'ils avaient encore toute la vie devant eux et son apitoiement quand au fait qu'ils soient morts beaucoup trop tôt. L'auteur ne s'est pas contenté de l'appellation « deux jeunes palestiniens » pour désigner les victimes. Les substituts « un garçon » et « une fille » connotent le très jeune âge des victimes, et leur innocence. Ces substituts lexicaux ont une connotation plus subjective que « jeunes palestiniens » et font appel au pathos du lecteur.

Le journaliste ne les mentionne pas seulement en tant que « chiffre », un chiffre ça atteint moins l'affect du destinataire, il les cite en tant qu'individus appartenant à des familles qui les attendaient et ayant des habitudes en précisant que l'un allait à l'école et l'autre à la gym ce qui peut affecter l'imaginaire du lecteur qui dans un contexte si familier peut imaginer ses propres enfants à la place des victimes.

Ainsi, tout en s'effaçant de la scène énonciative le journaliste réussit à glisser son positionnement et laisse le récepteur comprendre et même adhérer à son apitoiement.

(2) « Les exécutions extrajudiciaires de jeunes Palestiniens dans les rues se sont poursuivies hier, au lendemain de la Journée de colère au cours de laquelle les zones de contact avec l'armée israélienne ont vécu de violents heurts entre les jeunes lanceurs de pierres et les soldats israéliens. Dès le matin, dans la rue Echouhada, au centre-ville d'El Khalil, un colon israélien a surpris un jeune Palestinien de 18 ans, qui passait par là, en tirant sur lui quatre balles, qui est mort sur coup. Dans la même ville, cette fois près de la mosquée El Khalil, c'est une jeune Palestinienne de 16 ans qui a fait les frais de l'hystérie et de la haine qui se sont emparées de la société israélienne. Elle a, elle aussi, été froidement assassinée par un groupe de soldats. La troisième exécution a eu lieu à Djebel El Moukaber, dans El Qods occupée et annexée par Israël en 1967. Là aussi, la victime est un adolescent de 16 ans.(...)Le prétexte présenté par l'armée israélienne pour justifier ces trois assassinats est le même que celui évoqué depuis le début du soulèvement populaire palestinien de ce mois d'octobre : les forces d'occupation israéliennes parlent d'attaques à l'arme blanche. Mais plus personne n'y croit.(...) Des photos prises de Bayan, une lycéenne, avant d'être exécutée, la montrent debout, les mains sur la tête, au niveau d'un barrage militaire israélien, entourée de soldats. Elle ne portait ni arme blanche ni rien d'autre. Elle a tout simplement été liquidée à cause peut-être du sourire innocent qu'elle arborait

quelques instants avant de recevoir trois balles à bout portant. (...)Si cela n'est pas un crime de guerre, qu'est-ce cela pourrait être ? En fait, Israël et son armée montrent actuellement, sans aucune gêne ni embarras, le visage hideux de l'occupation, qui est la cause principale du soulèvement populaire palestinien.» (**El Watan, 18/10/2015**)

Dans cet article (2), le journaliste parle encore une fois des victimes palestiniennes de jeune âge. Cette fois ci il se focalise sur l'image d'une victime en particulier qui est une jeune fille de 16 ans et dont il cite le prénom « Bayan ». Il en fait le portrait en précisant que c'est une lycéenne et que les photos prises lors de son assassinat la montrent debout les mains sur la tête. Le journaliste précise également qu'elle ne portait pas d'armes blanches comme l'a prétendu l'armée israélienne et qu'elle ne représentait aucune menace si ce n'est peut-être son sourire innocent.

Ainsi de par son récit, le journaliste invite le lecteur à partager sa compassion. Le très jeune âge de la victime appelle à l'apitoiement, l'énonciateur nous fait imaginer la scène, la jeune fille seule impuissante face à de nombreux soldats braquant leurs armes sur elle, l'expression « son sourire innocent » montre encore une fois la naïveté et la fragilité de la victime.

En même temps qu'il fait le portrait de la victime, le journaliste dresse celui de l'agresseur.

1.1.2. L'agresseur : une machine de guerre

Dans El Watan

Nous avons choisi le même article d'El Watan, l'exemple (2) du 18/10/2015 pour analyser le portrait de l'ennemi. En effet, en même temps que le journaliste fait le portrait de la victime il fait également la description implicite de l'agresseur israélien.

Le journaliste parle d'exécutions extrajudiciaires de jeunes palestiniens et dénonce les mensonges de l'armée israélienne quant aux accusations émises à l'encontre des palestiniens. « mais plus personne n'y croit » dévoile le ras-le-bol, la colère et la lassitude du journaliste quant aux prétextes d'assassinat présentés par Israël.

En décrivant la jeune Bayan, l'auteur dit qu'elle apparaît sur les photos entourée de soldats armés, comme si un seul ne suffisait pas contre une jeune fille de 16 ans non armée, ce qui sous-entend la lâcheté des soldats israéliens.

Aussi, nous retrouvons dans les articles d'El Watan un discours de l'ennemi souvent explicite représentant Israël comme « machine de guerre » qui n'hésite pas à user de méthodes oppressives et criminelles et qui n'hésite pas à tuer des enfants.

Dans Liberté

Nous avons ici relevé des extraits d'un même article afin de montrer comment est présentée la figure de l'agresseur par l'énonciateur.

« L'occupant israélien de la Palestine est bien décidé à semer le chaos en Cisjordanie et à El-Qods occupées, deux semaines après le début de ce qui s'apparente à une troisième Intifadha. Outre le mouvement de répression meurtrière contre les Palestiniens, Tel-Aviv a commencé hier l'installation de nouveaux check-points (points de contrôle) à El-Qods-Est occupée. » **(Liberté, 15/10/2015)**

« L'autre décision de l'occupant israélien est de garder les corps de ses victimes palestiniennes, faisant ainsi du chantage aux familles des défunts, souvent des jeunes ou des adolescents qui sont systématiquement suspects aux yeux des services de la police israélienne. » **(Liberté, 15/10/2015)**

Ainsi, l'énonciateur de par les informations qu'il divulgue présente implicitement l'occupant israélien comme figure de l'ennemi. Sans donner son avis explicitement, il entraîne le lecteur à voir ce qu'il veut lui faire voir.

Israël est clairement considéré comme semeur de chaos et comme un système violent, meurtrier.

le journaliste va toucher l'affect du lecteur au plus profond en rapportant le fait qu'Israël ose faire du chantage au famille des victimes qui sont d'ailleurs souvent des jeunes ou des adolescent souvent suspectés et tués injustement. Par cette information l'auteur communique au lecteur son sentiment d'horreur et d'atrocité.

Vient s'ajouter le sentiment de colère que véhicule l'auteur en rapportant que 620 arrestations dont la majorité était constituée de d'enfants et d'adolescents ont été commises par Israël. Le journaliste peint l'arrogance de l'occupant qui malgré les nombreux appels à la retenue de la communication internationale, il continue sa politique meurtrière et affligeante.

Ainsi dans aucun des trois exemples la subjectivité de l'auteur est clairement apparente mais elle demeure implicite à travers les sentiments qu'il partage avec le lecteur en le touchant dans son affect.

1.1.3. Victimes mais héros de guerre

« Les jeunes qui mènent ce combat inégal contre l'occupation, la colonisation et les atteintes à leurs lieux saints dans la ville d'El Qods ont deux caractéristiques. Ils sont déterminés à aller au bout du chemin qu'ils se sont tracé depuis le début du mois.

Ils n'ont pas peur, malgré toutes les méthodes oppressives et criminelles utilisées contre eux par la machine de guerre israélienne. » (**El Watan, 18/10/2015**)

Dans cet exemple, le journaliste décrit les jeunes combattants palestiniens, non pas comme des agresseurs ou des provocateurs de violence mais comme des héros qui se battent tant bien que mal contre l'occupation et la colonisation, un combat inégal qu'ils ont le mérite de mener pour défendre leur pays ainsi que ses lieux saints pris en proie aux violences et autres violations. Le journaliste les décrit comme « déterminés » et courageux face à l'oppression de l'armée de l'occupation israélienne et à ses agissements criminels.

Ainsi, ces jeunes palestiniens sont victimes de la « la machine de guerre israélienne » mais sont considérés par le journaliste comme des héros.

1.2.La triade Victimes/agresseurs/héro dans les journaux français

Dans Le Parisien

« Les heurts ont commencé quand des fidèles juifs ont accédé à l'esplanade par une rampe prévue à cette effet et débouchant à quelques dizaines de mètres de la mosquée Al-Aqsa, troisième site le plus saint au monde pour les musulmans. Des dizaines de jeunes Palestiniens ont commencé à lancer des pierres et des fusées éclairantes sur les policiers qui protégeaient les visiteurs juifs, a rapporté la porte-parole de la police, Louba Samri. A l'aide de projectiles en caoutchouc et d'engins détonants, les forces de l'ordre ont repoussé les protestataires à l'intérieur de la mosquée Al-Aqsa, dans laquelle elles ne peuvent entrer, et d'où les jeunes ont continué à jeter sur elles des pierres et des engins incendiaires. » **(Le Parisien, 08/10/2014)**

Dans cet article, le journaliste catégorise d'abord les palestiniens comme étant ceux à l'origine du trouble et de la violence à la vue des « fidèles juifs » accédant à l'esplanade. Cette violence s'est manifestée par le tir de pierres et de fusées éclairantes à l'encontre de la police.

La police est quant à elle catégorisée comme « héro » comme réparateur de trouble et protecteur des civiles et fidèles venus prier et ce en repoussant les jeunes palestiniens qui par ailleurs continuent à user de violence contre la police.

Ainsi, le journaliste impose au lecteur non averti sa catégorisation des acteurs du conflit

« Une trentaine d'Israéliens ont dû être évacués par l'armée après avoir été attaqués par des Palestiniens en Cisjordanie occupée (...) Depuis le 1er octobre, les violences se multiplient entre Israéliens et Palestiniens, au travers notamment d'attaques au couteau. Samedi, quatre Palestiniens ont été tués après avoir essayé de s'en prendre à des civils ou des soldats israéliens en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Les observateurs évoquent une nouvelle intifada, que certains qualifient de «2.0». Les jeunes Palestiniens, qui échappent à tout contrôle politique et qui rejettent même les responsables palestiniens, s'organisent grâce aux réseaux sociaux où circulent de nombreuses photos et témoignages dénonçant notamment la colonisation. » (**Le Parisien, 03/04/2019**)

Dans cet extrait titré « Des israéliens attaqués par des Palestiniens », les catégories victimes/agresseur/sauveur sont clairement définies.

Les Palestiniens sont dans cet article catégorisés en tant qu'agresseurs usant d'armes blanches pour s'en prendre à des civiles israéliens. Les agresseurs sont incontrôlables selon l'auteur qui prend en charge les propos rapportés. Ce récit ainsi rapporté communique un sentiment d'insécurité et face à la « férocité » de ce que l'auteur semble qualifier d'agresseur.

En Effet, ce sont les civils et soldats israéliens qui sont qualifiés de victimes par les journalistes du Parisien. Ceci-dit, ce dernier ne rapporte pas la cause ou le contexte de l'attaque contre les israéliens si ce n'est à la fin de l'article lorsqu'il évoque furtivement la colonisation.

C'est l'armée qui joue le rôle du sauveur de civils israéliens intervenant pour protéger les citoyens israéliens et rétablir le calme. Mais encore une fois, les moyens et la façon d'intervenir de l'armée n'est pas évoquée.

Nous insistons sur le fait que le contexte de l'attaque et les moyens utilisés par les israéliens pour riposter ne sont pas mentionnés car ce sont des détails qui pourraient changer cette catégorisation. En effet, si les palestiniens ont procédé à ces attaques parce qu'ils ont brûlé leur village ou assassiné leurs enfants, on ne pourrait les catégoriser comme étant les agresseurs. Les moyens de l'armée israélienne peuvent également, nous l'avons vu dans plusieurs autres articles, s'avérer bien plus meurtrier que les armes blanches, ce qui changerait également la mise.

Ainsi en procédant à une telle catégorisation sans compléter certaines informations importantes, le journaliste ne laisse d'autre choix au lecteur que de se fier à sa vision des choses puisqu'il n'a d'autres référents pour procéder à sa propre critique de la situation.

1.2.1. Un gouvernement mainteneur de l'ordre

(1) « Pour ramener le calme à Jérusalem, le ministère israélien de la Sécurité publique envisage d'interdire... l'importation de feux d'artifice. Depuis l'éruption, au début de l'été, d'une vague de violence dans les quartiers Est de la ville, les émeutiers palestiniens ont en effet pris l'habitude de viser les forces de l'ordre au moyen de fusées pyrotechniques. Selon le quotidien Haaretz, plusieurs policiers ont été sérieusement brûlés lors de ces échauffourées et trois auraient perdu l'audition (...) Soucieux de mettre un terme à cette pratique, le ministre de la Sécurité publique a réuni lundi des représentants du Shin Bet ainsi que des ministères de l'Economie et de la Justice pour envisager un contrôle plus strict des matériels pyrotechniques (...) Le chef de la police, Yohanan Danino, a récemment annoncé son intention de se pencher plus en détail sur les activités de ces sociétés dans l'espoir d'identifier le ou les fournisseurs des émeutiers palestiniens. Dimanche, le gouvernement a par ailleurs proposé de punir par une

peine maximale de dix ans de prison ceux qui font usage de feux d'artifice dans l'intention de blesser autrui. » **(Le Figaro, 04/11/2014)**

L'énonciateur évoque dans cet article le gouvernement israélien comme le héros de la situation, le mainteneur de l'ordre. En effet, les ministères de la sécurité, de la justice et de l'économie sont présentés comme les sauveurs qui n'hésitent pas à agir par tous les moyens pour lutter contre les attaques palestiniennes.

Le journaliste ne fait pas mention de la colonisation dont ce même gouvernement est le principal acteur, ni de la violence qui en est perpétrée comme nous l'avons vu dans les autres quotidiens ce qui nous informe sur le positionnement idéologique du journal.

Ainsi L'auteur fait le portrait d'un gouvernement israélien qui veille au maintien de l'ordre et de la sécurité. C'est dans cet article la seule image que l'auteur laisse entrevoir au lecteur.

1.2.2. Les émeutiers

(2) « De nouveaux affrontements entre policiers israéliens et musulmans se sont produits lundi matin sur l'Esplanade des Mosquées à Jérusalem, où une vive tension règne à l'occasion de la célébration de la fête juive de Soukkot.

Des policiers se sont déployés sur l'Esplanade des Mosquées après avoir utilisé des grenades lacrymogènes et assourdissantes pour disperser les fidèles, tandis qu'une partie des jeunes manifestants ont lancé des pierres avant de se barricader à l'intérieur de la mosquée Al-Aqsa encerclée par les forces de l'ordre.

L'Esplanade des Mosquées, troisième lieu saint de l'Islam qui s'étend sur le Mont du Temple, le site le plus sacré du judaïsme dont ne subsiste en contre-bas que le Mur des Lamentation est le théâtre d'affrontements depuis des semaines. Les

musulmans accusent les autorités israéliennes de vouloir prendre le contrôle total du site ce que dément le gouvernement israélien.

Les visites quotidiennes du site pour les non-musulmans devaient débuter à 07H30 (04H30 GMT) et s'achever à 11H00 (08H00 GMT). Ces visites sont souvent l'occasion d'affrontements. Les juifs ont le droit de se rendre sur l'esplanade mais pas d'y prier. » **(Le Figaro, 28/09/2015)**

Dans (2), les palestiniens sont désignés comme étant la source du trouble et de la violence en accusant les autorités israéliennes de vouloir s'appropriier le contrôle total de l'Esplanade des Mosquées alors que le gouvernement israélien a démenti ce fait.

Ainsi l'auteur semble trouver injustifiée la réaction des palestiniens qui revendiquent et manifestent alors que les autorités israéliennes ont démenti leurs inquiétudes.

Aussi, le journaliste clôture son article en rappelant le droit des juifs à se rendre sur l'esplanade sans y prier mais que leur visite est source d'affrontements. Implicitement l'auteur donne tort à la révolte à la révolte palestinienne qui serait à deux titres injustifiée dans cet article. D'abord parce que le gouvernement a proclamé n'avoir aucune intention de remettre en cause le statu-quo et puis car les juifs ont le droit de se rendre sur l'esplanade.

1.2.3. Agressors et agressés

« L'appel au calme lancé en début de semaine par le président Mahmoud Abbas n'a guère été suivi d'effet. Douze Israéliens ont été blessés jeudi au cours de quatre agressions au couteau ainsi que par des jets de pierre. Ces actes, tout comme la majorité des attaques recensées depuis le début de l'actuelle vague de violences, semblent avoir été perpétrés par des assaillants isolés. Seuls les meurtres de Naama et Eitam Henkin, le 1er octobre, ont été imputés par les autorités israéliennes à un commando lié au Hamas.

La journée de jeudi a débuté par l'attaque au couteau d'un étudiant en théologie, à Jérusalem-Est, par un Palestinien de 19 ans qui a aussitôt été appréhendé. En début d'après-midi, une soldate et trois civils ont été blessés dans le centre de Tel-Aviv. L'assaillant a été abattu par un officier de l'armée de l'air. Un peu plus tard, un résident de la colonie de Kiryat Arba (sud de la Cisjordanie) a été grièvement blessé à coups de poignard par un homme qui a pris la fuite. Enfin, un soldat israélien a été poignardé et blessé dans la soirée dans le nord d'Israël.

Quatre Israéliens ont été tués et plusieurs dizaines d'autres blessés depuis le début de cette vague de violences il y a une dizaine de jours. Cinq Palestiniens ont perdu la vie durant la même période, dont deux après avoir mené une attaque au couteau. Le dernier en date a été mortellement blessé par balles, jeudi soir, au cours de heurts dans le camp de réfugiés de Shuafat (Jérusalem-Est). Selon l'Office des Nations unies pour la coordination et les affaires humanitaires, près de 800 Palestiniens ont été blessés lors d'affrontements avec l'armée depuis le 29 septembre. » **(Le Figaro, 08/10/2015)**

Tout le long de l'article dont nous présentons ici un extrait comprenant les passages qui nous intéressent, le journaliste dénombre les victimes israéliennes en expliquant la façon dont ils ont été blessés ou tués en les citant un par un.

Les morts palestiniens sont cités dans les 6 dernières lignes et chaque mort est comme « justifiée » pour le journaliste qui précise que qu'ils ont perdu la vie

« après avoir mené une attaque au couteau » ou « lors d'affrontements avec l'armée ».

Les israéliens sont quant à eux victimes « d'attaques » ou d' « agressions ».

Israël est tout de même responsable de chiffre de 800 blessés en dix jours mais à en croire l'auteur, Israël n'agit que par légitime défense.

Ainsi, il en va de soi que les Palestiniens sont catégorisés comme agresseurs, comme provocateurs de violence. Tandis que les Israéliens sont eux catégorisés comme victimes des agressions palestiniennes.

Chapitre 3 :

**L'éditorial, « positionnement idéologique
du journal »**

1. Variations de prises en charge énonciatives et positionnements

L'apparition du support électronique dans la sphère médiatique a eu un impact sur le caractère supposé objectif de l'information. Pour illustrer les phénomènes auxquels sont dus ces changements, Chagnoux (2008) cite trois principales raisons. D'abord l'auteure cite les plateformes électroniques collaboratives telles que Wikipédia où plusieurs auteurs contribuent à l'élaboration des articles, ainsi l'information délivrée devient alors une synthèse de des points de vue multiples.

Le second phénomène tend à l'extrême rapidité à laquelle l'information est rendue disponible ce qui rend la vérification de la véracité des données une tâche difficile et incertaine, ce qui renvoie le journaliste à maintenir une distance quant aux propos qu'il relate en précisant leur caractère incertain.

Enfin, de nos jours, l'information sur support électronique devient accessible à tous et ce partout dans le monde. Elle devient donc accessible à des communautés de cultures et d'idéologies différentes. Le choix du lexique, nous le verrons, trahit souvent l'appartenance de l'auteur à une communauté ou à un point de vue cité. En effet, un même acteur peut être considéré comme terroriste dans certains pays du monde et comme résistants dans d'autres pays.

Ces facteurs font donc que les journalistes tendent à déléguer la responsabilité des informations à un tiers ou à insister sur le caractère incertain des informations rapportées afin de ne pas avoir à les prendre en charge ou à les assumer. Cependant, des marques linguistiques permettent de repérer les mécanismes utilisés par les journalistes pour se distancier d'un point de vue ou au contraire de le prendre en charge tout en maintenant une apparente neutralité.

Même si tout énoncé suppose la prise en charge implicite des propos (Chagnoux :2008), les langues permettent toutefois de dire explicitement ce que l'on croit être plus ou moins vrai et tout énonciateur peut user de différents marqueurs grammaticaux, syntaxiques ou lexicaux pour prendre plus ou moins

en charge un énoncé. Selon Chagnoux (idem), il existe une gradualité de prise en charge, nous verrons ses différents aspects lors de notre analyse.

Nous verrons également à travers les exemples extraits de notre corpus la diversité des mécanismes langagiers auxquels peuvent avoir recours les journalistes pour exprimer leur prise en charge des propos qu'ils rapportent ou au contraire leur distanciation. Ces mécanismes peuvent se présenter en deux catégories : les phénomènes de polyphonie énonciative (phénomènes citationnels), classiquement abordés en tant que discours rapporté, qui attribuent la prise en charge à un énonciateur autre et les phénomènes de modalisation du discours qui distancie l'énonciateur de ses propos. Nous nous contenterons pour ce travail de recherche de ces deux mécanismes seulement.

Ce chapitre a donc pour objectif de mettre en relief le phénomène de la subjectivité dans le discours journalistique. Nous nous intéresserons à la notion de prise en charge énonciative en tentant de comprendre le genre de relation qu'établit le journaliste locuteur avec les propos qu'il rapporte pour ensuite repérer ses stratégies d'intervention.

1.1.Prise en charge énonciative

Après avoir analysé les apparitions de prise en charge énonciative au sein de notre corpus, nous avons sélectionné un ensemble d'exemples que nous avons jugés pertinents et représentatifs.

En l'absence de guillemets, de verbes introducteurs et de modalisateurs, ces propos sont considérés comme étant à la charge complète du journaliste qui de ce fait devrait en assumer la responsabilité puisque n'ayant fait appel à aucune autorité ou témoins pouvant l'en décharger et n'ayant utilisé aucun signe d'effacement énonciatif.

Notre objectif est de déceler les éventuelles traces de subjectivité énonciative ainsi que les différents positionnements idéologiques que le discours journalistique peut laisser transparaître.

Dans la plus part des énoncés que nous avons analysés nous avons pu souligner certaines affirmations énoncées comme des faits sans la présence de modalisateurs ou de guillemets pour marquer un éventuel recul du journaliste locuteur, tout comme nous avons pu noter certains contenus implicites nécessitant une interprétation.

Dans les journaux algériens

Dans El Watan

Considérons les exemples suivants :

« Ces affrontements ont été provoqués par le projet d'extrémistes juifs de se rendre massivement sur ce haut lieu saint de l'islam pour signifier leur soutien à Yehuda Glick » (El Watan du 06/11/2014)

« Ces militants ultra-religieux ont récemment multiplié les visites sur l'esplanade, déclenchant de violents heurts avec les Palestiniens. » (El Watan du 09/11/2014)

« La même droite actuellement au pouvoir, à sa tête le Premier ministre Benjamin Netanyahu, utilise les mêmes moyens pour créer de nouvelles tensions et pousser les Palestiniens à la révolte » (El Watan du 14/09/2015)

« Cette tension est née, rappelle-t-on, des assauts, pendant une semaine, contre la mosquée Al Aqsa par des colons juifs protégés par les unités de l'armée d'occupation israélienne. » (El Watan, 23/09/2015)

« Pis encore, ce statu quo n'est plus respecté depuis longtemps, ce qui laisse la porte ouverte à toutes les éventualités et surtout à plus de violence. » (El Watan 23/09/2015)

« Le ministre israélien de l'Agriculture, Ori Ariel, était en tête des extrémistes juifs qui ont ciblé la mosquée El Aqsa hier matin. » (El Watan, 14/09/2015)

En analysant ces exemples de discours pris en charge par le journaliste, nous constatons que pour El Watan il existe bel et bien une violence provenant du côté palestinien, mais il est clair que selon le quotidien algérien, cette violence n'est qu'un résultat, une conséquence des assauts israéliens et de l'oppression du colonisateur. Le positionnement de El Watan est ici clair, pour le locuteur, la politique israélienne est une politique provocatrice, qui tend à pousser à bout les palestiniens qui se révoltent face aux menaces de voir El Aqsa leur glisser des mains à cause de colons juifs qui en plus sont protégés par la police. El Watan, implicitement, justifie les agissements palestiniens, tantôt en recontextualisant les faits, en rappelant la cause des tensions, tantôt en dénonçant. En effet, El Watan dénonce implicitement les autorités israéliennes : « ce statu quo n'est plus respecté depuis longtemps » ce qui laisse sous-entendre l'implication de l'Etat d'Israël ainsi que sa responsabilité dans cette hausse de violence, puisque rappelons-le, le statut quo prévoit le droit de visite aux fidèles juifs sur l'Esplanade des Mosquées, mais pas celui d'y prier, alors que Benjamin Netanyahu a insisté sur le maintien de ce statut, il n'en va pas moins qu'il ne le fait pas respecter et est donc tenu pour responsable de l'accès de violence et de heurts entre palestiniens et israéliens sur l'Esplanade des Mosquées. Le journaliste insinue également que cette situation n'est pas exceptionnelle mais qu'elle traîne depuis un certain temps.

Aussi peut-on noter que El Watan accuse également le gouvernement israélien et justifie les représailles palestiniennes provoquées par les assauts de colons juifs ayant duré une semaine poussant les palestiniens à la révolte, des tensions provoquées par les colons juifs protégés par les unités de l'armée ce qui sous-entend clairement une approbation du gouvernement de ces assauts contre El Aqsa.

El Watan rapporte également le fait qu'un ministre, représentant du gouvernement soit à la tête d'extrémistes ciblant El Aqsa et insinue encore une fois l'implication, voire l'approbation et la passivité des autorités israéliennes.

Nous pouvons, du moins pour ce qui concerne la prise en charge énonciative, conclure que de par ces propos assumés, les faits établis ainsi que les traces d'implicites le journaliste locuteur laisse apparaître dans son discours un positionnement idéologique accusant l'Etat d'Israël non seulement d'être passif face aux violences et aux assauts des colons juifs mais plus implicitement des les approuver.

Dans Liberté

Tout comme pour El Watan, nous avons sélectionné les exemples les plus représentatifs et les plus pertinents afin de montrer l'implication du journaliste vis-à-vis des informations rapportées ainsi que son positionnement.

Voyons donc les exemples suivants :

Notons qu'aucune marque syntaxique, grammaticale ou typographique n'a été relevée ce qui signifie qu'il y a prise en charge des énoncés suivants qui sont sous l'entière responsabilité de ceux qui les rapportent, ne les ayant attribués à aucun tiers, les auteurs sont donc censés y adhérer, il y a une seule énonciation celle du journaliste, les positionnements et les traces de subjectivité renvoient donc aux auteurs des articles.

« Les violences, dont sont victimes les Palestiniens au quotidien de la part des Israéliens, ne pouvaient rester perpétuellement sans réactions, comme le montre cette attaque d'hier, qui a coûté la vie à quatre Israéliens et à deux Palestiniens » (Liberté, 1/11/2014)

« L'autre décision de l'occupant israélien est de garder les corps de ses victimes palestiniennes, faisant ainsi du chantage aux familles des défunts, souvent des jeunes ou des adolescents qui sont systématiquement suspects aux yeux des services de la police israélienne. » (Liberté, 15/11/2015)

« La montée de la répression israélienne contre les Palestiniens dans les territoires occupés plaide de la volonté du Premier ministre de droite, Benjamin Netanyahu, de casser toute tentative de reprise des discussions visant à instaurer la paix et permettre l'existence de deux États, côte à côte, dans le respect des frontières tracées en 1948. » (Liberté, 15/11/2015)

« La nouvelle Intifadha "aux couteaux" des jeunes Palestiniens est qualifiée par l'occupant israélien de terrorisme, alors que Tel-Aviv a autorisé, fin septembre, ses soldats et ses policiers à tirer à balles réelles, alimentant ainsi le feu pour justifier ses violations aux droits de l'Homme, devant une communauté internationale toujours frileuse face à la tragédie de la Palestine qui dure depuis 1948 »(Liberté, 20/10/2015)

« La diplomatie américaine continue de mettre Israéliens et Palestiniens dans le même sac, comme si les deux camps étaient sur un terrain de bataille à armes égales. » (Liberté, 20/10/2015)

De ces exemples tirés du quotidien algérien Liberté, nous remarquons tout d'abord un principal point commun que nous avons précédemment soulevé dans les énoncés tirés de El Watan. En effet, ce qui nous saute aux yeux c'est que pour l'instance de production l'Etat Israélien est tenu pour responsable des violences perpétrées « violences dont sont victimes les Palestiniens au quotidien de la part des israéliens », « la montée de la répression israélienne contre les Palestiniens », « Tel-Aviv a autorisé (...) ses soldats et ses policiers à tirer à balles réelles, alimentant ainsi le feu ».

Le positionnement du journaliste semble donc clair, c'est l'occupant israélien qui non seulement déclenche la violence mais qui ne se prive pas de l'alimenter puisque Liberté accuse également le gouvernement israélien de montrer son indifférence voire son refus d'une reprise des discussions pour tenter d'instaurer la paix et ce par la violence croissante envers les Palestiniens « la montée de la répression israélienne contre les Palestiniens ».

Nous pouvons également noter que le journaliste justifie les réactions des Palestiniens, ici une attaque ayant fait quatre morts israéliens, une attaque qui n'est pas gratuite selon ce que laisse entendre le journaliste mais plutôt une attaque en réponse à l'offensive israélienne. «ne pouvaient rester perpétuellement sans réaction» laisse sous-entendre une réaction naturelle, inévitable et provoquée.

« des jeunes ou des adolescents qui sont systématiquement suspects aux yeux des services de la police israélienne ». L'énoncé laisse paraître un contenu implicite accusant les israéliens de tuer des jeunes et des adolescents hormis leurs jeunes âges mais surtout sans être sûr de leur culpabilité, sans être obligés de tirer puisqu'ils ne sont que « suspects ». Le journaliste marque bien une distanciation quant au qualificatif « suspects » en ajoutant « aux yeux des services de la police israélienne » ce qui implique que le journaliste ne partage pas cette suspicion et qu'il l'attribue à un tiers. Le journaliste sous-entend également que les Palestiniens sont souvent privés de jugements puisque abattus en ayant seulement été « suspectés ».

Pour le locuteur journaliste, cette nouvelle « intifada aux couteaux » n'est pas un acte terroriste comme l'a défini Israël. En utilisant un connecteur marquant l'opposition « alors que » il rappelle que ce même Etat a autorisé son armée à tuer à balle réelles ce qui le définirait implicitement comme le véritable terroriste.

Nous pouvons également relever un procédé de l'ironie utilisé par le journaliste dévoilant une trace de subjectivité. L'auteur s'indigne qu'on puisse établir une comparaison équitable entre Israéliens et les Palestiniens puisque les uns sont une puissance militaire armée et soutenue par les Etats-Unis alors que les autres n'ont qu'armes blanches et cailloux pour riposter. Le présupposé que nous relevons donc est que ce conflit israélo-palestinien n'est pas équitable.

Nous pouvons par cette analyse conclure qu'en prenant en charge les propos énoncés l'auteur marque son adhésion à ce qui est dit en se positionnant de façon tantôt implicite tantôt plus explicite. Pour Liberté, Israël entrave les efforts

produits pour instaurer la paix en haussant les violences à l'encontre des Palestiniens qui eux se voient contraints de riposter.

Dans les journaux français

Dans Le Parisien

« L'esplanade a ainsi été le théâtre de heurts réguliers entre Palestiniens et policiers israéliens, qui en contrôlent les accès et y pénètrent pour rétablir l'ordre. » (Le Parisien, 14/11/2014)

« Plusieurs attaques ont été perpétrées mardi en Cisjordanie par des jeunes Palestiniens. L'armée israélienne tente de maintenir l'ordre. » (Le Parisien, 20/10/2015)

« Depuis le 1er octobre, les violences se multiplient entre Israéliens et Palestiniens, au travers notamment d'attaques au couteau. » (Le Parisien, 18/10/2015)

« Un accident suspect près de Hébron. Un Israélien est mort mardi sur une route du sud de la Cisjordanie occupée dans des circonstances peu claires, l'armée israélienne évoquant des jets de pierres sur sa voiture. L'homme est sorti de sa voiture quand celle-ci a été visée par des jets de pierres d'un groupe de Palestiniens près d'Al-Fawwar (au sud d'Hébron). Il a été renversé et tué par un véhicule peu après. » (Le Parisien, 20/10/2015)

En associant à ses propos aucune responsabilité énonciative l'auteur de l'article prend à sa charge les informations rapportées. Le journaliste parle de heurts entre palestiniens et israéliens, ce qui semble assez neutre comme information, toutefois un implicite se glisse dans ses propos lorsque dans la continuité de sa phrase par le biais d'une proposition relative renvoyant au

policiers israéliens « qui en contrôlent l'accès et y pénètrent pour rétablir l'ordre » l'auteur laisse d'abord présupposer que les policiers israéliens en pénétrant au sein de ce lieu saint pour les musulmans n'ont pour objectif que celui de l'ordre et qu'ils ne sont pas responsables du déclenchement des heurts, ce qui laisse sous-entendre donc que les palestiniens sont ceux à l'origine des violences contre des policiers qui ne font que leur travail et qui veillent au maintien de « l'ordre ».

Le contenu assumé par le journaliste énonciateur est plus explicite lorsqu'il affirme que les attaques sont d'origine palestinienne et que, encore une fois, l'armée israélienne ne fait que son devoir : veiller à ce que l'ordre soit maintenu. L'auteur parle de violences entre les deux camps mais laisse comprendre que les attaques sont palestiniennes seulement puisque en utilisant l'adverbe « notamment » l'auteur insinue qu'il existe d'autres attaques pourtant seules les attaques palestiniennes sont citées.

Nous notons également un exemple de prise en charge énonciative intéressant de par son contenu implicite et le positionnement de l'auteur qu'il laisse paraître. « Un accident suspect », l'auteur admet être perplexe quant au déroulement de l'accident et confirme ses doutes en évoquant des « circonstances peu claires ». L'auteur explique les raisons de son hésitation en développant que le conducteur est sorti de son véhicule à cause de jets de pierres suite à quoi il a été renversé et tué. Le présupposé que nous relevons ici est que l'adjectif « suspect » prend toute sa signification puisque ce sont en fait les « jeteurs de pierres » qui sont suspectés d'être la cause de la mort de cet israélien. Nous pouvons également en tirer un sous-entendu puisque pour l'auteur, si les palestiniens étaient sur les lieux et qu'ils se sont attaqués à ce véhicule, il ne serait pas étonnant qu'ils l'aient tué de façon préméditée.

Ainsi, malgré l'objectivité apparente des auteurs dans *Le Parisien*, les prises en charge énonciatives laissent paraître un certain positionnement implicite qui dénoncerait les palestiniens comme provocateurs de la violence et qu'ils

constituent par leur agissements une entrave au « maintien de l'ordre » que les israéliens tentent d'établir. C'est ce que, pour le moment, par l'analyse de la prise en charge énonciative nous avons pu conclure.

Dans Le Figaro

« Depuis l'éruption, au début de l'été, d'une vague de violence dans les quartiers Est de la ville, les émeutiers palestiniens ont en effet pris l'habitude de viser les forces de l'ordre au moyen de fusées pyrotechniques. » (Le Figaro,04/11/2014)

« La nuit, plusieurs quartiers arabes sont le théâtre d'affrontements entre policiers et les manifestants, qui lancent des pierres, des cocktails Molotov et une multitude de pétards, au point que leur importation a été interdite jeudi pour deux mois par le ministère de l'Économie. » (Le Figaro,06/11/2014)

« Des centaines de policiers ont été déployés jeudi en renfort dans la partie arabe de la ville en prévision de la prière des musulmans de vendredi. Un dispositif qui vise à empêcher de nouveaux attentats et à réprimer les manifestations quotidiennes dans les quartiers arabes » (Le Figaro,06 novembre 2014)

« Des heurts quasi quotidiens ébranlent Jérusalem depuis qu'un adolescent palestinien a été brûlé vif début juillet, par des extrémistes juifs, en représailles à l'enlèvement et au meurtre de trois étudiants israéliens. » (Le Figaro,04/11/ 2014)

Dans ces exemples des affrontements entre Palestiniens et Israéliens sont rapportés par l'auteur de l'article et où les acteurs israéliens sont représentés comme mainteneurs de l'ordre, comme représentants de la loi « policiers », « force de l'ordre » alors que les acteurs palestiniens sont représentés comme « émeutiers » et « manifestants », comme provocateurs de troubles.

Ces représentations relèvent de la subjectivité de l'auteur étant donné qu'il n'y a dans cet énoncé aucun signe typographique, lexical ou syntaxique faisant référence à un discours rapporté appartenant à une tierce instance. Aussi, le

journaliste ne rapporte que les attaques palestiniennes en mentionnant les armes utilisées mais en omettant d'explicitier ce qui a provoqué la révolte des palestiniens et comment les israéliens ont répliqué et à l'aide de quelles armes. Il est vrai que « pierres », « cocktails molotov », « pétards » et « fusées pyrotechniques » peuvent impressionner le lecteur s'il n'est pas au courant de l'armement du camp opposé et par quel moyen ce dernier impose « l'ordre ».

Nous pouvons également souligner la prise en charge énonciative de l'auteur dans une explication qu'il donne lorsque ce dernier précise l'identité des israéliens qui ont tué l'adolescent en les qualifiant d'« extrémistes juifs » et continue en expliquant que leur acte fut la conséquence du meurtre des trois étudiants israéliens, ce qui pourrait en quelque sorte représenter une justification de la violence israélienne. « extrémiste » montre implicitement au lecteur qu'il ne s'agit pas de n'importe quel israélien mais bien d'un fanatique ce qui constitue donc une exception et qu'on ne peut alors en accuser Israël ou les colons. L'auteur justifie l'acte commis par l'extrémiste israélien comme étant une riposte au meurtre des trois étudiants israéliens.

Nous pouvons donc par l'analyse de la prise en charge énonciative du locuteur journaliste dans Le Figaro noter provisoirement les positionnements idéologiques de l'instance de production qui renvoie une image d'un Israël comme force de l'ordre luttant contre des Palestiniens fauteurs de troubles et provocateurs de violence. Le crime commis par l'extrémiste israélien est qualifié comme « représailles » et réponse à la violence palestinienne ce qui constitue une justification de la part du locuteur journaliste.

2. Mécanismes citationnels et modalisation du discours

Nous avons dans ce qui a précédé expliqué comment l'auteur, tout en respectant les normes d'objectivité qui régissent le contrat médiatique (Maingueneau, Analyser les textes de communication, 2012), pouvait de façon indirecte et implicite laisser paraître des traces de subjectivité ou des

signes indiquant son positionnement quant aux faits qu'il présente et ce qu'il en soit conscient ou pas. Cependant, le journaliste peut également avoir recours à d'autres mécanismes lui permettant d'exposer des faits ou des opinions sans avoir à en assumer complètement la charge. Afin de marquer une distance quant aux propos qu'il présente, l'énonciateur peut recourir aux mécanismes de polyphonie énonciative qui instaurent une rupture énonciative. (Chagnoux :2008). En effet, en convoquant un tiers, ce n'est plus le journaliste qui assume mais un énonciateur second. Ces mécanismes permettent donc au journaliste de présenter des faits sans avoir à en assumer la portée. On distingue dans la citation le discours direct et le discours indirect.

Les modalisateurs ont pour fonction de renvoyer au discours d'un autre, mais peuvent également servir à l'énonciateur pour commenter sa propre parole : peut-être, en quelque sorte, probablement, heureusement (Maingueneau, 2012 :157) ou encore utiliser le mode conditionnel ou les guillemets.

Nous tenons à signaler que nous sommes bien évidemment consciente que les mécanismes de distanciation énonciatifs sont un champ d'étude bien vaste mais pour ce travail de recherche nous avons décidé de nous contenter de ces deux principaux phénomènes à travers lesquels nous souhaitons montrer comment l'énonciateur-journaliste peut rapporter des informations et des propos en y adhérant complètement, en partie ou aucunement, ce qui aura pour résultat de nous informer quant à la subjectivité des locuteurs journalistes ainsi que leurs positionnements énonciatifs et idéologiques.

2.1.Modalisation en discours second

Pour indiquer qu'il n'est pas responsable d'un énoncé, le locuteur peut affirmer des propos en signalant à l'aide d'un marqueur qu'ils expriment un autre point de vue que le sien. Maingueneau parle dans ce cas de modalisation en discours second.

« L'assaillant a percuté avec son van un groupe de policiers, avant de faucher des piétons sur une artère séparant Jérusalem-Ouest et Jérusalem-Est, puis de sortir de son véhicule pour attaquer les passants avec une barre de fer, selon la police qui l'a immédiatement abattu. » (El Watan du 05/11/2014)

« le ministère israélien de la Sécurité publique envisage d'interdire... l'importation de feux d'artifice. » (Le Figaro 04 novembre 2014)

« On dénombrerait, en Israël, 600 entreprises habilitées à acheter de larges quantités de fusées auprès d'une dizaine d'importateurs. » (Le Figaro 04 novembre 2014)

Nous avons tiré de notre corpus ces exemples de modalisation du discours. Les signes utilisés par les journalistes pour montrer que les points de vue exprimés ne sont pas les leurs sont respectivement la préposition « selon », les trois points de suspension et le conditionnel présent. Ces trois marqueurs de la modalisation servent en effet à établir une certaine distance entre le journaliste-locuteur et les propos rapportés.

Le journaliste d'El Watan se contente de restituer l'information donnée par la police à l'aide du marqueur « selon » placé en fin de phrase. En utilisant cette préposition l'auteur mentionne au lecteur que cette information ne lui appartient pas qu'elle a été véhiculée par un tiers à savoir la police israélienne. Ainsi l'auteur se décharge de la responsabilité que ces propos peuvent contenir.

Le journaliste du quotidien Le Figaro utilise les trois points de suspension comme marqueur de modalisation. Ce signe de ponctuation a pour fonction dans ce contexte de souligner l'étonnement de l'auteur qui semble trouver inattendue voire stupéfiante l'interdiction de l'importation des feux d'artifice. En plus d'avoir pour fonction de commenter son propre discours, les signes de ponctuation dans ce contexte marquent également la subjectivité du journaliste.

Le dernier exemple met en avant l'emploi du conditionnel dont le journaliste se sert pour marquer qu'il ne prend pas ces propos à sa charge. Le conditionnel

manifeste également du doute de l'auteur, parfois sa perplexité quant aux propos rapportés.

3. Les guillemets de modalisation

Lorsque nous avons choisi de nous intéresser à l'implicite et à la subjectivité énonciative, l'usage des guillemets s'est très vite révélé comme objet évident d'analyse, d'abord du fait que leur emploi soit si fréquent dans le discours journalistique mais aussi pour leur forte charge expressive et pouvant être révélatrice de contenus subjectifs et implicites. En effet, la dimension énonciative des guillemets est non négligeable, ils ne doivent pas être perçus uniquement comme des éléments servant à l'organisation syntaxique et sémantique du discours mais aussi comme des éléments énonciatifs importants propres à dévoiler la présence de l'auteur dans son énoncé mais également le rapport qu'il entretient avec les propos énoncés et autrui. (J. Leblanc, 1998)

J. Authier-Revuz (1998 :373) considère les guillemets comme un signe de la langue à part entière pouvant indiquer un commentaire sur l'emploi du dire. L'Auteur distingue deux fonctions de guillemets appartenant à des contextes sémantico-syntaxiques différents.

Le premier a pour fonction de confirmer le caractère autonymique d'un fragment.

La deuxième fonction des guillemets et c'est celle qui nous intéresse dans ce travail de recherche est celle que Authier-Revuz (1998 :374) appréhende comme « une marque linguistique autonome » possédant une valeur énonciative qui lui est propre. Dans ce cas les guillemets constituent un signe qui a pour rôle de s'ajouter au dire en le modalisant, l'auteur (idem, 1995) parle alors de « modalisation autonymique ».

Pour pouvoir interpréter les guillemets il faut selon Maingueneau (2012 :184) tenir compte du contexte et du genre du discours. Dans le genre journalistique, en venant s'ajouter à un mot, les guillemets peuvent avoir de très diverses fonctions. Ils peuvent témoigner d'une mise à distance, de l'énonciation d'un doute par

rapport à ce qui a été rapporté ou encore une contestation. Les guillemets peuvent également être utilisés comme « preuve » d'objectivité, un outil de mise à l'abri de l'accusation de parti pris. Il arrive également qu'ils soient utilisés par le journaliste pour marquer, soit l'adhésion du journaliste soit le fait qu'il s'appuie sur des fragments de paroles citées sous forme d'ilots textuels encadrés par des guillemets pour justifier ou appuyer son propre discours.

Pour déterminer leur signification et interpréter ce qu'ils peuvent dissimuler, il est nécessaire de revenir au contexte, de s'appuyer sur le cotexte mais aussi d'avoir une idée sur la ligne éditoriale des journaux dans lesquels ils apparaissent ; ce que nous nous efforcerons d'analyser grâce à des exemples que nous avons jugé assez pertinents pour nous aider à déceler la part de subjectivité que peut révéler l'usage des guillemets ainsi que le positionnements des instances de production de chaque journal quand aux événements à Jérusalem.

« Amnesty International a affirmé hier que l'armée israélienne a fait preuve d'un « mépris choquant » pour la vie des civils à Ghaza , lors des 50 jours de l'agression sauvage qui ont ravagé le territoire palestinien en juillet et août. Dans son rapport intitulé « Des familles sous les ruines : attaques israéliennes contre des maisons vides », Amnesty fait état de huit attaques menées par l'armée contre des habitations « sans aucun avertissement » et dans lesquelles « au moins 104 civils dont 62 enfants » ont péri. » (El Watan, 06/11-2014)

L'auteur procède ici à l'usage de guillemets pour l'expression « mépris choquant » afin de sauvegarder les normes de déontologie journalistique et ainsi se mettre à l'abri de toute accusation de parti pris ou d'énonciation de jugement à portée subjective. Ceci dit, on peut également penser que l'auteur utilise les propos d'Amnesty afin de légitimer ses propres dires lorsqu'il qualifie l'agression israélienne de « sauvage ».

Ainsi l'usage des guillemets, ici, n'est pas considéré comme une distanciation, mais comme un support. En effet, l'auteur se retranche derrière les propos d'un tiers, ici une organisation connue et reconnue pour défendre les droits de l'Homme dans le monde, une manière indirecte de suggérer son opinion sans avoir à s'en porter garant d'une part et d'autre part pour mieux faire passer sa description des événements « agression sauvage ».

« A l'étranger, le secrétaire d'Etat américain John Kerry a condamné un attentat « terroriste » qui attise les tensions. » (El Watan, 06/11/2014)

Dans cet exemple, le journaliste informe du fait que John Kerry a condamné un attentat commis par les palestiniens et qu'il qualifie de « terroriste ». En introduisant les guillemets dans cet énoncé, le journaliste-énonciateur marque une remise en question du fait que John Kerry ait qualifié l'attentat de « terroriste ». En le mettant entre guillemets, le journaliste montre d'une part que cette désignation n'est pas la sienne mais qu'elle est tirée des paroles exactes du secrétaire d'Etat américain. D'autre part, les guillemets permettent également au journaliste de marquer une distance vis-à-vis des propos cités et de s'en décharger.

Dans les journaux algériens

Dans Liberté

« Le président François Hollande a condamné « l'odieux attentat » (Liberté, 09/11/2014)

« L'attaque a été dénoncée comme un acte d'une « brutalité insensée » par le chef de la diplomatie américaine, John Kerry » (Liberté, 09/11/2014)

En relatant une « attaque kamikaze » commise par des palestiniens contre des civils israéliens, le journaliste de Liberté rapporte les réactions de la communauté internationale et a veillé à mettre les propos des énonciateurs cités entre guillemets pour montrer au lecteur qu'il s'en distancie, que ce n'est pas lui qui condamne ou qui nomme l'événement ainsi.

Dans les journaux français

Dans Le Parisien

« Le président Mahmoud Abbas a condamné « une attaque » et des « agressions de fidèles, réaffirmant que la mosquée Al-Aqsa et les lieux saints étaient une « ligne rouge » à ne pas franchir. »(Le Parisien, 13/09/2015)

Le journaliste du Parisien a choisi de mettre entre guillemets les mots « attaque » et « agressions de fidèles » pour insister sur le fait que ces paroles sont attribuées au président palestinien. Nous pouvons également présumer que l'auteur veut marquer une distance entre lui et les propos énoncés dont il se distancie et qu'il ne prend pas à sa charge.

« Selon le chef de la diplomatie américaine, des « engagements fermes » ont été pris pour faire baisser les tensions à Jérusalem. (Le Parisien 14/11/2014)

Par contre dans l'exemple cité ci-dessus, c'est par mesure de précaution que le journaliste place entre guillemets l'expression « engagements fermes » ne voulant pas s'en porter garant si jamais ces engagements ne se manifestent jamais ou s'ils provoquent l'effet inverse que celui déclaré par le secrétaire de la diplomatie américaine, ne voulant en être tenu pour responsable, il avertit le lecteur, lui signale à l'aide des guillemets, que ces mots appartiennent à une tierce personne, en l'occurrence John Kerry et qu'il est le seul responsable de ses dires.

Dans Le Figaro

A défaut de pouvoir enrayer cette spirale inquiétante, Benyamin Nétanyahou a prié ses concitoyens d'«être en état d'alerte maximale» (08-10-2015)

Dans cet exemple que nous avons déjà évoqué dans la partie des verbes introducteurs, les guillemets sont utilisés par le journaliste dans le but de paraître objectif. On parle du procédé d'effacement énonciatif qui consiste en le fait que l'auteur veuille paraître le plus neutre possible en ne faisant que rapporter

« exactement » ce qui a été énoncé. Le journaliste voudrait montrer au lecteur que la nécessité d'être en « alerte maximale » n'émane pas de lui mais d'une tierce autorité. Si nous observons bien cet exemple nous pouvons toutefois nous apercevoir que l'apparente objectivité est relative. En effet, avant d'avancer les propos rapportés, le journaliste, en parlant des attaques aux couteaux perpétrés par les palestiniens, les décrit en les qualifiant de « spirale inquiétante ». Cette description n'appartient pas à locuteur cité mais bien au journaliste, c'est sa propre perception des événements qu'il juge comme un danger, un cercle vicieux inquiétant, menaçant et difficile à arrêter.

Par ailleurs, le verbe introducteur que nous avons donc déjà expliqué vient affaiblir encore plus l'objectivité que l'auteur voulait instaurer. Le verbe « prier » est, nous l'avons dit, porteur de subjectivité dans le sens où si l'auteur l'a utilisé, c'est que pour lui Benjamin Netanyahu est bienveillant et protecteur envers ses concitoyens.

4. Le discours rapporté

Pour rapporter des faits sans se prononcer sur leur véracité, les journalistes ont recours à des tournures linguistiques qui permettront de délivrer un message informatif sans pour autant en assumer complètement la prise en charge. Cet effacement énonciatif se manifeste souvent par la présence de citations dans l'article ainsi que par la modalisation des propos rapportés. Ces procédés permettent de convoquer des sources légitimes dont le statut est censé faire éviter toute accusation de parti pris. Or les citations peuvent certes permettre à l'auteur de s'effacer de la scène énonciative mais elles peuvent également révéler son degré d'adhésion ou sa mise à distance ainsi que son positionnement quant aux propos rapportés.

Il est d'abord à savoir que toute forme de discours rapporté direct est une énonciation sur une autre énonciation. Selon Maingueneau (2012 :15) « il y a mise en relation de deux événements énonciatifs : une énonciation citante et une

énonciation citée. ». Au discours rapporté indirect, on ne retrouve plus qu'une seule situation d'énonciation. Selon Maingueneau (2012 :168) les personnes et les indicateurs spatio-temporels du discours cité sont repérés par rapport à la situation d'énonciation du discours citant.

Il est possible de rendre compte des différentes manifestations du discours direct au sein de notre corpus par le repère d'indice qui nous aideront à mieux assimiler les différents positionnements des instances de productions. Toutefois, il est important de rappeler que la citation au discours direct prétend à la restitution des paroles exactes de l'énonciateur cité mais en réalité « le discours direct n'est même pas tenu de rapporter des paroles effectivement dites » (Maingueneau, 2012 : 158) et même si le discours direct rapporte des paroles censées avoir été dites, il peut aussi s'agir selon l'auteur d'une imitation visant à authentifier car dans tous les cas, on ne peut comparer un événement rapporté avec une intonation et des gestes avec un énoncé placé entre guillemets dans un tout autre contexte, un tout autre contexte relaté par un tout autre locuteur, en l'occurrence le journaliste. Ainsi, la situation d'énonciation citée est reconstruite par le rapporteur qui en fait une description inévitablement subjective dans son interprétation du discours cité (Idem :159). Le discours direct ne peut être un gage d'objectivité et ce quelle que soit sa fidélité car « le discours direct n'est jamais qu'un fragment de texte dominé par l'énonciateur du discours citant, qui dispose de multiples moyens pour lui donner un éclairage personnel. » (Maingueneau, 2012 : 158).

Dans le discours direct comme dans le discours indirect, le choix des verbes introducteurs conditionne souvent l'interprétation et peut révéler le positionnement de l'auteur quant à ce qui est rapporté, ce sur quoi nous nous pencherons particulièrement au cours de cette étude.

Chapitre 4:

Subjectivité dans le discours rapporté

4.1. Subjectivité dans le discours rapporté

Dans cette partie du travail nous essaierons de mettre en avant les traces d'intervention du journaliste dans le discours rapporté d'abord en repérant les traces de subjectivité du journaliste dans les locutions introductives. Nous nous intéresserons aux verbes introducteurs avec ce qu'ils comportent comme contenus implicites ainsi qu'à toute expression témoignant de la subjectivité de l'auteur et pouvant révéler son positionnement quant aux propos rapportés. L'analyse des verbes introducteurs de parole est très importante dans l'étude de la subjectivité énonciative car selon M. Charolles, hormis le verbe « dire » qui semble neutre, tous les verbes de communication véhiculent divers types de présupposés que nous veillerons à révéler et à interpréter en nous basant sur l'approche énonciative notamment les théories de Catherine Kerbrat-Orecchioni et Dominique Maingueneau.

Nous passerons ensuite au repérage de traces renvoyant à la présence de l'auteur dans le discours en nous focalisant sur l'usage des guillemets et autres marques de modalisation du discours. Notre but étant de comprendre la manière dont l'emploi des guillemets, du conditionnel et de la modalisation du discours second peut dévoiler sur l'attitude de l'énonciateur vis-à-vis des propos rapportés.

5. Les verbes subjectifs introducteurs de paroles

5.1. Proclamer, évoquer, alerter...

Dans Liberté

« Les autorités palestiniennes **avaient alerté** l'Onu sur les “récents événements et l'escalade dangereuse dans les territoires palestiniens, particulièrement les provocations des colons à la mosquée Al-Aqsa, leur blocage

des routes et leurs raids contre des villages palestiniens, toutes actions effectuées sous la protection de l'armée israélienne »(Liberté, 20/10/2015)

Les autorités palestiniennes avaient alerté sur le danger que représentaient les provocations des colons, le blocage des routes et les raids visant les villages palestiniens. L'auteur a tenu à rapporter ces propos au discours direct afin de ne pas être accusé de parti pris, en les plaçant entre guillemets il les met à l'entière charge du locuteur cité, une autorité. Cependant, le verbe « alerter » n'a pas été employé par l'autorité convoquée mais bien par le journaliste qui l'a choisi. « Alerter » signifie selon le dictionnaire Larousse en ligne « avertir d'un danger quelqu'un, une collectivité, pour leur permettre d'agir, de prendre des mesures de protection. » Ainsi, si l'auteur a choisi d'utiliser le verbe « alerter » plutôt qu'un autre c'est qu'il partage l'opinion de l'autorité convoquée, il considère effectivement que les provocations des colons ainsi que leurs agissement contre les palestiniens, tout en étant protégés par l'armée israélienne, représentent un danger, une menace pour la communauté palestinienne.

Dans le Parisien

« Un accident suspect près d'Hébron

Un israélien est mort mardi sur une route du sud de la Cisjordanie occupée dans des circonstances peu claires, l'armée israélienne **évoquant** des jets de pierres sur sa voiture. L'homme est sorti de sa voiture quand celle-ci a été visée par des jets de pierres d'un groupe de palestiniens près d'Al Fawar (au sud d'Hébron). Il a été renversé et tué peu après. » (Le Parisien, 20/10/2015)

En utilisant le verbe « évoquer », le journaliste sous-entend qu'il adhère à ses évocations, qu'il les considère comme vraies puisqu'aucun autre signe de distanciation n'apparaît dans le discours du journaliste. De plus, en explicitant le fait rapporté, le journaliste utilise le présent de l'énonciation puis le passé composé « la voiture a été visée » et non le conditionnel, ce qui manifeste effectivement d'une prise en charge énonciative.

Le contenu implicite que nous pouvons relever est qu'il s'agit d'un accident provoqué et prémédité par les palestiniens.

Dans le Figaro

« Conscient du caractère explosif de ces provocations, Benyamin Netanyahu **ne cesse de proclamer** qu'il n'a aucune intention de changer le statu quo en vigueur depuis la conquête de Jérusalem-Est par Israël durant la guerre de juin 1967. » (Le Figaro, 06/11/2014)

Le journaliste rapporte les propos de Benjamin Netanyahu au discours indirect en les introduisant par le verbe « proclamer » qui manifeste de sa subjectivité en trahissant sa conviction du fait que Netanyahu ne compte pas changer le statu quo. Selon maingueneau (2012 : 163) Le verbe proclamer présente le fait rapporté comme « surasserté », mis en avant. Il l'est encore plus lorsqu'il se place entre ne...cesse. En utilisant cette négation polyphonique, l'auteur de l'article insiste sur la « véracité » des propos qu'il rapporte. Cette négation dite aussi « polémique » (idem :145) nous montre que le journaliste croit fermement aux proclamation du premier ministre israélien et considère les inquiétudes face aux menaces de changement du statu quo comme injustifiées.

L'exemple ci-dessous vient consolider notre interprétation du positionnement de l'instance de production du Figaro quant à la figure de Benjamin Netanyahu.

*Benyamin Nétanyahou **a prié** ses concitoyens d'«être en état d'alerte maximale»*(Le Figaro, 08/10/2015)

Dans cet exemple le verbe « prier » est chargé subjectivement et révèle un positionnement énonciatif et idéologique du journaliste. Ce dernier considère, ou du moins c'est l'image qu'il en donne, que le premier ministre Benjamin Netanyahu est avenant, protecteur et soucieux de la sécurité du peuple juif. C'est un gouverneur qui veille à la sécurité de ses concitoyens puisqu'il va jusqu'à les « prier » et donc insister avec intérêt et sincérité à ce que ces derniers soient en sécurité.

De ces deux exemples nous pouvons émettre l'hypothèse que pour le Figaro, Benjamin Netanyahu semble vouloir la paix, il respecte et tend à faire respecter le statu quo malgré les provocations palestiniennes et les attaques à l'arme blanche perpétrés contre les israéliens qu'il s'évertue tant bien que mal à protéger.

5.2.Accuser vs Dénoncer

Dans El Watan

« Les Palestiniens **dénoncent** les visites de plus en plus fréquentes de juifs sur le site comme des provocations » (El Watan, 06/11/2014)

Selon le dictionnaire Larousse en ligne, le verbe « dénoncer » a pour signification « le fait de révéler quelque chose, le faire connaître publiquement comme néfaste. » ou encore « signaler quelqu'un, quelque chose à la justice, à une autorité en vue de les faire condamner ou punir.

Ainsi le verbe « dénoncer » dispose d'une valeur évaluative, impliquant un jugement, attribuée ici au journaliste. Cette évaluation est de type bon/mauvais et porte sur ce que Kerbrat-Orecchioni (1980 :107) appelle le procès, autrement dit, l'action dont il est question, ici la provocation due à « les visites de plus en plus fréquentes de juifs sur le site » (El Watan, 06/11/2014).

.

Le verbe dénoncer relève donc de la subjectivité de l'auteur, de son jugement évaluatif de l'événement rapporté. En l'absence de guillemets de distanciation ou de commentaire marquant une non adhésion, les actants (les Palestiniens) mais aussi le journaliste sont mis en cause, en effet le journaliste est aussi bien concerné par le jugement évaluatif que dénote le verbe « dénoncer ». Nous pouvons donc présupposer son adhésion à cette dénonciation qui perçoit les visites de plus en plus fréquentes des juifs sur l'Esplanade des Mosquées comme une provocation. Il y a donc un lien d'accord entre locuteur journaliste et les propos rapportés.

Dans Liberté

« Un jeune de 20 ans a été exécuté, hier après-midi, par un soldat israélien dans la localité d'al Khalil, a rapporté l'agence de presse palestinienne Wafa. La victime a été criblée de balles ont indiqué les témoins, contrairement à ce qu'a rapporté un communiqué officiel de Tel-Aviv qui **l'a accusé** d'avoir tenté de poignarder un colon juif. » (Liberté, 15/20/2015)

Nous pouvons constater qu'ici le lecteur se trouve confronté à deux versions contradictoires relatant un seul et même événement, l'auteur ayant rapporté les deux versions par soucis d'exhaustivité et afin d'éviter les accusations de parti pris. Toutefois, Si aucun indice ne semble permettre de dire que la version palestinienne est plus crédible pour l'auteur et donc celle dont il veut convaincre le lecteur, l'utilisation du verbe « accuser » pour faire part du rapport israélien quant au meurtre du jeune palestinien, laisse sous-entendre que le journaliste remet en question cette version. En effet, selon Catherine Kerbrat-Orecchioni (1980 :104) les verbes de jugement tels que « accuser » véhiculent une évaluation modalisatrice portée par L0, en l'occurrence le journaliste pour ce qui est de notre exemple. Selon l'auteur « accuser » s'oppose à tous les autres verbes de la série tels que « critiquer » ou « condamner ». En utilisant le verbe « accuser », le journaliste suggère que « la légitimité de l'imputation n'est pas véritablement prouvée à ses yeux. Ainsi dans notre exemple, le journaliste juge comme incertain, voire contestable le fait que le jeune palestinien ait été exécuté en tentant de poignarder un colon juif.

Dans Le Parisien

« Annan a appelé Israël à « cesser les provocations » et **dénoncé** « des tentatives répétées de modifier le statu quo » (Le Parisien, 13/09/2015)

Le verbe introducteur qui nous intéresse dans cet exemple est le verbe « dénoncer »

Si dans l'exemple pris du journal El Watan, nous avons pu constater une adhésion du journaliste à la dénonciation faite par les palestiniens, dans cet exemple extrait d'un article du Parisien le verbe « dénoncer » est à interpréter autrement. En effet, nous avons déjà expliqué que le verbe « dénoncer » est porteur d'une valeur comprenant un jugement de type bon mauvais (Orecchioni, 1980 :106). Si dans l'article d'El Watan ce jugement est attribué à l'énonciateur cité mais aussi au journaliste et ce par l'absence de toute marque de distanciation, ce n'est toutefois pas le cas de l'exemple que nous traitons ici. Certes le verbe « dénoncer » signifie exposer quelque chose de néfaste, mais dans l'exemple présent ce verbe n'implique pas l'auteur de l'article mais seulement l'énonciateur cité (Annan) puisque le journaliste rapporteur a veillé à utiliser des guillemets de distanciation pour cadrer la dite dénonciation : « des tentatives répétées de modifier le statu quo ». Ainsi, le verbe dénoncer est attribué à l'instance citée et non à au locuteur journaliste.

Dans Le Figaro

« Les musulmans **accusent** les autorités israéliennes de vouloir prendre le contrôle total du site ce que dément le gouvernement israélien. » (Le Figaro, 28/09/2015)

Dans cet énoncé tiré du Figaro, le journaliste rapporte au discours indirect deux discours de deux locuteurs différents qui s'opposent. D'une part, le journaliste fait part de ce que disent vouloir les palestiniens et pour introduire leurs propos, le journaliste utilise le verbe « accuser » qui nous l'avons déjà expliqué est chargé subjectivement parlant et qui manifeste du désaccord du locuteur citant quant à la dite accusation qui pour lui n'est pas forcément justifiée.

Pour introduire le discours du deuxième énonciateur citant « le gouvernement israélien », le journaliste utilise cette fois le verbe « démentir ». Selon le dictionnaire Larousse en ligne, le verbe démentir signifie « dire que quelqu'un a menti, affirmer qu'il n'a pas dit la vérité ». Ce qui reviendrait à dire que la volonté de prise de contrôle du site (l'Esplanade des Mosquées) dénoncée par les musulmans est un mensonge pour certes le gouvernement israélien, mais du fait, que le journaliste ait choisi de rapporter ces propos au discours indirect, on ne peut dire avec certitude que seul le gouvernement israélien nie cette information mais il se pourrait également que le journaliste la partage. En l'absence de guillemets ou de marque de modalisation le journaliste devient responsable de cette énonciation. A la différence de ce qu'on peut observer au discours direct « le point de vue autre est intégré dans la parole du locuteur, il n'est pas présenté comme autonome. » (Mainguneau, 2012 :147).

Aussi, ce qui vient confirmer notre interprétation et les positionnements de l'énonciateur citant, est le fait que ce dernier ait choisi de nommer les locuteurs cités comme « musulmans » et « gouvernement israélien ». Ce que nous pouvons noter c'est que « musulmans » ne légitime en rien leurs dires, « musulmans » n'est pas une autorité ni même un témoin crédible auquel on peut se référer. Nous sommes en droit de nous demander mais qui sont ces « musulmans » qui accusent. Il se pourrait pourtant que « musulmans » réfère à une autorité politique ce qui donnerait plus de poids à l'information rapportée mais que le journaliste ait choisi de ne pas la préciser et de la nommer autrement. Ceci dit, pour faire part de la version israélienne, le journaliste convoque une autorité que le lecteur pourrait considérer comme « légitime » puisqu'elle émane d'un gouvernement et devient alors officielle, plus crédible et plus représentative.

5.3. Verbes d'appréhension perceptive **Dans El Watan**

« Le premier ministre israélien Benjamin Netanyahu **a vu** dans cette attaque « la conséquence directe des agissements (du président palestinien Mahmoud

Abbas) et ses partenaires du Hamas qui excitent les esprits »(El watan, 05/11/2014).

Le journaliste rapporte les propos de Benjamin Netanyahu en les introduisant par le verbe « a vu » qui exprime la conviction de l'énonciateur cité quand à ce qu'il a énoncé. Cependant, le verbe « voir » fonctionne ici comme un indice de subjectivité et signale une appréhension perceptive. Le journaliste montre par ce verbe introducteur, que le propos rapporté est le point de vue du locuteur cité mais qu'il n'est pas forcément partagé par un autre observateur et en l'occurrence par le journaliste lui-même. On parle ici d'« appréhension perceptive » qui présente le verbe *voir* comme porteur de subjectivité perceptive. L'interprétation de l'attribut objet qui suit le verbe *voir* peut-être paraphrasée. (Orecchioni, 1980 :105). Ainsi dans notre exemple, ce que Netanyahu voit dans cette « attaque » lui apparaît comme « la conséquence directe des agissements (du président palestinien Mahmoud Abbas) et ses partenaires du Hamas qui excitent les esprits »mais cela est la perception du premier ministre israélien, elle peut être différente pour d'autres observateurs, notamment pour le journaliste lui-même.

Afin de renforcer cette distanciation, le journaliste a également préféré encadrer par des guillemets les propos du premier ministre israélien montrant ainsi que ce ne sont pas ses paroles mais celles du locuteur cité, que ce sont les mots exacts que celui-ci a employés mais aussi qu'il ne partage pas cette opinion, refusant ainsi de s'en porter garant en d'en assumer la charge. Ainsi nous pouvons observer ici un phénomène de distanciation et de non adhésion de la part du journaliste.

II. Analyse des désignations et représentations de l'altérité

Chapitre 1 :

**Désignations et nominations médiatiques
dans le conflit israélo-palestinien**

1. Représentations et stéréotypes dans les médias

Les médias sont l'intermédiaire entre l'événement et l'instance de réception. La perception que cette dernière a de l'événement est en grande partie construite par la couverture médiatique. Les journalistes qui rapportent un événement le modèlent en lui donnant une perspective. Selon Marcs Lits les choix narratifs sont « reliés à des orientations idéologiques » (Lits, 2008 :149) c'est-à-dire celle de l'instance de production incluant la rédaction ainsi que les journalistes.

En temps de conflit, la représentation médiatique façonne l'opinion publique, autrement dit, elle peut influencer les opinions que le public se fait à propos de l'événement, des protagonistes, de leurs actions ou de leurs souffrances ; or l'opinion publique est d'une importance primordiale pour les protagonistes, elle « devient en elle-même un enjeu du conflit » (Abualrob, 2011 : 185). C'est pour cela qu'Israéliens et Palestiniens ainsi que leurs groupes de solidarité respectifs accordent à la couverture médiatique une attention indéniable accusant les médias, chacun à sa façon, d'être en faveur du camp opposé.

En citant Philo et Berry (2004 :95), Abualrob (idem) explique que la construction de l'information se fait suivant un système de valeurs qui désigne les acteurs légitimes et définit le statut des protagonistes. Une des stratégies les plus répandues en temps de guerre est celle adoptée par les acteurs militaires du conflit.

Ainsi le travail des médias est d'autant plus difficile dans le conflit israélo-palestinien étant sous influence et sous pression. Pour ce qui est de la pression exercée par les israéliens sur les journalistes, nous l'avons déjà vu dans le chapitre abordant l'influence des lobbies, les relations publiques du gouvernement ainsi que l'impact des lobbies pro-israéliens sont bien plus importants que ceux des palestiniens. Il est nécessaire de

rappeler que la « Hasbara » constitue l'effort de la politique israélienne à donner une image avantageuse d'Israël et d'expliquer sa position à travers une couverture médiatique lui est favorable. Une méthode critiquée notamment par Noam Chomsky (2002 :182) qui la décrit comme une méthode de « propagande » ayant pour but la « désinformation » et selon laquelle Israël n'a jamais tort quelque soit la question abordée. (idem :210)

En effet, pour gagner la guerre, Israël utilise deux armes, la première militaire et l'autre médiatique comme l'ancien consul israélien à New York, Alan Pinkas, l'a déclaré : gagner la guerre c'est acquérir une bonne campagne de relations publiques. AbuAlrob cite dans sa thèse « Israël met en œuvre avec succès une campagne de relations publiques pour empêcher un soutien international massif à la position palestinienne » (Alexander 2002 :258 cité dans Abualrob, 2001 :186)

Aussi, Israël « a réussi à garder le soutien de ses propres médias et une grande partie des médias occidentaux » (Eric Louw, 2010 :175). C'est donc au prix d'une rupture du contrat médiatique qu'opère la stratégie de communication politique.

Ainsi, les représentations du conflit israélo-palestinien que véhiculent les médias agissent fortement sur la perception du conflit par l'opinion publique et l'attitude des organisations, gouvernements et protagonistes. En effet nos agissements vont en fonction des images que nous avons en tête, autrement dit notre perception du monde influence nos comportements.

A travers l'analyse qui va suivre nous voudrions comprendre quelles représentations du conflit israélo-palestinien se font dans chacun des journaux choisis. Comment sont désignés les différents acteurs et comment sont-ils représentés ? Quel est le positionnement des journalistes quant aux événements rapportés et face au conflit de façon plus générale ? Quelle subjectivité ?

Il est également important de comprendre quel sens est donné aux événements et comment l'action est construite et expliquée par les journalistes.

1.1.L'acte de nomination

Comprendre les adéquations et/ou inadéquations pouvant exister entre les différents journaux, et pour rendre compte des différentes représentations qui sont faites de ce conflit nous avons choisi d'utiliser l'approche praxématique. Nous examinerons plus particulièrement le contexte d'emploi des praxèmes « terroriste », « islamistes », « juifs », « musulmans », « colons », « manifestants », « force de l'ordre », « forces de l'occupation », « territoires occupés », « territoires palestiniens » ce qui nous mènera à mieux saisir les représentations ainsi que les positionnements de chacun des quotidiens sélectionnés.

A travers l'approche praxématique nous tenterons également d'élucider les stéréotypes présents dans notre corpus car selon Karima Ait Dahmane (2007) les stéréotypes sont un passage obligé de tout discours.

Les stéréotypes les plus récurrents dans notre corpus sont ceux de l'altérité religieuse et de la violence. Nous tenterons de comprendre comment les événements de violence sont construits car selon Patrick Charaudeau (1997 :09) « les médias ne transmettent pas la réalité sociale, ils imposent ce qu'ils construisent de l'espace public ».

L'analyse du contexte immédiat et historique sera évidemment nécessaire à l'aboutissement de cette analyse.

1.2.Désignations et représentations en analyse du discours médiatique

Dans les années 1970, les praxématiciens mettent en avant l'acte de nommer comme lien indéfectible entre le langage et le monde. Dans cette perspective, la nomination est envisagée comme une pratique non seulement sociale mais aussi linguistique car selon Paul Siblot (cité dans Détrie et al :2001), nous nommons toujours selon nos représentations et catégorisations, mais aussi parce la nomination implique forcément une prise de position par rapport à l'objet nommé, en effet selon l'auteur, la nomination « en même temps qu'elle catégorise l'objet nommé, positionne l'instance nommante à l'égard de ce dernier » (Siblot, 1997 :42), mais la nomination ne se contente pas de mettre en avant la prise de position du locuteur par rapport à l'objet, elle reflète également les rapports des autres à l'égard du même objet en même temps que la prise de position du locuteur à l'égard de ces autres et de leurs discours possibles sur cet objet. Il s'agit bien ici du principe dialogique mis en évidence par Bakhtine et auquel la praxématique accorde toute son importance comme l'explique Paul Siblot (1995 :175)

En désignant, je me désigne par la position que je prends à l'égard de l'objet et à l'égard des positions des autres, dans leur façon de désigner ce même objet. Il faut reconnaître non pas l'incidence de l'interaction sur la nomination, mais la présence constitutive du dialogisme dans la nomination.

Nous nous intéressons à la notion de désignation et de nomination car comme nous l'avons expliqué la nomination est intrinsèquement liée aux représentations ainsi qu'aux prises de position mais aussi car, pour mettre en avant un événement les médias doivent le nommer soit en reprenant des désignations déjà circulantes soit en les reformulant. Ces manipulations forgent une certaine image de l'événement et de ses acteurs dont le pouvoir demeure fortement évocateur surtout que lors d'un conflit il apparaît évident que les adversaires considèrent la

réalité de manière opposée et la nomment donc différemment, dans ce cas quelles nominations ou désignations les journalistes choisissent-ils d'adopter ? Ces nominations et désignations sont-elles objectives ou au contraire reflètent-elles une prise de position ?

1.3. La nomination dans le discours de l'information

Pour construire le discours informatif, les journalistes ne sont pas toujours présents sur les lieux sur lesquels se passent les événements. Ils ont alors souvent recours à des sources d'informations (témoins, autorités, victimes...). Le discours de ces sources ne peut être considéré comme impartial, d'abord car tout discours relève du langage et que le langage est par définition arbitraire mais aussi parce que ces sources défendent leurs intérêts et voient la réalité comme « leur » réalité et selon ces intérêts et selon leurs propres expériences. Ainsi les mots choisis pour décrire un fait et l'expliquer ont des conséquences sur la façon dont ce fait va ensuite être rapporté par les journalistes qui avec leur hiérarchie décideront par la suite de l'angle de traitement des informations recueillies et de leur mise en scène. Il existe également, nous l'avons expliqué dans la première partie de ce travail, des pressions que les professionnels de l'information subissent, soient-elles internes ou externes et qui auront de ce fait un impact considérable sur le produit médiatique.

Voyons donc à travers l'analyse ce que révèlent les nominations et désignations sur les différents points de vue des journaux choisis et quelles représentations en découlent.

Dans notre corpus, les désignations les plus redondantes sont celles qui renvoient aux lieux sacrés, aux territoires colonisés ainsi qu'aux acteurs du conflit.

Chapitre 2 :

Nominations des lieux

2. Nominations des lieux

2.1. Rappel du droit international

Avant d'entamer l'analyse des désignations des lieux, rappelons que selon les résolutions 242, 338 (tribunal international de Lahey) du droit International, les territoires qu'Israël a conquis après la guerre des six jours sont considérés comme des territoires arabes occupés par Israël et que selon la quatrième convention de Genève aucun changement ne peut être accepté sur ces territoires.

L'utilisation du terme « territoires palestiniens occupés » dans le discours journalistique est donc conforme au droit International et c'est donc rappeler le contexte du déroulement des événements rapportés.

2.2. Territoires palestiniens...occupés ?

Nommer les territoires en fonction de leur situation géo-politique exacte se révèle être un critère majeur de la neutralité à laquelle les médias prétendent. En effet, il est primordial de bien nommer les choses, car, comme nous l'avons expliqué, selon Paul Siblot (1995) toute désignation, appellation ou dénomination est incontestablement praxique le sens n'étant pas relatif aux mots mais aux praxis. En effet, un objet n'est pas nommé « en lui-même et pour lui-même » mais selon comment le locuteur le perçoit. En nommant un objet c'est son rapport à lui que le locuteur nomme. Mais qu'est-ce que bien nommer et en quoi mal nommer peut affliger les partis du conflit ?

Nous verrons ici à quel point le contexte et la nomination des territoires est important dans le traitement des informations rapportées ainsi que la différence entre les nominations dans les quotidiens algériens et celle employée dans les quotidiens français.

Nous pensons qu'afin de comprendre l'impact et le contexte d'utilisation du praxème « occupation » dont sont dérivées les nominations des territoires désignés comme occupés, il est nécessaire de savoir quels territoires sont annexés et occupés par Israël et comment vivent les palestiniens en territoires occupés.

Notons que les informations citées ci-dessous ont été rapportées par M. Ardi Imseis, ancien juriste auprès de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA) lors du colloque « La vie quotidienne des Palestiniens en Territoires occupés » tenu le 14 décembre 2015 au Palais du Luxembourg en France et rapporté intégralement sur le site sénat.fr et que nous retrouverons dans notre sitographie.

La loi relative à l'occupation incluant la loi humanitaire internationale applicable aux Territoires occupés et la façon dont ils doivent être gouvernés par la puissance occupante dans le cadre d'un conflit armé international, se fonde sur deux principes :

- 1) Une occupation temporaire : Le pacte de Briand-Kellogg (1928) et la Chartes internationale (1945) interdisent l'acquisition de territoires par le biais de la menace ou de la violence.
- 2) La non-souveraineté : ce deuxième principe lié au premier repose sur le fait que l'occupation en soi n'est pas reconnue comme un droit des puissances occupantes à imposer leur souveraineté sur les Territoires occupés.

Or, depuis 1967, Israël tend à mettre en œuvre certaines pratiques destinées à changer irrévocablement le statut de ces territoires.

L'un des moyens et pas des moindres consiste à fragmenter les territoires, notamment ceux de Cisjordanie et de la bande de Gaza. Les accords d'Oslo entre Israël et les représentants du peuple Palestinien (OLP) ont entraîné la division de la Cisjordanie en trois zones. La zone A comprenant 80 à 85% de la population palestinienne ; représente seulement 7 à 10% de l'ensemble de la Palestine. Dans cette zone ce sont les palestiniens auxquels il incombe l'autorité d'assurer les droits civils ainsi que la sécurité. La Zone B quant à elle est plus vaste et représente 22% du territoire palestinien. Ce sont les israéliens qui y contrôlent la sécurité, les palestiniens eux y gèrent les affaires civiles. 60% du territoire de Palestine et donc sa majorité est classé en zone C.

Selon les accords d'Oslo, cette fragmentation était censée rester temporaire et durer jusqu'en 1999 au plus tard, mais n'a finalement jamais pris fin.

Un autre moyen utilisé par Israël est celui de la colonisation. Selon l'article de la convention de Genève pour la protection des civils en temps de guerre signée en 1949, les puissances occupantes ne peuvent pas implanter des colonies dans les territoires occupés. Aucune dérogation ni exception n'existe jusqu'à lors le but étant d'empêcher toute puissance occupante ne puisse occuper coloniser des territoires de façon définitive en y établissant leur souveraineté. Or depuis 1967 la colonisation des territoires occupés n'a jamais cessé jusqu'à ce jour. Israël colonise des territoires qui, initialement, n'étaient pas occupés par des civils israéliens. D'ailleurs, en 1973 leur nombre s'élevait à environ 1500 colons. En 1998 le nombre de colon a atteint les 9500, et en 1998 à la veille des accords d'Oslo on pouvait compter 250000 colons. Aujourd'hui le nombre de colon ne cesse d'augmenter et a nettement franchi la barre des 500000 colons israéliens vivant en Palestine occupée à savoir la bande de Gaza, Jérusalem-EST et en Cisjordanie.

Revenons à la zone C dont la majorité est en réalité colonisée. 1% seulement du territoire est accordé à la croissance palestinienne. En effet, la puissance occupante, c'est-à-dire Israël, empêche la capacité de la population palestinienne à croître et à se développer et parallèlement, cette même puissance occupante ne cesse de repeupler ses territoires et procéder à de nouveaux découpages des territoires en faveur des colons israéliens transférés dans ces zones.

De vastes espaces ont aussi été érigés par Israël comme « réserves naturelles » où aucun permis de construire n'a été délivré à quiconque, ni juif, ni palestinien et ce pendant une vingtaine d'années jusqu'à ce que soudainement, le statut de ces espaces a été modifié et placés sous la responsabilité de l'administration israélienne et ainsi, la puissance occupante parvient à geler le statut de certaines zones pour rendre impossible aux peuples occupés de construire sur ces terres.

En plus de la fragmentation et de la colonisation, il faut également compter « le Mur » qu'Israël avait commencé à construire à la limite et à l'intérieur des

territoires palestiniens occupés à l'intérieur de la ligne d'Armistice de 1949 appelée aussi « ligne verte » et qui sépare Israël de la Cisjordanie, une fois la construction de ce mur terminée il sera deux fois plus long que la ligne d'Armistice de 1949. Le cheminement de ce mur n'est pas aléatoire, il va le long des colonies de façon stratégique puisque 80% de ces colonies sont du côté israélien entre la ligne d'Armistice et le mur. Or la « zone tampon » demeure inaccessible aux palestiniens alors qu'ils y détiennent des terres agricoles et autres moyens de subsistances. La Cour Internationale de Justice a jugé ce mur illégitime et illégal et allant à l'encontre du droit international.

D'autres moyens sont utilisés par la puissance occupante tels que les restrictions d'accès les checkpoints et fermeture de zone. Il existe une centaine de barrières et checkpoints dans les territoires palestiniens. Il est quasi-impossible pour les palestiniens de circuler d'une ville à une autre, une situation qui montre bien la fragmentation des territoires en centaines de petits cantons. Ces restrictions ne représentent pourtant aucun inconvénient pour les colons puisque eux bénéficient des avantages des citoyens israéliens vivant en territoires israéliens et ce dans tous les aspects de leur vie, lois civiles, bancaire et pénales. Des lois moins contraignantes que les réglementations militaires appliquées aux populations occupées. En fait, deux systèmes juridiques existent parallèlement sur le même territoire, l'un très contraignant et militaire qui s'applique aux palestiniens alors que l'autre représente une loi civique appliquée aux colons israéliens dans les territoires occupés. En plus des colonies existe bien sûr des zones militaires fermées et inaccessible aux palestiniens.

Pour ce qui est de Gaza, elle compte 1.8 millions d'habitants, 70% d'entre eux sont des réfugiés palestiniens venant de Jaffa et autres régions. Gaza représente une prison à ciel ouvert, pour la contrôler Israël a construit une barrière en béton tout le long de la ligne d'Armistice de 1949.

En 2005, l'ex premier ministre Ariel Sharon a déclaré « se désengager » de la bande de Gaza et fait transférer 8000 colons installés depuis 1967 en affirmant

que l'occupation de cette zone avait pris fin. Néanmoins ces territoires sont considérés par les Nations Unies comme étant encore occupés. Cette position est justifiée par ce qui en droit international s'appelle le « test de contrôle effectif ». Le retrait d'une force d'occupation ne veut pas dire que la zone n'est plus encerclée ou contrôlée par celle-ci. Dans ce cas, et c'est le cas à Gaza, l'occupation persiste. D'ailleurs, les termes de ce « désengagement », conçus par Ariel Sharon, stipulent qu'Israël garde le droit d'entrer dans la bande de Gaza quand il le désire et conserve le champ électromagnétique de l'espace aérien et maritime et peut également contrôler les registres de la population palestinienne de la Bande de Gaza.

Il est également important de parler des restrictions maritimes faite dans la Bande de Gaza. Il a avait été convenu dans les accords d'Oslo que les palestiniens pourraient exercer des activités civiles notamment de pêche et ce jusqu'à 20000 nautiques de ses côtes. En 2002, les accords Bertini ont restreint cet espace à 12000 nautiques et la puissance occupante à continuer à imposer ces restrictions pour atteindre en 2006 les 6000 nautiques. Aujourd'hui et suite aux décisions israélienne, l'espace palestinien ne dispose plus que de 3000 nautiques alors que selon les lois internationales les palestiniens disposent de 12 Km des eaux territoriales de leurs côtes. Pour nourrir leurs familles, les pêcheurs palestiniens s'exposent au danger de ce faire tirer dessus à balles réelles, chose qui arrive fréquemment.

Ce que nous retenons de ce résumé est que les deux lois d'occupation précédemment citées sont bafouées. L'occupation d'Israël est non seulement permanente mais elle se poursuit et s'étend. Aussi, Israël n'avait pas le droit d'imposer sa souveraineté sur les territoires palestiniens, or c'est ce qu'il n'a jamais cessé de faire et ce par le biais de la force, la menace et la violence.

Ainsi, alors que l'ONU emploie la nomination de « territoires palestiniens occupés » incluant Jérusalem-Est, et que d'autre part les israéliens voient en ces territoires des territoires « disputés » ou les nomment brièvement « territoire », et

ayant compris l'importance de la nomination de ces territoires nous nous sommes intéressée à la façon dont les médias français et algériens les nomment ce qui, nous l'avons expliqué, refléterait leurs positionnements quant à l'appartenance de ces territoires. Comment ces territoires sont-ils représentés, l'occupation et le caractère illégal de ces territoires sont-ils bel et bien mis en évidence dans la nomination de ces lieux ? C'est ce que nous essaierons de comprendre à travers l'analyse des nominations et désignations employées dans notre corpus.

Dans El Watan et Liberté

Commençons notre analyse par les deux médias algériens. En effet, dans El Watan comme dans Liberté, la mention de l'occupation israélienne est toujours précisée lorsqu'il s'agit de nommer les territoires palestiniens qui nous venons de le voir sont selon le droit international illégalement occupés par Israël. Observons les exemples ci-dessous.

« En soirée, les affrontements se poursuivaient par intermittence entre Palestiniens et policiers israéliens à Jérusalem-Est, partie arabe de la ville occupée et annexée par Israël en proie à des violences depuis plusieurs semaines. » **(El Watan, 05/11/2014)**

« Les extrémistes juifs veulent embraser El Qods » **(El Watan, 06/11/2014)**

« El Qods occupé est au bord de l'embrasement » **(El Watan, 06/11/2014)**

« Un énième assassinat a déclenché de nouveaux affrontements et fait redouter maintenant une possible contagion des violences aux villes arabes israéliennes qui se sont jusqu'ici tenues à l'écart des heurts qui déchirent la Cisjordanie occupée et la partie palestinienne annexée et occupée par Israël de la ville sainte d'El Qods » **(El Watan, 09/11/2014)**

Liberté rejoint El Watan dans sa nomination des Territoires. Pour Liberté, la mention de l'occupation israélienne est toujours présente lorsqu'il s'agit de rapporter des événements se déroulant sur les territoires palestiniens annexés et occupés par Israël. Les exemples ci-dessous nous éclairent ainsi sur le positionnement de Liberté quant au statut de ces territoires.

« La ville sainte est entrée dans un engrenage de la violence rythmée chaque nuit par des affrontements dans la partie palestinienne occupée et annexée par Israël. » **(Liberté, 09/11/2014)**

« Tel Aviv multiplie checkpoints, arrestations et tirs à balles réelles en territoires occupés » **(Liberté, 15/10/2015)**

« L'occupant israélien de la Palestine est bien décidé à semer le chaos en Cisjordanie et à El Qods occupés » **(Liberté, 15/10/2015)**

« La situation a continué à se dégrader durant la journée d'hier dans les territoires occupés où quatre jeunes palestiniens ont été tués par l'armée israélienne » **(Liberté, 19/10/2015)**

Ainsi, nous pouvons constater que dans les articles de EL Watan et Liberté, le contexte géo-politique est toujours pris en compte lorsqu'il s'agit de la nomination des ces territoires, une nomination conforme au droit international qui voit en ces territoires une occupation illégitime et illégale de la part d'Israël.

Revenir au contexte et préciser la nature des territoires dont il s'agit dans les articles de El Watan et Liberté, revient à exprimer la prise de position des locuteurs-journalistes quant aux territoires nommés qui tout en les désignant les désignent eux-mêmes.

En nommant les territoires palestiniens comme occupés, les journalistes de El Watan et Liberté reconnaissent d'une part que ces territoires sont des territoires

illégalement occupés par Israël, d'autre part les journalistes-locuteurs considèrent Israël comme une force occupante illégitime et se distinguent par cette nomination redondante dans tous les articles contre toute autre nomination niant ou omettant la mention de l'occupation lorsqu'il s'agit de territoires palestiniens illégalement occupés et annexés par Israël. Cette nomination reflète également que dans El Watan et Libération, Israël est vu comme force occupante et illégale.

La nomination « territoire occupés » vient alors délégitimer la présence israélienne la désignant ainsi entant qu'entité colonisatrice occupante allant à l'encontre du droit international.

Dans Le Parisien et Le Figaro

Néanmoins, les nominations et désignations diffèrent dans Le Parisien et Le Figaro.

Dans les articles sélectionnés, la mention de l'occupation ne figure pas dans la nomination des territoires palestiniens. On parle de « Jérusalem-Est », de « Cisjordanie » ou encore de « quartiers Est » ou « quartiers arabes », mais les locuteurs-journalistes omettent de mentionner un trait qui nous l'avons vu se veut d'une grande importance et qui fait une grande différence dans l'interprétation des faits pour tout lecteur non averti, il s'agit en effet du trait de l'occupation de la « partie Est » de la ville, « la Cisjordanie » et les « quartiers arabes » dont il s'agit dans nos exemples et qui selon le droit international se trouvent être annexés et sous occupation illégale d'Israël.

Dans le Parisien, observons les exemples ci-dessous,

«Des dizaines de jeunes palestiniens ont affronté la police israélienne mercredi sur l'Esplanade des Mosquées à Jérusalem après la visite de fidèles juifs sur le site extrêmement sensible vénéré par les juifs et les musulmans. (Le Parisien, 08/10/2014)

« Surplombant la vieille ville de Jérusalem, l'Esplanade des Mosquées (mont du temple pour les juifs) est le théâtre de heurts chroniques. Mais ceux-ci sont devenus encore plus réguliers et plus violents depuis quelques mois. C'est tout Jérusalem-Est qui a vu une intensification des violences. (Idem)

« Le premier ministre a aussi donné toute latitude d'action à la police et à l'armée face à la vague de violences qui parcourt la Cisjordanie et Jérusalem-Est » (Le Parisien, 07/10/2015)

Ce n'est qu'en fin d'article, et seulement dans cet articles parmi tous ceux sélectionnés dans notre corpus, que le praxème « colons » est mentionné.

« Il a aussi annoncée mardi la mise en place de caméras sur les routes de Cisjordanie pour protéger les colons, après s'être rendus sur les lieux où un couple de colons israéliens a été tué jeudi » (idem).

D'ailleurs, dans un autre article, que nous citons ci-dessous, les israéliens basés en Cisjordanie et à Jérusalem-Est ne sont pas désignés comme nous venons de le voir, en tant que « colons » puisque vivant dans des colonies en territoires illégalement occupés par Israël , mais comme « civils »

« Samedi, quatre palestiniens ont été tués après avoir essayé de s'en prendre à des civils ou des soldats israéliens en Cisjordanie et à Jérusalem-Est » (Le Parisien, 18/10/2015)

Nous reviendrons sur ce point plus tard dans notre analyse.

Dans le Figaro, la mention d'occupation n'accompagne quasi jamais la nomination des territoires palestiniens occupés et annexés par Israël. Comme pour le figaro, parmi tous les articles sélectionnés dans notre corpus, la colonisation et la violence israélienne ne sont mentionnés qu'une seule fois et en fin d'article.

« Pour ramener le calme à Jérusalem, le ministre israélien de la sécurité publique envisage d'interdire l'importation de feux d'artifices. Depuis l'éruption au début de l'été, d'une vague de violence dans les quartiers Est de la ville, les émeutiers palestiniens ont en effet pris l'habitude de viser les forces de l'ordre au moyen de fusées pyrotechniques. (Le Figaro, 04/11/2014)

« Des centaines de policiers ont été déployés jeudi en renfort dans la partie arabe de la ville (...) un dispositif qui vise à empêcher de nouveaux attentats et à réprimer les manifestations quotidiennes dans les quartiers arabes. (Le Figaro, 06/11/21014)

« Soukkot la fête des cabanes, qui débute dimanche soir et dure 8 jours attire traditionnellement de nombreux israéliens dans la vielle ville de Jérusalem. » (Le Figaro, 23/10/2014)

« Il (Benjamin Netanyahu) a promis d'installer des caméras de surveillance le long des routes de Cisjordanie et des détecteurs de métaux à l'entrée de la vielle ville de Jérusalem, dont le maire appelle les habitants qui possèdent une arme à s'en munir en sortant de chez eux » (Le Figaro, 23/10/2014)

Notons que la vielle ville de Jérusalem est également un territoire palestinien occupé depuis 1967 par Israël selon le Droit International.

Et ce n'est qu'à la fin de cet article que le contexte de la colonisation et du droit international est évoqué :

« Les implantations de colons israéliens dans les immeubles rachetés à leurs propriétaires s'y sont récemment succédés à un rythme inédit, provoquant des réactions ulcérées au sein de la population. Si les nouveaux arrivants affirment agir en toute légalité, la majorité des habitants leur dénie en effet le droit de

s'installer dans ce quartier occupé depuis 1967, en violation du Droit International. » (Le Figaro, idem)

Aborder le contexte d'occupation et de colonisation en fin d'article seulement est un procédé permettant d'atténuer les faits et de les mettre en arrière plan, ainsi l'attention est focalisé sur ce qui est dit avant dans l'article, à savoir la violence des palestiniens à l'encontre des israéliens sans mentionner que cette violence palestinienne se déroule en territoires palestiniens se trouvant sous occupation israélienne.

En effet, parler de violence palestinienne à Jérusalem-Est n'équivaut pas de parler de violence palestinienne en territoires palestiniens occupés et annexés par Israël dont la présence en ces territoires est illégale selon le Droit International. Ne pas procéder systématiquement à une mise en situation des faits rend incompréhensible les actes de violence des Palestiniens.

Nous pouvons également constater dans cet exemple l'emploi du praxème « habitant » au lieu de « colon » pour désigner des israéliens vivant en territoires sous occupation illégitime d'Israël. (« Le maire appelle les habitants qui possèdent une arme à s'en munir en sortant de chez eux » (idem)). Cette désignation contribue à souligner la prise de position des journalistes de Le Parisien et le Figaro, ne pas désigner les colons comme tels revient à vouloir éviter de mentionner leur présence illégale en territoires palestiniens.

Ainsi, en ayant choisi les nominations « Jérusalem-Est », « Cisjordanie » et « quartiers arabes » en omettant la mention de l'occupation israélienne illégale de ces territoires et sans recourir au rappel du contexte historique et géo-politique, les journalistes du Parisien et Le Figaro dévoilent un positionnement servant plus le camp israélien que palestinien. Car il en va sans dire que lors d'un conflit, les médias sont une arme redoutable pour chaque camp, forgeant l'opinion publique la presse est sans cesse prise pour faire passer une représentation médiatique adéquate favorable à l'image que les pouvoirs politiques veulent transmettre au monde. Selon Elissavet Patzioglou (2012) la réalité médiatique telle qu'elle

apparaît dans les textes de presse détient un pouvoir important, le pouvoir de représenter les choses selon les positionnements, d'influencer le savoir, les croyances, et de forger les identités de groupe ce qui fait des médias une véritable arme institutionnelle qui construit une réalité favorable aux pouvoirs politiques.

2.3. Al-Aqsa, Esplanade des Mosquées ou Mont du temple ?

Une des querelles les plus récurrentes que l'on retrouve chez les protagonistes face aux médias est celle de la nomination d'un lieu culte ultra-sensible et commun aux deux religions, nous citons l'Esplanade des Mosquées. Chez les juifs on parle de « Mont du Temple » qui désigne le lieu où aurait été construit le Temple de Salomon détruit par la suite et dont demeure nous l'avons antérieurement expliqué le « mur occidental » plus communément appelé « Mur des Lamentations » dans les langues occidentales et qui se trouve être le premier lieu saint du judaïsme. Pour les musulmans l'Esplanade des Mosquées désigne le Haram Al Sharif (noble sanctuaire) et représente le troisième lieu saint de l'Islam.

Selon Jérôme Bourdon (2009 :76) depuis la visite d'Ariel Sharon sur l'Esplanade des Mosquées le 28 septembre 2000, une visite directement liée au déclenchement de la deuxième Intifada, les juifs ont réclamé l'utilisation du terme « mont du temple » seul ou à côté de celle d'« Esplanade des Mosquées ». La nomination de ce lieu fait polémique car parler de la visite d'un haut représentant de l'Etat d'Israël au mont du temple n'équivaut pas et n'a aucunement le même impact qu'une visite sur l'Esplanade des Mosquées.

Nous découvrirons au cours de notre analyse quelles nominations sont privilégiées dans notre corpus et si l'exigence du lobby israélien quant à la nomination de ce lieu saint est prise en compte et à quel degré.

Dans El Watan et Liberté

Pour El Watan nous retrouvons toujours la même nomination celle de « Esplanade des Mosquées » n'incluant jamais la nomination juive. Un seul

article de tous ceux sélectionnés dans notre corpus fait figure du caractère sacré du site pour les juifs mais quant auquel le journaliste marque une parfaite distanciation soulignant son non-adhésion à cette nomination.

« L'Esplanade des Mosquées, que les juifs appellent le Mont du temple et considèrent comme leur premier lieu saint est régie par un statut qui hérite du conflit de 1967, qui veut que si les juifs et les musulmans peuvent se rendre sur le site sacré qui surplombe l'ultra-touristique vieille ville d'El Qods, les juifs n'ont pas le droit d'y prier. » (El Watan, 27/07/2015)

Nous observons que la nomination prise en charge par le journaliste d'El Watan est « l'Esplanade des Mosquées ». Dans ce seul article parmi ceux sélectionnés dans notre corpus, le journaliste explique que ce site sacré pour les musulmans l'est aussi pour les juifs qui eux l'appellent « Mont du Temple ». Nous remarquons que le journaliste insiste sur le fait que cette appellation est propre aux juifs. Il marque sa non-adhésion en utilisant le verbe « considèrent » qu'on pourrait facilement remplacer par « pour eux ».

La raison pour laquelle le journaliste a choisi de préciser cette information selon laquelle l'Esplanade des Mosquées est aussi sacrée pour les juifs pourrait être d'abord par soucis d'exhaustivité mais aussi pour mettre au courant le lecteur du contexte du déroulement des événements pour que ce dernier comprenne la présence des juifs sur un site censé être musulman. Suite à quoi le journaliste rappelle le contexte historique du statu-quo selon lequel les juifs ont certes le droit de se rendre sur l'esplanade mais pas d'y prier.

Outre cet exemple, le quotidien algérien se contente de la nomination « Esplanade des Mosquées » qu'il accompagne parfois de la nomination arabophone « Al-Aqsa » comme nous pouvons le constater dans les exemples suivants.

« Des heurts ont opposé sur **l'Esplanade des Mosquées(Masjid El Aqsa)** des Palestiniens et des policiers israéliens » (El Watan, 06/11/2014)

« Ces affrontements ont été provoqués par le projet d'extrémistes juifs de se rendre massivement sur ce **haut lieu saint de l'islam** pour signifier leur soutien à Yehuda Glick, une figure de la droite ultranationaliste juive qui milite pour le droit des juifs à prier sur **l'Esplanade des Mosquées** » (**El Watan**, 06/11/2014)

« Ces attaques et incursions se sont intensifiées sur **l'Esplanade des Mosquées, troisième lieu saint de l'islam**, avec la célébration du nouvel an juif la semaine dernière » (**El Watan**, 23/09/2015)

Le quotidien Liberté rejoint El Watan dans sa nomination de ce lieu sacré en privilégiant la nomination arabophone « Al-Aqsa » sans laisser place à la nomination juive et dont nous citons quelques exemples ci-dessous.

« Les musulmans ont eu, hier, un accès sans restriction d'âge à la mosquée **Al-Aqsa** à Jérusalem-Est (Al Qods) » (**Liberté**, 01/11/2014)

« La tension autour de **la mosquée d'Al-Aqsa, troisième lieu saint de l'islam** est montée d'un cran, suite aux provocations des extrémistes juifs. » (**Liberté**, 01/11/2014)

« Les tensions se sont multipliées ces dernières semaines autour du site très sensible de **l'Esplanade des Mosquées**(...) les Palestiniens dénonçant comme des provocations les nombreuses visites d'extrémistes juifs sur ce lieu saint. » (**Liberté**, 19/11/2014)

Ainsi, pour les deux quotidiens algériens, la nomination juive ne figure quasiment jamais, si ce n'est par soucis de recontextualisation des événements. Les nominations favorisées sont l'appellation francophone « Esplanade des Mosquées » et celle arabophone « Al-Aqsa » toutes deux soulignant le caractère musulman de ce site. Ces nominations excluant toute revendication de l'appellation juive sur ce haut lieu saint de l'islam reflètent le positionnement pro-palestinien des journalistes et en observant bien les exemples cités nous déduisons que les journalistes, implicitement, se positionnent contre la présence de la police israélienne sur un site considéré par les deux instances comme

musulman puisque les appellations impliquent son appartenance à la communauté musulmane mais aussi un positionnement contre les revendication des « extrémistes juifs » qui militent pour un changement du statu-quo afin de pouvoir prier sur l'esplanade.

Qu'en est-il alors des journaux français ? Jérôme Bourdon (2009 : 76) précise que certes les pro-israéliens ont revendiqué que l'appellation juive figure seule ou accompagnée de l'appellation musulmane mais dit avec « un succès très relatif ». Quelques fois la presse se verra ajouter « mont du temple » pour les juifs à côté de l'expression « Esplanade des Mosquées » mais que ce type de double appellation reste rare. Si les journaux algériens considérant l'appartenance communautaire de leur lectorat n'ont eu aucune considération pour la nomination « Mont du temple », les journaux français ne semblent pas si imperturbables quant à cette revendication pro-israélienne.

Dans Le Parisien et Le Figaro

En effet, dans les deux journaux français de notre corpus, le site sacré est désigné par son appellation « Esplanade des Mosquées ». Cependant, cette dénomination est toujours accompagnée par la mention du caractère juif de ce lieu « mur des lamentations » ou « site le plus sacré du judaïsme ». Observons les exemples suivants :

« Des dizaines de jeunes palestiniens ont affronté la police israélienne mercredi sur l'Esplanade des Mosquées à Jérusalem après la visite de fidèles juifs sur ce site extrêmement sensible vénéré par les juifs et les musulmans » **(Le Parisien, 08/10/2014)**

« Surplombant la vieille ville de Jérusalem, l'Esplanade des Mosquées (mont du Temple pour les juifs) est le théâtre de heurts chroniques » **(Le Parisien, 08/10/2014)**

« la tension était monée après l'interdiction cette semaine par la défense israélienne des « mourabitoune » par un groupe de « sentinelles » musulman qui

affirme défendre le troisième lieu saint de l'islam, également le site le plus sacré du judaïsme. » **(Le Parisien, 13/09/2015)**

« Jérusalem-Est, partie palestinienne de la Ville Sainte, occupée et annexée par Israël est en effet en proie à de vives tensions. Lieu saint de l'Islam et du judaïsme, l'Esplanade des Mosquées qui s'y trouve cristallise les passions » **(Le Parisien, 14/11/2014)**

« La zone de plus haute tension est centrée dans la vieille ville autour de l'Esplanade des Mosquées, troisième lieu de l'islam qui s'étend à l'emplacement du mont du temps, le site le plus sacré du judaïsme » **(Le Figaro, 06/11/2014)**

« L'esplanade qui surplombe la Vieille Ville, est un site très sensible. Il abrite le dôme du rocher et la mosquée al-Aqsa, le troisième lieu saint de l'islam après la Mecque et Médine. Les Palestiniens dénoncent les visites de plus en plus fréquentes de juifs sur le site comme des provocations. Ancien site des deux Temples juifs, l'esplanade est aussi le principal lieu saint du judaïsme. » **(Le Figaro, 05/11/2014)**

Ainsi, dans les deux journaux français, l'Esplanade des Mosquées est désignée par ses deux nominations arabophones principalement suivie de la nomination juive. On pourrait interpréter ce choix de désignations comme relevant de l'interdiscours, en effet, les deux journaux français reprennent ici des nominations préalablement existantes et utilisées par les deux camps respectifs l'Esplanade des Mosquée ou Al-Aqsa pour les propalestinien et Le mont du temple, ou le site le plus sacré du judaïsme pour les proisraéliens en réponse à la réclamation faite en l'an 2000 lors de la visite d'Ariel Sharon sur l'Esplanade des Mosquées.

Comme nous l'avons mentionné, selon l'approche praxématique, le choix des nominations reflètent des prises de position envers un objet. Si pour les deux journaux algériens analysés, la prise de position semble évidente, les locuteurs-

journalistes emploient exclusivement la nomination pro palestinienne de ce lieu de culte, les journaux français, en employant les deux nominations, semblent vouloir paraître neutres quant cette désignation.

Si la nomination suppose une représentation de praxis, le rapport du locuteur à l'objet, nous pouvons déduire qu'au sein de notre corpus, les locuteurs journalistes dans les journaux algériens se représentent le lieu saint comme étant incontestablement musulman alors que pour les journaux français la représentation véhiculée désigne l'Esplanade comme un lieu de culte appartenant aux deux religions aussi bien musulmane que judaïque.

3. Forces de l'occupation vs forces armées

Dans El Watan et Liberté

Dans les articles qui constituent notre corpus nous avons remarqué que pour El Watan et Liberté les forces armées israéliennes sont désignées comme « forces de l'occupation ». Cette désignation est employée dans un contexte de violence auquel sont soumis les Palestiniens. Les extraits ci-dessous illustrent bien cette idée :

« La déclaration de la chef de la diplomatie européenne a eu lieu quelques heures après la mort d'un jeune Arabe israélien, tué de sang-froid par les forces d'occupation israéliennes » (El watan, 09/11/2014)

« Les forces d'occupation israéliennes sont entrées dans la mosquée El Aqsa dans le but, en réalité, de la vider de ses fidèles, à quelques heures de la célébration de la nouvelle année juive. » (El Watan, 14/09/2015)

« En moins de 12 heures, deux jeunes Palestiniens, un garçon de 21 ans et une fille de 17 ans, ont été ciblés par des soldats de l'armée d'occupation israélienne dans la région d'El Khalil, en Cisjordanie occupée. » (El Watan, 23-09-2015)

Comme nous pouvons le voir, l'armée israélienne est représentée comme immorale et impitoyable envers les Palestiniens, n'hésitant pas à tuer des jeunes et des adolescents de « sang froid » et à saccager des lieux de culte musulmans. Nous notons que l'emploi de l'évaluatif axiologique négatif « de sang froid » témoigne du positionnement idéologique du journaliste à l'encontre de l'armée israélienne.

Nous nous intéressons ici à l'emploi du praxème « occupation ». Nous retenons parmi les définitions données par le dictionnaire Larousse en ligne du mot « occupation » la suivante : « le fait d'occuper militairement un lieu, une ville, un pays ».

Or, dans notre contexte d'analyse, l'actualisation du praxème « occupation » est chargée sémantiquement et négativement connotée. « Occupation » renvoie au champ sémantique de la guerre et de l'injustice notamment chez les lecteurs algériens pour qui le praxème « occupation » renvoie à sa propre Histoire, à l'occupation de la France en Algérie lui rappelant un passé douloureux créant ainsi un lien d'adhésion du lecteur au positionnement du locuteur journaliste, voire un lien affectif. Selon Sophie Moirand :

Au-delà de la nomination des événements, nommer ou caractériser les acteurs de ces événements ou leurs actes consiste souvent à utiliser des mots chargés d'une mémoire qui renvoie non seulement à l'histoire récente mais également à l'histoire à long terme, que l'énonciateur en ait ou non conscience. (Moirand citée dans Cassanas & al, 2007 :52)

Ainsi, l'usage du praxème « occupation » délégitime et discrédite la présence et les agissements d'Israël en Palestine et colle une étiquette signifiante importante à connotation péjorative.

Cette désignation de l'armée israélienne comme « force de l'occupation » témoigne du point de vue ainsi que du positionnement du locuteur journaliste qui ne reconnaît pas Israël comme un Etat légitime mais qui le perçoit comme une force d'occupation illégale et illégitime.

Dans Le Parisien et Le Figaro

Pour désigner les forces israéliennes, les journaux français emploient les désignations « polices », « armée israélienne » et « forces de l'ordre ». En aucun cas les journaux français ne font allusion à Israël comme force de l'occupation. Les praxèmes « colonisation » et « occupation » n'apparaissent quasiment pas dans les articles de notre corpus.

« les émeutiers palestiniens ont en effet pris l'habitude de viser les forces de l'ordre au moyen de fusées pyrotechniques. » (Le Figaro, 04-11-2014)

« les forces de l'ordre déployées sur les reliefs de Silwan pour perquisitionner le domicile d'Abdelrahmane Shaloudeh ont été accueillies par des jets de pierre et d'engins incendiaires. » (Le Figaro, 23-10-2014)

« Des jeunes manifestants ont lancé des pierres avant de se barricader à l'intérieur de la mosquée Al-Aqsa encerclée par les forces de l'ordre. » (Le Figaro, 28-09-2015)

Nous pouvons d'abord constater que l'armée israélienne est représentée comme étant ciblée par les « émeutiers » palestiniens ce qui rend ses agissement légitimes et répondant à des nécessités d'autodéfense.

Le praxème « forces de l'ordre » renvoie à l'éthique et aux normes d'une institution reconnue et légale. L'armée israélienne est représentée comme protectrice et veillant à maintenir la sécurité.

Le dictionnaire Larousse en ligne définit « ordre » comme étant un « système de lois et des institutions qui régissent une sociétés, sur le plan politique, économique, judiciaire, administratif, etc. ». Les synonymes de « ordre » fournis par le dictionnaire sont « tranquillité », « calme » et « paix ». Quant aux antonymes de « ordre » nous relevons « perturbations », « trouble », « désarroi » et « chahut ».

Le praxème « ordre » ainsi que ses antonymes s’actualisent parfaitement dans le contexte d’emploi analysé au sein de notre corpus.

On peut aisément constater que « forces de l’ordre israéliennes » désigne l’armée israélienne comme protectrice de la population israélienne contre les « émeutiers » palestiniens qui tendent à perturber « l’ordre » de la société que les « forces de l’ordre » tentent de rétablir. La désignation « forces de l’ordre » apparaît à chaque fois lorsqu’il est question d’affrontements avec les palestiniens représentés comme initiateurs et source de la violence.

Les quotidiens français insistent sur le caractère préventif et défensif des actions de l’armée israélienne afin de légitimer les interventions, la violence et la présence de cette armée en des lieux cultes musulmans et allant à l’encontre du statu quo.

Chapitre 3 :

Désignations de l'altérité religieuse

Lorsque l'on évoque le conflit israélo-palestinien, on parle souvent de conflit religieux opposant les « musulmans » aux « juifs ».

Ce conflit, le plus traité au monde selon Jérôme Bourdon (2009) fait figure de polémiques et attise depuis son commencement les passions des historiens, juristes, journalistes et religieux puisque la terre de Palestine représente pour les juifs et les chrétiens un mythe biblique de terre promise, lieu de retour du Messie et lieu de rédemption du peuple juif qui reconnaîtra Jésus comme prophète et se convertira au christianisme ; alors que pour les musulmans, la Palestine est une terre sacrée, terre des prophètes, terre à laquelle ils appartiennent depuis plus de quatorze siècles. La mosquée Al-Aqsa est la deuxième mosquée à avoir été construite dans l'histoire de l'Islam et Jérusalem est la ville où le prophète Mahomet est arrivé lors de son voyage nocturne depuis la Mecque.

N'étant pas exclusivement militaire, les acteurs du conflit israélo-palestinien utilisent également et essentiellement l'arme médiatique qui joue un rôle prépondérant au sein de l'opinion publique internationale.

C'est ainsi au sein des discours médiatiques algériens et français que nous voudrions comprendre les différentes représentations de l'altérité religieuse dans le conflit israélo-palestinien et ce par l'analyse des désignations et des stéréotypes qui décrivent les acteurs, leurs actes et les lieux du déroulement de ce conflit ainsi que le rapport mis en évidence par les médias avec leurs croyances et appartenances ethniques et religieuses.

S'il y a deux thèmes qui reviennent dans le discours médiatique couvrant le conflit israélo-palestinien c'est bien « la violence » et « la religion », c'est ce que nous avons pu confirmer dans notre corpus.

En analysant les nominations et désignations médiatiques de ce conflit nous nous sommes rendue compte que les acteurs sont souvent désignés par leurs appartenances religieuses. L'analyse des représentations et stéréotypes de la violence s'est rapidement révélée impérative à l'analyse de l'altérité religieuse. Nous verrons donc dans ce chapitre comment sont rapportés les événements de violence dans notre corpus, mais aussi comment ils sont expliqués et justifiés, quel rapport est établi avec l'appartenance religieuse des acteurs du conflit et quelles positionnements les désignations de l'Autre révèlent.

Nous nous intéressons aux contextes d'emploi de praxèmes redondants dans notre corpus tels que « musulmans », « fideles juifs » et « extrémistes juifs ». Nous voudrions analyser les représentations véhiculées par les médias quant à l'Autre palestinien et l'Autre israélien lorsqu'il est nommé par rapport à ses convictions religieuses et dans quel contexte ces praxèmes apparaissent dans le discours médiatique, s'agit-il d'un rapport de violence ? Ou s'agit-il d'un rapport d'ordre et de légitimité ? Pourquoi les acteurs du conflit sont-ils limités à leur identité religieuse, et quel rapport peut être établi entre la religion, les acteurs et leurs actes ? Quel est donc le contexte d'emploi des praxèmes religieux « musulmans » « fidèles juifs » et « extrémistes » ?

1. Désignations et représentations de l'Autre musulman

1.1. Bons VS mauvais musulmans

Dans le Parisien

Dans Le Parisien, les Palestiniens sont parfois nommés par leur appartenance religieuse, c'est-à-dire « musulmans » ou « fidèles musulmans » même si nous sommes consciente que le peuple Palestinien est aussi composé de chrétiens. Cependant, ces praxèmes sont utilisés dans un contexte particulier renvoyant à la mosquée d'El Aqsa ou à l'Esplanade des Mosquées, d'où cette désignation relative à la religion musulmane.

De prime abord, les praxèmes « musulmans » et « fidèles musulmans » semblent neutres. Comme nous pouvons le constater dans les exemples ci-dessous ces nominations ne nous permettent de les relier à aucun jugement subjectif immédiat si ce n'est dans un contexte de culte et de prière sur l'Esplanade des Mosquées, troisième lieu saint de l'islam et premier lieu saint des Palestiniens.

« L'Esplanade des Mosquées, à Jérusalem, devait être à nouveau accessible mercredi matin aux fidèles musulmans, Israël ayant décidé de lever les restrictions imposées depuis dimanche » (Le Parisien, 07/10/2015)

« Des vidéos amateurs montrent des projectiles anti-émeutes fuser dans la mosquée, puis des fidèles musulmans nettoyer les débris des vitres brisées. » (Le Parisien, 08/10/2014)

Cependant, « musulman » n'est pas la seule désignation employée, on retrouve également dans notre corpus la nomination « palestiniens » en contexte religieux.

Nous voudrions comprendre à travers notre analyse des articles du *Parisien* si ces désignations sont réellement neutres, si elles renvoient au même groupe d'individus et surtout dans quels contextes ces nominations sont employées.

Commençons par le praxème « palestiniens ». Comme pour « musulman », cette désignation apparaît d'abord comme neutre et renvoie à l'appartenance

ethnique d'une population. Or selon Karima Ait Dahmane (2005 :259) : « la nomination ethnique a pour première caractéristique d'être catégorisante » ce que l'analyse des exemples ci-dessous confirme. En effet, le praxème « palestiniens » est clairement employé dans un contexte de violence provoquée par les palestiniens eux-mêmes et face à la « police israélienne » et aux « forces de l'ordre israéliennes ». On le voit:

« L'Esplanade des Mosquées était le théâtre de nouveaux affrontements entre des jeunes Palestiniens, retranchés dans l'emblématique mosquée Al-Aqsa, et des policiers israéliens déployés en nombre sur le site » (Le Parisien, 28/09/2015)

« Des dizaines de jeunes Palestiniens ont affronté la police israélienne mercredi sur l'Esplanade des Mosquées à Jérusalem après la visite de fidèles juifs » (Le Parisien, 08/10/2014)

« des dizaines de jeunes Palestiniens ont commencé à lancer des pierres et des fusées éclairantes sur les policiers qui protégeaient les visiteurs juifs » (Le Parisien, 08/10/2014)

Comme le montrent nos exemples, la police israélienne est représentée comme protectrice, comme étant là pour maintenir l'ordre et protéger les fidèles juifs de la violence des Palestiniens. Dans les articles du *Parisien* ce sont toujours les Palestiniens qui commencent les actes de violence et qui s'en prennent à la police israélienne sans raison apparente ou du moins, dans nos articles les causes de cette « violence » perpétrée par les Palestiniens ne sont pas évoquées.

En parallèle, nous l'avons dit les Palestiniens sont aussi désignés par la nomination « musulmans ». Pour comprendre le contexte d'emploi de cette désignation, observons les exemples suivants :

« Pour la première fois depuis longtemps, les musulmans auront ce vendredi un accès illimité, sans restriction d'âge à l'Esplanade des Mosquées à Jérusalem-Est pour la grande prière hebdomadaire. » (Le Parisien, 14/11/2014)

« L'Esplanade des Mosquées à Jérusalem, devrait à nouveau être accessible mercredi matin au fidèles musulmans (...) La police israélienne ayant décidé de lever les restrictions pesant sur les fidèles musulmans pour accéder à l'Esplanade des Mosquées » (Le Parisien, 07/11/2015)

Ces exemples montrent que le praxème « musulmans » et « fidèles musulmans » sont employés pour désigner des palestiniens dans un contexte de prière et de culte religieux. Aucune action de violence ne leur est attribuée, ils sont représentés comme « figurants » sur l'Esplanade des Mosquées, ils ne protestent pas et ne lancent pas de pierres contre la police israélienne.

Ainsi, ces deux désignations employées en contextes respectifs de violence et de religion, nous laissent penser à une double catégorisation du peuple palestinien. Lorsqu'ils sont « passifs » les palestiniens sont désignés comme « fidèles » et comme « musulmans » alors que quand il s'agit de violence on parle de « Palestiniens » qui s'attaquent aux policiers israéliens, qui jettent des pierres et des fusées éclairantes. L'exemple ci-dessous vient confirmer cette opposition :

« La dizaine de lanceurs de pierres s'est aussitôt barricadée dans la mosquée où une quarantaine de jeunes se trouvaient toujours dans la matinée. Les fidèles musulmans restés après la prière de l'aube ont été expulsés manu militari de l'esplanade » (Le Parisien, 28/09/2015)

Ici nous distinguons une double représentation de l'Autre palestinien. D'un côté les « lanceurs de pierres » eux aussi musulmans puisque se trouvant dans la mosquée, et d'un autre les « fidèles musulmans » venus prier.

Cet extrait du *Parisien* nous révèle une dichotomie de bons et mauvais musulmans. Les mauvais musulmans sont les « lanceurs de pierres » les auteurs de violence représentés comme fauteurs de troubles, voire comme « délinquants » et « voyous » alors que les bons musulmans sont ceux présents dans la mosquée seulement pour prier et qui se laissent expulsés par les forces armées sans causer de troubles.

Une autre désignation attire notre attention. Il s'agit de l'adjectif « jeunes » qui vient s'ajouter au praxème « palestiniens » qui relève de l'interdiscours et qui nous rappelle les discours politico-médiatiques français à propos des jeunes de quartiers en France.

Selon Cassanas (in Cassanas & al) la redondance et l'actualisation du praxème « jeunes » dans le discours politico-médiatique français permet de catégoriser ces groupes dans un « emploi euphémique » et « généralisant ». Ce qui rejoint ce qui est dit dans cet extrait : « une quarantaine de jeunes » reflète une image floue et globale de ce groupe de personnes catégorisées. Toujours selon les auteurs :

L'isotopie construite en discours (avec ici violence, insécurité, banlieue) mobilisent des programmes de sens plus précis qui entrent en écho avec la mémoire interdiscursive de « jeunes », d'altérité (étranger, délinquant) se laisse alors entendre. (Cassanas, Demange, Dutilleul-Guerroudj, Laurent, & Lecler, 2007)

Dans un contexte français, l'emploi du praxème « jeune » dans les médias et dans le discours politique renvoie à la délinquance et à l'insécurité. Cette interprétation est applicable à notre corpus car selon Cassanas (in Cassanas & al) (idem) : « On peut imaginer d'autres acceptations créées par de nouveaux événements puisque les praxèmes à l'origine neutres prennent en charge des significations nouvelles grâce au co(n)texte » (Cassanas, 2007)

L'actualisation de ce programme de sens au sein de notre corpus s'applique donc bien, le contexte et le réseau sémantique construit autour de « jeunes » (violence, jet de pierre) permet de retenir des programmes de sens renvoyant à l'altérité et à la délinquance. En effet, ces « jeunes » sont désignés comme des « jeteurs de pierres » comme des voyous que l'on distingue des « bons musulmans » venus faire leur prière de l'aube qui sortent sans encombre lorsque les « forces de l'ordre » les expulsent, les bons musulmans sont aussi les musulmans qui nettoient les débris de verre provoqués par les violences des délinquants « Palestiniens » et « jeunes palestiniens ».

Cette dichotomie de bon et mauvais musulman dans les médias français nous renvoie à un autre interdiscours qui remonte à l'époque coloniale pendant laquelle les algériens étaient catégorisés en « bons » et « mauvais » musulmans, les « bons » étaient ceux qui se soumettaient et qui collaboraient tandis que les « mauvais » étaient ceux qui résistaient.

Un interdiscours plus récent encore nous renvoie au discours politico-médiatique français que l'on peut observer aujourd'hui, celui d'une double catégorisation des musulmans de France, ce que Thomas Deltombe explique dans son ouvrage :

Comme s'il fallait nécessairement choisir son camp et qu'on ne pouvait accepter la religion musulmane dans sa pluralité, la télévision creuse «un fossé» entre ceux qui apparaissent de façon latente comme des « bons» et de « mauvais» musulmans. Les premiers, souvent décrits comme «discrets», « majoritaires », «modérés », pratiquent un «islam à la française, c'est-à-dire fraternel et tolérant» (TF1, 4 octobre 1993). Arborant tous les signes de la «bonne volonté» et du «désir d'intégration», ils sont éternellement présentés comme des victimes: du « racisme », du «sexisme» et... du « prosélytisme» des « mauvais» musulmans. Ce « mauvais» islam, celui des «caves et des garages de banlieue», est bien souvent décrit en lien avec « l'étranger» et prêt à «basculer» dans «l'islam radical ». (Deltombe, 2007 :28)

L'exemple cité du *Parisien* (28/09/2015) illustre bien les propos de l'auteur dans le sens où on peut observer une nette dissociation entre les « lanceurs de pierres » et les « jeunes » d'un côté et de l'autre les « fidèle musulmans » qui se retrouvent expulsés à cause des « jeteurs de pierres » dont ils sont en quelque sorte victimes puisque privés de leur lieu de culte à cause de leurs agissements.

Ainsi nous retenons donc une première catégorisation dans la représentation de l'Autre musulman dans le conflit israélo-palestinien empreinte d'un interdiscours remontant à l'époque coloniale et se perpétuant aujourd'hui dans le discours politico-médiatique français que l'on retrouve dans la couverture du

conflit israélo-palestinien. Lorsqu'il s'agit de nommer l'Autre Palestinien/musulman il est catégorisé soit par ses croyances religieuses soit par son appartenance ethnique en le représentant comme fauteur de trouble ce qui relève de l'ethnocentrisme, car comme le précise Karima Ait Dahmane (2005 :257) : « l'ethnocentrisme consiste à juste titre à attribuer à l'Autre des caractéristiques négatives et à gommer les caractéristiques individuelles au profit de traits relevant de l'appartenance collective » En effet, désigner les acteurs du conflit comme « Palestiniens » ou « musulmans » en contexte de violence relève de l'amalgame et actualise le stéréotype généralisant du musulman et du palestinien violent et délinquant figé dans sa seule sphère religieuse.

Dans Le Figaro

Dans Le Figaro, le praxème « musulmans » est employé en opposition avec le praxème « forces de l'ordre ». Nous avons cependant été étonnée de voir que contrairement au journal Le Parisien, l'opposition palestinien/force de l'ordre n'apparaît pas dans les articles sélectionnés dans notre corpus. En effet, lorsque des affrontements sont rapportés il s'agit de « musulmans » contre les « forces de l'ordre ».

Contrairement à El Watan et Liberté, nous l'avons antérieurement expliqué l'armée israélienne n'est pas désignée comme une force d'occupation, Le Figaro cite plutôt « les policiers » « les forces de l'ordre » ou « l'armée israélienne », des institutions mandatée par l'Etat israélien et donc agissant en toute légalité et dont les actions visent à maintenir l'ordre et la sécurité. En aucun cas, le Figaro ne fait allusion à Israël comme Etat occupant. Le praxème « occupation » ou « colonisation » n'apparaissent pas pour désigner Israël ou son armée.

« De violents heurts ont opposé dimanche sur l'Esplanade des Mosquées à Jérusalem des musulmans aux forces de l'ordre israéliennes. » (Le figaro 13/09/2015)

« Le premier ministre israélien Benjamin Netanyahu a assuré de nouveau qu'il voulait maintenir le statu quo sur l'Esplanade des Mosquées dans la Vieille ville

de Jérusalem, théâtre de violents affrontements dimanche entre policiers israéliens et musulmans ». (Le figaro 13/09/2015)

« De nouveaux affrontements entre policiers israéliens et musulmans se sont produits lundi matin sur l'Esplanade des Mosquées à Jérusalem » (Le figaro 28/09/2015)

« Leurs visites donnent lieu à de fréquents accès de violence entre fidèles musulmans et policiers israéliens. » (Le figaro 31/10/2014)

Comme dans Le Parisien, cette catégorisation des palestiniens comme « musulmans » dans un contexte de violence et sur un lieu de culte relève de l'amalgame et laisse penser que tous les actes de violence commis par les Palestiniens sont motivés par des motifs religieux. Les palestiniens sont ainsi figés dans leur seule identité religieuse.

Dans un tel contexte d'emploi, le praxème « musulmans » en apparence neutre s'actualise et finit grâce au contexte et au cotexte, par se charger de représentations et de stéréotypes car il est à savoir que ces expressions « neutres » jouent selon Serrano (2017) un rôle dans la délégitimation de l'Autre en l'associant à un fait condamnable qui lui sera attribué comme c'est le cas dans notre corpus. Par ailleurs, ce procédé véhicule une image globalisante qui vise à représenter tous les musulmans comme violents. En parallèle, cette délégitimation de la violence de l'Autre palestinien/musulman revient à légitimer les interventions israéliennes puisque elles émanent d'une institution légale et représentée comme agissant pour le maintien de l'ordre.

Dans un contexte de violence la catégorisation des manifestants palestiniens comme « musulmans » relève de l'idéologie religieuse, du racisme et de l'amalgame et laisse croire que les actes de violences commis par les palestiniens sont motivés par leur religion. Ainsi ces praxèmes à l'origine neutres

finissent par se charger de représentations et stéréotypes grâce au contexte/cotexte.

La notion d'ethnocentrisme qui peut être utilisée d'un point de vue raciste pour définir l'altérité barbare, peut être tout autant appliquée à l'idéologie religieuse. Celle-ci tente de restructurer les tribus dans un mouvement de retour aux sources, ou à l'islamisme. (Ait Dahmane, 2005 :185)

D'autres exemples viennent confirmer cette interprétation, il s'agit du procédé redondant d'amplification, observons :

« La Police israélienne a limité ou interdit l'accès à l'esplanade aux musulmans à la suite de débordements à 76 reprises (...) la nervosité ambiante est telle qu'elle se répand dans toute la région. » (Le Figaro, 06/11/2014)

« Quelques milliers de musulmans palestiniens ont repris vendredi le chemin de l'Esplanade des Mosquées à Jérusalem. La police israélienne qui avait condamné la veille ce site hautement contesté à la suite d'une tentative d'assassinat contre l'influent rabbin Yehuda Glick » (Le Figaro, 13/10/2014)

« « Des commandos spéciaux sont entrés jusqu'au pied de la chaire où l'imam prononce le sermon » a affirmé à l'AFP un militant en contact avec les dizaines de musulmans qui se trouvaient à l'intérieur lors de l'intervention » (Le Figaro, 14/09/2015)

« Mais depuis quelques mois, une minorité d'activistes nationalistes religieux sont partis en guerre contre elles, en prenant ainsi le risque d'un embrasement général avec les Palestiniens, la minorité des Arabes israéliens, et plus d'un milliard de musulmans dans le monde. » Le Figaro, 06/11/2014)

On peut le voir, le locuteur journaliste insiste sur le nombre de musulmans toujours en contexte de violence. Il s'agit de quelques milliers de musulmans qui se rendent sur l'Esplanade des Mosquées et ce après une tentative d'assassinat d'un influent rabbin juif, un lieu de culte musulman « théâtre d'affrontements » dont l'accès a été limité suite aux nombreux « débordements » et dont la violence se répand dans toute la région.

Ainsi, les musulmans deviennent source de violence, ils n'hésitent pas à attaquer l'armée israélienne par des jets de pierres et des engins pyrotechnique et par leur nombre ils sont représentés comme ingérables et constituent une menace importante pour Israël et les juifs. Face à une armée régulière mandatée par un Etat et sortis de leur contexte leurs actes apparaissent comme incompréhensibles et illégitimes et surtout dangereux et redoutables étant des milliers en Palestine et un milliard de musulmans dans le monde surtout face à « une minorité d'activistes religieux juifs ». Dans le Figaro les musulmans sont donc représentés comme étant une menace pour Israël.

1.2.L'effacement de l'Autre Palestinien

Nous avons pu voir qu'en contexte de violence les Palestiniens sont nommés par leur appartenance religieuse : « musulmans ». Les Palestiniens sont figés dans leur seule identité religieuse.

Cette nomination de l'Autre Palestinien comme « musulman » en contexte de violence et d'affrontements contre les forces israéliennes, n'est pas fortuite et relève nous l'avons dit de catégorisation globalisante et réductrice. Mais pas seulement.

En nommant l'Autre Palestinien par son appartenance religieuse, son identité en est effacée et ses causes et revendications en sont occultées. Le Palestinien ne se bat plus pour ses terres colonisées mais pour sa religion et ses lieux de cultes seulement, car « nommer c'est montrer, c'est donner une existence, or l'une des

constantes du colonialisme est de nier justement l'existence du colonisé » (Ait Dahmane, 2005 :235)

Nous retrouvons cette volonté du colonisateur d'effacer l'identité ethnique du colonisé dans le discours du *Parisien* et du *Figaro*. Ces nominations généralisantes relèvent d'un acte idéologique dépersonnalisant et niant la légitimité et l'existence de l'Autre Palestinien car comme le souligne Albert Memmi les désignations généralisantes correspondent à une volonté de nier l'existence du colonisé dans sa spécificité d'homme, ici de Palestinien : « Le colonisé n'est jamais caractérisé d'une manière différentielle, il n'a droit qu'à la noyade dans le collectif anonyme ». (Memmi, 1966 :113)

1.2.1. L'Autre musulman est palestinien

Dans El Watan et Liberté

Dans El Watan et Liberté, nous avons été surpris de ne trouver aucun praxème religieux pertinent pour désigner les musulmans. Les praxèmes « musulmans » ou « fidèles » ne s'appliquent pas pour désigner un groupe d'individu dans un contexte outre celui se rapportant à la pratique de la religion et sont porteur de neutralité et d'objectivité. Ces praxèmes sont d'abord très peu présents dans les articles qui constituent notre corpus, aussi, ils sont plutôt utilisés pour désigner des personnes de confession musulmane se rendant sur l'Esplanade des Mosquées, les musulmans qui s'inquiètent du changement du statu quo ou pour décrire l'appartenance religieuse d'un lieu de culte. Le contexte d'emploi de ces praxèmes ne renvoie pas à la violence comme nous l'avons vu dans les journaux français.

« Les musulmans ont eu, hier, un accès sans restriction d'âge à la mosquée Al-Aqsa à Jérusalem-Est (Al-Qods) pour la prière hebdomadaire, pour la première fois depuis longtemps. » (Liberté, 01/11/2014)

« L'Esplanade des Mosquées, que les juifs appellent le Mont du temple et considèrent comme leur premier lieu saint, est régie par un statu quo hérité du conflit de 1967, qui veut que si les juifs et les musulmans peuvent se rendre sur le site sacré qui surplombe l'ultra-touristique vieille ville d'El Qods, les juifs n'ont pas le droit d'y prier. » (El Watan, 27 07 2015)

Plutôt que « musulmans », les Palestiniens sont désignés dans les journaux algériens par leur appartenance ethnique. Ils sont représentés avant tout comme Palestiniens. Contrairement à la catégorisation ethnocentrique du *Parisien* que nous avons vue dévalorisante et toujours en contexte de violence et d'affrontements avec les forces armées israéliennes, dans les journaux algériens « Palestiniens » renvoie à l'identité de la population indigène et à leur appartenance à la Terre de Palestine. Par cette nomination les journalistes algériens se positionnent car nommer l'Autre Palestinien par son appartenance religieuse revient à effacer son existence en tant que Palestinien, il n'est plus que « musulman » parmi tant d'autres musulmans dans le monde.

Dans le cadre théorique de la nomination comme pratique à la fois linguistique et sociale, les journaux algériens choisissent la nomination « Palestinien » plutôt que « arabe » ou « musulman ». Cette nomination témoigne de la représentation et de la catégorisation que les auteurs choisissent en se positionnant implicitement contre l'effacement de l'identité palestinienne, Paul Siblot (Siblot, 1997 :42) explique que la prise de position est propre à la nomination qui « en même temps qu'elle catégorise l'objet nommé, positionne l'instance nommante à l'égard de ce dernier ».

1.3.Fanatisme religieux ou mouvements de résistance

Parmi les causes de la violence dans le conflit israélo-palestinien il y a les attaques revendiquées par les groupes dits islamiques tels que le Hamas et Le Jihad Islamique.

Qui sont ces groupes ? Quels rôles jouent-ils dans le conflit israélo-palestinien ? Comment sont-ils nommés et représentés ?

Afin de mener à bien notre analyse, nous procéderons d'abord à une définition et à un rappel du statut de ces groupes en Palestine, pour les Israéliens et pour l'Union Européenne.

Le Hamas

Le Hamas ou mouvement de la résistance islamique (حركة المقاومة الإسلامية) est comme son nom l'indique un mouvement de résistance sunnite initialement attaché à la mouvance des frères musulmans. En 1987, le Hamas dont l'un des fondateurs était le Cheikh Ahmed Yacine choisit de se battre par la lutte armée contre l'occupant israélien et se détache des frères musulmans dont certains membres refusaient toute orientation politique du mouvement.

C'est en 1987, lors de la première intifada que le Hamas s'implante à Gaza. Soit près de 39 ans après la création de l'Etat d'Israël.

Idéologie du Hamas

Le Hamas a pour idéologie de lutter contre l'occupation israélienne dans la bande de Gaza, en Cisjordanie et dans tous les territoires qu'Israël a conquis et occupé. Selon la charte de 1988, les revendications politiques d'Israël appellent à la reprise des territoires Palestiniens occupés mais aussi à la disparition de l'entité sioniste. Ainsi, dès sa création le Hamas se positionne contre Israël et pour la lutte armée pour la libération de la Palestine. En parallèle, Yasser Arafat accepte de reconnaître l'Etat d'Israël et renonce aux attaques « terroristes » ce que certains membres de l'OLP déclinent et rejoignent alors le Hamas pour poursuivre la lutte armée contre Israël.

Pour le Hamas, la dimension religieuse est importante notamment dans la résistance contre l'envahisseur israélien. Les mosquées, les écoles et centres caritatifs sont employés comme moyens de diffusion des percepts de l'islam.

Sur le plan économique, le Hamas appelle à boycotter tout rapport commercial avec Israël.

Par ailleurs le Hamas œuvre aussi sur le plan caritatif, éducatif et humanitaire : construction d'écoles, de mosquées et d'hôpitaux, aide aux nécessiteux, aide à l'emploi et aides aux étudiants.

D'abord soutenu par l'Arabie Saoudite et les pays du Golf sur le plan financier, cette aide prend néanmoins fin lorsque le Hamas remporte les élections législatives en 2006 à Gaza (76 sièges sur 132).

Politiquement, il existe deux infrastructures, l'une interne qui s'occupe de la Cisjordanie et de Gaza, l'autre externe, basée en Syrie. Les brigades du martyr Ezzedine al-Qassam est une entité militaire du Hamas indépendante du bureau politique.

La lutte armée contre Israël

Pour lutter contre Israël, le Hamas adopte les attaques suicides en ciblant les intérêts de l'Etat puis à partir de la seconde intifada les attentats ont commencé à cibler des civils israéliens pour augmenter le climat d'insécurité au sein de la société israélienne et montrer la capacité du Hamas à nuire à Israël (Chaigne-Oudin, Hamas, 2018).

Le 25 juin 2006, à la suite d'un raid israélien sur Gaza, le soldat israélien Gilad Shalit est enlevé par les Palestiniens. Une opération israélienne est alors menée dans le sud de Gaza. L'armée israélienne arrête des membres du Hamas, dont des ministres et des responsables politiques. Ciblées par des roquettes, les Israéliens pénètrent également dans le nord de Gaza. (idem)

En 2008, les affrontements en Israël et le Hamas se poursuivent et Israël lance l'opération « plan durci » dans le but est de faire cesser le tir de roquettes sur Israël et décide un cessez le feu que Le Hamas refuse tout en octroyant néanmoins une trêve d'une semaine qui permettrait à Israël de retirer ses troupes. Le Bilan de cette guerre s'élève à 1300 morts palestiniens (dont 420 enfants) et 5300 blessés (idem)

Le Jihad Islamique

Comme le Hamas, le Jihad islamique palestinien est issu des Frères musulmans qui plus tard s'en détacheront pour privilégier la lutte armée contre l'occupation israélienne.

Composés d'intellectuels, le mouvement concilie islam à des idéaux révolutionnaires. D'ailleurs le mouvement est né à la rencontre de révolutionnaires nationalistes et de militants musulmans et adopte une idéologie proche de l'islam révolutionnaire.

Le mouvement du jihad islamique est soutenu par l'Iran sur le plan financier ainsi que de l'armement militaire.

Le MJIP ne reconnaît pas Israël et appelle à la lutte armée contre cet envahisseur. En 1987 lors de la première Intifada, dans les années 90 puis lors de la seconde Intifada le mouvement a multiplié les attaques contre des positions militaires israéliennes et même contre des civils. En effet le mouvement voit en Israël une force occupante colonialiste illégitime et prône l'usage de la violence comme moyen de lutte. Ces dernières années le mouvement selon la journaliste Gil (2020) :

ces dernières années, la mouvance a fait preuve d'une force de frappe presque égalable à celle du Hamas. Dans la Bande de Gaza, le Jihad Islamique a aujourd'hui les moyens de mener seul des attaques de grandes ampleurs. En

juin 2019, Ziad Al-Nakhalah a affirmé que le MJIP pourrait lancer en direction d’Israël environ 1 000 roquettes par jour pendant un mois.

Le MJIP travaille généralement en coordination avec Hamas, et lancent parfois des actions armées communes. Comme le Hamas, le MJIP est considéré par Israël, les Etats-Unis et L’Union Européenne comme groupe terroriste (idem).

Ce qu’en dit le droit international

Le droit international reconnaît la résistance comme un droit pour tout peuple colonisé ou opprimé.

*Selon le Protocole additionnel “ aux **Conventions de Genève** (1949), tous les peuples ont droit, en vertu du droit humanitaire international, à des luttes armées de libération nationale. Le peuple palestinien a même été spécifiquement cité dans la **Résolution 2787** de l’Assemblée générale des Nations unies en 1971 :*

Réaffirmant les droits inaliénables de tous les peuples, notamment de ceux du Zimbabwe, de Namibie, de l’Angola, du Mozambique et de Guinée (Bissau), ainsi que du peuple palestinien, à la liberté, l’égalité et l’autodétermination et la légitimité de leur lutte pour recouvrer ces droits.

Aussi, selon le droit international (**Résolution 3314** de l’Assemblée générale des Nations unies (AGNU) de 1974), l’occupation militaire d’un territoire étranger par un Etat est inacceptable.

Le 29 novembre 1978, l’Assemblée générale des Nations unies (**Résolution A/RES/33/24**) réaffirme le droit à la lutte armée:

“La légitimité de la lutte des peuples pour l’indépendance, l’intégrité territoriale, l’unité nationale et la libération de la domination coloniale et étrangère et de l’occupation étrangère par tous les moyens disponibles, en particulier la lutte armée”.

Dans Le Figaro et Le Parisien

« « Le Hamas salue son héros martyr Ibrahim al-Akari de même que les héros-martyrs Abdelrahmane Shalodi et Mouataz Hijazi » a indiqué le mouvement islamiste dans un communiqué, en référence aux auteurs récents d'attaques à Jérusalem. Cet attentat à la voiture bélier est le deuxième à Jérusalem en l'espace de seulement deux semaines » (Le Figaro, 05/11/2014)

« le Jihad islamique , deuxième mouvement islamiste dans les Territoires Palestiniens a annoncé que l'auteur de l'attaque était un de ses membres » (Le Parisien, 03/10/2015)

« Mahmoud Zahar, figure de proue de la ligne dure du mouvement islamiste Hamas, au pouvoir à Gaza, avait appelé les Palestiniens à « prendre les armes » en Cijordanie occupée et à Jérusalem pour défendre l'Esplanade des Mosquées » (Le Parisien, 03/10/2015)

Nous avons vu que les deux mouvements Hamas et Jihad islamiques se revendiquent comme des mouvements de résistance « islamiques » contre l'occupation israélienne. Le Hamas est l'acronyme du «mouvement de résistance islamique » en arabe. Tout comme pour le Jihad islamique est un mouvement de résistance contre l'occupation israélienne. « Islamique » et non « islamiste ».

Or dans les journaux français les mouvements de résistance sont tous deux désignés comme mouvements « islamistes ».

Le TLFi définit l'islamisme comme « la religion des musulmans » (Centre national de ressources textuelles et lexicales). De création française, « islamisme » est employé depuis le XVIIIème siècle par Voltaire pour remplacer le mahométisme pour parler de la religion des musulmans : l'islam. Cet usage n'est cependant plus d'actualité.

Le praxème « islamisme » renvoie aujourd'hui au fanatisme musulman. Il est selon Karima Ait Dahmane (2005 :214) « caractérisé par la brutalité d'une foi folle et la soif du butin ».

Observons le champ praxématique lié à « islamisme » :

Le champ praxématique lié au praxème « islamisme » est celui du fanatisme et de la violence. Nous relevons les praxèmes : « islamistes », « attaques », « attentats ».

Ainsi, nous constatons que les mouvements de résistance palestiniens ne sont pas désignés comme groupes terroristes comme ils sont considérés par l'Union Européenne

Ainsi, les actions de ces groupes sont résumées à des attaques fanatiques, relevant de la religion musulmane. Toute intention politique ayant pu mener les Palestiniens à se révolter ou à intégrer ces groupes de résistance est exclue.

Dans EL Watan et Liberté

« Les points de passage peinent à être rouverts faute de consensus palestinien sur leur gestion : après un accord de réconciliation historique en avril, le Hamas islamiste s'est engagé à céder le pouvoir à l'Autorité palestinienne, notamment pour le contrôle des frontières » (El Watan, 09/11/2014)

« Al khalil, bastion en Cisjordanie du mouvement islamique Hamas, est une poudrière où 500 colons israéliens vivent parmi les Palestiniens derrière miradors et barbelés sous haute protection de l'armée » (El Watan (31/10/2015)

« Hier, de jeunes Palestiniens ont également manifesté dans la bande Ghaza à l'appel du Hamas et du Jihad, les forces islamistes qui dominent les territoires » (El Watan (31/10/2015)

« L'attaque d'hier, qui a coûté la vie à quatre Israéliens et à deux Palestiniens, froidement abattus par la police à son arrivée sur les lieux. L'attaque, qui n'a pas été revendiquée dans l'immédiat, a également fait neuf blessés, dont cinq se trouvaient dans un état critique, selon les secours. Si Mahmoud Abbas a

condamné l'attentat, les deux principaux mouvements islamistes palestiniens, le Hamas et le Jihad islamique, l'ont, eux, salué. » (Liberté, 09/11/2014)

Contrairement à ce que nous aurions pu croire, les journaux algériens désignent également le Hamas et le Jihad islamique comme « islamistes » et non comme groupes de résistance.

Hormis cela, les attaques revendiquées par ces deux mouvements ne sont pas rapportées dans les articles qui constituent notre corpus.

Si « islamistes » renvoie au fanatisme musulman, on ne sait si dans les journaux algériens les actions de ces groupessont représentés comme des actes de résistance ou de fanatisme religieux.

2. L'Autre juif

2.1.Désignations et représentations de l'Autre juif

C'est parce que la colonisation israélienne des Territoires palestiniens a été l'occasion pour certains groupes de religieux juifs de justifier cette entreprise au nom de la religion ; qu'il nous a semblé indispensable pour comprendre l'altérité religieuse d'aborder la notion d'occupation et de colonisation. Nous voudrions comprendre comment est nommé et représenté l'Autre juif, et dans quel contexte ces désignations sont construites, quelles représentations en découlent ?

Avant d'entamer notre analyse il convient de rappeler qui sont les intégristes religieux juifs et quelle relation les lie avec les colons et le gouvernement israélien.

2.1.1. Rappel du contexte politico-religieux israélien

Les tendances extrémistes du judaïsme existent au sein de la société israélienne comme chez les membres de la diaspora juive. Des tendances qui se traduisent par un clair radicalisme. Etant initialement un projet politique, la colonisation israélienne des Territoires palestiniens, apparue des la fin des années

1960, a été l'occasion pour les groupes et formations extrémistes juifs de s'adopter cette notion au nom du devoir religieux.

La guerre israélo-arabe de 1967 a permis à l'intégrisme juif de se régénérer en considérant les nouvelles conquêtes territoriales israéliennes comme un signe de Dieu prouvant la légitimité de la création inéluctable du Grand Israël comme l'explique Barah

Dans leur conception, la volonté de Dieu ne pouvant être étrangère à une telle réussite, il convient donc de préserver ces territoires et de les peupler dans l'attente du Messie en terre d'Israël : le sionisme messianique trouvait ainsi son premier point d'ancrage concret en Israël (Mikaïl 2005 :94)

En 1970, le rabbin Meir Kahana crée la LDJ (Ligue de défense juive) à travers laquelle il préconise une idéologie anti-arabe prônant pour Israël un programme raciste, et fait son entrée au parlement israélien (Knesset) en 1984. Barah (2005) rapporte que parmi ses discours : « La Bible ne nous interdit pas de tuer, seulement d'assassiner » ; « Tout Arabe est un Arabe fier, un bon nationaliste et, de ce fait, il est opposé à l'existence de l'Etat d'Israël » ; « Les terroristes palestiniens sont les nazis d'aujourd'hui » ; « Il sera interdit aux non-juifs d'habiter Jérusalem » ou encore « vivre en Israël est un devoir ordonné par Dieu » (Barah :2005 : 92)

Cette idéologie influence plusieurs tenants de l'orthodoxie juive, parmi eux Ygal Amir, intégriste juif qui assassina le Premier ministre israélien Yitzhak Rabin le 4 novembre 1995 car considéré comme « compromis par les accords de paix d'Oslo ». (Idem : 94)

Avant d'émigrer en Israël, Kahana avait autrefois été actif aux Etats-Unis où il avait créé d'autres ligues et organisations semblables à la LDJ prônant la spécificité juive et répondant son idéologie raciste au sein de la diaspora juive des Etats-Unis et en Europe et provoquant plusieurs actions violentes pour faire valoir ses objectifs.

Selon Barah Mikhaïl (2005), il serait difficile d'aborder les caractéristiques de l'intégrisme religieux israélien tant il se confond avec le qu'on le définisse comme idéologie politique ou comme résultat d'une conviction religieuse :

C'est pourquoi il faut ici envisager la question de l'intégrisme juif non pas en fonction de la liberté et des droits susceptibles d'être reconnus par les franges de la société israélienne aux Arabes de Palestine, mais plutôt selon le degré de violence éventuelle, aussi bien verbale que physique, qui accompagne les convictions religieuses et l'intransigeance prônées par les juifs ultraorthodoxes, qu'ils vivent en Israël ou fassent partie de la diaspora. (Barah, 2005 :95)

Après la guerre d'octobre 1973 entreprise par la Syrie et l'Egypte contre Israël la population israélienne comprend qu'elle n'est pas à l'abri des risques d'attaques et que son Etat n'est pas invincible, d'où la consolidation de la notion de « repentir » au sein de la société et de remplacer la dénomination d' « Etat d'Israël » par une dénomination à connotation religieuse qui renforcera l'adhésion des Israéliens à cet état censé représenter un « refuge exclusif », on parlera désormais de « la terre d'Israël » (idem :96)

En 1974, un premier mouvement (Goush Emounim) se forme et appelle à se dégager du laïcisme de l'Etat d'Israël et prône la rédemption de la société israélienne. Cette organisation prétend le devoir religieux de rejudaïser la Palestine à tout prix : colonisation, militantisme, préservation des territoires occupés au dépend des Arabes sans compter la pression sur le gouvernement israélien. D'autres mouvements répondant au même objectif se répandent dont celui de *haredim* plus connus sous le nom de « ultraorthodoxes » et dont l'influence, nous le verrons, n'est pas sans impact sur la politique israélienne. Les ultraorthodoxes se subdivisent en deux groupes, un premier groupe établi en Israël et qui participe à l'édification de l'Etat alors que le deuxième groupe établi en majorité aux Etats-Unis sont antisionistes car selon leurs percepts religieux, seule une intervention de Dieu pourrait autoriser les juifs à retourner en terre sainte. (idem :97)

Les *haredim* créent leur propre parti en 1912 avec pour devoir de combattre le laïcisme en lui substituant des règles répondant à la religion juive. En 1970, ils intègrent la Knesset.

Arrivé au pouvoir en 1977 et afin de bénéficier d'une majorité parlementaire le Likoud s'allie aux *haredim* qui progressivement investissent la scène gouvernementale israélienne ce qui fait que le balancier politique oscille entre une tendance laïque d'une part et ultraorthodoxe d'autre part qui donne naissance à quatre formations légales de la scène politique dont trois participent de façon active à la sphère nationale législative et même exécutive.(idem)

2.1.2. Colonisation et intégrisme religieux juif

Pour comprendre l'intégrisme religieux juif, il est nécessaire de revenir sur la la notion des Territoires palestiniens occupés. Rappelons qu'en 1967, le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies adopte la résolution 242 appelant au retrait des forces armées israéliennes des Territoires occupés. Cependant, Israël refuse de s'y conformer et continue de mener une politique de colonisation qui encouragera les discours orthodoxes alors en vogue.

La colonisation engendre des affrontements entre Palestiniens chassés de leurs terres et des occupants qui, encouragés par l'Etat hébreux, justifient leurs actions par le « devoir religieux ». Cette politique engendre la naissance de plusieurs autres mouvements et partis extrémistes qui deviendront incontournables dans la formation des alliances parlementaires (idem : 98)

Nous l'avons expliqué, l'intégrisme juif pour mener à bien ses objectifs de rejudaïsation utilisent tous les moyens. La violence de la colonisation encouragée par celle de l'armée d'occupation qui sans se soucier du droit international commet des abus flagrants pour assurer le bien-être des colons, les terres sont pillées, les oliviers des paysans arrachés dans le seul but de procéder à la « sécurisation » des colonies ou des routes. Outre cela, des maisons sont détruites

et des habitants palestiniens sont privés d'eau et d'électricité et chassés de leurs terres qu'on octroie aux colons. Il faut aussi parler des détentions administratives arbitraires et sans jugements qui peuvent durer des années ainsi que des assassinats ciblés comme nous le verrons dans les extraits analysés de notre corpus.

Ainsi, les colons des Territoires bénéficient, par la mansuétude gouvernementale affichée de tout temps à leur égard, d'un encouragement non négligeable pour l'endossement de méthodes violentes. Dénî et dédain, intolérance, et surtout brutalité sont autant de comportements qui les animent régulièrement dans leurs rapports avec les Palestiniens, qui plus est sans qu'une telle attitude puisse systématiquement être mise au compte d'une logique de représailles directes vis-à-vis du camp adverse (Barah, 2005 :99).

Quand à la violence des colons intégristes juifs des Territoires occupés, elle se caractérise essentiellement par des saccages et pillages des terres, par le harcèlement et les provocations envers les Palestiniens sur leurs propres terres et procèdent parfois même à des enlèvements de Palestiniens.

Ces groupes ultraorthodoxes sont encouragés et protégés par le gouvernement qui se soucie de préserver sa majorité parlementaire sur lequel ces groupes exercent une réelle pression notamment concernant les colonies. En effet, lors du projet de démantèlement des colonies de la bande de Gaza, les partis intégristes s'y sont violemment opposé n'hésitant pas à adresser des menaces au premier ministre de l'époque Ariel Sharon.

Le Parti national religieux a aussi décrété que tout démantèlement de colonies serait contraire aux préceptes religieux de la Torah considérant la terre comme un don divin. Pour conséquences, lors des premières tentatives d'évacuation en 2002 les colons n'ont pas hésité à utiliser leurs armes à feu face aux troupes de l'armée israélienne.

2.2.L'Autre juif dans les journaux algériens

Pour désigner l'Autre juif, les praxèmes religieux employés sont tantôt « juifs » tantôt « extrémistes juifs ». L'emploi de ces praxèmes varie selon le contexte du déroulement des événements.

Notre corpus montre que, comme pour le praxème « musulmans », « juifs » n'est employé que pour désigner une catégorie d'individus de confession juive. Aucun autre programme de sens n'a pu être observé dans notre analyse.

Le dictionnaire Larousse en ligne définit « juif » comme « personne qui professe la religion judaïque. ». C'est en effet le même programme de sens que nous pouvons observer à travers les articles d'El Watan et de Liberté. Dans nos exemples, « juifs » est employé pour désigner un lieu de culte, une fête religieuse juive ou un groupe de personnes de confession juive. Aucune connotation péjorative n'a pu être relevée quant à l'emploi de cette désignation de l'altérité religieuse.

« les juifs ont entamé les commémorations de Tisha Beav, qui marque dans leur calendrier la destruction des deux temples qui se trouvaient sur l'Esplanade — le Mur des Lamentations en contrebas des mosquées en est le dernier vestige » (El Watan, 27/07/2015)

« Le jeune juif israélien, poignardé près de l'une des gares de Tel-Aviv, a été transporté dans un état critique à l'hôpital, ont indiqué les secours. » (Liberté, 11/11/2014)

Cependant, il est à noter que la désignation de l'altérité religieuse est très peu présente dans les journaux algériens. L'Autre israélien n'est pas désigné par son appartenance religieuse qu'en contexte de culte.

2.3.L'Autre juifs dans les journaux français

Dans les journaux français tout comme dans les journaux algériens nous pouvons noter la dichotomie juif/extrémistes juifs pour désigner l'altérité religieuse juive.

Comme le montrent les exemples ci-dessous, le praxème « juif » est employé pour désigner des personnes de confession juive dans un contexte lié à leur appartenance religieuse ainsi qu'à leur droit de se rendre sur l'Esplanade des Mosquées. Les praxèmes qui apparaissent à côté de « juifs » sont « fidèles » « droit », « fête », « visites » et « prier ».

Ainsi, « juifs » désigne une catégorie de juifs s'adonnant à leurs rites religieux, en contexte de fête religieuse ou voulant se rendre sur l'Esplanade des Mosquée comme le statu quo les y autorise. Le contexte dans lequel apparaissent ces praxèmes est un contexte paisible n'impliquant aucune violence de la part des juifs.

« À l'occasion de la nouvelle année du calendrier juif, et comme les y autorise le statu quo, des groupes de juifs se sont rendus sur l'esplanade » (Le Figaro, 13/09/2015)

« Les Palestiniens dénoncent les visites de plus en plus fréquentes de juifs sur le site comme des provocations. » (Le Parisien, 05/11/2014)

Cependant, les exemples suivants montrent que dans les journaux français les « juifs » sont représentés comme victimes. Dans la plus part des exemples il s'agit en effet de juifs voulant prier ou célébrer leurs fêtes religieuses sur l'esplanade désignée et représentée par les journaux français comme lieu sacré pour les juifs, or si aucune violence émanant des « juifs » n'est rapportée, ils sont néanmoins représentés comme subissant la violence et « l'intolérance » des Palestiniens qui viennent gâcher leurs célébrations religieuses sur un site qui selon les locuteurs journaliste leur reviendrait aussi de droit et ce en provoquant des affrontements et des heurts.

« Ces visites sont souvent l'occasion d'affrontements. Les juifs ont le droit de se rendre sur l'esplanade mais pas d'y prier. Soukkot la fête des cabanes, qui débute dimanche soir et dure huit jours attire traditionnellement de nombreux Israéliens dans la vieille ville de Jérusalem. (Le Figaro 28/09/2015)

« Des heurts ont opposé lundi pour le deuxième jour consécutif Palestiniens et policiers israéliens sur l'Esplanade des Mosquées à Jérusalem, après le début du nouvel an hébraïque qui voit les juifs affluer vers ce troisième lieu saint de l'islam. Sur l'esplanade même, également révéérée par les juifs comme le mont du Temple, les violences ont éclaté lorsque les policiers, entrés sur le site, ont essuyé des jets de pierres de la part de jeunes musulmans masqués, selon la police. » (Le Parisien, 14/09/2015)

« Les heurts ont commencé quand des fidèles juifs ont accédé à l'esplanade par une rampe prévue à cet effet (...) des dizaines de Palestiniens ont commencé à jeter des pierres et des fusées éclairantes sur les policiers qui protègent les visiteurs juifs » (Le Parisien, 08/10/2014)

Ainsi Dans Le Parisien et Le Figaro le praxème « fidèles » ainsi que le contexte montre que les juifs sont représentés comme étant pacifiques et ne sont désignés qu'en contexte de culte religieux ou de simple visite sur l'Esplanade des Mosquées. Parallèlement nous remarquons un procédé de victimisation. Les juifs sont représentés comme victimes de la violence et de l'intolérance des musulmans qui n'acceptent pas leur présence sur un lieu de culte musulman qui, selon les juifs et les journaux français, serait aussi un lieu de culte sacré pour les juifs (Mont du Temple). Les juifs sont représentés comme victimes des violences et des attaques « inexplicables » des Palestiniens à leur encontre.

2.4.L'Autre extrémiste juif

Nous nous intéressons dans notre corpus au praxème « extrémistes juifs » qui renvoie à une catégorie de juifs intégristes et ultraorthodoxes que nous avons présentés dans le rappel du contexte politico-religieux.

Dans El Watan et Liberté

« Ces affrontements ont été provoqués par le projet d'extrémistes juifs de se rendre massivement sur ce haut lieu saint de l'islam pour signifier leur soutien à Yehuda Glick, une figure de la droite ultranationaliste juive qui milite pour le droit des juifs à prier sur l'Esplanade des Mosquées. » (El Watan, 06/11/2014)

« La tension autour de la mosquée d'Al Aqsa, troisième lieu saint de l'islam, est montée d'un cran, suite aux provocations des extrémistes juifs qui ont récemment multiplié les visites sur le site, déclenchant de violents affrontements et entraînant une fermeture d'une journée de l'esplanade. » (Liberté, 01/11/2014)

« des extrémistes juifs avaient brûlé vif un adolescent palestinien de Jérusalem-Est, assurant agir par vengeance après le meurtre de trois Israéliens. » (Liberté, 19/11/2014)

Comme nous pouvons le constater la désignation « extrémistes juifs » renvoie à un contexte de violence.

Dans ces exemples, « extrémistes juifs » désigne un groupe de juifs provocateurs de violence qui réclament un changement du statu quo pour pouvoir prier sur l'Esplanade des Mosquées qui nous l'avons vu, si elle est considérée par les juifs comme leur premier lieu saint, pour El Watan et Liberté Al Aqsa représente un lieu saint musulman sacré.

Ces exemples montrent aussi que les extrémistes juifs sont désignés comme étant les provocateurs de la violence par leurs intrusions et appels à judaïser l'Esplanade des Mosquées. Ils sont protégés par la police israélienne et exercent une forte influence sur le gouvernement israélien.

Aussi les extrémistes juifs sont représentés comme étant des assassins qui ont recours à des méthodes atroces comme le montre l'exemple de l'adolescent palestinien brûlé vif.

Ainsi, dans El Watan et Liberté, les locuteurs journalistes algériens ne font pas d'amalgame et distinguent entre « juifs » et « extrémistes juifs ». La violence n'est pas généralisée à toute une religion. En effet, les radicaux commettant des crimes et provocateurs de violence sont désignés comme extrémistes et non comme juifs. Cette catégorisation n'est pas stéréotypée et ne porte pas de jugements à valeurs péjoratives envers l'Autre juif mais seulement envers une catégorie de juifs intégristes connus pour être de violents fanatiques comme le confirme l'auteur :

il faut ici envisager la question de l'intégrisme juif non pas en fonction de la liberté et des droits susceptibles d'être reconnus par les franges de la société israélienne aux Arabes de Palestine, mais plutôt selon le degré de violence éventuelle, aussi bien verbale que physique, qui accompagne les convictions religieuses et l'intransigeance prônées par les juifs ultraorthodoxes, qu'ils vivent en Israël ou fassent partie de la diaspora (Barah, 2005 :95).

Nous pouvons cependant observer que la désignation « extrémiste juifs » n'est pas très redondante. Pour désigner les radicaux juifs s'attaquant à des Palestiniens, El Watan et Liberté favorisent plutôt l'emploi de « colons » car en utilisant la désignation « extrémistes juifs », les auteurs journalistes rendraient en quelque sorte leurs agissements comme « exceptionnels » et minoritaires. Or ce n'est pas le cas, d'ailleurs en Palestine, les colons représentent la principale facette de l'intégrisme religieux juif, nous le verrons dans ce qui suit.

Dans Le Figaro et Le Parisien

« extrémistes juifs » s'oppose à « juifs » dans son contexte d'emploi. La désignation « extrémistes juifs » n'est employée que pour désigner une catégorie de juifs intégristes s'adonnant à la violence ou ayant commis des crimes.

« Les crispations ont été exacerbées par l'assassinat d'un jeune palestinien par des extrémistes juifs début juillet et par l'offensive israélienne de la bande de Gaza » (Le Parisien, 08/10/2014)

« un adolescent palestiniens brulé vif le 2 juillet après avoir été enlevé et brûlé vif le 2 juillet à Jérusalem-Est par un groupe d'extrémistes juifs » (Le Figaro, 23/10/2014)

Ainsi on peut penser qu'en précisant la catégorie de juifs dont il s'agit les journaux français emploient cette désignation pour éviter tout amalgame et généralisation de la violence à toute une religion ou à tout un peuple.

2.4.1. Une minorité d'extrémistes juifs

Dans Le Figaro et Le Parisien, les extrémistes juifs sont désignés comme étant une « minorité » non représentative d'Israël et non inquiétante, réclamant le droit de prier sur l'Esplanade des Mosquées.

Or nous l'avons vu précédemment, les extrémistes juifs, s'ils sont une minorité, il n'en demeure pas moins qu'ils exercent une pression non négligeable et participent activement à la prise de décisions du gouvernement israélien.

Selon (Barah, 2005) les ultraorthodoxes établis en Israël (haredim) justifient leur présence par le devoir religieux de combattre toute laïcisation pour établir

des règles reposant sur corpus religieux juif. Afin de mettre en œuvre leur projet, ils intègrent la scène politique et créent leur parti en 1912 pour intégrer ensuite la Knesset en 1970.

Selon l'auteur (idem) en 1977 alors que le Likoud arrive au pouvoir il s'allie aux ultraorthodoxes pour d'obtenir une majorité parlementaire stable. Ils refusent de bénéficier de portefeuille ministériel se contentant d'abord de quatre siège à la Knesset et ce n'est que progressivement qu'ils investissent la scène gouvernementale : « Le balancier politique israélien penche ainsi régulièrement vers la droite, polarisant la réalité de la vie politique entre deux tendances majeures mais non exclusives : laïque d'une part, ultraorthodoxe de l'autre. »

Selon Barah (2005), quatre formations politiques issues du mouvement ultraorthodoxes font partie de la sphère politique israélienne dont trois participent activement à la sphère législative et exécutive d'Israël. Des formations comme le Parti national religieux ou le *Shas* ont aujourd'hui un rôle politique conséquent, poussant ainsi le *Likoud* à prendre en compte leurs décisions pour pouvoir préserver leur majorité parlementaire.

« Palestiniens et musulmans s'inquiètent des revendications de plus en plus pressantes d'une **minorité** juive extrémiste qui réclame le droit de prier sur l'esplanade » (Le Parisien, 14/11/2014)

« Mais depuis quelques mois, une **minorité** d'activistes nationalistes religieux sont partis en guerre contre elles (règles du statu quo), en prenant ainsi le risque d'un **embrasement général** avec les Palestiniens, la minorité d'Arabes israéliens et plus **d'un milliard de musulmans** dans le monde ». (Le Figaro, 06/11/2014)

On peut voir que « extrémistes juifs » renvoie à une minorité et représentent la violence des intégristes juifs comme étant limitée à un groupe restreint et dont les agissements sont donc si l'on peut dire « négligeables ». D'ailleurs nous n'avons pas pu relever plus d'exemples d'emploi de cette désignation en contexte de

violence. L'emploi de la désignation « extrémistes juifs » renvoie le plus souvent à leurs appels à changer le statu quo pour pouvoir prier sur l'Esplanade des Mosquées, ce qui rend leur agissements négligeables et donc la réaction des Palestiniens exagérée.

En réduisant la catégorie d'extrémistes juifs à une minorité, les agissements de ces derniers sont alors minimisés et représentés comme « insignifiants » face à la menace que constitue « plus d'un milliard de musulmans dans le monde ».

Aussi les articles des journaux français se caractérisent par l'omission d'informations importantes nécessaires à la compréhension et à la bonne interprétation de l'information relayée. Limiter les agissements des extrémistes juifs à des appels à changer le statu quo revient à omettre d'autres agissements violents plus graves encore tels que la colonisation, les pillages, les incendies d'oliviers, les jets de pierres et les crimes, la destruction d'habitations, etc.

La violence des intégristes juifs des Territoires occupés, que caractérise exactions, saccages et pillages de champs, ou encore harcèlements divers à l'encontre des Arabes de Palestine, est porteuse de plus d'un motif d'inquiétude. Il n'est ainsi pas rare de voir des Palestiniens procédant à la cueillette d'olives dans leurs propres champs être surpris par les tirs à vue de colons. De même, le fait pour ces derniers de pouvoir s'organiser en bandes et de procéder à la persécution, au harcèlement, voire à l'enlèvement de certains Palestiniens semble aujourd'hui avéré. (Barah, 2005 :99)

Les journaux français omettent le fait que cette minorité ne fait pas que revendiquer. Ils exercent un pouvoir important et participent à toutes les décisions législatives et exécutives au sein du parlement israélien. Les autres formations politiques dépendent des ces extrémistes juifs dits ultraorthodoxes qui leur permettent d'exister en leur procurant une majorité parlementaire.

2.5.Le colon juif

Dans le cadre de l'analyse de l'altérité religieuse au sein du conflit israélo-palestinien, on ne saurait passer outre le praxème « colons » et ce car les colons sont indissociables de l'intégrisme religieux juif.

En effet, Parmi les différentes catégorisations de l'Autre israélien nous retrouvons la nomination « colons juifs » qui désigne les juifs vivant dans les colonies construites après 1969.

L'intégrisme juif, présent tant chez les colons qu'au sein de certaines franges minoritaires de la société israélienne, ne pourrait pourtant opérer un repli conséquent qu'à compter du moment où il se verrait contré par une action gouvernementale forte et déterminée (Barah Mikail, 2005 :101).

Ci-dessous des exemples extraits d'El Watan et de Liberté :

« cette tension est née, rappelle-t-on, des assauts, pendant une semaine, contre la mosquée Al-Aqsa par des colons juifs protégés par les unités de l'armée d'occupation israélienne. Ces attaques et incursions se sont intensifiées sur l'Esplanade des Mosquées, troisième lieu Saint de l'islam, avec la célébration du nouvel an juif la semaine dernière. » (El Watan, 23/09/2015)

« colons » dérivé de « colonialisme » véhicule des connotations péjoratives au caractère illégal et illégitime. En effet, selon le droit international, la Palestine est un pays occupé et toute implantation d'habitants est considérée comme illégale.

Le terme « colonialisme », péjoratif, a servi aux intellectuels du tiers-monde, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, à dénoncer les violations du droit des peuples colonisés à l'auto-détermination et à exiger leur souveraineté et la fin de l'ère des empires coloniaux (décolonisation) (Le Monde diplomatique).

Comme pour « extrémistes juifs », « colons juifs » est également employé en contexte de violence.

Si dans les journaux français il est dit que les musulmans attaquent et refusent la présence des juifs sur l'esplanade, dans El Watan, ce sont les colons juifs qui attaquent et provoquent les musulmans sur leur lieu de culte.

D'autre part, les colons juifs sont présentés comme étant des extrémistes meurtriers. Les journaux algériens n'hésitent pas à dénoncer les crimes barbares de colons israéliens appuyés et protégés par la police israélienne, le pillage, les incendies et les destructions de maisons.

Comme le montrent les exemples suivants, El Watan et Liberté véhiculent une représentation des colons comme assassins d'enfants et comme procédant à des méthodes de meurtre barbares comme en brûlant vifs un bébé et ses parents ainsi qu'un adolescent, ou encore en tirant à balle réelle sur un jeune de 18 ans qui ne faisait que passer.

« Ces colons sont connus pour être des fanatiques et des extrémistes. » (El Watan, 23/09/2015)

« Dès le matin (...) un colon israélien a surpris un jeune Palestinien de 18 ans, qui passait par là, en tirant sur lui quatre balles, qui est mort sur le coup » (El Watan, 18/10/2015)

« Quant à l'adolescent de Djebel El Moukaber, Moataz Aawissat, (...) selon le média israélien Yedioth Ahronoth, il a été tué lorsqu'un colon est allé avertir des soldats israéliens postés à 200 mètres que l'enfant « portait un cartable et riait ». le soupçonnant de porter des explosifs, ils n'ont pas hésité à l'abattre. » (El Watan, 18/10/2015)

« fin juillet des colons israéliens avaient brûlé vif un bébé Ahmed Dawabcheh, dont le père et la mère ont succombé à leurs blessures, contractées dans l'incendie de leur maison. (El Watan, 03/10/2015)

« Hier (...) des colons israéliens ont attaqué et brûlés les maisons et les champs des Palestiniens, tout comme ils ont mené la même opération de destruction à Hébron, au sud de la Cisjordanie occupée, a rapporté le Centre palestinien

d'information. Les colons ont été appuyés par les services de sécurité israéliens qui ont usé de bombes lacrymogènes et de grenades assourdissantes pour les disperser et les faire fuir, ont rapporté des témoins. » (Liberté, 15/10/2015)

Ainsi, de par le programme de sens que le praxème « colons » véhicule et de par son étiquette signifiante à valeurs péjoratives, mais aussi par le récit des crimes déplorables, une représentation des colons juifs comme barbares, extrémistes et dont la présence est illégitime et illégale.

D'autre part, la désignation « citoyens palestiniens » s'oppose à celle de « colons » par le fait même de sa légitimité, en effet être citoyen c'est appartenir à un pays, ils sont reconnus comme habitants de la Palestine quand les colons sont considérés comme intrus, comme illégitimes en Palestine.

« L'annonce de la mort de Mohamed El Qawasmi et de Bayan Aassila, à El Khalil, a déclenché des heurts violents dans le centre-ville entre des jeunes citoyens et des soldats de l'occupation israélienne qui ont répondu aux jets de pierres par une pluie de bombes lacrymogènes, de bombes assourdissantes et des balles en caoutchouc. » (El watan 18-10-2015)

« Les agressions des soldats israéliens et des colons armés contre les citoyens palestiniens se sont poursuivies durant la journée d'hier. » (El Watan, 03, 10, 2015)

Aussi le contexte d'emploi de « citoyens palestiniens et de « colons juifs » confirme cette opposition entre citoyens originaires et légitimes de Palestine et « colons » et « occupation ». En effet ces praxèmes sont employés dans un contexte de violence afin de délégitimer l'Autre israélien représenté comme « colon » et « occupant » illégal et illégitime en Palestine.

Hormis ce fait, les journaux algériens ne font pas d'amalgame, on ne peut parler de catégorisation globalisante ou d'amalgame puisque les locuteurs journalistes distinguent entre juifs et extrémistes juifs/colons. Dans un contexte de violence si les actes de violence sont perpétrés par des acteurs extrémistes ou

des colons extrémistes ils sont nommés comme tels et non comme « juifs », le praxème « juif » n'étant employé, nous l'avons vu, que pour désigner des individus de confession juive ou pratiquant des rites religieux en dehors de tout contexte de violence.

Nous ajouterons que El Watan et Liberté privilégient la désignation « colons » plutôt que celle de « extrémistes » et ce car « colons » renvoie à la colonisation illégale des terres palestiniennes et permet de dénoncer non pas des crimes religieux mais les crimes de l'occupation et du colonialisme israéliens.

Dans Le Figaro

Dans Le Figaro, contrairement aux journaux algériens, les praxèmes utilisés pour désigner les israéliens sont « citoyens israéliens » et « habitants de Jérusalem ». Des praxèmes qui légitiment leur présence malgré qu'il s'agisse dans les exemples cités de territoires palestiniens occupés et annexés par Israël.

« Benyamin Netanyahou a prié ses **concitoyens** d'«être en état d'alerte maximale». Il a promis d'installer des caméras de surveillance le long des routes de Cisjordanie et des portiques détecteurs de métaux à l'entrée de la Vieille Ville de Jérusalem, dont le maire appelle les **habitants** qui possèdent une arme à s'en munir en sortant de chez eux. » (Le Figaro, 08-10-2015)

« habitants » est un praxème intéressant puisqu'il renvoie à un interdiscours que l'on retrouve dans les médias ainsi que dans le discours politique français.

Selon le dictionnaire « habitant » désigne un être vivant qui réside dans un lieu déterminé. Ainsi un habitant ne peut exister que par rapport à ce lieu qui doit obligatoirement être indiqué par la situation d'énonciation ou le co(n)texte. Le praxème « habitant » désigne donc un rapport entre un lieu et une personne.

Dans les médias français, le praxème « habitants » désigne habituellement les personnes peuplant des zones sensibles (quartiers, banlieues, cités) et devant subir la violence des « jeunes de quartiers ». Il s'agit alors d'un programme de sens dit de « victimisation ». (A. Cassanas & al, 2007 :66)

Actualisé selon notre contexte, « habitant » renvoient aux Israéliens vivant à Jérusalem-Est occupée et annexée par Israël et plus précisément la vieille ville de Jérusalem où une « vague de violence » a été recensée.

Nous retrouvons également le réseau sémantique de la « victimisation », les « habitants » devant subir la violence et l'insécurité dues aux « attaques aux couteaux » et « jets de pierres » à tel point que le maire de Jérusalem appelle les « habitants de Jérusalem » à se munir d'armes pour se défendre quand Netanyahu « prie » ses « concitoyens » à rester vigilants et promet l'installation de caméras et de détecteurs de métaux à l'entrée de la ville pour veiller à leur sécurité.

Selon le dictionnaire Larousse en ligne « citoyen » désigne toute: «Personne jouissant, dans l'Etat dont il relève, des droits civils et politiques, et notamment du droit de vote (par opposition aux étrangers) ».

Comme « habitants », « concitoyens » souligne la légitimité et le droit des Israéliens de vivre en ces territoires.

Le praxème « colons » n'apparaît que deux fois dans notre corpus et en fin d'article.

« Les attaques de colons contre des villages palestiniens contribuent à entretenir la tension, selon Médecins du monde, qui dénonce la multiplication récente de jets de pierres, d'incendies d'oliviers et d'attaques contre des maisons. L'armée israélienne, qui dit surveiller de près les extrémistes juifs depuis qu'un incendie criminel a coûté la vie à un enfant d'un an et demi et à ses parents à Douma, craint plus que tout qu'une attaque de colons tourne mal. » (Le Figaro, 08/10/2015)

Ne parler de colonisation qu'en fin d'article et seulement deux fois est un procédé de mise en arrière plan qui fait que l'information devient occultée.

Pour désigner les Palestiniens, les praxèmes employés sont « manifestants », « émeutiers » et « musulmans ». Nous notons que les praxèmes « habitants » et

« citoyens » n'apparaissent pas pour désigner les Palestiniens pourtant ces derniers sont aussi des individus occupant le même lieu (Jérusalem-Est).

Dans Le Figaro, le praxème « habitants » est donc exclusif aux israéliens « victimes » vivant dans de l'insécurité due aux attaques des Palestiniens.

Il est fréquent que dans le discours politico-médiatique français, le praxème « habitants » s'oppose au praxème « perturbateurs », « jeunes de quartiers » ou encore « délinquants ». Dans notre cas, le praxème « habitant » s'oppose à celui de « assaillants » qui désigne les Palestiniens et que l'on retrouve deux fois dans le même article.

« Ces actes, tout comme la majorité des attaques recensées depuis le début de l'actuelle vague de violences, semblent avoir été perpétrés par des assaillants isolés » (Le Figaro, 08-10-2015)

« L'assaillant a été abattu par un officier de l'armée de l'air. » (Le Figaro, 08/10/2015)

Ainsi pour désigner les Israéliens vivant en Territoires Palestiniens occupés et annexés par Israël, le locuteur journaliste emploie les praxèmes « habitants » et « citoyens », des praxèmes qui montrent la légitimité de leur présence en ces territoires. Le praxème « colons » est occulté.

Ces désignations relèvent d'un interdiscours que l'on retrouve dans le discours médiatico-français traitant des événements de violence dans les quartiers de banlieues entre jeunes « délinquants » et « habitants » victimes d'insécurité et de délinquance.

Dans Le Parisien

Nous avons vu que les colons sont ceux qui vivent illégalement en territoires palestiniens occupés et annexés par Israël.

Dans le Parisien, sur dix articles nous avons relevé le praxème « colons » quatre fois dont deux dans le même article. Observons l'exemple suivant :

« En Cisjordanie, à l'issue du shabbat juif, des colons venus de Bet-El, près de Ramallah, s'attaquaient à des Palestiniens des alentours, ont rapporté des témoins. »(LeParisien,03/10/2015)

« Dans le village de Bourin, des colons ont échangé des jets de pierres avec des Palestiniens, sous le regard de soldats qui ont tiré des grenades lacrymogènes dont certaines ont enflammé des pans entiers de collines. Des tirs de balles ont également retenti lors de ces affrontements, ont constaté des journalistes de l'AFP » (Le Parisien, 03/10/2015)

Seul dans un des articles où le praxème « colons » apparaît le locuteur journaliste rapporte de façon directe et explicite une attaque de colons contre les Palestiniens.

Dans les autres exemples, le locuteur journaliste emploie le praxème « colons » dans un contexte de violence mais omet de mentionner la source de cette violence. Le locuteur journaliste rapporte des « échanges de jets de pierres » entre colons et palestiniens. L'agent provocateur de la violence n'est donc pas précisé comme le montre ce deuxième exemple :

« La police israélienne a indiqué mardi avoir décidé de lever les restrictions pesant sur les fidèles musulmans pour accéder à l'Esplanade des Mosquées, mesure qui semble viser à l'apaisement après trois semaines d'attaques et des heurts entre Palestiniens, forces de sécurité et colons israéliens. » (Le Parisien, 07/10/2015)

A travers ces deux exemples nous pouvons également constater que lors d'affrontements entre Palestiniens et colons israéliens les forces israéliennes sont toujours présentes : « soldats israéliens » et « forces de sécurité ». Or, l'omission du contexte nous empêche de dire si les forces israéliennes sont neutres ou si elles agissent pour assurer la sécurité de l'un des deux camps en dépit de l'autre. Pour un lecteur non averti il est difficile de comprendre si les forces israéliennes protègent les colons ou les Palestiniens.

Dans un autre exemple, on voit que le praxème « colons » est associé à celui de « rabbins nationalistes ».

« Les visites de juifs sont «interdites» par le grand rabbinat d'Israël, affirme un panneau à la porte des Maghrébins, pour ne pas désacraliser le Saint des Saints où se trouvait l'Arche de l'Alliance évoquée par la Bible. Mais des rabbins nationalistes, très souvent proches des colons encouragent ces visites notamment à l'occasion de la fête de Soukkot. » (Le Parisien, 28/09/2015)

Nous l'avons vu, selon Barah Mickail (2005), les rabbins nationalistes ainsi que les colons sont en fait des extrémistes juifs. Les colons sont connus pour leurs actions violentes et racistes à l'encontre des Palestiniens.

Or, le locuteur journaliste ayant certes établi un lien entre les deux, n'a cependant pas employé la désignation « extrémistes » pour désigner les rabbins et les colons.

Nous avons précédemment vu que la désignation « extrémistes juifs » était réservée aux israéliens commettant des crimes. Dans cet exemple ne s'agissant pas d'un contexte de violence direct et meurtrier, le locuteur journaliste a donc favorisé l'emploi de « colons » et de « rabbins nationalistes » plutôt que « extrémistes ».

Chapitre 4 :

**Représentations journalistiques de la
violence**

1. L'Esplanade des Mosquées « épiscntre de toutes les tensions »

Nous avons vu dans ce qui a précédé que les Palestiniens sont représentés comme délinquants et violents. Comment cette violence des Palestiniens est-elle donc expliquée ? Quelles en sont les causes ? Pourquoi les Palestiniens agissent-ils violemment à l'encontre d'Israël et de son armée/police ?

L'analyse de notre corpus nous révèle que pour Le Figaro et Le Parisien les causes de la violence palestinienne sont exclusivement religieuses. En effet, les quotidiens français en expliquent les causes par des faits représentés comme réduits à de simples affects religieux comme c'est le cas des attaques à la voiture bélier, des attentats ou du soulèvement des Palestiniens craignant une remise en cause et un changement du statu quo qui régit l'accès à l'Esplanade des Mosquées.

Dans les journaux français, les violences sont expliquées comme ayant pour seuls motifs la religion. L'Esplanade des Mosquées est représentée comme lieu d'affrontement et de violence :

« Le premier ministre Benjamin Netanyahu a assuré de nouveau qu'il voulait maintenir le statu quo sur l'Esplanade des Mosquées dans la Vielle ville de Jérusalem, **théâtre de violents affrontements** dimanche entre policiers israéliens et musulmans » (Le Figaro, 13/09/2015)

« Les efforts israéliens pour faire baisser **la tension** autour de l'Esplanade des Mosquées au lendemain des fêtes du Nouvel an juif restent pour l'heure sans effet » (Le Figaro, 08/10/2015)

« L'Esplanade des Mosquées était **le théâtre de nouveaux affrontements** entre jeunes Palestiniens, retranchés dans l'emblématique mosquée Al-Aqsa, et des policiers israéliens déployés en nombre sur le site. (Le Parisien, 28/09/2015)

« **Violents heurts** sur l'Esplanade des Mosquées au début des fêtes juives. (Le Parisien, 13/09/2015)

Les expressions employées pour faire référence à l'Esplanade des Mosquées sont : « tensions », « théâtre de violents affrontements », « violents heurts ». Les praxèmes « tensions », « affrontements », « heurts » renvoient à des événements violents qui se sont produits sur l'Esplanade des Mosquées.

Si, nous l'avons vu précédemment dans la nomination des lieux, l'esplanade des Mosquée est toujours accompagnée par la nomination que les juifs lui attribuent « Mont du Temple », les exemples ci-dessus montrent que lorsqu'il s'agit d'événements de violence c'est la nomination relative aux musulmans qui est employée, autrement dit « Esplanade des Mosquées ».

Aussi, nous pouvons observer que l'Esplanade des Mosquées n'est pas seulement un lieu d'affrontements mais c'est selon Le Figaro la principale cause des violences. Les exemples ci-dessous le montrent bien :

« Jérusalem est le théâtre de heurts quotidiens sur fond de tensions croissantes concernant l'accès à l'Esplanade des Mosquées. » (Le Figaro, 05/11/2014)

« L'Esplanade, qui domine la vieille ville de Jérusalem, dénommée « noble sanctuaire » par les musulmans et « mont du Temple » par les juifs, est depuis plusieurs années l'objet de tensions récurrentes. » (Le Figaro, 31/10/2014).

Comment sont donc expliquées les causes de la violence sur l'Esplanade des Mosquées ? Pourquoi ce lieu de culte est-il donc source de « tension » ?

« Mais la tensions demeure vive dans les quartiers palestiniens de la ville, où beaucoup craignent une remise en cause du statu quo qui régit depuis plusieurs décennies l'accès au troisième lieu saint de l'Islam. » (Le Figaro, 31/10/2014)

« Les musulmans accusent les autorités israéliennes de vouloir prendre le contrôle total du site ce que dément le gouvernement israélien » (Le Figaro, 28/09/2015)

« La mosquée al-Aqsa et les lieux saints sont une « ligne rouge » à ne pas franchir, a réaffirmé le président palestinien, Mahmoud Abbas. Dimanche, la Jordanie, gardienne du lieu saint selon le statu quo de 1967, a dénoncé des tentatives répétées de modifier celui-ci » (Le Figaro, 14/09/2015)

Le Figaro et Le Parisien expliquent les raisons de la colère des Palestiniens par leur inquiétude concernant le statu quo qu'ils craignent voir bafoué. Les actions des palestiniens sont alors représentées comme étant irrationnelles et insensées puisque le Premier ministre Benjamin Netanyahu ne « cesse » de répéter qu'il n'a aucune intention de changer le statu quo qui régit l'Esplanade des Mosquées. C'est cette irrationalité même qui les pousse donc à la violence et à affronter les policiers israéliens.

Aussi, les raisons de la colère des Palestiniens sont expliquées par le fait qu'ils ne tolèrent pas la présence de juifs sur l'Esplanade des Mosquées qui est aussi le premier lieu saint du judaïsme :

« Fait exceptionnel : les policiers sont entrés dans la mosquée al-Aqsa. Dans le climat acrimonieux qui règne à Jérusalem-Est, cette incursion a été ressentie comme une grave provocation. » (Le Figaro, 05/11/2014)

« Des incidents éclatent régulièrement quand des juifs se rendent sur l'esplanade et commencent à s'adonner à leurs rites » (Le Parisien 08/10/2014)

« Les Palestiniens dénoncent les visites de plus en plus fréquentes de juifs sur le site comme des provocations » (Le Figaro, 05/11/2014)

Ces exemples montrent que les Palestiniens n'acceptent pas les juifs venus sur l'esplanade pour des « visites » ni la présence « exceptionnelle » de la police à l'intérieur de la mosquée et ce au point de considérer ces faits comme une déclaration de guerre, ce qui une fois de plus insiste sur le caractère violent de l'Autre Palestinien.

Ces craintes du changement du statu quo sont représentées dans Le Figaro d'abord comme étant la principale cause du soulèvement palestinien mais aussi

comme étant « insensées » car dans la quasi-totalité des articles qui constituent notre corpus, Le Figaro et Le Parisien rapportent et insistent sur les promesses de Benjamin Netanyahu de ne pas changer ce statu quo :

« Le premier ministre israélien Benjamin Netanyahu a assuré de nouveau qu'il voulait maintenir le statu quo sur l'Esplanade des Mosquées dans la Vieille ville de Jérusalem » (Le Figaro, 13/09/2015)

« Mais le Premier ministre Benjamin Netanyahu a répété n'avoir aucune intention de remettre en question le statu quo. » (Le Parisien, 14/09/2015)

C'est ainsi le stéréotype du musulman intolérant, irrationnel et incompréhensible que nous retrouvons dans les articles des journaux français qui constituent notre corpus.

1.1.L'Islam religion de violence

D'autres exemples tirés de notre corpus viennent montrer que dans Le Figaro et Le Parisien le conflit israélo-palestinien est religieux et que l'islam est représenté comme source de violence.

Observons les exemples suivants :

« Des centaines de policiers ont été déployés jeudi en renfort dans la partie arabe de la ville en prévision de la prière des musulmans de vendredi. Un dispositif qui vise à empêcher de nouveaux attentats et à réprimer les manifestations quotidiennes dans les quartiers arabes. » (Le Figaro, 06/11/2014)

« En octobre, plusieurs officiers ont été blessés par des fusées tirées depuis la mosquée al-Aqsa » (Le Figaro, 04/11/2014)

« Devant le président palestiniens Mahmoud Abas, l'imam a repris les mots prononcés par ce dernier la veille et qualifie la fermeture de l'Esplanade des Mosquées non seulement de déclaration de guerre aux Palestiniens mais

également à l'ensemble des musulmans à travers le monde » (Le Parisien, 31/10/2014)

Ainsi, employé en opposition à « forces de l'ordre » le praxème « musulmans » mis en rapport avec « attentat » renvoie à la violence. Le praxème « en prévision » marque la volonté d'appréhender un danger. La prière du vendredi est implicitement représentée comme un ralliement « terroriste » pour préparer des attentats, motivés par la religion contre Israël; tout comme les fusées tirées depuis la mosquée Al-Aqsa laissent sous-entendre que la violence émane de la religion musulmane.

L'exemple ci-dessous montre clairement et confirme que pour les journaux Français, il s'agit d'une guerre de religion.

« Le spectre d'une guerre de religion plane sur Jérusalem. » (Le Figaro, 06-11-2014)

Ces représentations généralisantes véhiculent et réactualisent le stéréotype de l'Islam comme religion de violence et procèdent à l'étiquetage des musulmans comme terroristes et justifient par la même occasion la violence et l'oppression israélienne envers les Palestiniens.

On observe à travers les journaux français que l'Autre Palestinien est comme nous l'avons précédemment mentionné, figé dans sa seule identité religieuse, sujet d'une altérité musulmane radicale et violente comme l'explique Vincent Geisser (2003 :24): « les représentations médiatiques du fait musulman restent dominées par la mise en scène d'une altérité radicale et conflictuelle ».

1.2.Attentats

« Deux personnes ont été tuées et deux autres blessées par un Palestinien aussitôt abattu par la police israélienne, samedi soir dans la vieille ville de Jérusalem (...) Le Jihad islamique, deuxième mouvement islamiste dans les

Territoires palestiniens, a annoncé que l’auteur de l’attaque était un de ses membres » (Le Parisien, 03/10/2015)

Les articles du *Parisien* sélectionnés dans notre corpus n’abordent que très peu le sujet des mouvements islamiques comme le Hamas et le Jihad islamique.

Dans cet exemple nous pouvons constater que les raisons de l’attaque du Palestinien Mohamed Chafik Halabi âgé de 19 ans immédiatement abattu par la police israélienne, ne sont pas expliquées. La seule information donnée par le quotidien français quant à cet acte est que l’auteur était un membre du Jihad Islamique, désigné par l’auteur-locuteur comme « deuxième mouvement islamiste dans les Territoires palestiniens. ».

Cependant, Le Parisien cite deux sources :

« Le Jihad islamique avait salué l’attaque comme une « réponse aux crimes terroristes » d’Israël contre les Palestiniens. Le Hamas a « salué » l’attaque comme un « acte héroïque de la résistance ». (Le Parisien, 03/10/2015)

Ces citations informent le lecteur que l’attaque était une réaction aux « crimes terroristes d’Israël ».

Cependant, L’auteur se décharge de toute accusation de prise de position quant à ces propos rapportés et ne prend pas en charge les praxèmes « crimes terroristes » « salué » et « actes de résistance » et ce en les plaçant entre guillemets.

Dans Le Figaro, nous pouvons constater que les actions de violence dont il s’agit dans ces exemples sont désignées comme « attaques » et une fois comme « attentat ».

« Un islamiste palestinien a tué un policier israélien en fauchant à bord d’une camionnette des passants près d’une station de tramway avant d’être abattu » (Le Figaro, 06/11/2014)

« Un nourrisson de quelques mois a été tué et sept autres personnes ont été blessées mercredi soir, à Jérusalem, après avoir été percutés par une voiture alors qu'ils se trouvaient à proximité d'une station de tramway. Le conducteur, un Palestinien âgé d'une vingtaine d'années, a été touché peu après par des tirs de la police et hospitalisé. Le gouvernement a aussitôt évoqué «une attaque terroriste », affirmant que le suspect est affilié au Hamas » (Le Figaro, 23/10/2014)

« Revendiqué par le Hamas, cet attentat, le deuxième du genre en deux semaines, a fait un mort. Il intervient sur fond de violents heurts entre Palestiniens et policiers israéliens sur l'Esplanade des Mosquées. » (Le Figaro, 05/11/2014)

«Le Hamas salue son héros-martyr Ibrahim al-Akari de même que les héros-martyrs Abdelrahmane Shalodi et Mouataz Hijazi», a indiqué le mouvement islamiste dans un communiqué, en référence aux auteurs récents d'attaques à Jérusalem.(Le Figaro, 05/11/2014)

Les raisons ayant poussé les auteurs de ces attaques à agir ne sont pas expliquées et sont ici attribuées au Hamas par le gouvernement israélien ou par les dirigeants du parti eux même qui les revendiquent selon le locuteur journaliste. Le contexte ainsi que les conditions liées aux attaques et à leurs auteurs sont omises ce qui rend ces actions incompréhensibles, barbares et inhumaines.

Ce n'est que plus bas dans l'article que le Figaro rapporte les propos du porte parole du Hamas à Gaza revendiquant l'attaque comme « la réponse naturelle aux crimes de l'occupant contre la mosquée al-Aqsa et Jérusalem occupée. » en appelant les Palestiniens à « utiliser tous les moyens pour s'opposer aux crimes de l'occupant contre al-Aqsa » (Le Figaro, 05/11/2014)

Comme dans Le Parisien, les locuteurs journalistes ne prennent pas en charge les propos du porte-parole de la police du Hamas qui ont été rapportés entre guillemets pour marquer leur distanciation. Ces paroles rapportées du porte-

parole du Hamas sont les seuls propos dans Le Figaro où l'occupation israélienne est abordée.

Rapporter ces paroles qui justifient les attaques palestiniennes contre l'occupation israélienne qu'en fin d'article est un procédé de mise en arrière plan d'autant plus que la première partie de l'article est consacrée aux « attentats » et « attaques » des palestiniens à l'encontre d'Israéliens sans justification ou explication aucune.

Même si dans Le Parisien le locuteur journaliste se distancie des propos rapportés en employant des guillemets de mise à distance, la parole est donnée aux chefs des partis pour revendiquer ces actions comme à leurs yeux des actes de résistance contre les crimes de l'occupant Israélien alors que dans Le Figaro ces attaques sont résumées à des actes liées à des « mouvements islamistes ». Nous l'avons vu le praxème « islamiste » renvoie à la radicalisation et au fanatisme, ce qui fait que les actions revendiquées par les mouvements Hamas et le Jihad deviennent liées à la religion sans informer sur les revendications et les motivations qui les motivent.

2. L'Esplanade des Mosquée : cri de ralliement à la contestation

« Des forces spéciales israéliennes ont pris d'assaut, hier matin, la mosquée El Aqsa et agressé les fidèles et les étudiants qui s'y trouvaient.

Les forces d'occupation israéliennes sont entrées dans la mosquée Al-Aqsa dans le but, en réalité, de la vider de ses fidèles, à quelques heures de la célébration de la nouvelle année juive. C'est ce qui a provoqué les affrontements entre les deux parties. Les heurts avec les citoyens palestiniens étaient violents et ont fait plus de 100 blessés parmi les hommes et les femmes qui tentaient de faire face à ce nouvel assaut contre ce troisième lieu saint de l'Islam » (EL Watan le 14/09/2015)

« Cette tension est née, rappelle-t-on, des assauts, pendant une semaine, contre la mosquée Al Aqsa par des colons juifs protégés par les unités de l'armée d'occupation israélienne. Ces attaques et incursions se sont intensifiées sur

l'Esplanade des Mosquées, troisième Lieu Saint de l'Islam, avec la célébration du nouvel an juif la semaine dernière. » (El Watan 23/09/2015)

« La tension autour de la mosquée d'Al Aqsa, troisième lieu saint de l'Islam, est montée d'un cran, suite aux provocations des extrémistes juifs qui ont récemment multiplié les visites sur le site, déclenchant de violents affrontements et entraînant une fermeture d'une journée de l'esplanade. » (Liberté, 01/11/2014)

Dans les journaux algériens, l'Esplanade des Mosquées est également citée dans un contexte de violence, et les praxèmes qui lui sont relatifs sont « violents heurts », « affrontements », « tensions ». Cependant, contrairement aux journaux français où l'Esplanade des Mosquées est représentée comme lieu d'affrontement et de tensions, dans El Watan et Liberté, l'Esplanade est représentée comme cible d'assauts, d'autres praxèmes le montrent : « assauts », « agressé », « cible » :

« Des forces spéciales israéliennes ont **pris d'assaut**, hier matin, **la mosquée El Aqsa** et agressé les fidèles et les étudiants qui s'y trouvaient. » (El Watan le 14/09/2015)

« Les heurts avec les citoyens palestiniens étaient violents et ont fait plus de 100 blessés parmi les hommes et les femmes qui tentaient de faire face à ce nouvel **assaut contre ce troisième lieu saint de l'Islam**. » (El Watan le 14/09/2015)

« Le ministre israélien de l'Agriculture, Ori Ariel, était en tête des extrémistes juifs qui ont **ciblé** la mosquée Al-Aqsa hier matin » (El Watan le 14/09/2015)

Les exemples montrent que la violence sur l'Esplanade des Mosquées est due aux « provocations » des colons et extrémistes juifs ainsi qu'aux assauts des forces israéliennes à l'encontre de l'esplanade et des fidèles musulmans qui s'y trouvent. Ce sont les israéliens qui provoquent la violence. Les agissements des Palestiniens sont représentés comme une riposte aux provocations et aux agressions des Israéliens.

Les praxèmes « déclenchés » « provoqué » montrent que la violence émane de la police israélienne et que les attaques palestiniennes ne sont qu'une « réaction » aux violences quotidiennes des Israéliens à l'encontre du peuple Palestinien.

« La police israélienne a pénétré hier dans la mosquée Al-Aqsa (...) pour mettre fin à des heurts déclenchés après la venue de juifs orthodoxes. (El Watan, 27/07/2015)

« Les forces d'occupation israéliennes sont entrées dans la mosquée El Aqsa dans le but, en réalité, de la vider de ses fidèles (...) c'est ce qui a **provoqué** les affrontements entre les deux parties. (El Watan, 14/09/2015)

« Les violences, dont sont victimes les Palestiniens au quotidien de la part des Israéliens, ne pouvaient rester perpétuellement sans réactions, comme le montre cette attaque d'hier, qui a coûté la vie à quatre Israéliens et à deux Palestiniens, froidement abattus par la police à son arrivée sur les lieux. » (Liberté, 19/11/2014)

Nous pouvons noter que dans les journaux algériens, les locuteurs journalistes procèdent à un schéma qui consiste à rapporter l'événement, le recontextualiser et l'expliquer.

Comme dans les journaux français, El Watan et Liberté rapportent l'indignation des Palestiniens de voir des extrémistes juifs venir sur l'Esplanade pour prier et revendiquer le changement du statu quo. Cependant dans les journaux algériens l'inquiétude et la réaction des Palestiniens n'est pas jugée comme irrationnelle ou insensée, au contraire les journalistes algériens se positionnent en dénonçant les tentatives des Israéliens de vouloir changer le statu quo et de ne plus le respecter :

« L'inquiétude palestinienne est due surtout au sentiment croissant que l'Esplanade des Mosquées risque un danger de partage. Ce sentiment est corroboré par l'obstination d'extrémistes juifs d'y pratiquer des rites talmudiques, ce qui est contraire au « statu quo » régissant ce lieu de culte (...)

Le ministre israélien de la Sécurité intérieure, Gilad Erdan, a dit ouvertement, hier, devant des députés israéliens qu'il n' « aimait pas ce statu quo qui fait que les musulmans ont le droit de prier, mais les juifs seulement de visiter » (El Watan, 23/09/2015)

« Pis encore, ce statu n'est plus respecté depuis longtemps ? ce qui laisse la porte ouverte à toutes les éventualités et surtout plus de violence. Israël a occupé et annexé la ville sainte en 1967, mais sans jamais réussir à la judaïser complètement. Ses dirigeants sont convaincus aujourd'hui que cette judaïsation passe par le contrôle des Lieux saints musulmans. C'est ce qu'ils tentent de faire depuis quelques mois. » (El Watan, 23/09/2015)

A travers cet extrait d'El Watan on peut voir que le journal algérien, en les justifiant, appuie les inquiétudes de Palestiniens et confirme le souhait des Israéliens de judaïser Al-Aqsa.

« Des échauffourées ont alors éclaté, et tôt le matin, des dizaines de policiers israéliens ont investi l'Esplanade avant de pénétrer de plusieurs mètres à l'intérieur d'Al-Aqsa (...) on peut voir les portes en bois arrachées, des tapis déchirés ainsi que des pierres jonchant le sol. » (El Watan, 27/07/2017)

« La situation s'est à nouveau dégradée, hier, dans cette ville où des heurts ont opposé sur l'Esplanade des Mosquées des Palestiniens à des policiers israéliens. Les incidents se sont produits lorsque les forces d'occupation israélienne ont pénétré dans le lieu saint et l'ont encerclé. Plus de 300 soldats israéliens ont accédé à l'esplanade des Mosquée et ont commencé à encercler les manifestants palestiniens se trouvant à l'intérieur de la mosquée. « Les policiers ont tiré des grenades assourdissantes et des gaz lacrymogènes pour disperser la foule amassée, dans laquelle se trouvaient des dizaines d'enfants attendant de se rendre dans les écoles voisines » (El Watan, 06/11/2014)

« Les policiers déployés par centaines dans la ville d'El Qods, survolée par les hélicoptères, ont ensuite entrepris de repousser la foule loin de l'Esplanade des Mosquées » (El Watan, 06/11/2014)

On voit à travers ces exemples que le journaliste insiste sur l'ampleur des attaques israéliennes à l'encontre des Palestiniens en citant des chiffres et des faits : « 100 blessés », « 300 soldats ont accédé à l'Esplanade des Mosquées », « La ville d'El Qods survolée d'hélicoptères ».

Contrairement aux journaux français, les causes de la violence palestinienne ne sont pas représentées comme étant des causes religieuses. Certes l'Esplanade des Mosquées et le statu quo sont des raisons non négligeables qui ont poussé à la violence, cependant, si les Palestiniens font usage de violence c'est pour se défendre contre les attaques des forces israéliennes qui saccagent ce troisième lieu saint de l'Islam, les privent d'y prier en y instaurant des restrictions d'âge et les en font évacuer par la force pour que les juifs puissent eux y célébrer leurs fêtes religieuses.

Outre, l'esplanade des Mosquée et le statu quo, les journaux algériens énumèrent d'autres causes de la colère des Palestiniens sur l'Esplanade des Mosquées et ce en procédant à une recontextualisation et explications systématiques des événements.

3. Colonisation et autres injustices

Les journaux algériens énoncent plusieurs raisons de la colère des Palestiniens et dans la plus part de nos articles, seules quelques lignes sont consacrées à l'Esplanade des Mosquées et au statu quo. La majeure partie des articles abordent les causes du soulèvement palestinien et rappellent le contexte des événements rapportés.

« Si les raisons de la colère à El Qods sont multiples: chômage, humiliation, poursuite de la colonisation, etc., les Palestiniens estiment qu'une «ligne rouge» a été franchie depuis que des extrémistes juifs ont renforcé leur campagne pour réclamer le droit de prier sur l'Esplanade des Mosquées, lieu saint musulman également vénéré par les juifs. » EL Watan le 14/09/2015

En effet, pour les journaux algériens, les menaces de changement du statu quo sont certes parmi les raisons du soulèvement des Palestiniens, une ligne rouge, mais ne sont pas la seule cause de la colère des Palestiniens.

El Watan et Liberté mettent en exergue d'autres causes plus profondes du soulèvement palestinien.

1) La colonisation et l'occupation

Israël et son armée montrent actuellement le visage hideux de l'occupation, qui est la cause principale du soulèvement populaire palestinien » (El Watan, 18/10/2015)

« Le gouvernement a légalisé rétroactivement près de 800 logements dans quatre colonies de Cisjordanie occupée » (El Watan, 31/10/2015)

2) La violence des colons envers les Palestiniens

« Des sources israéliennes avaient indiqué peu après l'opération que le colon tué est un officier de réserve de l'unité Matkal, spécialisée dans le renseignement. Juste après l'annonce de la mort des deux colons, des centaines d'autres se sont répandus sur les routes de Cisjordanie occupée. Ils ont saccagé un grand nombre de véhicules palestiniens et agressé des citoyens. Ils ont aussi brûlé des dizaines d'arbres sur des terres agricoles de plusieurs villages palestiniens. » (El Watan, 03/10/2015)

« Fin juillet, des colons israéliens avaient brûlé vif le bébé Ahmad Dwabcheh, dont le père et la mère ont succombé à leurs blessures contractées dans l'incendie de leur maison » (El Watan, 03/10/2015)

3) La guerre à Gaza

« Après l'agression sanglante de Ghaza cet été-près de 2200 morts côté palestinien, en majorité des civils- les tensions se concentrent désormais à El Qods-Est » (El Watan, 09/11/2014)

4) L'injustice

« L'autre décision de l'occupant israélien est de garder les corps de ses victimes palestiniennes, faisant ainsi du chantage aux familles des défunts, souvent des

jeunes ou des adolescents qui sont systématiquement suspects aux yeux des services de la police israélienne. » (Liberté, 15/10/2015)

« La majorité des Palestiniens interpellés est formée d'enfants et d'adolescents(...). Une centaine de cas relève des arrestations arbitraires, a noté cette ONG » (Liberté, 15/10/2015)

5) Les assassinats délibérés

« En moins de 12 heures, deux Palestiniens, un garçon de 21 ans et une fille de 17 ans, ont été ciblé par des soldats de l'armée de l'occupation israélienne dans la région d'El Khalil, en Cisjordanie occupée. (...) Ces assassinats ont fait monter de plusieurs degrés la tension déjà grande qui règne dans la région, et cela particulièrement dans ville d'El Qods et El Khalil. » (El Watan, 23/09/2015)

« un colons israélien a surpris un jeune palestiniens de 18 ans, qui passait par là, en tirant sur lui quatre balles, qui est mort sur coup. (...) Dans la même ville, c'est une jeune palestinienne de 16 ans qui a fait les frais de l'hystérie et de la haine qui se sont emparées de la société israélienne. Elle a elle aussi été froidement assassinée par un groupe de soldats. La troisième exécution a eu lieu à Djebel El Moukaber, dans El Qods occupée et annexée par Israël en 1967). Là aussi la victime est une adolescente de 16 ans. » (El Watan, 18/10/2015)

6) Destruction d'habitations

« L'armée israélienne a procédé, dans la nuit de mardi à mercredi, à la destruction massive des habitations à El Qods occupée et a arrêté un grand nombre de Palestiniens. » (El Watan, 06/11/2014)

Nous voyons à travers ces exemples que El Watan Et Liberté mettent en exergue plutôt que l'aspect religieux, le rapport oppresseur/oppressé et occupant/occupé qui définissent le conflit israélo-palestinien et délégitiment la violence israélienne.

D'ailleurs, L'exemple suivant vient briser le stéréotype du conflit religieux et de l'esplanade des Mosquée comme seule préoccupation des Palestiniens.

« L'Esplanade des Mosquées a servi de cri de ralliement à la contestation. » (El Watan, 31-10-2015)

L'Esplanade des Mosquées devient alors la goutte qui fait déborder le vase pour les Palestiniens. Elle n'est pas la seule cause des violences palestiniennes mais est dans les journaux algériens représentée comme un symbole de la contestation, un lieu de ralliement des Palestiniens pour crier leur révolte.

Ainsi, à travers l'analyse des causes de la violence dans le conflit israélo-palestinien les journaux français procèdent à l'étiquetage du conflit israélo-palestinien comme conflit religieux et au sein duquel les palestiniens sont représentés comme initiateurs de violence et intolérants envers l'Autre juif. Les causes de la violence énumérées dans nos articles tournent autour de l'Esplanade des Mosquées et du statu quo.

Plutôt que de se focaliser sur l'aspect religieux du conflit, les journaux algériens mettent en avant une représentation d'un Etat d'Israël d'apartheid violateur des droits humains et impitoyable. L'Esplanade des Mosquée n'est pas l'objet du conflit comme mentionné dans Le Figaro et Le Parisien mais « sert de cri de ralliement à la contestation », Plutôt que la cause, l'Esplanade des Mosquées est représentée comme un symbole du soulèvement Palestinien.

Les médias surmédiatisent et gonflent la violence des Palestiniens et ont minorent et voilent les causes structurelles et politiques qui lui sont sous-jacentes.

Conclusion générale

Ayant constaté que les médias appréhendent le conflit de façons différentes, nous nous sommes intéressée aux contrastes qui déterminent le traitement du conflit israélo-palestinien dans les médias français et algériens et qui se manifestent par les divergences de nominations/désignations ainsi que les représentations et stéréotypes qui en découlent.

Nous avons étudié le traitement du conflit israélo-palestinien entre 2014 et 2015 dans quatre quotidiens généralistes francophones, dont deux algériens (El Watan et Liberté) et deux français (Le Parisien et Le Figaro). Nous avons opté pour une méthodologie qualitative en nous appuyant sur les approches énonciative d'une part afin d'analyser les marques de subjectivité dans le discours journalistique, et l'approche praxématique d'autre part pour l'intérêt qu'elle porte aux désignations et représentations de l'Autre dans le discours, mais également pour sa prise en compte des conditions de production du discours et de l'actualisation du sens.

Le discours journalistique étant censé rapporter l'information de façon neutre et objective, nous nous sommes demandée : « Quelles représentations de l'altérité les médias algériens et français construisent-ils ? » et « Comment des nominations en apparence neutres engendrent-elles des représentations divergentes du conflit israélo-palestinien ? »

A travers notre analyse du discours médiatique sur le conflit israélo-palestinien dans les journaux français et algériens, nous avons pu constater un contraste important de représentations de l'altérité dans les médias de chaque pays. La représentation de l'altérité dans le conflit israélo-palestinien dans les journaux choisis se résume en deux grands axes, celui de la religion et celui de la violence. Les journaux français ont tendance à privilégier une représentation du

conflit sous l'angle du conflit religieux tandis que les journaux algériens mettent davantage en avant la dimension coloniale et oppressante de l'Etat d'Israël.

Dans un premier temps, l'analyse par l'approche énonciative nous a permis d'observer que le discours journalistique dans les quatre journaux est bel et bien empreint de marques de subjectivité. Le repérage des marques de modalisation, des axiologiques, substantifs et adjectifs évaluatifs ainsi que les verbes introducteurs de paroles nous ont permis de dégager les prises en charge ou la distanciation des locuteurs journalistes quant aux propos rapportés, leur adhésion ou rejet et donc les positionnements idéologiques des instances de production pour chacun des journaux analysés.

Tout d'abord, nous remarquons dans les journaux français une dominance de la perspective israélienne marquée par le manque de contextualisation, le choix des mots, un interdiscours implicitement subjectif et une représentation négative de l'Autre palestinien variant néanmoins d'un journal à l'autre. Le discours journalistique français de notre corpus est marqué par le procédé d'amalgame. L'altérité est représentée par la triade renvoyant au procédé de dramatisation (Charaudeau, 2005) représentant les fidèles juifs et habitants de Jérusalem Israéliens comme victimes de l'agresseur palestinien initiateur de violence et fauteur de trouble alors que l'armée israélienne est le sauveur qui veille au maintien de l'ordre et de la sécurité des « Israéliens ».

La subjectivité des locuteurs journalistes se manifeste également à travers la prise en charge de propos rapportés, l'emploi de désignations métaphoriques reflétant l'émotivité des locuteurs journalistes. Israël est représenté comme un Etat légitime et les actions de son armée sont justifiées comme légitime défense. L'occupation des territoires palestiniens ainsi que la présence de colons en terres palestiniennes sont des faits occultés dans les journaux français. L'analyse des discours rapportés et des verbes introducteurs de parole montre également une

prise en charge et adhésion des locuteurs journalistes aux propos cités des ministres Israéliens.

Parallèlement, dans les journaux algériens les positionnements penchent du côté de la perspective palestinienne. Nous retrouvons dans le discours algérien une représentation d'un conflit asymétrique et à forces inégales, plutôt qu'un conflit, les journaux algériens décrivent un rapport oppresseur/oppresé. On retrouve un discours de dramatisation avec Israël et son armée comme agresseur et les Palestiniens à la fois victimes des crimes et de la colonisation et en même temps héros puisque luttant contre l'injustice et l'occupation israélienne.

La figure de l'agresseur représente Israël comme un système opprimant et meurtrier, les locuteurs journalistes montrent leur colère et la partagent implicitement avec le lecteur le touchant dans son affect en rapportant les agissements d'Israël : meurtres, arrestations arbitraires d'enfants, chantages aux familles des victimes, checkpoints, etc.

Les axiologiques et substantifs relevés témoignent de la subjectivité parfois explicite des journalistes locuteurs selon qui Israël est un état illégitime occupant les territoires palestiniens et dont l'armée est représentée comme force de l'occupation faisant usage de méthodes « sauvages » et montrant le visage « hideux » de l'occupation. Les journaux algériens n'hésitent pas à dénoncer les crimes commis par l'armée israélienne et les colons à l'encontre de jeunes Palestiniens et des enfants et en toute impunité.

Dans un second temps, l'approche praxématique nous a également permis d'analyser le contexte d'emploi des désignations de l'Autre Israélien/Palestinien, et d'en distinguer les représentations et stéréotypes qui s'en dégagent.

Dans les journaux algériens, nous remarquons que les locuteurs journalistes procèdent toujours à une recontextualisation immédiate, historique et géopolitique. Comme par l'approche énonciative, nous retrouvons une nouvelle fois le praxème « occupation » dans la nomination de l'armée et des forces de l'ordre israéliennes désignées comme « forces de l'occupation israélienne » ou « armée

de l'occupation israélienne » ce qui une fois de plus renvoie à une non reconnaissance de la légitimité de cette armée associée aux nombreux crimes et actes de violence commis.

Le praxème « occupation » figure également systématiquement dans la nomination des territoires palestiniens : « Jérusalem Est occupée », « Cisjordanie occupée ».

L'actualisation du praxème « occupation » est chargée sémantiquement et négativement connotée. « Occupation » relève de l'interdiscours et renvoie au champ sémantique de la guerre et de l'injustice notamment chez le lecteur algérien pour qui le praxème « occupation » renvoie à sa propre Histoire lui rappelant un passé colonial douloureux.

Les praxèmes « provoquée » « déclenchée » montrent que la violence palestinienne est représentée comme une riposte relevant de l'auto-défense face aux provocations d'Israël. En effet, les actes de violences des Palestiniens sont rapportés comme des « réactions » provoquées par Israël, les colons et l'armée israélienne. Face à la violence de l'armée israélienne les « jeunes Palestiniens » sont tantôt implicitement tantôt explicitement représentés comme jeunes héros résistant à l'oppression israélienne.

Au contraire, dans les journaux français, la mention de l'occupation ne figure jamais dans la nomination des territoires palestiniens. On retrouve seulement les nominations « Jérusalem-Est », « Cisjordanie » et « quartiers arabes ». La colonisation et l'occupation ne sont mentionnées qu'une fois et en fin d'article dans chacun des quotidiens français analysés, un procédé de mise en arrière plan qui permet d'atténuer les faits et de les minimiser. La nomination des lieux occultant « l'occupation » révèle un positionnement en faveur d'Israël et une volonté d'omettre la colonisation et l'occupation de l'Etat d'Israël et donc son illégitimité. Ce positionnement se manifeste également par l'omission du contexte géopolitique mais aussi du contexte du déroulement des événements immédiats.

Hormis la représentation du conflit et de l'occupation israélienne, ce qui nous a le plus intéressé réside dans la représentation de l'altérité notamment de l'altérité religieuse et son rapport à la violence. Nos résultats ont également démontré un contraste flagrant entre les journaux algériens et français.

Dans les journaux algériens, nous retrouvons un rapport à l'altérité neutre et contextualisé. Les civils Israéliens sont désignés par leur appartenance religieuse en contexte de culte seulement, et comme colons ou extrémistes en contexte de violence. La désignation « colon » qui renvoie aux Israéliens vivant dans les colonies construites après 1969 marque la présence illégitime et illégale de cette catégorie d'Israéliens en territoires palestiniens occupés.

D'autre part, la désignation « citoyens Palestiniens » s'oppose à celle de « colons » par le fait même de sa légitimité. En effet, être citoyen c'est appartenir à un pays, ils sont reconnus comme habitants de la Palestine quand les colons sont considérés comme intrus, comme illégitimes en Palestine. Le contexte d'emploi de « citoyens Palestiniens » et de « colons » confirme cette opposition entre citoyens originaires et légitimes de Palestine et « colons » et « occupation ». Les Palestiniens sont nommés par leur appartenance ethnique plutôt que religieuse, ce qui relève d'un positionnement idéologique marquant la reconnaissance des Palestiniens comme habitants légitimes de la Palestine. On retrouve la volonté des locuteurs journalistes d'insister sur l'appartenance des Palestiniens à la terre comme habitants originaires et non comme « musulmans » parmi tant d'autres musulmans dans le monde.

Par ailleurs, les journaux algériens ne font pas d'amalgame, on ne peut parler de catégorisation globalisante ou d'amalgame puisque les locuteurs journalistes distinguent entre juifs et extrémistes juifs/colons. Nous ajouterons que El Watan et Liberté privilégient la désignation « colons » plutôt que celle de « extrémistes » et ce car « colons » renvoie à la colonisation illégale des terres palestiniennes et permet de dénoncer non pas des crimes répondant à des motifs d'ordre religieux mais plutôt les crimes de l'occupation israélienne.

Parallèlement, le discours journalistique français se caractérise d'abord comme étant un discours idéologique, marqué par l'absence de recontextualisation des événements et l'omission d'informations et de faits importants.

D'un côté l'Autre israélien est représenté tantôt comme un fidèle allant prier sur l'Esplanade des Mosquées considérée par les juifs et représentée par les journaux français comme le premier lieu saint du judaïsme, tantôt comme un « citoyen », un « habitant » de Jérusalem-Est toujours victime de la violence des « émeutiers » Palestiniens. D'un autre côté, en contexte de violence, l'Autre israélien est désigné comme « extrémiste juif » une désignation qui tend à minimiser et réduire la violence israélienne à une minorité et qui encore une fois permet d'éviter la nomination « colons ».

Le stéréotype le plus frappant dans le discours journalistique français est celui de la représentation du conflit israélo-palestinien comme conflit religieux où l'Esplanade des Mosquées est représentée comme étant le seul motif de la colère des Palestiniens. La désignation et représentation de l'altérité religieuse diverge cependant dans les deux journaux français. Dans le Figaro la violence palestinienne est toujours reliée à la religion. Ce stéréotype se manifeste d'abord par la désignation et la représentation de l'altérité. Les Palestiniens sont désignés par leur appartenance religieuse et nommés par les praxèmes « musulmans » plutôt que « Palestiniens ». Le praxème « musulmans » est employé en contexte de violence et toujours en opposition au praxème « armée israélienne », « police israélienne » ou « forces de l'ordre ». Les musulmans sont représentés comme initiateurs de la violence et comme fauteurs de trouble face auxquels l'armée, une institution légale, doit agir pour rétablir l'ordre et veiller à la sécurité. Nous relevons également le stéréotype de l'Islam source de violence qui constitue une menace et un danger pour Israël et ses habitants.

Dans le Parisien, nous retrouvons un discours marqué par la dichotomie du bon et mauvais musulman. La catégorie de Palestiniens passifs qui ne s'opposent pas aux décisions et aux ordres d'Israël sont désignés comme « fidèles

musulmans » venus prier sur l'Esplanade des Mosquées, tandis qu'en contexte de violence, ceux qui résistent sont nommés « Palestiniens ».

Ces nominations participent à la construction de stéréotypes péjoratifs et à la catégorisation ethnocentrique de l'Autre palestinien réduit à sa seule identité religieuse. Sorties de leur contexte, les causes de la violence palestiniennes sont représentées comme irrationnelles, incompréhensibles et exclusivement religieuses ce qui actualise encore une fois le stéréotype du musulman fanatique et irrationnel, un interdiscours renvoyant aux représentations de l'Autre musulman en Europe déjà à l'époque de l'impérialisme colonial franco-britannique. Dans les deux journaux français les violences palestiniennes sont expliquées comme dues à leur crainte de voir l'Esplanade des Mosquées partagée avec les juifs, et l'Esplanade des Mosquées est désignée comme principale « source de tension ».

Ainsi, dans le Parisien et Le Figaro, les causes politiques, structurelles et territoriales du conflit israélo-palestiniens, la colonisation et l'occupation ne sont pas abordées ou sinon minimisées et mises en arrière plan. Représenter les Palestiniens menant des actions de résistance comme simples « émeutiers » permet de justifier la colonisation et l'usage de la violence de la part de la police israélienne ainsi que les restrictions imposées par Israël aux fidèles musulmans sur l'Esplanade des Mosquées. Ces stéréotypes du palestinien « émeutier » fournissent ainsi une justification idéologique pour l'oppression du peuple palestinien. Le discours journalistique français est réactualise les stéréotypes de l'Islam comme religion de violence et représente les Palestiniens tantôt comme des « délinquants » tantôt comme des « musulmans » fanatiques irrationnels usant de violence à de seules fins religieuses.

En conclusion, Nous confirmons les hypothèses formulées au commencement de ce travail de recherche. Les nominations « musulmans », « émeutiers », « territoires palestiniens », « occupés » « forces de l'occupation » influencent les

représentations du conflit et de ses acteurs et témoignent des positionnements idéologiques des locuteurs journalistes. Les discours journalistiques analysés sont traversés par l'interdiscours particulièrement dans les journaux français qui actualisent des stéréotypes péjoratifs et stigmatisants.

Cela dit, l'hypothèse selon laquelle certains discours journalistiques véhiculent des représentations idéologiques de la violence par l'emploi du praxème « terroriste » ne se confirme pas. Certes nous avons relevé maintes représentations idéologiques de la violence, mais le praxème « terroriste » ne figure dans aucun des articles sélectionnés, même s'il demeure sous-entendu dans Le Figaro.

Nous retrouvons deux discours portant sur le même thème mais dont les représentations s'opposent. D'un côté nous avons la représentation d'un conflit asymétrique où les Palestiniens sont représentés comme victimes et résistants contre l'oppression et l'occupation israéliennes. Le conflit est représenté comme un conflit avant tout territorial et où l'Esplanade des Mosquées n'est pas représentée comme source de tension et de violence mais comme lieu de contestation et cri de ralliement contre l'oppression et l'occupation israéliennes. D'un autre côté dans les journaux français nous retrouvons un discours représentant Israël comme un état légitime et dont l'armée œuvre au maintien de l'ordre et de la sécurité des Israéliens contre les Palestiniens violents et auteurs de trouble. Le conflit israélien est représenté comme un conflit religieux où les Palestiniens usent de violence à des fins exclusivement religieuses et plus particulièrement pour interdire aux juifs de prier sur l'esplanade.

Notre travail de recherche contribue, nous l'espérons, à identifier les représentations de l'altérité qui circulent dans l'espace médiatique concernant le traitement du conflit israélo-palestinien. Nous avons beaucoup insisté sur l'intégration du contexte immédiat, historique et géographique; nous sommes néanmoins consciente des limites de cette étude qui résident essentiellement dans

la taille et la sélection du corpus. En se limitant à quatre quotidiens sur une période spécifique, il est important de reconnaître que les résultats obtenus ne peuvent pas être généralisables à d'autres sources médiatiques ou périodes.

Les résultats auxquels nous sommes arrivée en analysant les représentations de l'altérité dans le discours journalistique nous ouvrent d'autres perspectives. Il serait ainsi intéressant et sans aucun doute utile d'appliquer le même modèle d'analyse sur : - des agressions israéliennes à Gaza afin de comprendre si les priorités en matière d'altérité évoluent ou restent identiques à travers le temps et en fonction des situations politiques du moment. C'est la raison pour laquelle nous ne considérons ce travail que comme un point de départ pour des recherches ultérieures portant sur l'analyse des représentations des massacres actuels à Gaza et de la violence de l'Etat d'Israël contre les civils et les journalistes et qui sont considérés comme des crimes de guerre ainsi que sur les doubles standards véhiculés par les médias dans les représentations des différents conflits.

Bibliographie

(s.d.). Récupéré sur Wikipedia: https://fr.wikipedia.org/wiki/El_Watan

Abric, J.-C. *L'organisation interne des représentations sociales : système central et système périphérique*. Paris: Guimelli.

Abualrob, Z. (2011). *Le conflit israélo-arabe dans la presse européenne : analyse critique de neuf quotidiens belges, français et britanniques*. Louvain-la-Neuve : Université catholique de Louvain- UCL.

Aggoun, L. (2022). Jérusalem: désignations et représentations de l'altérité dans LE Figaro et El Watan (2014-2015). *Revue académique des études sociales et humaines*, 15 (2).

Ait Dahmane, K. (2020). *Algérie/France, Altérité, Discours et Mémoire*. Alger: El Ibriz.

AIT DAHMANE, K. (2005), *La conquête de l'Algérie dans les écrits militaires (1830-1847). Désignations et représentations de l'altérité*. Thèse en sciences du langage, soutenue à Montpellier III.

Amossy, R. (1989). La notion de stéréotype dans la réflexion contemporaine. *Littérature* (73), pp. 29-46.

Auhier-Revuz, J. (1995). *Ces mots qui ne vont pas de soi : boucles réflexives et non coïncidences du dire* (Vol. 2). Paris: Larousse.

Authier-Revuz, J. (1998). *Le guillemet, un " signe de langue écrite " à part entière*. Defrays.

Bakhtine, M. (1978). *Esthétique et théorie du roman*. France: Gaillimard.

Barah, M. (2005). Extrémismes religieux: l'intégrisme juif et la colonisation dans les territoires palestiniens occupés. (I. éditions, Éd.) *revue internationale et stratégique* (57), p. 93.

- Barry, A. O. (2002). *Les bases théoriques en analyse du discours*. Chaire de recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie.
- Bar-Tal, D., & Hammack, P. L. (2012). Conflict, delegitimization, and violence . *The Oxford handbook of intergroup conflict* , pp. 29-52.
- Benslimane, R. (2017). L'altérité ou l'Unité de l'univers dans l'Islam, l'autre visage d'Eva Vitray-Meyrovitch. *asjp.cerist* , pp. 79-87.
- Benveniste, E. (1966). *Problèmes de linguistique générale* (Vol. 1). Paris: Gaillimard.
- Benveniste, E. (1966). *Problèmes de linguistique générale*. France: Gaillimard.
- Benveniste, E. (1974). *Problèmes de linguistique générale* (Vol. II). Paris: NRF.
- Blanchard, P. (2003). Les grand médias français face au conflit israélo-palestinien depuis la seconde intifada. Difficile neutralité. *AFRI*, IV, p. 870.
- Bourdon, J. (2009). *Le récit impossible. Le conflit israélo-palestinien et les médias*. Belgique: De boeck.
- Brès, J., & Nowakowska, A. (2006). Dialogisme: du principe à la matérialité discursive. *Recherches linguistiques* 28. , pp. 21-48.
- Calabrese, L. (2010). Le rôle des désignants historico-médiatiques dans la construction de l'histoire immédiate. Une analyse du discours de la presse écrite. *Thèse en science du langage* . Université Libre de Bruxelles.
- Cassanas, A., Demange, A., Dutilleul-Guerroudj, E., Laurent, B., & Lecler, A. (2007). Dialogisme et nomination. *Presses universitaires de la Méditerranée* , p. 340.
- Cassanas, A., Demange, A., Laurent, B., & Lecler, A. (2007). Dilaogisme et nomiantion. *Presse universitaire de la Méditerranée* , p. 340.
- Catherine, K.-O. (1980). *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*. Paris: Armand Colin.

Centre national de ressources textuelles et lexicales. (s.d.). Consulté le 08 23, 2021, sur <https://www.cnrtl.fr/definition/musulmanisme>

Chagnoux. (2008). Informer sans s'engager : variations de prise en charge énonciative dans les sujets d'actualité.

Chaigne-Oudin, A.-L. (2018, 03 02). *Hamas*. Consulté le 07 22, 2020, sur Les clés du Moyen Orient: <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Hamas.html>

Chaigne-Oudin, A.-L. (2010, 03 09). *Les clés du Moyen Orient*. Consulté le Mars 09, 2022, sur Les clés du Moyen Orient: <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Hamas.html?msclkid=87579544b6c311ec8558b34bdb663bbf>

Charaudeau, P. (2006, Mai 1er). *Discours journalistique et positionnements énonciatifs. Frontières et dérives*. Consulté le 08 27, 2021, sur Semen [en ligne]: <http://journals.openedition.org/semen/2793> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/semen.2793>

Charaudeau, P. (2006). Discours journalistique et positionnements énonciatifs. *Frontières et dérives. semen [en ligne]* .

Charaudeau, P. (1983). *Langage et discours - Éléments de sémiolinguistique*. Paris: Hachette Université.

Charaudeau, P. (1997). *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social*. Paris: Nathan.

Charaudeau, P. (2005). *Le discours politique. Les masques du pouvoir*. Paris: Vuibert.

Charaudeau, P. (2005). *Les médias de l'information. L'impossible transparence du discours*. Bruxelles: de boeck.

Charaudeau, P. (2011). *Les médias et l'information*. Louvain-la-Neuve: Boeck Supérieur.

Charaudeau, P. (1995, Mars). Une analyse sémiolinguistique du discours. *Revue Langages* .

Charaudeau, P., & Maingueneau, D. (2002). *Dictionnaire d'analyse du discours*. Seuil.

Charaudeau, P., & Maingueneau, D. (2002). *Dictionnaire d'analyse du discours*. France: Seuil.

Colletta, J. M. (2004). *Le développement de la parole chez l'enfant âgé de 6 à 11 ans: corps, langage et cognition*. Mardaga.

Courtès, J. (1991). *Analyse sémiotique du discours: de l'énoncé à l'énonciation*. France: Hachette.

Dayan, D. (2006). Revue Questions de communication. *Presse universitaire de Nancy* (10), pp. 197-209.

De Saussure, F. (1971). *Cours de linguistique générale*. Paris: Payot.

Deltombe, T. (2007). *L'Islam imaginaire : La construction médiatique de l'islamophobie en France, 1975-2005*. Paris: Poche/Essais.

Deltombe, T. (2007). *L'Islam imaginaire, la construction médiatique de l'Islamophobie en France, 1975-2005*. (L. Découverte, Éd.) Poche/Essais.

Détrie, C., Siblot, P., & Verine, P. (2001). *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*. Paris: Honoré Champion.

Dubois, D. (1993). Lexique et catégories naturelles : représentations ou connaissances ? *Cahiers de Praxématique* (21), pp. 105-124.

Emile, B. (1970). L'appareil formel de l'énonciation. (S. Bouquet, Éd.) *Langages* (17), pp. 12-18.

Falk, R. (2014). *Rapport du rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967*. Conseil des droits de l'homme, 5eme édition.

- Gaillard, A. (2004). *Le sionisme en Palestine/ Israël fruit amer du judaïsme*. Essai (broché).
- Garaudy, R. (1998). *Les mythes fondateurs de la politique israélienne*. Liban: Az-Zaman en collaboration avec Éditions Al Forkane.
- Geisser, V. (2003). *la nouvelle islamophobie*. (L. Découverte, Éd.) Paris: Broché.
- Gelber, Y. (1979). *Zionist Policy and European Jewry , Volume XII*. Jerusalem: Yad Vashem.
- Gil, I. (2020, 06 03). *Le Mouvement Jihad Islamique Palestinien : une faction islamo-nationaliste révolutionnaire*. Consulté le 04 09, 2020, sur Les clés du Moyen-Orient: <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Le-Mouvement-Jihad-Islamique-Palestinien-une-faction-islamo-nationaliste.html>
- Gresh, A. (2001). *Israël, Palestine: vérités sur un conflit*. Paris: Fayard.
- Gresh, A., & Vidal, D. (2006). *Les 100 clés du Proche-Orient*. Paris: Hachette.
- Hentsch, T. (1988). *L'Orient imaginaire la vision politique occidentale de l'Est méditerranéen*. Paris: Les Editions de Minuit.
- Herzel, T. (1958). *Diaries (Mémoires)*. Victor Gollancz.
- Kauffmann, J.-C. (2004). *L'invention de Soi. Une théorie de l'identité*. Paris: Hachette.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1986). *L'implicite*. Paris: Armand Colin.
- Khader, B. (1999). *L'Europe pour la Méditerranée: de Barcelone à Barcelone [1995-2008]*. Paris: L'Harmattan.
- Kleiber, G. (1984). Dénomination et relations dénominatives. *Langages*. 19^e année (79), pp. 77-94.
- Le Monde Diplomatique*. (s.d.). Récupéré sur <https://www.monde-diplomatique.fr/index/sujet/colonialisme>

Le Parisien. (s.d.). Récupéré sur <http://www.leparisien.fr/economie/le-parisien-premier-quotidien-francais-avec-plus-de-15-6-millions-lecteurs-25-09-2015-5127003.php>

Lits, M. (2008). *Du récit au récit médiatique*. Bruxelles: Boeck Université.

Lopez Diaz, R. (2014). *Les discours en interaction de la presse en ligne. Propositions pour une théorisation de la coproduction journalistique*. Paris: Ecole doctorale arts et médias.

Louw, E. (2010). *The media and political process*. London: Sage.

Louw, E. (2010). *The Media and Political Process Second*. Sage publication Ltd.

Maingueneau, D. (2014). *Le discours est une organisation au-delà de la phrase-introduction*. Armand Colin.

Maingueneau, D. (2012). *Analyser les textes de communication*. Paris: Armand Colin.

Maingueneau, D. (1997). *Nouvelles tendances en analyse du discours (langue, linguistique, communication)*. Hachette.

Martel, V. (2009). *altérité, médias et postmodernité: crise de la représentation en occident de l'Autre arabe et musulman*. Université du Québec à Montréal .

Maurer, B., & Raccah, P.-Y. (1998). Linguistique et représentation(s). *Cahiers de praxématique* (31).

Memmi, A. (1966). *Portrait du colonisé précédé du portrait du colonisateur*. Paris: JJ pauvert.

Moeschler, J., & Reboul, A. (1998). *Pragmatique du discours. De l'interprétation de l'énoncé à l'interprétation du discours*. Armand Colin.

Moirand, S. (2016). *La construction de l'événement dans la presse entre sémantique discursive, hétérogénéités énonciatives et inscription de l'émotion*. Paris.

Moirand, S. (2007). *Les discours de la presse quotidienne. Observer, analyser, comprendre*. Paris: PUF.

Moirand, S. (2003). *Les lieux d'inscription d'une mémoire interdiscursive*. (a, Éd.) Paris: l'Harmattan.

Morris, B. (2004). *The birth of the Palestinian refugee problem revisited*. Cambridge University Press.

NGALASSO-MWATHA, M. (2017). Identité nationale, identité citoyenne Le sens des mots- Langues discours et inter cultures. *asjp.cerist* , pp. 13-35.

Nijhoff. (1989). *Mise en Œuvre Du Droit International Humanitaire*. Netherlands.

Noam, C. (2002). *De la propagande*. Cambridge: Fayard.

Paltridge, B. (2006). *Discourse analysis*. Londres.

Pappé, I. (2008). *Le nettoyage ethnique de la Palestine*. Fayard.

Perrin, D. (2000). *Palestine : Une terre, deux peuples*. . Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion: Broché.

Pignon, T. (2012, 06 18). *Grande révolte juive (66-73 après J.-C.)*. Consulté le 03 04, 2016, sur Les clés du Moyen-Orient: <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Grande-Revoltte-juive-66-73-apres-J.html>

Ringoot, R. (2014). Consulté le 09 12, 2021, sur cairn.info: <https://www.cairn.info/analyser-le-discours-de-presse--9782200288549-page-9.htm>

Ringoot, R. (2014). *Analyser le discours de presse*. Paris: Armand Colin.

Roussiau, N., & Bonardi, C. (2001). *Les représentations sociales*. Mardaga.

Ruiz-Fabri, H. (1992). *Annuaire français de droit international*. CNRS édition.

- Said, E. W. (1980). *L'orientalisme. L'orien crée par l'Occident*. Editions du Seuil.
- Sarfati, G.-E. (2005). *Eléments d'analyse du discours*. Paris: Armand Colin.
- Searle, J. R. (1998). *La construction de la réalité sociale*. New York: Gallimard.
- Serrano, Y. (2017, Juin 20). « Terroriste » ou « adversaire politique » ? Évolution de la désignation des adversaires du conflit armé en Colombie : un enjeu pour la construction de la paix. *Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain* (18), p. 10.
- Siblot, P. (1995). comme son nom l'indique...nomination et production de sens. *Thèse de doctorat d'Etat*. Université de Montpellier III, 8 vol.
- Siblot, P. (2001). De la dénomination à la nomination - Les dynamiques de la signification nominale et le propre du nom. *Cahiers de Praxématique* (36).
- Siblot, P. (1997). Nomination et production de sens: le praxème. *Langages* 127 , pp. 38-55.
- Siblot, P., Détrie, C., & Brès, J. (1997). Figures de l'intertextualité. *Praxiling* .
- Souchier, E. (1998). *Les cahiers de méthodologie - L'image du texte pour une théorie de l'énonciation éditoriale*.
- Sroor, M. (2010). *Fondations pieuses en mouvement: De la transformation du statut de propriété waqfs à Jérusalem (1858-1917)*. Damas: presses de l'Ifpo .
- Taiebi Moussaoui, F. Z. (2013, décembre 21). *LE développement de la presse électronique en Algérie: des dispositifs aux pratiques journalistiques*. Consulté le janvier 17, 2018, sur L'année du Maghreb: <http://journals.openedition.org/anneemaghreb/2796>
- Vidal, D., & Algazy, J. (2002). *Le péché originel d'Israël: l'expulsion des Palestiniens revisitée par les "nouveaux historiens" israéliens*. L'Atelier.

Vidal, D., & Boussois, S. (2009). *Comment Israël expulsa les palestiniens (1947-1949)*. L'Atelier.

Walt, S., & Mearsheimer, J. J. (2006). *The Israel Lobby and U.S. Foreign Policy*. KSG Faculty Research Working Paper Series RWP06-011.

Widdowson. (1979). *Explorations in Applied Linguistics*. Oxford University Press.

Zammit, N. (2016). *La Cimade*. Consulté le 02 20, 2022, sur <https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2016/02/Palestine-et-droit-international.pdf>

Annexes

Annexes

Les captures d'écran des articles sur sites internet prenant trop de place, nous avons fait le choix de rapporté la version copié/collé des articles en veillant à rapporter le lien direct de chaque article.

Les articles d'El Watan et de Liberté ne sont plus disponibles en lignes mais, les ayant préalablement enregistrés nous avons été en mesure de les intégrer à cette annexe.

Nous avons volontairement laissé la police et le caractère du texte tels que nous les avons copiés des sites internet.

Annexe 1

El Watan

Ci-dessous, les dix articles sélectionnés dans notre corpus du quotidien El Watan.

Article 1:Violations contre la mosquée Al Aqsa : Le HCI appelle à l'arrêt «immédiat et définitif»

Article 2 :Les extrémistes juifs veulent embraser El-Qods

Article 3 :L'Union européenne se décomplexe enfin

Article 4 :Heurts à El Qods : La police israélienne entre dans la mosquée Al Aqsa

Article 5 :Netanyahu veut judaïser par la force El Qods : Israël attaque la mosquée El Aqsa

Article 6 :Deux Palestiniens froidement assassinés.La tension monte en Cisjordanie occupée

Article 7 :Deux colons israéliens tués en Cisjordanie occupée,Israël fait porter la responsabilité à Mahmoud Abbas

Article 8 :ONU : Les Palestiniens s'apprêtent à soumettre un projet de résolution contre l'occupation israélienne

Article 9 :Palestine occupée : Israël poursuit sa politique d'assassinat

Article 10 :Conflit israélo-palestinien. Violences à Al Qods et en Cisjordanie

Article 1: El Watan, 23/10/2014

Auteur : APS

Url du site : <https://www.elwatan.com/edition/international/violations-contre-la-mosquee-al-aqsa-le-hci-appelle-a-larret-immediat-et-definitif-23-10-2014>

Date de la dernière consultation : 02/05/2017

Violations contre la mosquée Al Aqsa : Le HCI appelle à l'arrêt «immédiat et définitif»

le 23/10/2014 | 10:00

Le Haut conseil islamique (HCI) a condamné, hier à Alger, les violations de l'entité sioniste contre la mosquée d'Al Aqsa, appelant à leur arrêt «immédiat et définitif».

Le HCI a condamné, dans un communiqué, «la série de violations et agressions commises en septembre dernier par un groupe d'extrémistes sionistes contre la mosquée Al Aqsa sous la protection de l'armée d'occupation israélienne». «Face à ces agressions israéliennes récurrentes, le HCI appelle les organisations internationales, à leur tête l'Assemblée générale de l'ONU et le Conseil de sécurité, à empêcher l'entité sioniste de profaner encore une fois les Lieux Saints musulmans à El Qods», lit-on dans le communiqué.

Le HCI a, par ailleurs, réitéré ses positions «immuables» tout en «rejetant le projet de judaïsation d'El Qods qui fait fi de toutes les résolutions internationales qui s'opposent à l'occupation d'El Qods». «Il ne faut en aucun cas se soumettre à la politique du fait accompli et rester sans rien faire face aux agressions contre la mosquée Al Aqsa et El Qods, deux Lieux Saints musulmans», a souligné le HCI.

Pour le HCI, «le monde arabo-musulman doit réagir sérieusement et efficacement contre la politique de judaïsation d'El Qods». Et de

lancer un «appel urgent à la communauté internationale ainsi qu'à tous les peuples épris de paix pour soutenir le peuple palestinien afin qu'il puisse recouvrer ses droits légitimes, à l'instar de l'établissement d'un Etat indépendant avec pour capitale El Qods».

APS

Article 2 : El Watan, 06/11/2014

Auteur : Aniss. Z

Url de l'article : <https://www.elwatan.com/edition/international/les-extremistes-juifs-veulent-embraser-el-qods-06-11-2014>

Date de la dernière consultation : 02/05/2017

Les extrémistes juifs veulent embraser El-Qods

le 06/11/2014 | 10:00

L'armée israélienne a procédé, dans la nuit de mardi à mercredi, à la destruction massive des habitations à El Qods occupée et a arrêté un grand nombre de Palestiniens. La ville d'El Qods est en proie depuis des mois à des tensions qui se sont transformées en troubles quasi quotidiens.

El Qods occupée est au bord de l'embrasement. La situation s'est à nouveau dégradée, hier, dans cette ville où des heurts ont opposé sur l'Esplanade des Mosquées (Masjid El Aqsa) des Palestiniens à des policiers israéliens. Les incidents se sont produits lorsque les forces d'occupation israéliennes ont pénétré dans le lieu saint et l'ont encerclé. Plus de 300 soldats israéliens accédé à l'Esplanade des Mosquées par la porte des Maghrébins et ont commencé à encercler les manifestants palestiniens se trouvant à l'intérieur de la mosquée. «Les policiers ont tiré des grenades assourdissantes et des gaz lacrymogènes pour disperser la foule amassée, dans laquelle se trouvaient des dizaines d'enfants attendant de se rendre dans les écoles voisines», a déclaré le directeur de la mosquée Al Aqsa, Omar El Kessouani.

Ces affrontements ont été provoqués par le projet d'extrémistes juifs de se rendre massivement sur ce haut lieu saint de l'islam pour signifier leur soutien à Yehuda Glick, une figure de la droite

ultranationaliste juive qui milite pour le droit des juifs à prier sur l'Esplanade des Mosquées. Les Palestiniens dénoncent les visites de plus en plus fréquentes de juifs sur le site comme des provocations, tandis que la frange ultranationaliste et religieuse israélienne multiplie les appels à autoriser les juifs à prier sur l'esplanade. Les musulmans s'alarment du fait que le gouvernement israélien puisse céder aux pressions des ultras et autorise les juifs à prier sur l'esplanade. Ils s'indignent des provocations des juifs ultras qui accèdent à l'esplanade sous le couvert d'une visite et se mettent à prier.

Destruction massive d'habitations

Les heurts se sont par la suite étendus à la vieille ville qui surplombe l'esplanade et qui est transformée depuis quelques jours en camp retranché gardé par des centaines de policiers et de check-points. Un Palestinien a été blessé, selon la police. Les policiers déployés par centaines dans la ville d'El Qods, survolée par les hélicoptères, ont ensuite entrepris de repousser la foule loin de l'Esplanade des Mosquées, dont tous les accès ont été bloqués. Par ailleurs, l'armée israélienne avait procédé, dans la nuit de mardi à mercredi, à une destruction massive des habitations à El Qods occupée et a arrêté un grand nombre de Palestiniens, notamment à Ramallah et Beyt Lahm.

La ville d'El Qods est en proie depuis des mois à des tensions qui se sont transformées en troubles quasi quotidiens. Amnesty International a affirmé hier que l'armée israélienne a fait preuve d'un «mépris choquant» pour la vie des civils à Ghaza, lors des 50 jours de l'agression sauvage qui ont ravagé le territoire palestinien en juillet et août. Du 8 juillet au 26 août, plus de 2100 Palestiniens, en majorité des civils, ont péri dans l'offensive israélienne contre Ghaza et plus de 70 côté israélien, pour la plupart des soldats. Dans son rapport intitulé «Des familles sous les ruines : attaques israéliennes contre des maisons vides», Amnesty fait état de huit attaques menées par l'armée contre des habitations «sans aucun avertissement» et dans lesquelles «au moins 104 civils dont 62 enfants» ont péri.

Aniss Z.

Article 3 : El Watan, 09/11/2014

Auteur : AgencesAniss Z.

Url de l'article : <https://www.elwatan.com/edition/international/l-union-europeenne-se-decomplexe-enfin-09-11-2014>

Date de la dernière consultation : 02/11/2021

L'Union européenne se décomplexe enfin

le 09/11/2014 | 10:00

Mme Morgherini, chef de la diplomatie européenne, a prévenu que le monde «ne supporterait pas» une quatrième guerre à Ghaza.

La chef de la diplomatie européenne, Federica Mogherini, a plaidé hier, depuis Ghaza, pour un Etat palestinien indépendant. Alors que le processus de paix, au point mort depuis 2000, semble au plus mal, Mme Mogherini a estimé en effet qu'il a un Etat palestinien, affirmant qu'elle discuterait avec chacun des pays membres de l'Union européenne d'une possible reconnaissance. Pour l'heure, au sein de l'UE, seule la Suède a franchi le pas le 30 octobre, rejoignant quelque 134 autres pays. Pour tenter d'ouvrir la voie à cet Etat souverain dans les frontières de 1967 avec El Qods-Est pour capitale, Mahmoud Abbas a répété, hier, qu'un projet de résolution demandant à l'ONU de fixer un calendrier pour la fin de l'occupation serait soumis courant novembre au Conseil de sécurité. Mais il pourrait être tué dans l'œuf par un veto américain. Mme Morgherini a prévenu, en outre, que le monde «ne supporterait pas» une quatrième guerre à Ghaza.

Les donateurs ont déjà mobilisé des milliards de dollars pour remettre sur pied les dizaines de milliers de maisons détruites par les bombardements israéliens ainsi que de nombreuses infrastructures à l'arrêt — dont l'unique centrale électrique financée par l'UE — mais butent toujours sur le blocus israélo-égyptien qui empêche tout matériel de construction d'entrer dans l'enclave. Les points de passage peinent à être rouverts faute de

consensus palestinien sur leur gestion : après un accord de réconciliation historique en avril, le Hamas islamiste s'est engagé à céder le pouvoir à l'Autorité palestinienne, notamment pour le contrôle des frontières.

Mais une série d'attentats vendredi à Ghaza contre des dirigeants du Fatah du président Mahmoud Abbas a encore plus fragilisé la précaire réconciliation et fait de nouveau planer sur l'enclave palestinienne, où s'entassent 1,8 million de Ghazaouis, le spectre des violences fratricides. Face à l'impasse, Mme Morgherini avait déjà plaidé, vendredi à El Qods, pour une reprise urgente des discussions de paix sans laquelle « nous risquons de sombrer à nouveau dans la violence ».

Lignes rouges

La déclaration de la chef de la diplomatie européenne a eu lieu quelques heures après la mort d'un jeune Arabe israélien, tué de sang-froid par les forces d'occupation israéliennes. Ce énième assassinat a déclenché de nouveaux affrontements et fait redouter maintenant une possible contagion des violences aux villes arabes israéliennes, qui se sont jusqu'ici tenues à l'écart des heurts qui déchirent la Cisjordanie occupée et la partie palestinienne annexée et occupée par Israël de la ville sainte d'El Qods. Après l'agression sanglante de Ghaza cet été — près de 2200 morts côté palestinien, en majorité des civils — les tensions se concentrent désormais à El Qods-Est et notamment dans la vieille ville, haut lieu touristique.

Toutes les nuits depuis plus de deux semaines, des affrontements y opposent de jeunes Palestiniens jetant des pierres et des pétards à des policiers israéliens répliquant à coup de balles en caoutchouc, de grenades assourdissantes et de gaz lacrymogènes. Ces heurts ont été particulièrement violents dans le camp de réfugiés de Chouafat, un dédale de ruelles où vivent dans la promiscuité des centaines de milliers de Palestiniens, accolé au mur israélien qui sépare El Qods-Est de la Cisjordanie occupée.

Si les raisons de la colère à El Qods sont multiples: chômage, humiliation, poursuite de la colonisation, etc., les Palestiniens estiment qu'une « ligne rouge » a été franchie depuis que des extrémistes juifs ont renforcé leur campagne pour réclamer le

droit de prier sur l'Esplanade des Mosquées, lieu saint musulman également vénéré par les juifs. Ces militants ultra-religieux ont récemment multiplié les visites sur l'esplanade, déclenchant de violents heurts avec les Palestiniens. AgencesAniss Z.

Article 4 : El Watan, 27/07/2015

Auteur : Agence

Url de l'article : <https://www.elwatan.com/edition/international/heurts-a-el-qods-la-police-israelienne-entre-dans-la-mosquee-al-aqsa-27-07-2015>

Date de dernière consultation : 02/11/2019

Heurts à El Qods : La police israélienne entre dans la mosquée Al Aqsa

le 27/07/2015 | 10:00

Des heurts similaires avaient eu lieu en novembre dernier et l'Etat hébreu avait alors pris la décision rarissime de fermer l'Esplanade des Mosquées, provoquant une crise diplomatique avec la Jordanie, en charge du lieu saint.

La police israélienne a pénétré hier dans la mosquée Al Aqsa, une incursion extrêmement rare dans ce troisième Lieu Saint de l'islam situé dans la vieille ville d'El Qods, pour mettre fin à des heurts déclenchés après la venue de juifs orthodoxes. L'Esplanade des Mosquées, que les juifs appellent le Mont du temple et considèrent comme leur premier lieu saint, est régie par un statu quo hérité du conflit de 1967, qui veut que si les juifs et les musulmans peuvent se rendre sur le site sacré qui surplombe l'ultra-touristique vieille ville d'El Qods, les juifs n'ont pas le droit d'y prier.

Dans la nuit de samedi à dimanche, les juifs ont entamé les commémorations de Tisha Beav, qui marque dans leur calendrier la destruction des deux temples qui se trouvaient sur l'Esplanade — le Mur des Lamentations en contrebas des mosquées en est le dernier vestige. Des milliers d'entre eux se sont rassemblés sans incident devant le Mur des Lamentations mais d'autres, des radicaux, auraient tenté de venir prier aux abords de l'Esplanade ultra-sensible.

Des échauffourées ont alors éclaté, et tôt le matin des dizaines de policiers israéliens ont investi l'Esplanade avant de pénétrer «de plusieurs mètres» à l'intérieur d'Al Aqsa, a indiqué la police israélienne. Sur des photos diffusées par la police on peut voir les portes en bois du lieu de culte arrachées, des tapis déchirés ainsi que des pierres jonchant le sol. Un photographe de l'AFP a vu au moins six Palestiniens être arrêtés mais aucun bilan côté palestinien n'était disponible dans l'immédiat.

Des heurts similaires avaient eu lieu en novembre dernier, et l'Etat hébreu avait alors pris la décision rarissime de fermer l'Esplanade des Mosquées, provoquant une crise diplomatique avec la Jordanie, en charge du Lieu Saint. Amman avait rappelé son ambassadeur durant trois mois et Palestiniens, Jordaniens et une partie de la communauté internationale avaient mis en garde contre une modification du statu quo qui pourrait embraser la région, alors que Jérusalem était en proie à une spirale de violences et d'attentats. Les Palestiniens accusent régulièrement Israël de vouloir remettre en cause le statu quo et de plier face à la pression des ultra-orthodoxes qui réclament le droit de prier sur l'Esplanade.

Agences

Article 5 : El watan, 14/09/2015

Auteur : Fares Chahine

Url de l'article : <https://www.elwatan.com/edition/international/netanyahu-veut-judaïser-par-la-force-el-qods-israel-attaque-la-mosquée-el-aqsa-14-09-2015>

Date de dernière consultation : 14/10/2018

Netanyahu veut judaïser par la force El Qods : Israël attaque la mosquée El Aqsa

le 14/09/2015 | 10:00

Des forces spéciales israéliennes ont pris d'assaut, hier matin, la mosquée El Aqsa et agressé les fidèles et les étudiants qui s'y trouvaient.

La garde jordanienne chargée de sécuriser les lieux a subi le même sort. Les forces d'occupation israélienne ont utilisé des balles en caoutchouc, des bombes lacrymogènes et fumigènes pour les forcer à quitter les lieux.

Elles ont imposé par ailleurs un siège autour de l'Esplanade des Mosquées, interdisant aux Palestiniens de moins de 45 ans d'y accéder.

Les forces d'occupation israéliennes sont entrées dans la mosquée El Aqsa dans le but, en réalité, de la vider de ses fidèles, à quelques heures de la célébration de la nouvelle année juive.

C'est ce qui a provoqué les affrontements entre les deux parties. Les heurts avec les citoyens palestiniens étaient violents et ont fait plus de 100 blessés parmi les hommes et les femmes qui tentaient de faire face à ce nouvel assaut contre ce troisième lieu saint de l'islam.

Selon le correspondant de l'agence de presse palestinienne officielle Wafa, toute la ville sainte est devenue une véritable caserne tellement la présence militaire israélienne est importante.

Les échauffourées et les heurts dans la ville sainte ont rappelé aux Palestiniens l'atmosphère qui régnait durant l'Intifadha populaire qui a pris le nom d'El Aqsa déclenchée en septembre 2000, qui a duré plusieurs années durant lesquelles le langage de la violence s'est imposé.

Des milliers de Palestiniens avaient été tués, blessés ou emprisonnés. A l'époque, Ariel Sharon, chef de l'opposition israélienne représentée par la droite, n'a jamais cru au processus de paix et a tout fait pour qu'il échoue. Pour y parvenir. Il avait alors effectué une visite provocatrice sur l'Esplanade des Mosquées.

Alibi mortel

La même droite actuellement au pouvoir, à sa tête le Premier ministre Benjamin Netanyahu, utilise les mêmes moyens pour créer de nouvelles tensions et pousser les Palestiniens à la révolte.

Cela lui donnerait un alibi pour justifier la répression du peuple palestinien. Il pourrait ainsi tenter de faire oublier la victoire politique obtenue par l'OLP à l'ONU, avec l'autorisation donnée aux Palestiniens de hisser leur drapeau à son siège, à New York. Le ministre israélien de l'Agriculture, Ori Ariel, était en tête des extrémistes juifs qui ont ciblé la mosquée El Aqsa hier matin.

Le président Mahmoud Abbas a fermement condamné l'attaque israélienne. Son porte-parole, Nabil Abou Roudeina, a déclaré, suite à cette nouvelle agression, que «la ville sainte d'El Qods (Jérusalem-Est) et les lieux saints musulmans et chrétiens sont une ligne rouge».

«Nous ne resterons pas les bras croisés devant ces agressions», a-t-il poursuivi. Nabil Abou Roudeina a ajouté que le président Abbas a entrepris des contacts intensifs avec toutes les parties locales, régionales et internationales, particulièrement la Jordanie, le Maroc et l'Organisation de la coopération islamique «pour faire face aux attaques que subit la mosquée El Aqsa».

Baril de poudre

L'imam de la mosquée El Aqsa et mufti des terres palestiniennes a appelé à plus de mobilisation sur l'Esplanade des Mosquées «pour faire échouer les plans de l'occupant visant à imposer aux Palestiniens musulmans un partage de la mosquée El Aqsa». La judaïsation de la ville sainte d'El Qods, abritant la mosquée El Aqsa, se poursuit sans relâche depuis son occupation et son annexion par Israël, en 1967.

Cette judaïsation ne pourra être complète qu'en cas de domination totale de la mosquée El Aqsa, troisième lieu saint de l'islam, qui, depuis quelques mois, est la cible favorite des colons et des extrémistes juifs. Le but final est de construire ce qu'ils appellent un «temple juif» à sa place. Les Palestiniens restent très attachés à leur ancienne ville et à la mosquée en particulier. Ils veilleront à faire échouer les plans israéliens, même au prix de nouveaux milliers de morts.

A noter que la Jordanie et l'Egypte ont condamné, hier, l'attaque des forces d'occupation israéliennes. «Le gouvernement jordanien condamne l'assaut perpétré par des forces spéciales de l'armée de l'occupation israélienne contre la mosquée El Aqsa (...) exprimant son rejet catégorique de ces actes», a déclaré Mohamed Momani, ministre de l'Information et porte-parole du gouvernement, dont le pays est gardien du lieu saint selon le statut de 1967.

M. Momani a dénoncé «des tentatives de la part d'Israël de changer le statut» et a appelé l'occupant israélien à «arrêter ses provocations» et à «empêcher les agressions contre les lieux saints». «La répétition des agressions israéliennes (pourrait) être l'étincelle qui risque de raviver le conflit et l'extrémisme et enterrer les espoirs de tout règlement politique», a-t-il dit. En agissant de la sorte, c'est visiblement ce que cherche Tel-Aviv.

Fares Chahine

Article 6 : El Watan, 23/09/2015

Auteur : Fares Chahine

Url de l'article : <https://www.elwatan.com/edition/international/deux-palestiniens-froidement-assassinés-23-09-2015>

Date de dernière consultation : 12/09/2021

La tension monte en Cisjordanie occupée
Deux Palestiniens froidement assassinés

le 23/09/2015 | 10:00

Ces assassinats ont fait monter de plusieurs degrés la tension déjà grande qui règne dans la région, et cela particulièrement dans la ville sainte d'El Qods et à El Khalil.

En moins de 12 heures, deux jeunes Palestiniens, un garçon de 21 ans et une fille de 17 ans, ont été ciblés par des soldats de l'armée d'occupation israélienne dans la région d'El Khalil, en Cisjordanie occupée. Le premier, Diaa Etalahme, a été tué dans la nuit de lundi à mardi au carrefour de Kharsa, au sud d'El Khalil. Il venait d'avoir tout juste 21 ans. La jeune fille, Hadil El Hachlamoun, une écolière de 17 ans a, quant à elle, été mitraillée hier matin par des soldats israéliens postés au niveau d'un barrage militaire situé au centre-ville d'El Khalil, où vivent près de 500 colons sous la protection d'importantes forces de l'armée de l'occupation.

Ces colons sont connus pour être des fanatiques et des extrémistes. L'armée israélienne a tenté d'évacuer la jeune Hadil mortellement blessée vers un hôpital à l'intérieur du territoire israélien... mais trop tard. Au cours de la journée, Hadil a succombé à ses blessures. Dans les deux cas, les versions palestiniennes et israéliennes se contredisent. Pour le jeune Diaa, qui, selon ses parents, est sorti de son domicile pour aller faire du sport dans une salle de gym se trouvant non loin de là, l'armée

israélienne a prétendu qu'il a été tué par un engin explosif qu'il tentait de jeter sur un véhicule militaire.

Les Palestiniens affirment pour leur part qu'il a été assassiné sans raison valable. Pour Hadil, le porte-parole de l'armée israélienne a déclaré que des soldats lui ont tiré dessus lorsqu'elle a tenté de poignarder l'un d'entre eux. Des témoins palestiniens, cités par des agences de presse locales, ont démenti les propos d'Avikhai Aderi, affirmant qu'elle était désarmée et ne portait que son cartable.

Ces assassinats ont fait monter de plusieurs degrés la tension déjà grande qui règne dans la région, et cela particulièrement dans la ville sainte d'El Qods et à El Khalil. Cette tension est née, rappelle-t-on, des assauts, pendant une semaine, contre la mosquée Al Aqsa par des colons juifs protégés par les unités de l'armée d'occupation israélienne. Ces attaques et incursions se sont intensifiées sur l'Esplanade des Mosquées, troisième Lieu Saint de l'islam, avec la célébration du nouvel an juif la semaine dernière.

Ces incursions massives pourraient se renforcer avec la fête juive du Kipour, le grand pardon, qui coïncide cette année avec l'Aïd El Adha, ce qui ravive les sentiments religieux des deux côtés et pourrait mener à des confrontations violentes. A cette occasion, les autorités israéliennes ont décidé de boucler la Cisjordanie occupée. Des milliers de soldats et de policiers quadrillent la ville sainte et toute la Cisjordanie occupée pour faire face à une éventuelle réaction palestinienne.

L'inquiétude palestinienne est due surtout au sentiment croissant que l'Esplanade des Mosquées risque un danger de partage. Ce sentiment est corroboré par l'obstination d'extrémistes juifs d'y pratiquer des rites talmudiques, ce qui est contraire au «statu quo» régissant ce lieu de culte. Les musulmans peuvent s'y rendre à toute heure de jour

comme de nuit. Les juifs peuvent y entrer la matinée mais sans y prier. Pour jeter de l'huile sur le feu, le ministre israélien de la Sécurité intérieure, Gilad Erdan, a dit ouvertement, hier, devant des députés israéliens, qu'il «n'aimait pas ce statu quo qui fait que les musulmans ont le droit de prier, mais les juifs seulement de visiter».

Pis encore, ce statu quo n'est plus respecté depuis longtemps, ce qui laisse la porte ouverte à toutes les éventualités et surtout à plus de violence. Israël a occupé et annexé la ville sainte en 1967, mais sans jamais réussir à la judaïser complètement. Ses dirigeants sont convaincus aujourd'hui que cette judaïsation passe par le contrôle des Lieux Saints musulmans. C'est ce qu'ils tentent de faire depuis quelques mois.

Fares Chahine

Article 7 : El Watan, 03/10/2015

Auteur : Fares Chahine

Url de l'article : <https://www.elwatan.com/edition/international/israel-fait-porter-la-responsabilite-a-mahmoud-abbas-0361062015>

Date de dernière consultation : 21/05/2016

Deux colons israéliens tués en Cisjordanie occupée
Israël fait porter la responsabilité à Mahmoud Abbas

le 03/10/2015 | 10:00

Plusieurs responsables israéliens, dont des ministres du gouvernement de Benjamin Netanyahu, ont fait porter la responsabilité de la mort d'un couple de colons — survenue dans la nuit de jeudi à vendredi, suite à des tirs ayant ciblé leur véhicule dans la région de Naplouse en Cisjordanie occupée — au président palestinien Mahmoud Abbas en personne.

Le couple de colons, accompagné de quatre enfants, avait été mortellement atteint par des balles tirées par des éléments des Brigades du martyr Abdelkader El Hosseini, près de la colonie d'Itmar bâtie sur des terres palestiniennes, au sud de Naplouse, une des villes les plus grandes de la Cisjordanie occupée. Les Brigades du martyr Abdelkader El Hosseini, une des branches militaires du Fatah, a revendiqué cet attentat dans la même soirée.

Des sources israéliennes avaient indiqué peu après l'opération que le colon tué est un officier de réserve de l'unité Matkal, spécialisée dans le renseignement. Juste après l'annonce de la mort des deux colons, des centaines d'autres se sont répandus sur les routes de la Cisjordanie occupée. Ils ont saccagé un grand nombre de véhicules palestiniens et agressé des citoyens. Ils ont aussi brûlé des dizaines d'arbres sur des terres agricoles de plusieurs villages palestiniens.

Au cours de la même nuit, des groupes de colons israéliens, qui n'avaient pas besoin de cet incident pour mener des campagnes violentes contre les Palestiniens et leurs biens, ont essayé de pénétrer dans le village de Houarra près de Naplouse, mais ont fait face à l'opposition des habitants. Au même moment, d'importantes forces israéliennes renforcées par quatre bataillons ont mené une vaste campagne de recherche pour retrouver les auteurs de l'attentat.

Les agressions des soldats israéliens et des colons armés contre les citoyens palestiniens se sont poursuivies durant la journée d'hier. Deux citoyens, dont le photographe d'une agence de presse italienne, ont été blessés par balles réelles au cours de la manifestation hebdomadaire de Kafr Kaddoum, en début d'après-midi. Un autre jeune Palestinien a été blessé aussi par balle réelle près de Bethlehem en Cisjordanie occupée. Des actes de vandalisme sont signalés un peu partout en Cisjordanie occupée. Plus de 200 véhicules palestiniens ont été endommagés par des jets de pierres. Fin juillet, des colons israéliens avaient brûlé vif le bébé Ahmad Dawabcheh, dont le père et la mère ont succombé à leurs blessures, contractées dans l'incendie de leur maison.

Un incident sur lequel est revenu le président Mahmoud Abbas au cours de son discours devant l'Assemblée générale des Nations unies, le 30 septembre passé. Un discours dans lequel Mahmoud Abbas a annoncé que sa direction n'était plus liée par les accords signés avec Israël, puisque celui-ci les viole quotidiennement. «Nous déclarons que nous ne pouvons continuer à nous tenir liés par ces accords, qu'Israël doit assumer toutes ses responsabilités en tant que puissante occupante parce que le statu quo ne peut plus durer», avait lancé le président palestinien du haut de la tribune des Nations unies.

Vives critiques israéliennes

La décision de la Direction palestinienne de changer le statu quo existant depuis la signature des Accords d'Oslo entre l'OLP et Israël en 1993 est le fruit de la paralysie qui frappe le processus de paix dont s'est servi Israël pour avaler plus de terres palestiniennes, bâtir plus de colonies et changer des réalités sur le terrain pour empêcher toute possibilité de création d'un Etat

palestinien indépendant et souverain sur les terres palestiniennes occupées en 1967. Benyamin Netanyahu, chef du plus grand parti de droite israélien, le Likoud, a dit que le discours était plein de «mensonges» et «d'incitation» (contre Israël). Il a dit aussi qu'Israël était prêt à reprendre immédiatement les négociations de paix mais sans condition préalable.

Ce que refuse exactement la Direction palestinienne, qui estime qu'elle ne peut plus négocier juste pour négocier. Ce sont les «incitations à la haine débridées de la part des Palestiniens qui conduisent à de tels actes de terrorisme», a déclaré Netanyahu après la mort des colons israéliens. La ministre israélienne de la Culture, Miri Regev, a dit pour sa part : «Chaque parole que prononce Abou Mazen est un encouragement au meurtre de juifs.» Un «peuple dont les dirigeants soutiennent le meurtre n'aura jamais d'Etat», a déclaré de son côté Naftali Bennett, ministre de l'Education et partenaire essentiel de la coalition de Netanyahu.

C'est donc une atmosphère explosive qui règne actuellement dans tous les coins et les recoins de la Cisjordanie occupée et dans la ville sainte d'El Qods. Si le gouvernement israélien choisit encore une fois le meurtre et la répression comme seul langage avec les Palestiniens, on peut dire que le conflit palestino-israélien est entré dans une nouvelle étape, qui sera marquée par plus d'effusion de sang des deux côtés, même avec l'inexistence de rapports de force entre les deux parties.

Fares Chahine

Article 8 : El Watan, 18/10/2015

Auteur : Fares Chahine

Url de l'article : <https://www.elwatan.com/edition/international/onu-les-palestiniens-s'appretent-a-soumettre-un-projet-de-resolution-contre-l-occupation-israelienne-18-10-2015>

Date de dernière consultation : 02/05/2017

ONU : Les Palestiniens s'apprêtent à soumettre un projet de résolution contre l'occupation israélienne

Les Palestiniens comptent soumettre avant fin octobre un projet de résolution au Conseil de sécurité de l'ONU demandant la fin de l'occupation israélienne, a affirmé un haut responsable jeudi.

Le conseil politique de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a décidé de «se rendre au Conseil de sécurité de l'ONU dans le but d'y faire adopter une résolution pour mettre fin à l'occupation israélienne dans les territoires palestiniens avant la fin du mois», a déclaré le secrétaire général de l'organisation, Yasser Abed Rabbo, au cours d'une conférence de presse à Ramallah, en Cisjordanie.

Le projet de résolution demande «le retrait complet d'Israël, puissance occupante, de la totalité des territoires palestiniens occupés depuis 1967, y compris ElQods-Est, aussi vite que possible et que ce soit réalisé en vertu d'un calendrier spécifique n'allant pas au-delà de novembre 2016». M. Abd Rabbo espère que le projet de résolution puisse au moins être débattu par les 15 membres du Conseil.

Les Palestiniens, qui ont obtenu en 2012 le statut de pays observateur à l'ONU, ont lancé une offensive diplomatique après l'échec en avril des négociations de paix avec Israël, parrainées par

les Etats-Unis. Ils ont notamment adhéré à plusieurs organisations internationales, dont la Cour pénale internationale.

Fares Chahine

Article 9 : El Watan, 18/10/2015

Auteur : Fares Chahine

URL de l'article : <https://www.elwatan.com/edition/international/palestine-occupee-israel-poursuit-sa-politique-d-assassinats-18-10-2015>

Date de dernière consultation : 02/05/2017

Palestine occupée : Israël poursuit sa politique d'assassinat
18/10/2015

Les exécutions extrajudiciaires de jeunes Palestiniens dans les rues se sont poursuivies hier, au lendemain de la Journée de colère au cours de laquelle les zones de contact avec l'armée israélienne ont vécu de violents heurts entre les jeunes lanceurs de pierres et les soldats israéliens.

Dès le matin, dans la rue Echouhada, au centre-ville d'El Khalil, un colon israélien a surpris un jeune Palestinien de 18 ans, qui passait par là, en tirant sur lui quatre balles, qui est mort sur coup. Dans la même ville, cette fois près de la mosquée El Khalil, c'est une jeune Palestinienne de 16 ans qui a fait les frais de l'hystérie et de la haine qui se sont emparées de la société israélienne. Elle a, elle aussi, été froidement assassinée par un groupe de soldats. La troisième exécution a eu lieu à Djebel El Moukaber, dans El Qods occupée et annexée par Israël en 1967. Là aussi, la victime est un adolescent de 16 ans.

Le prétexte présenté par l'armée israélienne pour justifier ces trois assassinats est le même que celui évoqué depuis le début du soulèvement populaire palestinien de ce mois d'octobre : les forces d'occupation israéliennes parlent d'attaques à l'arme blanche. Mais plus personne n'y croit. L'annonce de la mort de Mohamed El Qawasmi et de Bayan Aassila, à El Khalil, a déclenché des heurts violents dans le centre-ville entre des jeunes citoyens et des soldats de l'occupation israélienne qui ont répondu aux jets de

pierres par une pluie de bombes lacrymogènes, de bombes assourdissantes et des balles en caoutchouc.

Ces balles sont mortelles lorsqu'elles atteignent des parties sensibles du corps ou lorsqu'elles sont tirées de près. De nombreux jeunes ont été blessés et évacués vers l'hôpital d'El Khalil. Le mouvement Fatah a immédiatement décrété un deuil de trois jours dans la ville.

Les commerçants ont tout de suite baissé rideau, dans une atmosphère lourde, pleine de colère et de désir de vengeance. Des photos prises de Bayan, une lycéenne, avant d'être exécutée, la montrent debout, les mains sur la tête, au niveau d'un barrage militaire israélien, entourée de soldats.

Elle ne portait ni arme blanche ni rien d'autre. Elle a tout simplement été liquidée à cause peut-être du sourire innocent qu'elle arborait quelques instants avant de recevoir trois balles à bout portant. Ces photos ont été diffusées sur les sites électroniques palestiniens et ne laissent aucune chance à la version israélienne de passer.

Quant à l'adolescent de Djebel El Moukaber, Moataz Aawissat, l'armée israélienne ne s'est pas contentée de le tuer ; elle a arrêté ses parents et ses deux frères après avoir effectué une perquisition musclée dans sa maison familiale. Selon le média israélien Yedioth Ahronoth, Moataz a été tué lorsqu'un colon est allé avertir des soldats israéliens postés à 200 mètres que l'enfant «portait un cartable et riait». Le soupçonnant de transporter des explosifs, ils n'ont pas hésité à l'abattre.

Si cela n'est pas un crime de guerre, qu'est-ce cela pourrait être ? En fait, Israël et son armée montrent actuellement, sans aucune gêne ni embarras, le visage hideux de l'occupation, qui est la cause principale du soulèvement populaire palestinien. Les jeunes qui mènent ce combat inégal contre l'occupation, la colonisation et les atteintes à leurs lieux saints dans la ville d'El Qods ont deux caractéristiques. Ils sont déterminés à aller au bout du chemin qu'ils se sont tracé depuis le début du mois.

Ils n'ont pas peur, malgré toutes les méthodes oppressives et criminelles utilisées contre eux par la machine de guerre

israélienne. Après El Khalil, les affrontements se sont propagés à d'autres villes de Cisjordanie occupée, telles Ramallah et El Bireh, ce qui a poussé l'armée d'occupation israélienne à fermer plusieurs routes. Ghaza aussi a eu son lot de blessés lorsque de jeunes écoliers se sont rassemblés, hier matin, près du terminal d'Erez, au nord de l'enclave palestinienne.

Fares Chahine

Article 10 : El Watan, 31/10/2015

Auteur : R I

Url de l'article : <https://www.elwatan.com/edition/international/violences-a-al-qods-et-en-cisjordanie-31-10-2015>

Dernière date de consultation : 29/10/2021

Conflit israélo-palestinien

Violences à Al Qods et en Cisjordanie

le 31/10/2015 | 10:00

Al Qods a été hier le théâtre d'une attaque palestinienne au couteau. Entre-temps, les violences agitaient la Cisjordanie occupée. L'attaque au couteau a fait deux blessés : un touriste américain légèrement touché par l'assaillant et un civil, atteint à la jambe par une balle perdue d'agents de sécurité cherchant à neutraliser l'agresseur, selon l'AFP.

Ce dernier, un Palestinien de 23 ans originaire d'un quartier d'Al Qods-Est, la partie palestinienne de la ville annexée et occupée par Israël, a été abattu, selon la police israélienne. Plus tôt dans la journée, deux Palestiniens ont tenté de poignarder des gardes-frontières israéliens près de Naplouse, dans le nord de la Cisjordanie occupée. L'un a été tué par des tirs israéliens, le deuxième est dans un état critique, a indiqué la police israélienne. Des heurts violents ont par ailleurs opposé jeunes Palestiniens et soldats israéliens dans plusieurs villes de Cisjordanie, à Al Khalil, Bethléem ainsi qu'aux entrées de Ramallah et Naplouse.

Tous les mouvements palestiniens ont appelé à manifester après la prière hebdomadaire du vendredi. A Al Khalil, devenu ces derniers jours abcès de fixation des violences avec de multiples attaques au couteau, des dizaines de jeunes Palestiniens ont lancé des pierres, des cocktails Molotov et fait rouler des pneus enflammés sur les

soldats israéliens. Postés dans la rue et sur les toits, les soldats ont riposté par un barrage de gaz lacrymogènes et de balles en caoutchouc. L'armée israélienne a pris de nouvelles mesures pour prévenir des attentats à Al Khalil, avec notamment un dispositif de bouclage inspiré de celui utilisé à Al Qods

.

Al Khalil, bastion en Cisjordanie du mouvement islamique Hamas, est une poudrière où 500 colons israéliens vivent parmi les Palestiniens derrière miradors et barbelés sous haute protection de l'armée. Au moins sept jeunes Palestiniens ont été abattus ces derniers jours à proximité du tombeau des Patriarches, révérend par les musulmans et les juifs et source de vives tensions. Sur les 65 Palestiniens tués depuis le 1er octobre, environ un quart venait d'Al Khalil. La moitié des Palestiniens ont été tués en commettant des attaques qui ont fait 9 morts côté israélien.

Hier, de jeunes Palestiniens ont également manifesté dans la bande de Ghaza à l'appel du Hamas et du Jihad, les forces islamistes qui dominent le territoire. Nombre d'entre eux sont de nouveau allés défier les soldats israéliens le long de la barrière de sécurité qui, avec la frontière égyptienne, enferme hermétiquement ce territoire.

Dix-sept Palestiniens sont morts dans la bande de Ghaza, depuis la nouvelle flambée de violences, pour la très grande majorité tués par des tirs israéliens en protestant devant la barrière de sécurité. La jeunesse palestinienne est exaspérée par les vexations liées à des dizaines d'années d'occupation israélienne, par la colonisation, le blocus de la bande de Ghaza, l'absence de toute perspective personnelle et le discrédit des autorités et partis palestiniens. L'Esplanade des Mosquées a servi de cri de ralliement à la contestation.

Lobby procolonial

Parallèlement, les violences ont accentué la pression du lobby procolonisation sur le gouvernement israélien. Sans annoncer de nouvelles constructions, le gouvernement a légalisé rétroactivement près de 800 logements dans quatre colonies de Cisjordanie occupée. La communauté internationale considère

comme illégale la colonisation, c'est-à-dire la construction d'habitations civiles sur les territoires occupés ou annexés depuis 1967.

Elle est présentée comme un obstacle majeur à une résolution pacifique du conflit. La Nouvelle-Zélande vient de présenter au Conseil de sécurité un projet de résolution appelant Israéliens et Palestiniens à éviter les actes pouvant saper les efforts de paix. Le projet cite l'expansion des colonies côté israélien et les initiatives anti-israéliennes à la Cour pénale internationale (CPI) côté palestinien.

R. I.

Annexe 2

Liberté

Les dix articles sélectionnés dans notre corpus du quotidien Liberté.

Article 1 : UNE TROISIÈME INTIFIDHA SE PROFILE DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS. Israël applique un plan de sécurité renforcé suite à un attentat à Jérusalem.

Article 2 : KERRY L'A ÉVOQUÉ SUITE À UNE RÉUNION TRIPARTITE EN JORDANIE. Des engagements fermes pour faire baisser la tension à Al Qods.

Article 3 : POUR ÉVITER UN VOTE À L'ONU SUR LA PALESTINE : John Kerry proposera aujourd'hui des "solutions".

Article 4 : DEUX PÊCHEURS PALESTINIENS BLESSÉS ET QUATRE PORTÉS DISPARUS. Tension extrême en Palestine.

Article 5 : QUATRE ISRAÉLIENS TUÉS DANS UN ATTENTAT À JÉRUSALEM. L'engrenage de la violence.

Article 6:PALESTINE. Israël poursuit ses arrestations arbitraires

Article 7 : TEL-AVIV MULTIPLIE CHECK-POINTS, ARRESTATIONS ET TIRS À BALLES RÉELLES EN TERRITOIRES OCCUPÉS. Israël : le choix du crime contre la Palestine

Article 8 : PALESTINE "Les exécutions israéliennes sont du terrorisme"

ALORS QUE LES ÉTATS-UNIS CONTINUENT DE JOUER AUX POMPIERS

Article 9 : Palestine : à quand une protection internationale contre Israël ?

Article 10 : JÉRUSALEM. Abbas demande à Kerry d'œuvrer pour un retour au statu quo

Article 1:Liberté, 25/10/2014

Auteur : A.R/agences

Url de l'article : non disponible

Date de dernière consultation : 16/10/2018

UNE TROISIÈME INTIFIDHA SE PROFILE DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS

Israël applique un plan de sécurité renforcé suite à un attentat à Jérusalem

Par Rédaction nationale

Le

25-10-2014

10:00

Le gouvernement israélien et ses forces de sécurité sont sur le qui-vive, alors que commence à se profiler une troisième intifidha des Palestiniens dans les territoires occupés.

Tout a commencé par un attentat commis par un jeune Palestinien, le second mené par un Palestinien au volant d'un véhicule en moins de trois mois, qui a suscité un déploiement en masse de la police dans les quartiers arabes de la vieille ville. Cet attentat a provoqué l'ire du Premier ministre israélien, qui a prévenu que "toute tentative d'attaquer des habitants de Jérusalem sera sévèrement punie".

Pour autant, le Premier ministre Benjamin Netanyahu a commencé à appliquer sans plus attendre un plan de sécurité renforcé, déjà annoncé antérieurement devant la multiplication des incidents. Une mesure qui fait craindre aux observateurs qu'elle sera à l'origine de nouvelles manifestations et de violences de la part des services de sécurité israéliens. L'attentat constitue en lui-même déjà un nouveau point d'orgue dans les troubles qui agitent depuis des mois Jérusalem-est, annexée et occupée par Israël. Des heurts opposent, quasiment tous les soirs, Palestiniens et policiers israéliens dans différents quartiers, comme Silwan, Chouafat, Essaouiya, Wadi Joz, ainsi que la vieille ville. Certains parlent d'"intifada silencieuse" ou d'"intifada municipale", en référence aux deux soulèvements de 1987-1993 et de 2000-2005, certes, beaucoup plus longs, beaucoup plus étendus et beaucoup plus meurtriers. La police de Jérusalem a prévenu qu'elle mènerait une politique de "tolérance zéro face à toute violence et (arrêterait) toute personne impliquée dans des troubles à l'ordre public".

"Des renforts de gardes-frontières, d'unités anti-émeute et de patrouilles mobiles

ont été déployés”, a dit à l'AFP un porte-parole de la police, Micky Rosenfeld. “Des moyens technologiques supplémentaires, pour la collecte du renseignement, par exemple, sont mobilisés”, a-t-il dit. Des heurts se sont produits, tard dans la soirée, dans plusieurs secteurs de Jérusalem avec pour épïccentre Silwan, le quartier populaire et agité d'où venait Abderahman Shalodi.

L'intervention des policiers, venus arrêter un jeune frère de Abderahman Shalodi, a provoqué un accès de fièvre, a indiqué la famille. Dans la matinée, des individus ont lancé des pierres contre un jardin d'enfants de colons israéliens dans le quartier palestinien de Ras al-Amoud, a rapporté la police. Cette dernière a fait état de quelques arrestations dans la nuit, sans plus de précision. L'armée israélienne, de son côté, a indiqué avoir arrêté dans la nuit, en Cisjordanie, 17 Palestiniens, dont certains membres du Hamas.

Le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu a, quant à lui, accusé le président palestinien Mahmoud Abbas d'avoir participé à échauffer les esprits par de récentes déclarations à propos de l'Esplanade des Mosquées.

A. R./agences

Article 2 : Liberté, 15/11/2014

Auteur : R.I agences

Url de l'article : non disponible

Date de dernière consultation : 15/08/2018

KERRY L'A ÉVOQUÉ SUITE À UNE RÉUNION TRIPARTITE EN JORDANIE

Des engagements fermes pour faire baisser la tension à Al Qods

Par Rub.Etranger

le

15-11-2014

10:00

Les musulmans ont eu, hier, un accès sans restriction d'âge à la mosquée Al-Aqsa à Jérusalem-Est (Al-Qods) pour la prière hebdomadaire, pour la première fois depuis longtemps. La levée de toute restriction d'âge est la première des mesures concrètes dont le secrétaire d'État américain, John Kerry, a obtenu la garantie lors d'entretiens, jeudi, en Jordanie voisine, avec le Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, le président palestinien Mahmoud Abbas et le roi Abdallah II de Jordanie, dont le pays assure la gestion de la mosquée Al Aqsa. Des engagements fermes ont été pris selon le chef de la diplomatie américaine pour faire baisser les tensions à Jérusalem-Est. John Kerry, qui avait fait ce voyage pour tenter de faire retomber la tension à Jérusalem-Est(Al-qods), a dit "avoir reçu des engagements fermes pour faire en sorte que les tensions ne se transforment pas en incendie échappant absolument à tout contrôle". La tension autour de la mosquée d'Al Aqsa, troisième lieu saint de l'islam, est montée d'un cran, suite aux provocations des extrémistes juifs qui ont récemment multiplié les visites sur le site, déclenchant de violents affrontements et entraînant une fermeture d'une journée de l'esplanade. Ces heurts, conjugués aux violences quotidiennes à Jérusalem-Est, à une série d'attentats meurtriers anti-israéliens et à l'agitation en Cisjordanie occupée font redouter à Israël une troisième intifada. La situation reste très tendue dans la ville sainte, après des affrontements dans la nuit notamment dans le quartier d'Essaouiya. Les Israéliens ont fermé quatre des cinq routes menant à ce quartier, et les habitants dénoncent un état de siège. Jeudi, un enfant y a été grièvement blessé par une balle en caoutchouc tirée par la police. Coupant court aux rumeurs Al Baghdadi défie la coalition anti-EI Le chef du groupe État islamique (EI) Abou Bakr Al-Baghdadi a averti, dans un enregistrement qui lui est attribué et diffusé à la suite de rumeurs sur sa mort dans un raid, que les frappes de la coalition ne stopperont pas l'expansion des éléments de son groupe. Dans le message audio de 17 minutes, truffé de termes

religieux, l'homme se présentant comme Al-Baghdadi affirme que la marche (de l'EI) ne s'arrêtera pas et que son expansion se poursuivra, si Dieu le veut. Ce dernier est rendu public six jours après une série de frappes aériennes de la coalition ayant visé un rassemblement de responsables de l'EI près de Mossoul, la deuxième ville d'Irak contrôlée par l'EI. Des rumeurs, relayées par des médias arabes, avaient ensuite évoqué la présence parmi eux, de Al-Baghdadi, qui aurait été blessé voire tué. Dans le message, il affirme que les pays de la coalition seront contraints d'envoyer des troupes au sol pour combattre l'EI. Cet enregistrement intervient quelques jours après l'annonce par Barack Obama qu'une nouvelle étape s'ouvrirait en Irak, où les Américains ne veulent, plus seulement, stopper les terroristes, mais lancer une offensive contre eux.

R. I./ Agences

Article 3 : Liberté, 03/11/2014

Auteur : R.I agence

Url de l'article : non disponible

Date de dernière consultation : 16/08/1018

POUR ÉVITER UN VOTE À L'ONU SUR LA PALESTINE

John Kerry proposera aujourd'hui des "solutions"

Par R. I. /Agences

le 03-11-2014 10:00

Le secrétaire d'État John Kerry doit proposer, aujourd'hui, des solutions intermédiaires au négociateur en chef palestinien Saëb Erakat, les États-Unis cherchant à dissuader les Palestiniens de réclamer à l'ONU la fin de l'occupation israélienne, a indiqué samedi un responsable palestinien. M. Erakat s'est rendu, hier, à Washington, à l'invitation de M. Kerry qui a dit souhaiter discuter de la voie à suivre pour faire avancer le processus de paix israélo-palestinien en panne depuis des mois. Selon le responsable palestinien qui s'exprimait sous le couvert de l'anonymat à Ramallah, les deux hommes évoqueront plusieurs propositions américaines pour relancer le processus de paix. "Il est clair que l'administration américaine veut que nous écartions notre projet d'aller devant le Conseil de sécurité", a-t-il dit sans préciser le contenu des propositions. Le dernier round de pourparlers entre Israéliens et Palestiniens avait échoué en avril au terme de 9 mois de dialogue sous l'égide des États-Unis. Face à cet échec, la direction palestinienne a annoncé qu'elle allait réclamer au Conseil de sécurité de l'ONU une date butoir à la fin de l'occupation israélienne des Territoires palestiniens pour ouvrir la voie à un État de Palestine dans les frontières de 1967. Les Palestiniens disent mener des négociations pour obtenir les 9 votes nécessaires à l'adoption d'un tel projet. Un veto américain, que les Palestiniens disent anticiper, le tuerait toutefois dans l'œuf. En attendant, a prévenu le responsable palestinien, "le gouvernement israélien de Benjamin Netanyahu va tuer un peu plus chaque jour une solution à deux États". Selon lui, seule une résolution du Conseil de sécurité permettra de préserver et mettre en place la solution de deux États.

R. I./Agences

Article 4 : Liberté, 11/11/2014

Auteur : Amar.R

Url de l'article : non disponible

Date de dernière consultation :

DEUX PÊCHEURS PALESTINIENS BLESSÉS ET QUATRE PORTÉS DISPARUS

Tension extrême en Palestine

Par Amar R

le 11-11-2014 10:00

Deux pêcheurs palestiniens ont été blessés et quatre sont portés disparus à la suite de tirs de la marine israélienne au large de la bande de Gaza, ont indiqué hier des responsables des services de sécurité du Hamas. Les quatre Palestiniens portés disparus pourraient avoir été arrêtés par la marine israélienne, ont dit les mêmes sources.

L'armée israélienne a indiqué, pour sa part, avoir ouvert le feu sur un bateau soupçonné de contrebande. Les deux pêcheurs blessés se trouvaient sur deux bateaux qui ont été coulés par des vedettes israéliennes au large des côtes de Rafah (sud de la bande de Gaza), a rapporté la sécurité du Hamas. Ils ont été sauvés par un troisième bateau de pêcheurs palestiniens et transportés à l'hôpital de Rafah, ont dit les mêmes sources. D'autre part, un Palestinien a poignardé dans la même journée d'hier un jeune soldat israélien à Tel-Aviv le blessant très grièvement avant d'être arrêté, a indiqué une porte-parole de la police. Le jeune juif israélien, poignardé près de l'une des gares de Tel-Aviv, a été transporté dans un état critique à l'hôpital, ont indiqué les secours. Selon la police, le Palestinien qui s'est enfui après l'attaque a été arrêté. Ces deux événements séparés surviennent dans un contexte de tension extrême en Palestine, marquée par des émeutes quasi quotidiennes à Jérusalem-Est (Al-Qods), qui se sont propagées depuis samedi dans le nord d'Israël où des milliers d'Arabes israéliens ont manifesté samedi, après la mort d'un manifestant tué par la police. Les responsables de la minorité arabe israélienne ont appelé tous les commerçants de cette communauté à fermer leurs magasins dimanche. Des affrontements ont suivi la mort dans la matinée à Kafr Kana de Khaïr al-Din al-Hamdan, un manifestant abattu par des policiers qui étaient venus arrêter l'un de ses proches.

Ces événements sont autant d'ingrédients de l'imminence d'une troisième

intifadha qui se mettent en place, et face à laquelle le colonisateur israélien montre des signes d'inquiétudes, en témoigne la mise en état d'alerte de ses troupes.

Amar R.

Article 5 : Liberté, 19/11/2014

Auteur : Merzak Tigrine

Url l'article : non disponible

Date de dernière consultation : 16/10/2018

QUATRE ISRAÉLIENS TUÉS DANS UN ATTENTAT À JÉRUSALEM

L'engrenage de la violence

Par Merzak Tigrine

Le 19-11-2014 10 :00

Les violences, dont sont victimes les Palestiniens au quotidien de la part des Israéliens, ne pouvaient rester perpétuellement sans réactions, comme le montre cette attaque d'hier, qui a coûté la vie à quatre Israéliens et à deux Palestiniens, froidement abattus par la police à son arrivée sur les lieux. L'attaque, qui n'a pas été revendiquée dans l'immédiat, a également fait neuf blessés, dont cinq se trouvaient dans un état critique, selon les secours. Si Mahmoud Abbas a condamné l'attentat, les deux principaux mouvements islamistes palestiniens, le Hamas et le Jihad islamique, l'ont, eux, salué. Dans un communiqué, Mahmoud Abbas a condamné "le meurtre de fidèles priant dans une synagogue", tout en dénonçant "le meurtre de civils de quelque bord qu'ils soient". L'attaque, qui a également fait neuf blessés, dont cinq se trouvaient dans un état critique, selon les secours, a été perpétrée dans un quartier ultra-orthodoxe de Jérusalem-Ouest. Elle intervient au surlendemain de ce que les Palestiniens ont dénoncé comme un "crime raciste", celui d'un chauffeur de bus palestinien retrouvé pendu dans son dépôt de Jérusalem-Ouest dimanche soir. La police israélienne a conclu à un suicide, une version contestée par le médecin légiste qui a examiné le corps de Youssef Ramouni, un Palestinien de Jérusalem-Est de 32 ans, père de deux enfants et "heureux" selon sa famille. Celle-ci a rejeté en bloc la thèse du suicide.

Depuis la découverte de son corps, la Ville sainte, entrée en juin dans un cycle de représailles sans fin, était encore un peu plus sous tension. Début juillet, des extrémistes juifs avaient brûlé vif un adolescent palestinien de Jérusalem-Est, assurant agir par vengeance après le meurtre de trois Israéliens. Depuis lors, la Ville sainte est entrée dans un engrenage de la violence, rythmé chaque nuit par des affrontements dans la partie palestinienne occupée et annexée par Israël entre jeunes jeteurs de pierres et policiers israéliens lourdement équipés. L'escalade a franchi un nouveau palier il y a près d'un mois, lorsqu'un Palestinien a jeté sa voiture sur un arrêt du tramway. Depuis, deux autres attentats à la voiture bélier ont ensanglanté Jérusalem et la Cisjordanie occupée, puis une série d'attaques au couteau ont touché jusqu'à Tel-Aviv. Aucune de ces attaques n'a été revendiquée, mais certaines ont été menées par des membres du Jihad islamique ou du Hamas. Pour ces deux mouvements, l'attentat contre la synagogue est une “réponse au meurtre du martyr Youssef Ramouni”. Alors que les tensions se sont multipliées ces dernières semaines autour du site très sensible de l'Esplanade des Mosquées dans la Vieille ville de Jérusalem, les Palestiniens dénonçant comme des provocations les nombreuses visites d'extrémistes juifs sur ce lieu saint, le Hamas y a également vu “une réponse à la série de crimes de l'occupant (israélien) à (la mosquée d') Al-Aqsa”. L'attaque a été dénoncée comme un acte d'une “brutalité insensée” par le chef de la diplomatie américaine, John Kerry, en visite à Londres. A Paris, le président français François Hollande a condamné “l'odieux attentat”, faisant part de sa “vive inquiétude face à l'enchaînement des actes de violence à Jérusalem, en Israël et en Cisjordanie”.

Article 6 : Liberté, 26/09/2015

Auteur : Lyes Menacer

Url de l'article : non disponible

Date de dernière consultation : 22/06/2018

PALESTINE

Israël poursuit ses arrestations arbitraires

Par Lyes Menacer

le 26-09-2015 10:00

Les forces d'occupation israéliennes ont arrêté, tôt hier, trois jeunes Palestiniens dans un village relevant d'Hébron, pour les emmener vers une destination inconnue, ont rapporté les médias palestiniens. "Les forces israéliennes ont prétendu que les trois jeunes portaient des couteaux, des bâtons, un mégaphone, des cagoules et un détonateur électrique", a indiqué le centre national d'information, une agence de presse proche du Hamas. Jeudi soir, trois autres jeunes Palestiniens ont aussi été arrêtés au cœur de la "ville sainte" d'Al-Qods occupée, a ajouté la même source, citant des habitants des villages avoisinants.

Article 7 : Liberté, 15/10/2015

Auteur : Lyes Menacer

Url de l'article : non disponible

Date de dernière consultation : 16/10/2018

TEL-AVIV MULTIPLIE CHECK-POINTS, ARRESTATIONS ET TIRS À BALLES RÉELLES EN TERRITOIRES OCCUPÉS

Israël : le choix du crime contre la Palestine

Par Lyes Menacer, le 15-10-2015 10:00

L'occupant israélien de la Palestine est bien décidé à semer le chaos en Cisjordanie et à El-Qods occupées, deux semaines après le début de ce qui s'apparente à une troisième Intifadha. Outre le mouvement de répression meurtrière contre les Palestiniens, Tel-Aviv a commencé hier l'installation de nouveaux check-points (points de contrôle) à El-Qods-Est occupée, attisant ainsi la colère des Palestiniens qui dénoncent une nouvelle stratégie d'Israël pour mettre la main sur ce qui reste de la "Ville sainte". Alors que les affrontements entre jeunes palestiniens et l'armée israéliennes se propagent à plusieurs quartiers des territoires occupés, un jeune de 20 ans a été exécuté, hier après-midi, par un soldat israélien dans la localité d'Al-Khalil, a rapporté l'agence de presse palestinienne Wafa. La victime a été criblée de balles, ont indiqué des témoins, contrairement à ce qu'a rapporté un communiqué officiel de Tel-Aviv qui l'a accusé d'avoir tenté de poignarder un colon juif. L'autre décision de l'occupant israélien est de garder les corps de ses victimes palestiniennes, faisant ainsi du chantage aux familles des défunts, souvent des jeunes ou des adolescents qui sont systématiquement suspects aux yeux des services de la police israélienne. Le président palestinien, Mahmoud Abbas, a dénoncé une volonté israélienne de déraciner ce qui reste du peuple palestinien et d'empêcher de fait l'existence d'un État palestinien, ont rapporté les médias. "C'est une attaque sauvage à laquelle nous sommes confrontés et qui visent notre existence sur notre terre", a déclaré Mahmoud Abbas dans une lettre qu'il a adressée à son peuple, a repris Quds Net, une agence de presse palestinienne en ligne. Des ONG ont tiré aussi la sonnette d'alarme en publiant hier des chiffres qui démontrent la férocité de Tel-Aviv, dont les crimes demeurent jusqu'ici impunis. En deux semaines, l'armée israélienne a procédé à plus de 620 arrestations en territoires occupés, selon "le Club des prisonniers palestiniens", cité par Quds Press. La majorité des Palestiniens interpellés est formée d'enfants et d'adolescents issus en grande partie de la localité d'Al-Khalil où la vague de répression continue, en dépit des appels à la retenue de la communauté internationale. Une centaine de cas relève des arrestations arbitraires, a noté cette

ONG. Réunis en urgence au Caire, les pays membres de la Ligue arabe ont appelé, via son secrétaire général Nabil al-Arabi, toutes les institutions onusiennes à intervenir pour mettre fin à cette escalade de la violence et protéger les civils palestiniens qui font face, à la fois, à la répression de l'armée israélienne et aux colons juifs qui brûlent et pillent les villageois isolés. Hier, à Burin, un village dans le sud de Naplouse, des colons israéliens ont attaqué et brûlés les maisons et les champs des Palestiniens, tout comme ils ont mené la même opération de destruction à Hébron, au sud de la Cisjordanie occupée, a rapporté le Centre palestinien d'information. **Les colons ont été appuyés par les services de sécurité israéliens qui ont usé de bombes lacrymogènes et de grenades assourdissantes pour les disperser et les faire fuir, ont rapporté des témoins.** La montée de la répression israélienne contre les Palestiniens dans les territoires occupés plaide de la volonté du Premier ministre de droite, Benjamin Netanyahu, de casser toute tentative de reprise des discussions visant à instaurer la paix et permettre l'existence de deux États, côte à côte, dans le respect des frontières tracées en 1948.

L. M

Article 8 : Liberté, 19/10/2015

Auteur : Lyes Menacer

Url de l'article : non disponible

Date de dernière consultation : 22/06/2018

PALESTINE

“Les exécutions israéliennes sont du terrorisme”

Par Lyes Menacer

le 19-10-2015 10:00

La situation a continué à se dégrader durant la journée d'hier dans les territoires occupés où quatre jeunes Palestiniens ont été tués par l'armée israélienne, sous prétexte qu'ils étaient sur le point de commettre des attaques avec des couteaux, allongeant ainsi la liste des victimes palestiniennes à 44 morts, en l'espace de deux semaines seulement, selon un dernier bilan des autorités de Ramallah, repris par l'agence officielle Wafa. Le nombre de blessés a dépassé, quant à lui, les 1 500 durant cette même période, alors que l'occupant israélien a refusé tous les appels à la retenue émis par la communauté internationale, y compris par ses alliés inconditionnels, dont les États-Unis. En même temps, la diplomatie palestinienne a qualifié les agissements du gouvernement de Netanyahu de “terrorisme”, dans un communiqué repris par Wafa.

L. M.

Article 9 : Liberté, 20/10/2015

Auteur : Lyes Menacer

Url de l'article : non disponible

Date de dernière consultation : 15/02/2019

ALORS QUE LES ÉTATS-UNIS CONTINUENT DE JOUER AUX POMPIERS

Palestine : à quand une protection internationale contre Israël ?

Par Lyes Menacer

le 20-10-2015 10:00

La diplomatie américaine continue de mettre Israéliens et Palestiniens dans le même sac, comme si les deux camps étaient sur un terrain de bataille à armes égales.

La sauvagerie habituelle de la réaction israélienne face à la colère des Palestiniens des Territoires occupés et de la bande de Gaza a remis sur le tapis la question de la mise en place d'une force internationale, notamment dans l'Esplanade des Mosquées, comme l'a proposé la France lors d'une réunion d'urgence du Conseil de sécurité de l'Onu, qui s'est tenue la fin de la semaine dernière à New York. Mais l'idée ne plaît pas à Tel-Aviv qui veut poursuivre ses massacres à huis clos, punissant toute tentative de rendre publiques ses exactions. "Israël rejette la proposition française au Conseil de sécurité (de l'ONU, ndlr), car elle n'inclut aucun rappel de l'incitation à la violence et au terrorisme de la part des Palestiniens, et elle appelle à l'internationalisation du mont du Temple (l'Esplanade des Mosquées)", a répondu le premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, lors du Conseil des ministres, selon un communiqué de son bureau. La nouvelle Intifadha "aux couteaux" des jeunes Palestiniens est qualifiée par l'occupant israélien de terrorisme, **alors que** Tel-Aviv a autorisé, fin septembre, ses soldats et ses policiers à tirer à balles réelles, alimentant ainsi le feu pour justifier ses violations aux droits de l'Homme, devant une communauté internationale toujours frileuse face à la tragédie de la Palestine qui dure depuis 1948. Au tout début de cette Intifadha, le président palestinien Mahmoud Abbas a saisi le secrétaire général de l'Onu, Ban Ki-moon, pour "accélérer la protection internationale des Palestiniens (...) avant que les choses ne soient hors de contrôle", a rapporté l'agence officielle Wafa. Les autorités palestiniennes avaient alerté l'Onu sur les "récents événements et l'escalade dangereuse dans les territoires palestiniens, particulièrement

les provocations des colons à la mosquée Al-Aqsa, leur blocage des routes et leurs raids contre des villages palestiniens, toutes actions effectuées sous la protection de l'armée israélienne", a ajouté Wafa. Mais depuis, soit deux semaines plus tard, l'occupant israélien a multiplié ses violences meurtrières, tuant près d'une cinquantaine de civils palestiniens et blessant plus de 1 500 autres manifestants qui dénoncent quotidiennement l'impunité de Tel-Aviv. Pourtant, en 2014 déjà, lors de l'agression israélienne de la bande de Ghaza, qui a duré une soixantaine de jours et fait 1 800 civils palestiniens tués et pas moins de 5 000 autres blessés, le président Mahmoud Abbas avait saisi vainement les instances onusiennes pour mettre sous protection internationale son peuple. Dans sa lettre adressée à Ban Ki-moon, le président palestinien a demandé à "placer officiellement l'État de Palestine sous le régime de protection internationale de l'ONU". Mais rien n'a été fait dans ce sens. Les crimes commis par Israël restent jusqu'à ce jour impunis. L'adhésion de la Palestine à la Cour pénale internationale (CPI), en avril dernier, n'a pas non plus fait bouger les lignes, Tel-Aviv pouvant toujours compter sur son allié inconditionnel, Washington, pour s'opposer à toute initiative visant à incriminer Israël. Hier encore, le secrétaire d'État américain, John Kerry, a appelé au calme, mettant sur un pied d'égalité l'agresseur et l'agressé. "Non, nous ne cherchons pas une quelconque nouvelle modification (des règles du statu quo), nous ne cherchons pas à ce que des parties extérieures ou d'autres y viennent", a déclaré John Kerry, s'alignant, ainsi, sur la position israélienne.

Article 10 : Liberté, 25/10/2015

Auteur : R.I/Agences

Url de l'article : non disponible

Date de dernière consultation : 16/10/2018

JÉRUSALEM

Abbas demande à Kerry d'œuvrer pour un retour au statu quo

Par R. I. /Agences, le 25-10-2015 10:00

Le président palestinien, Mahmoud Abbas, a demandé hier à Amman, au secrétaire d'État américain, John Kerry, d'œuvrer pour rétablir le statu quo sur l'Esplanade des Mosquées à Jérusalem, qu'Israël ne respecte plus selon lui, a indiqué un responsable palestinien. “Le Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, a changé le statu quo à la mosquée Al-Aqsa. C'est pourquoi nous et la Jordanie, demandons à la partie américaine de rétablir la situation (...) comme elle l'était”, a déclaré Saeb Erekat, le négociateur en chef de l'Autorité palestinienne, à l'issue de la rencontre Kerry-Abbas. Les Palestiniens et la Jordanie accusent Israël de vouloir changer les règles (le statu quo) qui régissent l'Esplanade des Mosquées, où se trouve la mosquée Al-Aqsa, selon le statu quo de 1967. Mais Israël se défend de tel projet. Le porte-parole de la présidence palestinienne, Nabil Abou Roudeina, a indiqué de son côté à l'AFP que M. Abbas avait insisté auprès de M. Kerry “sur la nécessité de préserver le statu quo historique” qui régit l'Esplanade des Mosquées et donne au Waqf (l'organe jordanien qui gère les biens religieux musulmans) l'entière responsabilité d'Al-Aqsa depuis des décennies et qu'Israël a changé en 2000 en donnant le contrôle de l'esplanade à la police israélienne qui en tient désormais les accès, et contrôle les visites des non-musulmans.

Annexe 3

Le Parisien

Les dix articles sélectionnés dans notre corpus du quotidien Le Parisien.

Article 1 : L'Esplanade des Mosquées secouée par des heurts entre Palestiniens et police israélienne.

Article 2 : Israël : prière sous haute surveillance sur l'Esplanade des Mosquées.

Article 3 : Jérusalem : Accès limité à l'Esplanade des Mosquées pour les musulmans.

Article 4 : Violents heurts sur l'Esplanade des Mosquées au début des fêtes juives.

Article 5 : Nouvelles violences sur l'Esplanade des Mosquées à Jérusalem.

Article 6 : Jérusalem : violents affrontements sur l'Esplanade des Mosquées.

Article 7 : Deux israéliens tués et deux autres blessés par un palestinien.

Article 8 : Esplanade des Mosquées accessible aux musulmans : restrictions levées par Israël.

Article 9 : Cisjordanie : des Israéliens attaqués par des Palestiniens.

Article 10 : Israël : nouvelle attaque au couteau, quatre assaillants palestiniens tués.

Article 1 : Le Parisien, 08/10/2014

Auteur : AFP

Url de l'article : non disponible

Date de dernière consultation : 08/08/2017

LE PARISIEN, 08 OCTOBRE 2014, 19H06

L'Esplanade des Mosquées secouée par des heurts entre Palestiniens et police israélienne

Des dizaines de jeunes Palestiniens ont affronté la police israélienne mercredi sur l'Esplanade des Mosquées à Jérusalem après la visite de fidèles juifs sur ce site extrêmement sensible vénéré par les juifs et les musulmans et théâtre de tensions grandissantes.

Quatre policiers ont été légèrement blessés et cinq protestataires arrêtés, a dit une porte-parole de la police. Côté palestinien, 17 personnes ont été blessées, selon les secours palestiniens.

Les heurts ont commencé quand des fidèles juifs ont accédé à l'esplanade par une rampe prévue à cette effet et débouchant à quelques dizaines de mètres de la mosquée Al-Aqsa, troisième site le plus saint au monde pour les musulmans. Des dizaines de jeunes Palestiniens ont commencé à lancer des pierres et des fusées éclairantes sur les policiers qui protégeaient les visiteurs juifs, a rapporté la porte-parole de la police, Louba Samri. A l'aide de projectiles en caoutchouc et d'engins détonants, les forces de l'ordre ont repoussé les protestataires à l'intérieur de la mosquée Al-Aqsa, dans laquelle elles ne peuvent entrer, et d'où les jeunes ont continué à jeter sur elles des pierres et des engins incendiaires. Des vidéos amateurs montrent des projectiles anti-émeutes fuser dans la mosquée, puis des fidèles musulmans nettoyer les débris des vitres brisées.

- Des heurts chroniques mais accrus -

Surplombant la vieille ville de Jérusalem, l'Esplanade des Mosquées (mont du Temple pour les juifs) est le théâtre de heurts chroniques. Mais ceux-ci sont

devenus encore plus réguliers et plus violents depuis quelques mois. C'est tout Jérusalem-Est qui a vu une intensification des violences. Les crispations ont été exacerbées par l'assassinat d'un jeune Palestinien par des extrémistes juifs début juillet et par l'offensive israélienne dans la bande de Gaza en juillet-août, qui a fait plus de 2.100 morts côté palestinien, en majorité des civils, et plus de 70 côté israélien, dont 66 soldats. Les musulmans prennent mal également des déclarations de certains membres de la majorité gouvernementale de droite sur la possibilité d'accorder aux juifs le droit d'aller prier sur l'esplanade. Le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu a délivré des consignes de fermeté contre les manifestants mardi, à l'approche de la fête juive de Souccot (ou des Cabanes) qui commençait mercredi soir et pour laquelle la vieille ville de Jérusalem accueille de nombreux juifs. "La situation actuelle ne (doit) pas devenir la norme", a-t-il dit selon ses services. Les juifs sont autorisés à se rendre, à certaines heures et sous stricte surveillance, sur le site de l'esplanade, mais ils n'y ont pas le droit de prier pour éviter toute provocation. L'esplanade, qui réunit la mosquée Al-Aqsa et le dôme du Rocher, est le troisième lieu saint de l'islam après La Mecque et Médine en Arabie saoudite. Pour les juifs, c'est le lieu du second Temple détruit en l'an 70 par les Romains. Le mur des Lamentations, vestige du second Temple, est situé en contrebas de l'esplanade.

- 'Voilà la résultat !' -

Perçue comme une provocation, la visite sous haute protection d'Ariel Sharon sur l'Esplanade des Mosquées le 28 septembre 2000 passe communément pour la date de commencement de la seconde Intifada et de plusieurs années de soulèvement palestinien. Des incidents éclatent régulièrement quand des juifs se rendent sur l'esplanade et commencent à s'adonner à leurs rites. Dans un contexte de discorde apparemment insurmontable après des années de vains efforts pour tenter de résoudre le conflit israélo-palestinien, le président palestinien Mahmoud Abbas a accusé le gouvernement israélien de délibérément favoriser la venue d'extrémistes juifs sur l'esplanade. "Les attaques contre la sainte mosquée Al-Aqsa vont croissant, menées par les

colons et les extrémistes juifs et sponsorisées par le gouvernement israélien", a-t-il dit dans un communiqué qui défend le droit à la résistance. Azzam al-Khatib, directeur de la fondation religieuse qui gère le site et que contrôle la Jordanie, a rapporté avoir pressé la police d'empêcher la visite de juifs par peur d'incidents avec des musulmans qui avaient passé la nuit dans la mosquée.

"Mais la police a refusé, et voilà le résultat", a-t-il dit à l'AFP.

AFP

Article 2 : Le Parisien, 31/10/2014

Auteur : LeParisien.fr avec A

Url de l'article : <https://www.leparisien.fr/international/israel-l-esplanade-des-mosquees-a-partiellement-rouvert-dans-le-calme-31-10-2014-4255193.php>

Date de dernière consultation : 03/07/2017

Israël : prière sous haute surveillance sur l'Esplanade des Mosquées

octobre 2014, 9h19

Des dizaines de milliers de Palestiniens ont entendu leurs imams prêcher la défense de la mosquée Al-Aqsa contre les Israéliens, lors de la grande prière du vendredi en Cisjordanie, à Gaza et dans la Vieille ville de Jérusalem transformée en camp retranché. A Al-Aqsa même, la prière placée sous très haute surveillance policière israélienne s'est déroulée dans le calme sur l'Esplanade des Mosquées, rouverte vendredi matin après avoir été complètement fermée jeudi par Israël pour la première fois depuis des années.

Mais, à quelques kilomètres de là, à Qalandiya, la prière a été suivie d'affrontements entre environ 300 Palestiniens et des policiers israéliens au check-point entre Jérusalem et la Cisjordanie occupée sur la route de Ramallah, ont indiqué les forces de sécurité palestiniennes. Une dizaine de Palestiniens ont été blessés, dont un par balles, ont indiqué les secours palestiniens. Des jets de pierres ont aussi été rapportés contre des gardes-frontières dans le quartier de Wadi Joz à Jérusalem, a indiqué la police israélienne.

Les Palestiniens étaient appelés de toutes parts à mettre à profit les rassemblements de la prière pour manifester contre les agissements israéliens sur l'Esplanade des Mosquées, où se trouve la mosquée Al-Aqsa.

Au lendemain d'«une journée noire»

L'esplanade qui surplombe la Vieille ville est le troisième lieu saint de l'islam. Egalement vénérée par les juifs, elle est au coeur depuis l'été des tensions à Jérusalem-Est, partie palestinienne annexée de la ville. Devant un nouvel accès de fièvre et de crainte qu'une étincelle ne fasse exploser la poudrière qu'est l'Esplanade, les autorités israéliennes, qui en contrôlent les accès, l'avaient fermée complètement jeudi.

Ce fut «une journée noire» et «une catastrophe», a déclaré le cheikh Azzam al-Khatib dans son prêche à Al-Aqsa. Seuls quelques milliers de fidèles ont pu venir l'écouter car les abords de l'esplanade avaient été placés comme en état de siège. Des centaines de policiers ont pris position dans toutes les ruelles étroites de la citadelle, connue habituellement pour l'agitation de ses échoppes mais désertée vendredi par les touristes et les clients. Des policiers, certains lourdement armés, contrôlaient tout le monde avec pour instruction de ne pas laisser passer les hommes de moins de 50 ans. Du coup, 9000 fidèles ont prié dans les rues autour de la Vieille ville, selon la police israélienne. Des averses intenses ont peut-être aussi rafraîchi les ardeurs à Jérusalem-Est et ailleurs.

La bataille d'Al-Aqsa

A Ramallah, devant le président palestinien Mahmoud Abbas, l'imam a repris les mots prononcés par ce dernier la veille et qualifié la fermeture de l'Esplanade des Mosquées non seulement de «déclaration de guerre aux Palestiniens mais également à l'ensemble des musulmans à travers le monde». Il a lancé un appel à ces derniers et aux oulémas (les théologiens) à défendre Al-Aqsa. Le parti Fatah du président Abbas avait appelé à une «journée de la colère». «Israël a déclaré la guerre à Jérusalem et à Al-Aqsa», titrait à l'unisson la presse palestinienne.

Dans la bande de Gaza, des milliers de personnes ont pris part à deux rassemblements distincts à l'appel du Hamas et du Jihad islamique, a constaté un journaliste de l'AFP. «Habitants de Jérusalem, tenez bon! Nous sommes derrière vous pour mener la bataille d'Al-Aqsa», a lancé Fathi Hamad, un dirigeant du Hamas, à la foule après la prière.

Les musulmans s'inquiètent des intentions israéliennes

La fermeture jeudi de l'Esplanade des Mosquées était une première depuis l'annexion de 1967, selon la fondation jordanienne qui gère le site. La police israélienne affirme en revanche que cela n'était pas arrivé depuis 2000, après la visite sur l'esplanade d'Ariel Sharon, alors leader de l'opposition de droite. Perçue comme une provocation par les Palestiniens, cette visite est communément considérée comme le point de départ de la deuxième Intifada.

Les musulmans s'alarment de l'intention prêtée au gouvernement israélien

d'autoriser les juifs à prier sur l'esplanade. Ils dénoncent des provocations de la part de juifs ultranationalistes qui accèdent à ce lieu sous le couvert d'une visite et se mettent à prier. Ils s'indignent en outre des restrictions imposées à l'accès au site. Le gouvernement israélien a répété ces derniers jours n'avoir aucune intention de changer le statu quo sur l'esplanade.

C'est dans ce contexte que la Suède a reconnu jeudi l'Etat de Palestine, provoquant le rappel de l'ambassadeur d'Israël à Stockholm.

Leparisien.fr avec A

Article 3 : Le Parisien, 14/11/2014

Auteur : /

Url de l'article : <https://www.leparisien.fr/international/jerusalem-access-illimite-a-l-esplanade-des-mosquees-pour-les-musulmans-14-11-2014-4291307.php>

Date de dernière consultation : 01/03/2022

Jérusalem : accès illimité à l'Esplanade des Mosquées pour les musulmans
>International|14 novembre 2014, 10h00

Pour la première fois depuis longtemps, les musulmans auront ce vendredi un accès illimité, sans restriction d'âge, à l'Esplanade des Mosquées à Jérusalem-Est pour la grande prière hebdomadaire. C'est ce qu'a annoncé la police israélienne suite à la rencontre, jeudi en Jordanie, entre le secrétaire d'Etat John Kerry et le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu.

Selon le chef de la diplomatie américaine, des «engagements fermes» ont été pris pour faire baisser les tensions à Jérusalem-Est.

Jérusalem-Est, partie palestinienne de la Ville sainte occupée et annexée par Israël, est en effet en proie à de vives tensions. Lieu saint de l'islam et du judaïsme, l'Esplanade des Mosquées qui s'y trouve cristallise les passions. Palestiniens et musulmans s'inquiètent des revendications de plus en plus pressantes d'une minorité juive extrémiste qui réclame le droit de prier sur l'esplanade. Ils craignent que M. Netanyahu ne cède à leurs pressions, bien que ce dernier ait répété n'avoir aucune intention de modifier le statu quo.

L'esplanade a ainsi été le théâtre de heurts réguliers entre Palestiniens et policiers israéliens, qui en contrôlent les accès et y pénètrent pour rétablir l'ordre. Les

Palestiniens voient dans ces incursions policières, l'entrée des policiers dans la révéérée mosquée Al-Aqsa, les restrictions d'âge fréquentes imposées aux plus jeunes et même la fermeture complète de l'esplanade le 30 octobre (pour la première fois depuis des années) des profanations répétées de la part de la police israélienne.

Article 4 : Le Parisien, 13/09/2015

Auteur : AFP

Url de l'article : <https://www.leparisien.fr/international/violents-heurts-sur-l-esplanade-des-mosquees-au-debut-des-fetes-juives-13-09-2015-4291307.php>

Date de dernière consultation : 14/08/2019

Violents heurts sur l'Esplanade des Mosquées au début de fêtes juives

>L'actu > International|13 septembre 2015, 7h47

De violents heurts ont opposé dimanche sur l'Esplanade des Mosquées à Jérusalem des musulmans aux forces de l'ordre israéliennes, qui ont expulsé pour la première fois la garde jordanienne positionnée sur le site sacré ultra-sensible, à quelques heures des célébrations du nouvel an juif. Le président palestinien Mahmoud Abbas a condamné une "attaque" et des "agressions de fidèles", réaffirmant que la mosquée Al-Aqsa et les lieux saints étaient une "ligne rouge" à ne pas franchir. Depuis plusieurs jours, Palestiniens et Arabes Israéliens redoutaient des affrontements à l'occasion des fêtes juives. La tension était montée après l'interdiction cette semaine par la Défense israélienne des "mourabitounes", un groupe de "sentinelles" musulman qui affirme défendre le troisième lieu saint de l'islam, également le site le plus sacré du judaïsme. A l'occasion de la nouvelle année du calendrier juif, et comme le leur autorise le statu quo --des règles tacites héritées du conflit de 1967 --, des groupes de juifs se sont rendus sur l'esplanade. De 07H30 à 11H00 tous les matins --à l'exception du vendredi, jour de la grande prière musulmane et du samedi, chômé chez les juifs--, les visiteurs non-musulmans sont autorisés à y entrer. Une heure avant leur venue, la police israélienne a pénétré dans la mosquée Al-Aqsa, où se trouvaient des dizaines de musulmans, ont indiqué des témoins. Des policiers postés sur le toit ont brisé les vitres, des pièces d'antiquité, pour y tirer des grenades lacrymogènes et assourdissantes, ont-ils ajouté. "Les commandos spéciaux sont entrés jusqu'au pied de la chaire où l'imam prononce le sermon", a affirmé à l'AFP Mahmoud Abou Atta, un militant en contact avec les musulmans qui se trouvaient à l'intérieur. Alors que les affrontements se poursuivaient, et sous des colonnes de fumées provoquées par les tirs, plusieurs groupes de visiteurs non-musulmans sont entrés par la porte des Maghrébins, la seule réservée aux non-musulmans, tandis que toutes les autres portes étaient fermées par la police israélienne. - Le directeur d'Al-Aqsa arrêté - Pour justifier son intervention, la police israélienne a affirmé que "des manifestants masqués" s'étaient barricadés dans la nuit dans la mosquée avec l'intention de perturber l'arrivée des visiteurs

juifs, et qu'ils avaient lancé "des pierres et des pétards vers les policiers".Aux abords de l'esplanade, des policiers déployés en nombre ont pourchassé les manifestants et plusieurs journalistes ont été molestés, dont un photographe de l'AFP. 20 personnes ont été hospitalisées à l'issue des heurts sur et autour de l'esplanade, selon le Croissant-Rouge palestinien.Le calme est revenu à la mi-journée et un photographe de l'AFP a vu des dizaines de fidèles déblayer le sol de la mosquée, recouvert de bris de verre, de pierres, et des tapis brûlés. Des balles en caoutchouc jonchaient l'esplanade.L'organisation des Biens religieux (Waqf), qui gère le site, a dénoncé l'expulsion par les forces israéliennes des gardes positionnés sur l'esplanade par la Jordanie, gardienne du lieu saint selon le statu quo de 1967."C'est la première fois qu'ils évacuent tous les gardes", a indiqué à l'AFP Firas al-Dibs, porte-parole du Waqf. "Le directeur de la mosquée Al-Aqsa, Omar Kaswani, a été blessé et arrêté", a-t-il ajouté

- Le statu quo en péril –

En novembre 2014, la Jordanie, seul pays arabe avec l'Egypte à avoir signé un traité de paix avec Israël, avait rappelé son ambassadeur durant trois mois pour protester contre l'incursion de la police dans al-Aqsa et la fermeture d'une journée du lieu saint, un événement exceptionnel. Dimanche, Amman a appelé Israël à "cesser les provocations" et dénoncé "des tentatives répétées de modifier le statu quo".Le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu a réaffirmé vouloir "maintenir le statu quo" tout en prévenant qu'il était du devoir de son gouvernement "d'agir contre les émeutiers".L'émissaire spécial de l'ONU pour le Proche-Orient Nickolay Mladenov a appelé dans un communiqué les deux parties à "faire preuve de retenue et respecter le caractère sacré de lieu".Ezzat al-Richq, haut dirigeant du Hamas en exil, a dénoncé "un crime de guerre qui vise à entériner le plan israélien de division d'Al-Aqsa".C'est de l'Esplanade des Mosquées qu'était partie la deuxième Intifada, en réaction à la venue de l'ex-Premier ministre Ariel Sharon en septembre 2000 sur ce site.

AFP

Article 5 : Le Parisien, 14/09/2015

Auteur : AFP

Url de l'article : <https://www.leparisien.fr/international/nouvelles-violences-sur-l-esplanade-des-mosquees-a-jerusalem-14-09-2015-4291307.php>

Date de dernière consultation : 01/04/2019

Nouvelles violences sur l'Esplanade des Mosquées à Jérusalem

>L'actu > International|14 septembre 2015, 8h17

Des heurts ont opposé lundi pour le deuxième jour consécutif Palestiniens et policiers israéliens sur l'Esplanade des Mosquées à Jérusalem, après le début du nouvel an hébraïque qui voit les juifs affluer vers ce troisième lieu saint de l'islam. Sur l'esplanade même, également révéérée par les juifs comme le mont du Temple, les violences ont éclaté lorsque les policiers, entrés sur le site, ont essuyé des jets de pierres de la part de jeunes musulmans masqués, selon la police. Quelques dizaines de jeunes, selon des témoins, avaient passé la nuit à la mosquée Al-Aqsa avec l'intention apparente de protéger l'esplanade contre le risque que les juifs attendus ne violent l'interdiction de prier sur les lieux et ne commettent un sacrilège **à leurs yeux**. Les violences se sont propagées aux ruelles de la Vieille ville de Jérusalem. Les policiers ont dispersé à coups de matraque et de grenades assourdissantes des dizaines de manifestants, dont beaucoup de femmes âgées se proclamant "mourabitane" ("sentinelles" en arabe) scandant "Dieu est le plus grand" et insultant les policiers. Les policiers ont une nouvelle fois frappé des journalistes, parmi lesquels deux photographes de l'AFP. Un policier a poursuivi l'un d'eux et l'a fait tomber en le frappant violemment de sa matraque dans le dos et les jambes. Neuf personnes ont été arrêtées. Les Etats-Unis ont "condamné tous les actes de violence" sur l'esplanade, appelant Israéliens et Palestiniens à éviter toute "action de provocation" et à "préserver le statu quo" de 1967. - Avertissement jordanien - Le patron de l'ONU Ban Ki-moon a exprimé son "inquiétude face à l'escalade dans les lieux saints et aux autres violences, y compris la mort d'un Israélien" qui a perdu le contrôle de son véhicule probablement après des jets de pierres dans un quartier palestinien de Jérusalem selon la police. Il a réitéré l'importance de relancer les négociations pour parvenir à un accord global du conflit israélo-palestinien. A Amman, le roi Abdallah II dont le pays est le gardien de l'ultra-sensible Esplanade des Mosquées selon le statu quo, a averti Israël que "toute nouvelle provocation à Jérusalem affecterait les relations" bilatérales. L'esplanade, qui abrite la mosquée Al-Aqsa et le Dôme du Rocher, est révéérée par les juifs comme le mont du Temple, lieu où se dressait le second Temple détruit par les Romains, dont l'unique vestige, le mur des Lamentations, est en contrebas. Située dans la partie

orientale de Jérusalem occupée et annexée par Israël, elle est régie par des règles tacites qui autorisent les juifs à visiter les lieux à certaines heures, mais pas à y prier. Des juifs radicaux militent pour le droit d'y prier et certains rêvent d'y construire le troisième Temple. Les inquiétudes musulmanes ont été ravivées par des rumeurs persistantes sur un plan de partage de l'esplanade. Mais le Premier ministre Benjamin Netanyahu a répété n'avoir aucune intention de remettre en question le statu quo. Mardi soir, il réunira ministres et responsables de la sécurité sur la multiplication des attaques avec des pierres contre les Israéliens, et les heurts à Al-Aqsa seraient probablement évoqués. L'esplanade et ses alentours avaient déjà été le théâtre de violences dimanche. Mais malgré les heurts, 650 juifs et touristes, bien plus qu'à l'ordinaire, ont effectué la visite dimanche et 500 lundi, selon la police. - "Guerre sainte" - L'approche des festivités du Nouvel an juif a ravivé les tensions et la crainte des musulmans que le gouvernement n'accède aux revendications de certains juifs sur l'esplanade. Cette crainte a été renforcée par des visites comme celle effectuée dimanche sur l'esplanade, selon les médias, par le ministre de l'Agriculture Uri Ariel. "Le mont du Temple nous appartient. (Il) doit être ouvert à la prière à toute heure et pour tous les juifs", avait-il dit lors d'une visite en 2013 selon le Jérusalem Post. "Nous sommes inquiets pour Al-Aqsa (nom donné par les musulmans à toute l'esplanade) car Israël veut la vider, comme il veut vider tout Jérusalem de ses musulmans. Nous n'allons pas prier au mur des Lamentations. Pourquoi devraient-ils prier à Al-Aqsa?" lance Sanaa Rajabi, une "mourabitane" voilée et vêtue d'une longue robe noire traditionnelle. Israël a interdit les "sentinelles" accusées d'être "l'un des principaux facteurs de tensions". Mais, a dit la dirigeante palestinienne Hanan Ashrawi, c'est Israël qui crée délibérément l'instabilité pour pouvoir "annexer" l'esplanade. Elle en a appelé à la communauté internationale "avant qu'Israël ne réussisse à provoquer une guerre sainte globale".

AFP

Article 6 : Le Parisien, 28/09/2015

Auteur : Leparisien.fr avec A

Url de l'article : <https://www.leparisien.fr/international/jerusalem-violents-affrontements-sur-l-esplanade-des-mosquees-28-09-2015-5133885.php>

Date de dernière consultation : 05/04/2022

Jérusalem : violents affrontements sur l'Esplanade des Mosquées

>International|28 septembre 2015, 11h22

Après des semaines de tension, la situation à Jérusalem a une nouvelle fois dégénéré ce lundi. L'Esplanade des Mosquées était le théâtre de nouveaux affrontements entre des jeunes Palestiniens, retranchés dans l'emblématique mosquée Al-Aqsa, et des policiers israéliens déployés en nombre sur le site.

En pleine célébration de la fête juive de Soukkot, les Palestiniens et autorités musulmanes disent redouter une recrudescence des visites de juifs sur l'esplanade. Selon eux, ce contexte relancerait les velléités israéliennes d'imposer un contrôle sur Al-Aqsa. C'est en effet ce que revendiquent des groupes juifs qui appellent à se rendre régulièrement sur ce site ultra-sensible, révéé par les juifs comme le mont du Temple, leur lieu le plus saint.

Pierres, lacrymogènes et grenades assourdissantes

Tôt lundi matin, les deux camps se sont longtemps observés, se faisant face, s'interpellant mais sans s'affronter. D'un côté une dizaine de jeunes Palestiniens, le visage masqué et pierres à la main, de l'autre des policiers israéliens postés à la porte de l'esplanade par laquelle entrent les fidèles juifs et les touristes. A 7 heures, une demi-heure tout juste avant l'ouverture de l'esplanade aux non-musulmans, les pierres ont volé d'un côté, les grenades lacrymogènes et assourdissantes de l'autre, et la police israélienne s'est déployée sur les 14 hectares de l'esplanade.

La dizaine de lanceurs de pierres s'est aussitôt barricadée dans la mosquée, où une quarantaine de jeunes se trouvaient toujours dans la matinée. Les fidèles musulmans restés après la prière de l'aube ont été expulsés manu militari de l'esplanade, le troisième lieu saint de l'islam.

«Exploitation cynique d'un lieu saint»

Selon la police, les manifestants, qui avaient passé la nuit de dimanche à lundi dans la mosquée, ont lancé des bouteilles incendiaires en direction des policiers, ce qui a provoqué un début d'incendie à l'entrée du bâtiment. La police a dénoncé dans un communiqué «une exploitation cynique d'un lieu saint». Une demi-heure plus tard, la porte des Maghrébins s'est ouverte aux touristes et aux fidèles juifs qui ont pu accéder à l'esplanade où retentissaient les explosions des feux d'artifice et autres pétards jetés sur la police depuis l'intérieur de la mosquée ainsi que des tirs de grenades par la police positionnée devant les portes et sur le toit du lieu de culte.

Par crainte d'affrontements, la police israélienne avait interdit jusqu'à nouvel ordre l'accès de l'esplanade aux Palestiniens de moins de 50 ans, une mesure habituelle dans les situations de tension. Pendant ce temps, visiblement peu perturbés par les événements, des groupes de visiteurs prenaient la pose devant le Dôme du rocher, recouvert de faïence bleue et surmonté d'un dôme doré, tandis que des fidèles juifs sont également entrés sur l'esplanade.

Partition du lieu saint

Les visites de juifs sont «interdites» par le grand rabbinat d'Israël, affirme un panneau à la porte des Maghrébins, pour ne pas désacraliser le Saint des Saints où se trouvait l'Arche de l'Alliance évoquée par la Bible. Mais des rabbins nationalistes, très souvent proches des colons encouragent ces visites notamment à l'occasion de la fête de Soukkot. Les Palestiniens accusent Israël de planifier une partition du lieu saint comme cela a été pratiqué au Caveau des Patriarches à Hébron (Cisjordanie occupée), un autre lieu saint pour les deux religions. Pour eux, les récentes visites de députés et d'un ministre israélien, Uri Ariel (Agriculture) qui se sont récemment rendus sur l'esplanade constituent des preuves que les autorités soutiennent de tels plans.

Le Premier ministre Benjamin Netanyahu s'en défend. Il n'a cessé de répéter qu'il n'avait aucune intention de remettre en cause les «statu quo», ces règles imposées après l'occupation de la Vieille ville en 1967 qui autorisent les juifs à se rendre sur l'esplanade, mais pas y prier. Des dénégations qui ne convainquent pas les jeunes jeteurs de pierre d'al-Aqsa qui se sont préparés à des affrontements durant les célébrations de Soukkot. Soukkot ou la fête des cabanes, qui a débuté dimanche soir et dure huit jours attire traditionnellement de nombreux Israéliens dans la Vieille ville de Jérusalem.

Leparisien.fr avec A

Article 7:Le Parisien, 03/10/2015

Auteur : /

Url de l'article : <https://www.leparisien.fr/international/jerusalem-deux-israeliens-tues-et-deux-autres-blesses-par-un-palestinien-03-10-2015-4291307.php>

Date de dernière consultation :

Jérusalem : deux Israéliens tués et deux autres blessés par un Palestinien

Le Parisien | 03 Oct. 2015, 18h58

Deux personnes ont été tuées et deux autres blessées par un Palestinien aussitôt abattu par la police israélienne, samedi soir dans la Vieille ville de Jérusalem, selon les services de secours israéliens et la police. Parmi les blessés figure un enfant de deux ans touché à une jambe et une femme est dans un état «très grave».

La police n'a pas précisé si les deux personnes tuées l'ont été par balles ou à l'arme blanche.

En début de soirée, le Jihad islamique, deuxième mouvement islamiste dans les Territoires palestiniens, a annoncé que l'auteur de l'attaque était un de ses membres. «Mohannad Chafik Halabi, 19 ans, est un membre du Jihad islamique», a affirmé un haut cadre du mouvement, sous le couvert de l'anonymat. La police israélienne avait auparavant identifié l'assaillant sous ce nom. Dans un communiqué publié avant ces propos, le Jihad islamique avait salué l'attaque comme une «réponse aux crimes terroristes» d'Israël contre les Palestiniens. Le Hamas a «salué» l'attaque comme un «acte héroïque de la résistance».

Plus tôt dans la journée, Mahmoud Zahar, figure de proue de la ligne dure du mouvement islamiste Hamas, au pouvoir à Gaza, avait appelé les Palestiniens à «prendre les armes» en Cisjordanie occupée et à Jérusalem pour «défendre» l'Esplanade des Mosquées, qui est le troisième lieu saint de l'islam mais aussi le site le plus sacré pour les juifs qui le nomment le Mont du Temple.

Samedi soir, alors que la police israélienne bouclait toutes les entrées de la Vieille ville et que les Palestiniens étaient refoulés aux nombreux barrages, une cinquantaine de manifestants de l'extrême droite nationaliste israélienne ont défilé en direction de la Vieille ville aux cris de «guerre» et «le peuple demande vengeance» sous des drapeaux israéliens, a constaté un photographe de l'AFP. En Cisjordanie, à l'issue du shabbat juif, des colons venus de Bet-El, près de Ramallah, s'attaquaient à des Palestiniens des alentours, ont rapporté des témoins.

Dans le village de Bourin, des colons ont échangé des jets de pierres avec des Palestiniens, sous le regard de soldats qui ont tiré des grenades lacrymogènes dont certaines ont enflammé des pans entiers de collines. Des tirs de balles ont également retenti lors de ces affrontements, ont constaté des journalistes de l'AFP

Selon le quotidien Haaretz, les victimes de l'attaque à Jérusalem seraient membres d'une même famille orthodoxe : un homme et une femme d'une quarantaine d'années, une femme plus jeune et un enfant de deux ans.

Des Palestiniens blessés par balles dans une opération de l'armée

Cette attaque intervient dans un climat de tension entre Israéliens et Palestiniens, notamment dans la Vieille ville de Jérusalem depuis des semaines autour de l'Esplanade des Mosquées, troisième lieu saint de l'Islam et site le plus sacré pour les juifs qui nomment ce site Mont du Temple. D'importantes forces de police étaient déployées dans la vieille ville au moment de cette attaque. En Cisjordanie occupée, la tension est

montée d'un cran après la mort d'un couple de colons israéliens tués
jeudi soir.

Israël mène actuellement une chasse à l'homme en Cisjordanie pour retrouver les meurtriers de ce couple tué sous les yeux de leurs enfants. Ce samedi, l'armée israélienne a mené un raid à Naplouse au cours duquel dix Palestiniens ont été blessés par balles. Selon le Croissant-Rouge palestinien, «dix personnes ont été touchées par des balles tirées dans les jambes ou le ventre», et «quatre personnes ont été blessées après avoir reçu des coups».

Exacerbées par la poursuite de la colonisation israélienne, les relations entre Mahmoud Abbas et Benjamin Netanyahu sont extrêmement tendues. Mercredi et jeudi dans leurs discours devant l'Assemblée générale de l'ONU, les deux dirigeants ont donné la mesure du fossé qui les sépare aujourd'hui d'une reprise des négociations de paix.

Article 8:Le Parisien, 07/10/2015

Auteur : AFP

Url de l'article : non disponible

Date de dernière consultation : 21/05/2021

L'Esplanade des Mosquées accessible aux musulmans, restrictions levées

par Israël

>[L'actu](#)>[International](#)|07 octobre 2015, 7h37

L'Esplanade des Mosquées, à Jérusalem, devait être à nouveau accessible mercredi matin aux fidèles musulmans, Israël ayant décidé de lever les restrictions imposées depuis dimanche. La police israélienne a indiqué mardi avoir décidé de lever les restrictions pesant sur les fidèles musulmans pour accéder à l'Esplanade des Mosquées, mesure qui semble viser à l'apaisement après trois semaines d'attaques et des heurts entre Palestiniens, forces de sécurité et colons israéliens. Au moment où la montée de la tension fait craindre un embrasement, le président palestinien Mahmoud Abbas a de son côté affirmé ne pas vouloir d'une "escalade militaire et sécuritaire" avec Israël. "La décision est de revenir aux procédures normales, sans restriction d'accès des fidèles" à l'esplanade, a déclaré dans un communiqué la porte-parole de la police Luba Samri. En soirée, celle-ci a annoncé que la levée des restrictions entrerait en vigueur mercredi. Ces mesures avaient été prises après l'assassinat samedi par un Palestinien de deux Israéliens non loin de là, dans la Vieille ville de Jérusalem. Le lendemain, la police avait annoncé que l'entrée de l'esplanade n'était autorisée jusqu'à nouvel ordre qu'aux plus de 50 ans pour les hommes. L'armée israélienne et des officiers des forces de sécurité palestiniennes se sont réunis en soirée en Cisjordanie, selon une source de sécurité israélienne. La réunion avait pour objet de rétablir le calme, selon les médias israéliens. Les Etats-Unis, alliés d'Israël, se sont aussitôt félicités de ce "pas dans la bonne direction", vers "le rétablissement complet du statu quo au Mont du Temple", a dit le porte-parole du département d'Etat Mark Toner. Quelques heures après l'annonce du Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu de l'accélération des démolitions punitives, les forces de l'ordre ont détruit mardi deux maisons de Palestiniens auteurs d'attentats. A Jérusalem-Est, des policiers, des soldats et des artificiers israéliens ont détruit le logement de Ghassan Abou Jamal, a déclaré à l'AFP Yasser Abou, un habitant de son quartier de Jabal Moukaber.

Israël a aussi détruit le domicile de Mohammed Jaabis dans le même quartier. Les deux hommes étaient accusés de deux attentats distincts remontant à 2014. Ghassan Abou Jamal et son cousin avaient notamment tué à l'arme à feu et au hachoir quatre fidèles juifs et un policier dans une synagogue de Jérusalem-Ouest le 18 novembre. Ils avaient été abattus par les forces de l'ordre, tout comme Mohamed Jaabis.

Dans le cadre de la répression, le Premier ministre a aussi donné toute latitude d'action à la police et à l'armée face à la vague de violences qui parcourt la Cisjordanie et Jérusalem-Est et réveille le spectre d'une nouvelle intifada. A Bethléem, en Cisjordanie, une centaine de jeunes masqués et arborant le keffieh palestinien ont attaqué les soldats israéliens à coups de pierres, après les funérailles de l'un des leurs, Abdel Rahmane Abdallah, 13 ans, tué la veille par des tirs israéliens. Les Israéliens ont répliqué par un barrage de gaz lacrymogènes et de projectiles en caoutchouc. Le secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon a exhorté mardi Israël à enquêter sur les violences à Jérusalem. Il a aussi critiqué les démolitions de maison et demandé une enquête "rapide et transparente" sur la mort du garçon palestinien. Des affrontements se sont également produits à Qalandia et près d'Hébron, en Cisjordanie, ainsi que dans le quartier de Chouafat, à Jérusalem-Est. Cinquante-quatre Palestiniens ont été hospitalisés mardi, selon le ministère palestinien de la Santé.

Des violences ont même eu lieu à Jaffa dans le district de Tel-Aviv, en Israël, où des "manifestants, certains masqués, ont jeté des pierres sur la police et attaqué et blessé deux officiers", selon Luba Samri.

- Caméras en Cisjordanie -

Depuis jeudi, quatre Israéliens ont été tués dans des attentats en Cisjordanie et dans la Vieille ville de Jérusalem. Du côté palestinien, deux jeunes accusés d'attaques au couteau ont été tués à Jérusalem et deux autres en Cisjordanie lors d'affrontements au cours desquels les soldats israéliens tirent de plus en plus systématiquement à balles réelles. Parmi les mesures annoncées par M. Netanyahu figurent également le déploiement de centaines de soldats supplémentaires en Cisjordanie et de milliers de policiers à Jérusalem, ainsi qu'un assouplissement des règles d'ouverture du feu à Jérusalem. Il a aussi annoncé mardi la mise en place de caméras sur les routes de Cisjordanie pour protéger les colons, après s'être rendu sur les lieux où un couple de colons israéliens a été tué jeudi lors d'une attaque imputée par Israël au mouvement islamiste Hamas.

AFP

Article 9:Le Parisien, 18/10/2015

Auteur : /

Url de l'article : <https://www.leparisien.fr/international/cisjordanie-des-israeliens-attaques-par-des-palestiniens-18-10-2015-5196541.php>

Date de dernière consultation : 19/04/2016

Cisjordanie : des Israéliens attaqués par des Palestiniens

Le Parisien | 18 Oct. 2015, 08h52

Une trentaine d'Israéliens ont dû être évacués par l'armée après avoir été attaqués par des Palestiniens en Cisjordanie occupée. Ces Israéliens ont pénétré à Naplouse, sans autorisation de l'armée dans la nuit de samedi à dimanche, pour se rendre sur le Tombeau de Joseph. Ce site, lieu saint du judaïsme, avait été incendié vendredi par un groupe de Palestiniens.

Cinq personnes parmi les Israéliens ont été interpellées par la police pour leur infiltration sans autorisation à Naplouse. L'évacuation par l'armée s'est faite sans encombre.

Depuis le 1er octobre, les violences se multiplient entre Israéliens et Palestiniens, au travers notamment d'attaques au couteau. Samedi, quatre Palestiniens ont été tués après avoir essayé de s'en prendre à des civils ou des soldats israéliens en Cisjordanie et à Jérusalem-Est.

Les observateurs évoquent une nouvelle intifada, que certains qualifient de «2.0». Les jeunes Palestiniens, qui échappent à tout contrôle politique et qui rejettent même les responsables palestiniens, s'organisent grâce aux réseaux sociaux où circulent de nombreuses photos et témoignages dénonçant notamment la colonisation.

Article 10:Le Parisien, 20/10/2015

Auteur : /

Url de l'article : <https://www.leparisien.fr/international/cisjordanie-nouvelle-agression-au-couteau-apres-36-heures-de-calme-20-10-2015-5202869.php>

Date de dernière consultation : 19/04/2016

Israël : nouvelles attaques au couteau, quatre assaillants palestiniens tués

Le Parisien | 20 Oct. 2015, 11h24

L'accalmie n'aura duré que 36 heures. Plusieurs attaques ont été perpétrées mardi en Cisjordanie par des jeunes Palestiniens. L'armée israélienne tente de maintenir l'ordre. Le bilan s'alourdit avec six nouveaux morts.

Nouvelles attaques au couteau. Un soldat israélien a été légèrement blessé au couteau mardi matin en Cisjordanie.

Touché au cou et au visage, il a refusé d'être hospitalisé. Son assaillant, un Palestinien, a été tué par balle par d'autres soldats au moment où il se jetait sur sa victime. Vraisemblablement originaire du village arabe voisin de Beit Awwa, l'agresseur participait à une manifestation contre la colonie de Negohot, à l'ouest de la région d'Hébron.

En début de soirée, deux hommes ont attaqué deux soldats à un poste militaire à Hébron, blessant l'un d'eux, selon l'armée. Des témoins ont indiqué que les deux assaillants, des Palestiniens, avaient été tués par les soldats.

Une voiture-bélier fauche deux soldats. Dans l'après-midi, deux soldats israéliens ont été légèrement blessés par une attaque à la voiture bélier dont l'auteur a été abattu. L'attaque avec un véhicule utilitaire a eu lieu sur la route reliant Jérusalem et Hébron (Cisjordanie) où les soldats montaient la garde à un carrefour près du bloc de colonies du Goush Etzion.

Un accident suspect près de Hébron. Un Israélien est mort mardi sur une route du sud de la Cisjordanie occupée dans des circonstances peu claires, l'armée israélienne évoquant des jets de pierres sur sa voiture. L'homme est sorti de sa voiture quand celle-ci a été visée par des jets de pierres d'un groupe de Palestiniens près d'Al-Fawwar (au sud d'Hébron). Il a été renversé et tué par un véhicule peu après.

Le conducteur de la voiture qui l'a renversé n'est pas resté sur place mais, selon les médias, il s'est présenté ensuite à la police palestinienne et a déclaré qu'il s'agissait d'un accident.

L'ONU appelle les deux côtés au calme

En visite à Jérusalem, le secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon a mis en garde mardi contre un usage excessif de la force : «Cela peut susciter des frustrations et inquiétudes qui augmenteraient les violences». Il a par ailleurs affirmé qu'il fallait éviter «que la situation se transforme en conflit religieux avec un potentiel d'implications pour la région». «Le seul moyen de mettre fin à ce conflit est au travers de négociations qui produiront des résultats concrets», a-t-il ajouté.

Il a également exprimé ses craintes face aux «déclarations des groupes palestiniens comme le Hamas et le Jihad islamique qui saluent ces attaques haineuses», en référence aux nombreuses attaques commises depuis le 1er octobre par des Palestiniens contre des Israéliens ou des juifs.

Ces attaques interviennent après 36 heures de calme en Israël, sans aucune agression politique. La dernière est intervenue dimanche soir, lorsqu'un bédouin israélien originaire d'Hura a ouvert le feu dans la galerie marchande de la gare routière de Beer Sheva, tuant un policier et blessant dix policiers et civils. L'attaque a fait trois victimes : le policier, l'auteur de la tuerie sanglante et un homme de ménage érythéen. Désigné à tort comme un complice de l'agresseur, ce dernier a d'abord été blessé par balle à la tête par un agent de sécurité avant d'être lynché par la foule.

Par ailleurs, un Palestinien a été tué par des tirs israéliens durant des affrontements avec des soldats israéliens dans l'est de l'enclave palestinienne près de la barrière frontalière qui enferme la bande de Gaza. Les heurts ont en outre fait cinq blessés. Environ 200 jeunes, garçons et filles, ont jeté des pierres en direction des soldats israéliens, postés de l'autre côté de la barrière.

Depuis le 1er octobre, les violences entre Israéliens et Palestiniens ont fait 45 morts palestiniens et un mort arabe israélien d'une part, et huit morts israéliens d'autre part.

Annexe 4

Le Figaro

Les dix articles sélectionnés dans notre corpus du quotidien Le Figaro.

Article 1 : Israël : Jérusalem cible d'un attentat.

Article 2 : Les palestiniens mobilisés pour défendre la mosquée El Aqsa.

Article 3 : Violences à Jérusalem : les feux d'artifice dans le collimateur de la police.

Article 4 : Jérusalem visée par une nouvelle attaque à la voiture bélier.

Article 5 : Jérusalem : l'Esplanade des Mosquées épiscntre de toutes les tensions.

Article 6 : Esplanade des Mosquées accès sans restriction.

Article 7 : Violents heurts sur l'Esplanade des Mosquées à Jérusalem.

Article 8 : Esplanade des Mosquées : Netanyahu pour le maintien du statu quo.

Article 9 : Jérusalem : affrontements Esplanade des Mosquées

Article 10 : Des attaques au couteau en série inquiètent Israël.

Article 1 : Le Figaro, 23/10/2014

Auteur : Cyrille Louis

Url de l'article : /

Date de dernière consultation : 22/11/2019

Israël : Jérusalem cible d'un attentat

- Par Cyrille Louis
- Publié le 23/10/2014 à 00:00

Un Palestinien a lancé une voiture-bélier contre un arrêt de tramway. Un nourrisson a perdu la vie.

Correspondant à Jérusalem

Un nourrisson de quelques mois a été tué et sept autres personnes ont été blessées mercredi soir, à Jérusalem, après avoir été percutés par une voiture alors qu'ils se trouvaient à proximité d'une station de tramway. Le conducteur, un Palestinien âgé d'une vingtaine d'années, a été touché peu après par des tirs de la police et hospitalisé. Le gouvernement a aussitôt évoqué «une attaque terroriste», affirmant que le suspect est affilié au Hamas. Le premier ministre, Benyamin Nétanyahou, a annoncé un renforcement immédiat des mesures de sécurité dans la ville. Des heurts violents ont éclaté presque simultanément dans le quartier palestinien de Silwan, d'où est originaire le jeune homme, ainsi que dans plusieurs autres parties de Jérusalem-Est.

Sur une vidéo mise en ligne en début de soirée (attention, les images peuvent choquer), on distinguait clairement une voiture blanche qui, roulant en direction du centre de Jérusalem, a brusquement déboîté vers la droite pour s'engager sur un trottoir et percuter un groupe de piétons massés devant l'arrêt du tramway. Selon une porte-parole de la police, «le conducteur a tenté de s'échapper à pied » avant d'être blessé par un policier. L'homme, identifié comme Abed Abdelrahmane Shaloudeh, a été transféré à l'hôpital dans un état jugé sérieux. Sa mort a été annoncée en milieu de soirée. Selon les médias israéliens, il est connu des services de police et avait été condamné, en 2012, à une peine de seize mois de prison.

700 Palestiniens arrêtés ces trois derniers mois

Ce drame survient alors que la ville est, depuis le début de l'été, en proie à une tension incessante. La mort d'un adolescent palestinien, brûlé vif le 2 juillet après avoir été enlevé à Jérusalem-Est par un groupe de jeunes extrémistes juifs, a enclenché un cycle de violences alimenté par la guerre à Gaza et, plus récemment, par les revendications contradictoires autour de l'Esplanade des Mosquées. Plus de 700 Palestiniens, dont environ un tiers de mineurs, ont été arrêtés dans la partie orientale de la ville au cours des trois derniers mois - sans que ce regain d'activité policière ne parvienne à éteindre l'incendie. «La situation à Jérusalem est devenue intolérable et nous devons agir sans équivoque contre toutes les violences qui s'y déroulent, a condamné mercredi soir le maire, Nir Barkat. Aujourd'hui, plus que jamais, il est clair que nous devons envoyer les forces de police dans les quartiers où se déroulent les désordres.»

Atmosphère électrique

En début de soirée, les forces de l'ordre déployées sur les reliefs de Silwan pour perquisitionner le domicile d'Abed Abdelrahmane Shaloudeh ont été

accueillies par des jets de pierre et d'engins incendiaires. L'atmosphère est particulièrement électrique dans ce quartier palestinien situé au pied de l'Esplanade des Mosquées. Les implantations de colons israéliens dans des immeubles rachetés à leur propriétaire s'y sont récemment succédé à un rythme inédit, provoquant des réactions ulcérées au sein de la population. Si les nouveaux arrivants affirment agir en toute légalité, la majorité des habitants leur dénie en effet le droit de s'installer dans ce quartier occupé, depuis 1967, en violation du droit international. «Le véritable but des colons est de judaïser Silwan pour rendre impossible son rattachement à un futur État palestinien», soutient Jawad Siyam, responsable du Centre d'information de Wadi Hilweh.

En vertu d'une insaisissable contagion, des heurts ont également éclaté mercredi soir dans les quartiers d'Issawiya et, plus au nord, à Beit Hanina. Des détonations étaient audibles en plusieurs points de la ville, tandis qu'un hélicoptère tournoyait au-dessus des quartiers Est. L'Administration américaine, qui encourage Israéliens et Palestiniens à renouer le dialogue malgré l'échec des récents pourparlers, a appelé au «calme » et à la «retenue ».

Article 2 : Le Figaro, 31/10/2014

Auteur : Cyrille Louis

Url de l'article : <https://www.lefigaro.fr/international/2014/10/31/01003-20141031ARTFIG00365-les-palestiniens-mobilises-pour-defendre-la-mosquee-al-aqsa.php>

Date de dernière consultation : 22/11/2019

Les Palestiniens mobilisés pour défendre la mosquée al-Aqsa

- Par Cyrille Louis
- Publié le 31/10/2014 à 19:51
- **Ils craignent une remise en cause du statu quo sur l'Esplanade des Mosquées, à Jérusalem.**

De notre correspondant à Jérusalem

Quelques milliers de musulmans palestiniens ont repris vendredi le chemin de l'Esplanade des Mosquées, à Jérusalem. La police israélienne, qui avait condamné la veille ce site hautement contesté à la suite d'une tentative d'assassinat contre l'influent rabbin Yehuda Glick, en a autorisé la réouverture tout en limitant l'accès aux fidèles de plus de cinquante ans.

- Les pressions venues des États-Unis ou de Jordanie, ainsi qu'un risque de violence jugé élevé, semblent avoir convaincu Benyamin Nétanyahou de lâcher du lest. Mais la tension demeure vive dans les quartiers palestiniens de la ville, où beaucoup craignent une remise en cause du statu quo qui régit depuis plusieurs décennies l'accès au troisième lieu saint de l'Islam.
- Jeudi, le porte-parole du président de l'Autorité palestinienne Mahmoud Abbas a assimilé la fermeture des sept portes qui conduisent à l'Esplanade à «une déclaration de guerre». Selon la fondation religieuse jordanienne qui contrôle le site, un tel événement ne s'était jamais produit depuis que l'armée israélienne a conquis Jérusalem-Est en juin 1967. La police a justifié sa décision par son souhait de prévenir des violences.
- **«Je suis très inquiet. Les extrémistes juifs semblent résolus à prendre le contrôle de notre mosquée. Ce serait, à coup sûr, le début d'une nouvelle intifada»**
- Islam Younès, jeune professeur d'anglais
- La quasi-totalité des échoppes de la vieille ville ont aussitôt fermé leurs portes en signe de protestation. «Il s'agit d'un acte très grave, a protesté Hosman Hassoun, un commerçant rencontré aux abords d'un cordon de policiers, non loin de l'Esplanade. Nous allons au-devant d'incidents tragiques si les Israéliens ne font

pas vite marche arrière.» Islam Younès, jeune professeur d'anglais qui, depuis trois ans, se rend chaque matin sur l'Esplanade «pour la défendre» contre d'éventuels assaillants, complétait: «Je suis très inquiet. Les extrémistes juifs semblent résolus à prendre le contrôle de notre mosquée. Ce serait, à coup sûr, le début d'une nouvelle intifada.»

- L'Esplanade, qui domine la vieille ville de Jérusalem, dénommée «noble sanctuaire» par les musulmans et «mont du Temple» par les juifs, est depuis plusieurs années l'objet de tensions récurrentes. Si le grand rabbinat interdit de fouler ce plateau où s'élevait, il y a 2000 ans, le Temple d'Hérode, une minorité de sionistes religieux réclament le droit d'y pratiquer leur culte. Autorisés à y déambuler sans prier, ils s'y rendent en groupe toujours plus nombreux et exercent sur le gouvernement une pression constante pour obtenir la révision de ce statu quo. Leurs visites donnent lieu à de fréquents accès de violence entre fidèles musulmans et policiers israéliens.
- Le rabbin Yehuda Glick, grièvement blessé par balles jeudi soir dans le centre de Jérusalem, compte parmi les militants les plus radicaux d'une nouvelle donne sur l'Esplanade. Il est, à ce titre, haï par de nombreux Palestiniens musulmans. Tout autant que le droit d'y prier, il réclame celui de construire le troisième Temple, là où s'élève actuellement le dôme du Rocher. «Nous devons pour cela détruire cet édifice, ou plus exactement le démonter pierre par pierre afin qu'il puisse être reconstruit à Amman ou à La Mecque», prévoit le militant d'extrême droite Yaakov Benyamin HaCohen Ben Arie, qui reproche au gouvernement sa tiédeur sur ce sujet. «Il est temps que “Bibi” redresse l'échine et permette aux juifs de reprendre possession de leur propriété, exhorte-t-il, même si cette décision doit nous entraîner dans une nouvelle guerre régionale.»

Article 3 : Le Figaro, 04/11/2014

Auteur : Cyrille Louis

Url de l'article : <https://www.lefigaro.fr/international/2014/11/04/01003-20141104ARTFIG00207-violences-a-jerusalem-les-feux-d-artifice-dans-le-collimateur-de-la-police.php>

Date de dernière consultation : 29/09/2018

Violences à Jérusalem : les feux d'artifice dans le collimateur de la police

Par Cyrille Louis Mis à jour le 04/11/2014 à 14:47 Publié le 04/11/2014 à 14:06

Plusieurs fonctionnaires ont récemment été blessés par des tirs de fusées pyrotechniques. Le gouvernement songe à interdire provisoirement l'importation de ces engins.

De notre correspondant à Jérusalem

Pour ramener le calme à Jérusalem, le ministère israélien de la Sécurité publique envisage d'interdire... l'importation de feux d'artifice. Depuis l'éruption, au début de l'été, d'une vague de violence dans les quartiers Est de la ville, les émeutiers palestiniens ont en effet pris l'habitude de viser les forces de l'ordre au moyen de fusées pyrotechniques. Selon le quotidien Haaretz, plusieurs policiers ont été sérieusement brûlés lors de ces échauffourées et trois auraient perdu l'audition.

«Nous assistons très clairement à un phénomène nouveau, indique le porte-parole de la police, Micky Rosenfeld. L'usage de feux d'artifice comme armes offensives, rarissime avant l'été, devient depuis plusieurs semaines presque quotidien. En octobre, plusieurs officiers ont été blessés par des fusées tirées depuis la mosquée al-Aqsa, sur le mont du Temple. Et nous venons de mettre au jour, dans une maison du quartier palestinien de Silwan, plusieurs centaines de fusées manifestement destinées à servir lors de manifestations violentes.»

Peine maximale de dix ans de prison

Soucieux de mettre un terme à cette pratique, le ministre de la Sécurité publique a réuni lundi des représentants du Shin Bet ainsi que des ministères de

l'Economie et de la Justice pour envisager un contrôle plus strict des matériels pyrotechniques. On dénombrerait, en Israël, 600 entreprises habilitées à acheter de larges quantités de fusées auprès d'une dizaine d'importateurs. Si elles ne sont pas autorisées à stocker ces dispositifs, rien n'empêche ces structures de les revendre à des particuliers dont certains peuvent être tentés de les utiliser contre les forces de l'ordre.

Le chef de la police, Yohanan Danino, a récemment annoncé son intention de se pencher plus en détail sur les activités de ces sociétés dans l'espoir d'identifier le ou les fournisseurs des émeutiers palestiniens. Dimanche, le gouvernement a par ailleurs proposé de punir par une peine maximale de dix ans de prison ceux qui font usage de feux d'artifice dans l'intention de blesser autrui.

Des heurts quasi quotidiens ébranlent Jérusalem depuis qu'un adolescent palestinien a été brûlé vif début juillet, par des extrémistes juifs, en représailles à l'enlèvement et au meurtre de trois étudiants israéliens. Quelque 900 Palestiniens, dont un tiers de mineurs, ont depuis lors été arrêtés.

Article 4 : Le Figaro, 05/11/2014

Auteur : Lefigaro.fr

Url de l'article : <https://www.lefigaro.fr/international/2014/11/05/01003-20141105ARTFIG00236-jerusalem-visee-par-une-nouvelle-attaque-a-la-voiture-belier.php>

Date de dernière consultation : 05/04/2019

Jérusalem visée par une nouvelle attaque à la voiture-bélier

- Par Le figaro.fr
 - Mis à jour le 05/11/2014 à 17:19
 - Publié le 05/11/2014 à 15:02
- Revendiqué par le Hamas, cet attentat, le deuxième du genre en deux semaines, a fait un mort. Il intervient sur fond de violents heurts entre Palestiniens et policiers israéliens sur l'Esplanade des Mosquées.**

L'attaque s'est déroulée sur l'un des principaux axes de Jérusalem, qui sépare la partie palestinienne de la Ville sainte occupée et annexée par Israël. À la mi-journée, un conducteur a percuté des passants au volant de sa camionnette. Déterminé, l'homme est ensuite sorti du véhicule armé d'une barre de fer avant d'être tué par les forces de l'ordre israélienne. L'une des victimes, un officier de police israélien, a succombé à ses blessures. En tout, l'attaque a fait une dizaine de blessés, dont deux sont dans un état grave. La route numéro un, où se sont déroulés les faits, sépare Jérusalem-Ouest de Jérusalem-Est, la partie palestinienne de la Ville sainte occupée et annexée par Israël. L'auteur de cet attentat a été présenté comme un Palestinien de 38 ans. Il serait originaire du camp de réfugiés de Chouafat à Jérusalem-Est. Selon le quotidien Haaretz, l'homme s'appellerait Ibrahim al-Akari et serait le frère d'un des prisonniers palestiniens échangés contre la libération du soldat Gilad Shalit. «Le Hamas salue son héros-martyr Ibrahim al-Akari de même que les héros-martyrs Abdelrahmane Shalodi et Mouataz Hijazi», a indiqué le mouvement islamiste dans un communiqué, en référence aux auteurs récents d'attaques à Jérusalem. Cet attentat à la voiture bélier est le deuxième à Jérusalem en l'espace de seulement deux semaines. Le 22 octobre, Abdelrahmane Shalodi avait délibérément jeté sa voiture sur un arrêt de tramway, tuant un bébé et une Équatorienne de 22 ans. Sept jours plus tard, Mouataz Hijazy blessait grièvement Yehuda Glick, une figure de la droite ultranationaliste juive qui milite pour le droit des juifs à prier sur l'Esplanade des Mosquées.

Heurts sur l'Esplanade des Mosquées

Jérusalem est le théâtre de heurts quotidiens sur fond de tensions croissantes concernant l'accès à l'Esplanade des Mosquées. Des incidents s'y sont déroulés ce matin entre jeunes Palestiniens et policiers israéliens. Plus tôt dans la journée, la visite d'extrémistes juifs réclamant le droit de prier en ce haut lieu de l'islam avait échauffé les esprits. Fait exceptionnel: les policiers sont entrés dans la mosquée al-Aqsa. Dans le climat acrimonieux qui règne à Jérusalem-Est, cette incursion a été ressentie comme une grave provocation. Le porte-parole du Hamas à Gaza, Sami Abou Zuhri, a d'ailleurs vu dans l'acte d'Ibrahim al-Akari «la réponse naturelle aux crimes de l'occupant contre la mosquée al-Aqsa et Jérusalem occupée». Il a appelé «tous les Palestiniens à utiliser tous les moyens pour s'opposer aux crimes de l'occupant contre al-Aqsa», dans une déclaration à l'AFP. L'esplanade, qui surplombe la Vieille ville, est un site très sensible. Il abrite le dôme du Rocher et la mosquée al Aqsa, le troisième lieu saint de l'islam après La Mecque et Médine. Les Palestiniens dénoncent les visites de plus en plus fréquentes de juifs sur le site comme des provocations. Ancien site des deux Temples juifs, l'esplanade est aussi le principal lieu saint du judaïsme. La frange ultra-nationaliste et religieuse israélienne multiplie les appels à autoriser les juifs à prier sur l'esplanade, également sacrée dans le judaïsme. L'esplanade est gérée par le Waqf, une fondation islamique sous contrôle jordanien, indépendamment de l'administration israélienne, mais la police israélienne contrôle les accès au site. La Jordanie a rappelé mercredi son ambassadeur en Israël et s'apprête à saisir le Conseil de sécurité des Nations unies sur le sujet.

Article 5 : Le Figaro, 06/11/2014

Auteur : Marc Henri service infographie

Url de l'article : <https://www.lefigaro.fr/international/2014/11/06/01003-20141106ARTFIG00399-israel-l-esplanade-des-mosquees-epicentre-de-toutes-les-tensions.php>

Date de dernière consultation : 04/09/2021

Jérusalem : l'Esplanade des Mosquées épicentre de toutes les tensions

- Par Marc Henry Service Infographie

- Mis à jour le 06/11/2014 à 19:40

- Publié le 06/11/2014 à 19:14

Le spectre d'une guerre de religion plane sur Jérusalem. La zone de plus haute tension est centrée dans la vieille ville autour de l'Esplanade des Mosquées, troisième lieu de l'islam qui s'étend à l'emplacement du mont du Temple, le site le plus sacré du judaïsme. «Le conflit avec les Palestiniens devient religieux et de ce fait insoluble», s'alarme Tzipi Livni, la ministre israélienne de la Justice. Sur le terrain, les violences sont quotidiennes. Des centaines de policiers ont été déployés jeudi en renfort dans la partie arabe de la ville en prévision de la prière des musulmans de vendredi. Un dispositif qui vise à empêcher de nouveaux attentats et à réprimer les manifestations quotidiennes dans les quartiers arabes. Mercredi, un islamiste palestinien a tué un policier israélien en fauchant à bord d'une camionnette des passants près d'une station de tramway avant d'être abattu. Deux semaines auparavant, un bébé et une jeune femme avaient trouvé la mort dans des circonstances analogues le long de cette même artère, qui sépare les deux parties de la ville. Par précaution, des blocs de béton empêchant des voitures de monter sur les trottoirs ont été placés près de stations de tramway. La nuit, plusieurs quartiers arabes sont le théâtre d'affrontements entre policiers et les manifestants, qui lancent des pierres, des cocktails Molotov et une multitude de pétards, au point que leur importation a été interdite jeudi pour deux mois par le ministère de l'Économie.

Ces scènes dignes des deux précédentes intifadas sont le résultat direct des passions chauffées à blanc. Fait exceptionnel: mercredi, des policiers israéliens ont pénétré de quelques mètres dans l'enceinte de la mosquée al-Aqsa, sur l'esplanade où s'étaient retranchés des dizaines de manifestants palestiniens. Dans l'autre camp, des extrémistes religieux juifs, mais aussi des députés de la majorité de droite, voire même une vice-ministre jouent aussi l'escalade en menant campagne pour le droit des juifs de prier sur l'Esplanade des Mosquées. Il ne se passe pratiquement pas de jour sans que certains d'entre eux pénètrent de façon intempestive sur le site. Jeudi, des affiches avaient appelé à une manifestation vers les portes du mont du Temple, mais quelques dizaines d'activistes seulement cernés par des policiers ont répondu présent.

Le risque d'un embrasement général

Conscient du caractère explosif de ces provocations, Benyamin Nétanyahou ne cesse de proclamer qu'il n'a aucune intention de changer le statu quo en vigueur depuis la conquête de Jérusalem-Est par Israël durant la guerre de juin 1967. Ce fameux statu quo prévoit que les visiteurs non-musulmans, juifs et chrétiens, ont le droit de se rendre sur l'esplanade quelques heures par jour, mais pas d'y organiser des prières. Bon an mal an, ces règles du jeu sont appliquées depuis près d'un demi-siècle. Mais depuis quelques mois, une minorité d'activistes nationalistes religieux sont partis en guerre contre elles, en prenant ainsi le risque d'un embrasement général avec les Palestiniens, la minorité des Arabes israéliens, et plus d'un milliard de musulmans dans le monde.

Quelques chiffres résument bien la situation: depuis le début de l'année, la police israélienne a limité ou interdit l'accès à l'esplanade aux musulmans à la suite de débordements à 76 reprises, contre seulement 8 pour l'ensemble de 2013. La nervosité ambiante est telle qu'elle se répand dans toute la région. À titre

d'avertissement, la Jordanie, seul pays arabe avec l'Égypte à avoir signé un traité de paix avec Israël, a rappelé son ambassadeur de Tel-Aviv.

Constatant ces dégâts diplomatiques, Avigdor Lieberman, le ministre des Affaires étrangères considéré comme un dur, a dénoncé la responsabilité du président palestinien Mahmoud Abbas accusé d'attiser les violences. Mais le ministre s'en est également pris aux extrémistes et à certains politiciens israéliens qui, selon lui, se «livrent à ces coups publicitaires de bas étage en exploitant de façon cynique une situation particulièrement complexe» à Jérusalem.

Article 6 : Le Figaro, 14/11/2014

Auteur : Lefigaro.fr avec AFP

Url de l'article : <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/2014/11/14/97001-20141114FILWWW00091-esplanade-des-mosquees-acces-sans-restriction.php>

Date de dernière consultation : 15/03/2020

Esplanade des Mosquées: accès sans restriction

Par Le Figaro.fr avec AFP

Publié le 14/11/2014 à 09:36, mis à jour le 14/11/2014 à 10:26

Cela fait des années que cela n'était pas arrivé. Les musulmans auront aujourd'hui un accès sans restriction d'âge à l'Esplanade des Mosquées à Jérusalem-Est pour la grande prière hebdomadaire, a indiqué la police israélienne.

Une décision prise après une rencontre en Jordanie entre le secrétaire d'Etat John Kerry et le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu, au cours de laquelle des "engagements fermes" ont été pris pour faire baisser les tensions à Jérusalem-Est.

Habituellement, l'Esplanade des Mosquées, considéré comme un site à risques par les forces de sécurité israéliennes, est interdit aux hommes jeunes. La limite d'âge varie en fonction du contexte sécuritaire. Le site avait été interdit le 7 novembre dernier aux hommes de moins de 35 ans.

Article 7 : Le Figaro, 13/09/2015

Auteur : Lefigaro.fr

Url de l'article : <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/2015/09/13/97001-20150913FILWWW00064-esplanade-des-mosquees-netanyahu-pour-le-maintien-du-statut-quo.php>

Date de dernière consultation : 29/09/2018

Esplanade des Mosquées: Netanyahu pour le maintien du statu quo

- Par Le Figaro.fr avec AFP

- Mis à jour le 13/09/2015 à 15:19

- Publié le 13/09/2015 à 13:44

Le premier ministre israélien Benjamin Netanyahu a assuré de nouveau qu'il voulait maintenir le statu quo sur l'Esplanade des Mosquées dans la Vieille ville de Jérusalem, théâtre de violents affrontements dimanche entre policiers israéliens et musulmans.

"Israël agira par tous les moyens pour maintenir le statu quo et l'ordre sur le Mont du Temple", le nom donné par les juifs à l'Esplanade des Mosquées, a indiqué M. Netanyahu dans un communiqué.

Le statu quo hérité du conflit de 1967 autorise les musulmans à monter à toute heure du jour et de la nuit sur l'esplanade, et les juifs à y pénétrer à certaines heures mais sans y prier.

"Il est de notre devoir et de notre pouvoir d'agir contre les émeutiers pour permettre la liberté de culte sur ce lieu saint. Nous agissons avec fermeté contre les lanceurs de pierres et de cocktails Molotov", a encore prévenu Benjamin Netanyahu.

.

Article 8:Le Figaro, 13/09/2015

Auteur : Lefigaro.fr

Url de l'article : <https://www.lefigaro.fr/international/2015/09/13/01003-20150913ARTFIG00118-violents-heurts-sur-l-esplanade-des-mosquees-a-jerusalem.php>

Date de dernière consultation : 21/11/2019

Violents heurts sur l'Esplanade des Mosquées à Jérusalem

- Par Le figaro.fr
- Mis à jour le 14/09/2015 à 18:57
- Publié le 13/09/2015 à 16:46
Les forces de l'ordre israéliennes ont expulsé pour la première fois la garde jordanienne positionnée sur le site sacré ultra-sensible, à quelques heures des célébrations du nouvel an juif.

Depuis plusieurs jours, Palestiniens et Arabes Israéliens redoutaient des affrontements. De violents heurts ont opposé dimanche sur l'Esplanade des Mosquées à Jérusalem des musulmans aux forces de l'ordre israéliennes. Ces dernières ont expulsé pour la première fois la garde jordanienne positionnée sur le site sacré ultra-sensible, à quelques heures des célébrations du Nouvel an juif. La tension était montée après l'interdiction, cette semaine, par la Défense israélienne, des «mourabitoune», un groupe de «sentinelles» musulman qui affirme défendre le troisième lieu saint de l'islam, également le site le plus sacré du judaïsme. À l'occasion de la nouvelle année du calendrier juif, et comme les y autorise le statu quo, des groupes de juifs se sont rendus sur l'esplanade. Les visiteurs non-musulmans sont autorisés à y entrer de 7h30 à 11 heures tous les matins, à l'exception du vendredi et du samedi.

Seulement, une heure avant leur venue, la police israélienne a investi la mosquée al-Aqsa, d'après plusieurs témoins. Des policiers postés sur le toit auraient brisé les vitres, des pièces d'antiquité, pour y tirer des grenades lacrymogènes et assourdissantes. «Les commandos spéciaux sont entrés jusqu'au pied de la chaire où l'imam prononce le sermon», a affirmé à l'AFP un militant en contact avec les dizaines de musulmans qui se trouvaient à l'intérieur lors de

l'intervention. La police israélienne a accusé «des manifestants masqués» d'avoir lancé depuis la mosquée «des pierres et des pétards vers les policiers». Aux abords de l'esplanade, des policiers déployés en nombre ont pourchassé les manifestants. Plusieurs journalistes ont été molestés et vingt personnes ont été hospitalisées, selon le Croissant-Rouge palestinien. À la mi-journée, le calme est revenu.

Une «ligne rouge»

La mosquée al-Aqsa et les lieux saints sont une «ligne rouge» à ne pas franchir, a réaffirmé le président palestinien, Mahmoud Abbas. Dimanche, la Jordanie, gardienne du lieu saint selon le statu quo de 1967, a dénoncé des tentatives répétées de modifier celui-ci. Ce lundi, le roi Abdallah II de Jordanie a mis en garde Israël: «Toute nouvelle provocation à Jérusalem affectera la relation entre la Jordanie et Israël», a averti le roi devant des journalistes, à l'issue d'un entretien avec le Premier ministre britannique David Cameron.

En novembre 2014, la Jordanie, seul pays arabe avec l'Égypte à avoir signé un traité de paix avec Israël, avait rappelé son ambassadeur durant trois mois pour protester contre l'incursion de la police dans al-Aqsa et la fermeture d'une journée du lieu saint, un événement exceptionnel.

Le premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou, a lui réaffirmé son souhait de «maintenir le statu quo». Il a toutefois prévenu: «Il est de notre pouvoir et de notre devoir d'agir contre les émeutiers pour permettre la liberté de culte sur ce lieu saint». C'est de l'Esplanade des Mosquées qu'était partie la deuxième Intifada, en réaction à la venue de l'ex-premier ministre Ariel Sharon en septembre 2000 sur ce site.

Article 9 : Le Figaro, 28/09/2015

Auteur : Lefigaro.fr

Url de l'article : <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/2015/09/28/97001-20150928FILWWW00016-jerusalem-affrontements-esplanade-des-mosquees.php>

Date de dernière consultation : 04/04/2019

Jérusalem: affrontements Esplanade des Mosquées

- Par Lefigaro.fr avec AFP
 - Mis à jour le 28/09/2015 à 14:35
 - Publié le 28/09/2015 à 06:40
- De nouveaux affrontements entre policiers israéliens et musulmans se sont produits lundi matin sur l'Esplanade des Mosquées à Jérusalem, où une vive tension règne à l'occasion de la célébration de la fête juive de Soukkot.

Des policiers se sont déployés sur l'Esplanade des Mosquées après avoir utilisé des grenades lacrymogènes et assourdissantes pour disperser les fidèles, tandis qu'une partie des jeunes manifestants ont lancé des pierres avant de se barricader à l'intérieur de la mosquée Al-Aqsa encerclée par les forces de l'ordre.

L'Esplanade des Mosquées, troisième lieu saint de l'Islam qui s'étend sur le Mont du Temple, le site le plus sacré du judaïsme dont ne subsiste en contre-bas que le Mur des Lamentation est le théâtre d'affrontements depuis des semaines. Les musulmans accusent les autorités israéliennes de vouloir prendre le contrôle total du site ce que dément le gouvernement israélien.

Tous les fidèles musulmans restés qui se trouvaient sur l'esplanade après la prière du matin ont été évacués par la police qui avait annoncé dimanche que l'entrée de l'esplanade n'était autorisée jusqu'à nouvel ordre qu'aux plus de 50 ans pour les hommes, une limitation imposée régulièrement durant les périodes de tension.

Toutes les portes d'accès pour des musulmans ont été fermées. Quelques fidèles restés à proximité des portes ont scandé des slogans pour la défense des mosquées.

Les visites quotidiennes du site pour les non-musulmans devaient débuter à 07H30 (04H30 GMT) et s'achever à 11H00 (08H00 GMT). Ces visites sont souvent l'occasion d'affrontements. Les juifs ont le droit de se rendre sur l'esplanade mais pas d'y prier. Soukkot la fête des cabanes, qui débute dimanche soir et dure huit jours attire traditionnellement de nombreux Israéliens dans la vieille ville de Jérusalem.

Lefigaro.fr avec AFP

Article 10 : Le figaro, 08/10/2015

Auteur : Cyrille Louis

Url de l'article : <https://www.lefigaro.fr/international/2015/10/08/01003-20151008ARTFIG00305-proche-orient-attaques-au-couteau-en-serie.php>

Date de dernière consultation : 05/04/2019

Des attaques au couteau en série inquiètent Israël

- Par Cyrille Louis
- Mis à jour le 08/10/2015 à 19:47
- Publié le 08/10/2015 à 19:31

Après les agressions de douze Israéliens jeudi, Nétanyahou appelle ses concitoyens à être «en alerte maximale».

L'appel au calme lancé en début de semaine par le président Mahmoud Abbas n'a guère été suivi d'effet. Douze Israéliens ont été blessés jeudi au cours de quatre agressions au couteau ainsi que par des jets de pierre. Ces actes, tout comme la majorité des attaques recensées depuis le début de l'actuelle vague de violences, semblent avoir été perpétrés par des assaillants isolés. Seuls les meurtres de Naama et Eitam Henkin, le 1er octobre, ont été imputés par les autorités israéliennes à un commando lié au Hamas. A défaut de pouvoir enrayer cette spirale inquiétante, Benyamin Nétanyahou a prié ses concitoyens d'«être en état d'alerte maximale». Il a promis d'installer des caméras de surveillance le long des routes de Cisjordanie et des portiques détecteurs de métaux à l'entrée de la Vieille Ville de Jérusalem, dont le maire appelle les habitants qui possèdent une arme à s'en munir en sortant de chez eux.

La journée de jeudi a débuté par l'attaque au couteau d'un étudiant en théologie, à Jérusalem-Est, par un Palestinien de 19 ans qui a aussitôt été appréhendé. En début d'après-midi, une soldate et trois civils ont été blessés dans le centre de Tel-Aviv. L'assaillant a été abattu par un officier de l'armée de l'air. Un peu plus tard, un résident de la colonie de Kiryat Arba (sud de la Cisjordanie) a été grièvement blessé à coups de poignard par un homme qui a pris la fuite. Enfin, un soldat israélien a été poignardé et blessé dans la soirée dans le nord d'Israël.

800 Palestiniens blessés

Quatre Israéliens ont été tués et plusieurs dizaines d'autres blessés depuis le début de cette vague de violences il y a une dizaine de jours. Cinq Palestiniens ont perdu la vie durant la même période, dont deux après avoir mené une attaque au couteau. Le dernier en date a été mortellement blessé par balles, jeudi soir, au cours de heurts dans le camp de réfugiés de Shuafat (Jérusalem-Est). Selon l'Office des Nations unies pour la coordination et les affaires humanitaires, près de 800 Palestiniens ont été blessés lors d'affrontements avec l'armée depuis le 29 septembre.

Les efforts israéliens pour faire baisser la tension autour de l'Esplanade des Mosquées au lendemain des fêtes du Nouvel An juif restent pour l'heure sans effet. Benyamin Netanyahou, qui se défend de vouloir modifier le statu quo sur ce lieu également convoité par les juifs et les musulmans, a rétabli jeudi l'interdiction de s'y rendre imposée aux responsables politiques. Plusieurs députés arabes israéliens ont aussitôt menacé d'enfreindre cette consigne à l'occasion de la prière du vendredi.

En Cisjordanie, les attaques de colons contre des villages palestiniens contribuent à entretenir la tension, selon Médecins du monde, qui dénonce la multiplication récente de jets de pierres, d'incendies d'oliviers et d'attaques contre des maisons. L'armée israélienne, qui dit surveiller de près les extrémistes juifs depuis qu'un incendie criminel a coûté la vie à un enfant d'un an et demi et à ses parents à Douma, craint plus que tout qu'une attaque de colons tourne mal. «Un tel scénario déclencherait une conflagration qui sera difficile à juguler», prévient Amos Har.